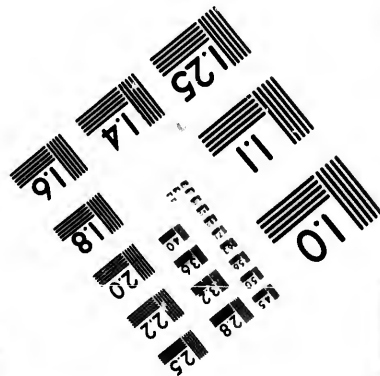
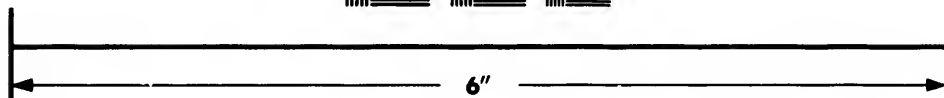
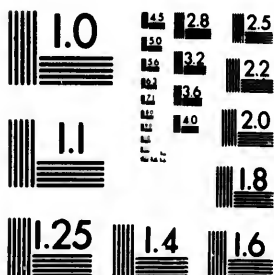


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1985

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

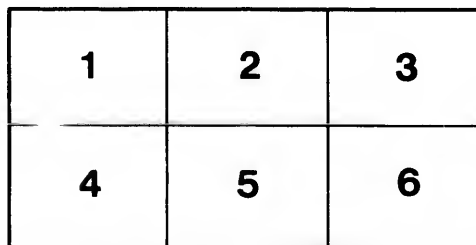
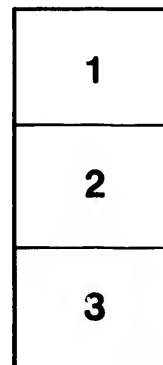
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

e
étails
s du
modifier
r une
Image

s

rrata
to

pelure,
n à



32X

KARE

Comp. with all plates.

Bound with 2 other AMPHLETS ON SAME SUBJECT!

Gagnon: I-2088 (for 1st pt)

MA

DE L

TI

D'une

Major

INTE

GUIDE
THÉORIQUE ET PRATIQUE
DES
MANŒUVRES DE L'INFANTERIE,
PRÉCÉDÉ
D'UN HISTORIQUE

DE L'ORIGINE, DE LA COMPOSITION ET DE L'ADMINISTRATION,
&c., &c.,

DE

L'ARMÉE ANGLAISE

TELLE QU'ELLE EST CONSTITUÉE DE NOS JOURS,

Enrichi d'un grand nombre de Planches

ET ACCOMPAGNÉ

D'une boîte de Théorie avec laquelle on peut exécuter toutes
les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon

PAR

L. T. SUZOR, Lt.-Colonel,

Major de Brigade du 7e D. M. B. C. Instructeur de Mous-
queterie pour le Bas-Canada,

ET

INTERPRÈTE À L'ÉCOLE MILITAIRE DE QUÉBEC.

Québec :

C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1865.



I
pub
rent
eng
pub
lacu
à l'é
ouvr
d'ou
mili
répu
Jom
Vial
rense
rable

(1)
été v
éditi
Milita

AVERTISSEMENT.

L'Encouragement soutenu que nous avons reçu du public, et le bon accueil avec lequel on a reçu les différents ouvrages déjà publiés par nous, (1) nous ont engagé à entreprendre ce nouveau travail que nous publions aujourd'hui, et qui, nous espérons, remplira cette lacune qui se faisait sentir parmi ceux qui se consacrent à l'étude de l'art militaire. Le premier livre de notre ouvrage n'est qu'une analyse ou plutôt une compilation d'ouvrages publiés en Angleterre et en France par des militaires très distingués et jouissant d'une haute réputation. Les excellents ouvrages des généraux Jomini, Foy, et Gérard, du Colonel Martin, du Capt. Vial, et de M. Fomblanque nous ont fourni de précieux renseignements. Nous avons fait des citations considérables de quelques uns de ces auteurs.

(1) Plus de 2,500 Volumes de nos différents ouvrages ont été vendus depuis trois ans ; deux ouvrages, un avec deux éditions, sont complètement épuisés, et un troisième, le " Code Militaire," l'est presque entièrement.

En publiant ces ouvrages, nous n'avons été mû que par un mobile désintéressé et que par le désir d'être utile à nos compatriotes, obéissant en cela au désir ardent que nous avons de les voir arriver aux postes les plus élevés.

Nous n'avons imposé à nos éditeurs, en leur donnant la pleine propriété de notre manuscrit *gratis*, (ce que nous avons d'ailleurs toujours fait,) qu'une seule condition, celle de faire en sorte que cet ouvrage pût, par son prix modique, être placé à la portée de toutes les classes, et des militaires de tous les rangs.

Cet ouvrage est divisé en trois livres; le premier traite de l'origine, de l'organisation, de l'administration et de la force numérique de l'armée Anglaise;—le second, des mouvements et évolutions d'une compagnie;—le troisième, des mouvements et évolutions d'un bataillon.

Cet ouvrage est aussi accompagné d'une boîte de théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

Table. 89. —
102,
109

NOTE.

Quoique nos ordonnances sur les manœuvres d'infanterie *Field Exercise* soient des plus explicites, cependant celui qui se livre à l'étude de ces instructions trouve à chaque instant l'omission de détails importants et absolument essentiels. Sous le Duc de York, comme commandant en chef de l'armée, et depuis, des réformes sensibles et vraiment extraordinaires y ont été faites, et l'on serait tenté de croire qu'il n'est guère possible de les rendre plus parfaites ; mais en faisant, comme nous l'avons dit plus haut, une étude profonde de ce travail, on s'aperçoit bientôt qu'il nous manque une foule d'informations qui, quoique d'une importance peut-être secondaire, n'en sont pas moins nécessaires, puisqu'en réalité ce sont ces détails qui occupent le plus de place dans ces ordonnances. Une autre lacune qui existe, c'est celle du nombre trop limité de planches où le lecteur puisse embrasser d'un coup d'œil la position des officiers et sous-officiers, ainsi que la nature du mouvement.

Cet ouvrage, rédigé par nous au point de vue essentiellement pratique, doit en quelque façon combler ces lacunes.

Quoi qu'il eût peut-être mieux appartenu à d'autres plus habiles que nous de le faire, cependant nous n'avons pas reculé devant la responsabilité, et nous nous sommes franchement mis à l'œuvre ; notre longue expérience et nos nombreuses années de pratique étant, croyons nous, une garantie suffisante que les développements donnés par nous seront strictement basés sur les principes généraux contenus dans nos ordonnances, et qu'il ne sera question dans ce travail d'aucune innovation.

Toutes les règles générales que nous donnons, à part de leur utilité, sont calculées à épargner beaucoup de travail tout en en rendant l'étude plus facile.

La partie la plus caractéristique de cet ouvrage est sans contredit le grand nombre de planches dont il est enrichi, chaque mouvement de compagnie étant illustré, et les tracés faits de manière à ce que l'on puisse reconnaître immédiatement le front, la marche, et la direction des officiers, sous-officiers et de la compagnie. Nous nous sommes attaché particulièrement à cette unité-tactique qui est la clé de notre tactique élémentaire.

Notre organisation étant modelée sur celle de la Grande Bretagne, nous avons cru utile de donner quelques explications sur l'origine, le recrutement, l'organisation, l'administration et la force numérique de l'armée anglaise, renseignements puisés, comme nous l'avons dit dans notre avertissement, dans les auteurs les plus estimés en France comme en Angleterre. Le seul mérite que nous puissions avoir pour cette partie de notre ouvrage est celui de la compilation, celui d'avoir su choisir, dans un grand nombre d'ouvrages, ce qui pouvait nous convenir ici, et surtout nous intéresser.

Nous avons aussi crû devoir donner dans le livre premier une définition des principes généraux de la discipline que semblent ignorer les officiers et les soldats qui composent notre armée nationale ; car il ne faut pas se le dissimuler, l'indiscipline menace d'envelopper de ses serres notre loyale et brave petite armée, et si on n'emploie pas des moyens énergiques pour la faire disparaître, les plus grands malheurs fondront sur nous ; les mauvaises comme les bonnes doctrines ce propagent, s'inculquent dans les esprits et y prennent racine.

Ne savons nous pas que, sans la discipline point d'armée, que le succès des guerres ne réside pas dans les élans populaires, mais dans les bonnes armées, dans la discipline.

L'habitude seule de la discipline, a dit Napoléon, donne à une armée l'esprit militaire, et c'est par l'esprit militaire que l'on exécute de grandes choses. Une armée animée de l'esprit militaire, dit le général Clausewitz, n'est jamais ébranlée par des craintes imaginaires, n'oublie jamais l'obéissance ni dans les succès, ni au milieu des désastres de la défaite ; elle a confiance dans ses chefs ; elle sait que les fatigues qu'elle éprouve sont des moyens de victoire ; ses forces physiques sont endurcies par l'habitude des privations et des travaux comme les muscles d'un athlète. Enfin, elle est maintenue dans ses devoirs par l'esprit qui l'anime, esprit qu'elle doit à sa discipline."

La discipline est l'âme d'une armée, a dit Sir Etienne P. Taché.

Pour nous, qui voulons, dans une guerre avec nos voisins, si jamais l'occasion s'en présentait, suppléer au

nombre par notre courage et notre discipline, comment nous préparerons-nous à faire *ces grandes choses*, surtout quand nous aurons à lutter avec des hommes formés sur le champ de bataille, et à l'école de l'adversité et des malheurs, école si féconde en résultats.

L'exemple a une grande influence sur la discipline, et l'officier qui donne l'exemple est toujours bien obéi; combien de nos officiers peuvent se flatter de dire qu'ils ont droit à l'obéissance de leurs subordonnés; de combien de scandales d'indiscipline n'avons nous pas été, et ne sommes nous pas témoins tous les jours.

En parlant des volontaires américains de 1775, un auteur célèbre dit :

Les officiers manquaient d'instruction, les officiers et les soldats transgressaient les réglemens; les ordres s'exécutaient mal; chacun voulait commander à sa guise; et peu daignaient obéir. Chacun se rappelle encore des tristes résultats pour eux de l'attaque de Québec du 31 décembre 1775. " Non seulement Montgomery et Morgan, deux officiers d'élite qui dirigeaient les colonnes " d'assaut, ne purent maintenir leurs soldats; mais ils leur " fut même impossible de les rallier de manière à faire " une retraite honorable. Malgré le désavantage d'une " surprise de nuit, malgré le mauvais état de ses défenses, la garnison anglaise fit une sortie et elle obligea " les américains à déposer les armes, dans les maisons " mêmes où ils s'étaient blottis pour échapper au feu de " la place."

Au combat des cédres, à celui des Trois-Rivières, enfin à la bataille de Brooklyn, nous voyons les volontaires américains toujours mal gardés, mal éclairés, subir coup

sur coup autant de défaites. A cette dernière affaire, ils perdent en tués, prisonniers, ou blessés, huit fois plus de monde que les anglais. Leurs soldats, accablés de fatigue et découragés, se retirent dans la plus grande confusion.

Quel singulier rapprochement ne pourrait-on pas faire entre nos volontaires d'aujourd'hui, et les volontaires américains de 1775, avec cette différence cependant, que nos volontaires d'aujourd'hui, officiers et soldats, sont des hommes de cœur, des hommes disposés à prendre le bon chemin, pourvu qu'on les y conduise.

Nous sommes d'opinion que la seule manière d'instruire les troupes et de les préparer à la guerre est de les placer dans les camps.

O'est au camp de Boulogne que la grande armée de Napoléon s'était préparée aux manœuvres à jamais mémorables de 1805, 1806, 1807 et aux batailles d'Austerlitz, d'Iena et de Friedland.

Les camps seuls, dit le maréchal Marmont, donnent aux troupes, pendant la paix, les habitudes et l'instruction qui leur conviennent.

Les camps ne sont pas seulement excellents pour l'instruction des troupes, ils le sont encore pour leur esprit, leurs forces physiques, en un mot pour tous les détails de leur éducation.

C'est le moyen d'aguerrir de jeunes troupes.

Caton, appelé au commandement de l'armée d'Espagne la trouve disséminée dans les villes, inactive; il la fait camper; il accable ses soldats des plus rudes travaux; " Romains indignes, leur dit-il, jusqu'à ce que vous sachiez vous laver dans le sang, je vous laverai dans la boue."

Un de nos hommes distingués, militaire de grand mérite, vient de publier un ouvrage précieux par les renseignements qu'il donne et les suggestions qu'il contient, et nous espérons qu'il portera ses fruits.

L'auteur suggère de tenir sur un pied permanent, les cadres d'une armée de 100,000 hommes ; on sait parfaitement que de la bonté des cadres dépend la bonté d'une armée. Un auteur célèbre a dit que "l'art de la guerre touche aujourd'hui à toutes les branches des connaissances humaines et leur emprunte quelques-unes de leurs applications ; qu'il faut plusieurs années pour former des soldats et des officiers subalternes, et le travail de la vie presque tout entière pour former des généraux."

RE

MY

E

Pra

bro

sibl

I

for

junc

Lt.-

Mon

A

Pra

mis

grand
par les
il con-

ent, les
parfai-
s d'une
guerre
ssances
s appli-
ner des
e la vie

LETTRES D'APPROBATION.

RECUES DES PLUS HAUTES AUTORITÉS MILITAIRES, SUR
CE CONTINENT.

MY DEAR SIR,

Having examined your work "The Guide Théorique et Pratique," I have much pleasure in thanking you for having brought before the Public, a work so useful and comprehensible.

I may add that too much credit can not be given you for having had the merit of compiling at this particular juncture, such a volume on Military tactics.

I remain,

Yours very faithfully

A. DE SALABERRY.

D. A. G. M. L. C.

Lt.-Col. SUZOR, B. M.

Quebec 18th march, 1865.

(TRANSLATION.)

MON CHER MONSIEUR,

Ayant examiné votre ouvrage le "Guide Théorique et Pratique," j'ai beaucoup de plaisir à vous remercier d'avoir mis devant le public, un ouvrage si utile et si lucide.

Je puis ajouter qu'on ne saurait vous donner trop de credit pour le mérite que vous avez eu, de compiler dans la situation particulière ou nous nous trouvons, un tel volume sur le tactique Militaire.

Je demeure

Votre bien sincère

A. DE SALABERRY.

D. A. G. M. L. C.

Au Lt.-Col. SUZOR, M. B.

Québec 18 Mars, 1865.

QUEBEC, MARCH 20th. 1865.

MY DEAR SIR,

I have to thank you for the opportunity you have kindly afforded me of perusing the work which you are now publishing "The Guide Théorique et Pratique," I congratulate you on the successful completion of a work which will be so useful, supplying as it does to those of French origin a ready and comprehensive means of acquiring Military knowledge.

I sincerely wish you every success in the undertaking.

Faithfully yours

W. POWELL.

Lt.-Col.

D. A. G. M. L. C.

Lt.-Col. SUZOR, B. M.

(TRANSLATION.)

QUEBEC 20 MARS, 1865.

MON CHER MONSIEUR,

Je dois vous remercier de la bonté que avez eu de me donner l'occasion de parcourir le livre que vous allez publier,

le " Guide Théorique et Pratique," et je vous félicite de votre succès à finir l'ouvrage qui sera si utile, procurant comme il le fait, à ceux d'origine Française, des moyens prompts et faciles pour l'acquisition de la science Militaire.

Je vous souhaite tous les succès que vous méritez dans cette entreprise.

Votre bien sincère

W. POWELL.

Lt.-Col.

D. A. G. M. L. C.

Au Lt.-Col. SUZOR, M. B.

MY DEAR SIR,

Many thanks for the last pages of the " Guide Théorique et Pratique."

I consider it a very useful work particularly at this time.

I KNOW NO WORK OF THE SORT THAT RENDERS THE DRILL SO PERFECTLY PLAIN AND COMPREHENSIBLE TO ANY CAPACITY. And you deserve much credit for having compiled it and laid it before the public.

Believe me,

Very faithfully yours,

WILLIAM GORDON.

11 St. Denis, the 16th of }
march 1865.

Lt.-Col. SUZOR, B. M. }
Quebec.

(TRADUCTION.)

MON CHER MONSIEUR,

Bien des remerciements pour les dernières pages de votre Guide Théorique et Pratique.

Je considère votre ouvrage très utile particulièrement en ce moment.

Je ne connais aucun ouvrage de cette sorte qui rend les instructions si parfaitement claire et compréhensible pour toutes les capacités, et vous méritez beaucoup de credit pour en avoir fait la compilation et pour l'avoir mis devant le public.

Croyez moi

Bien sincèrement votre,

WILLIAM GORDON.

11 Rue St. Denis, ce 16 mars }
1865. }
Au Lt.-Col. SUZOR, M. B. }
Québec. }

QUEBEC 17th OF MARCH, 1865.

MY DEAR COLONEL,

I have perused your work entitled "Guide Theorique et Pratique;" the pressure of my official duties has caused me to give it a hurried reading, nevertheless I am quite convinced of its utility and may add that in my opinion it should be in the hands of every militia officer of French origin who may be desirous of rendering himself efficient. This your last published work is an additional proof of your ability and zeal for the service, and I have no doubt, will be duly appreciated by your countrymen for whose advantage you have incurred labour and expense.

I am, dear Colonel,

Your faithfully,

J. SEWELL.

Colonel Commandant,

Q. V. F.

Lt.-Col. SUZOR, B. M.
Québec.

(TRADUCTION.)

QUEBEC 17 MARS, 1865.

MON CHER COLONEL,

J'ai parcouru votre ouvrage intitulé "Guide Théorique et Pratique," la pression de mes devoirs officiels m'a forcé

d'en faire la lecture à la hâte, néanmoins je suis convaincu de son utilité, et j'ajouterai que dans mon opinion, il devrait être entre les mains de tous les miliciens, d'origine Française, désireux de devenir *efficient*. Ce dernier ouvrage, publié par vous, est une preuve aditionnelle de votre habilité et votre zèle pour le service, et sera, j'en suis sûr, dûment apprécié par vos compatriotes, pour l'avantage desquels vous n'avez épargné aucun sacrifice de temps et d'argent.

Je suis cher Colonel

Votre dévoué,

J. SEWELL.

Colonel Commandant,

F. V. Q.

Lt.-Col. SUZOR, M. B.
Québec.

MY DEAR COLONEL SUZOR,

I have looked very carefully through your "Guide Théorique et Pratique" and like it very much. I THINK IT WILL PROVE A VALUABLE MANUAL FOR MILITARY STUDENTS speaking the french language, on whom you have conferred another of those obligations, for which they are already so largely your debtor. I like your remarks in the preface on the subject of discipline, which the veteran of Montmagny so truly remarks "is the soul of an Army." You there strike the key-note of all harmony in military matters. The want of it or "the sense of knowing how orders are to be obeyed" is the rock-a-head which threatens our Volunteer System, and you do a good work when you urge its importance upon those who really desire to become good Soldiers.

"Deep harm to disobey."

"Seeing obedience is the bond of rule."

I trust that your work will obtain that circulation which its merits seem to demand.

I remain your
Very faithfully,

THOS. WILY.
March 16th. 1865.

Lt.-Col. SUZOR, B. M.

(TRANSDUCTION.)

MON CHER COLONEL SUZOR,

J'ai examiné bien soigneusement votre Guide Théorique et Pratique et l'aime beaucoup. Je crois qu'il sera un manuel important pour les élèves militaires parlant la langue française auxquels vous conférez une autre de ces obligations pour lesquelles ils vous sont déjà tant redevables. J'aime vos remarques dans la Préface au sujet de la discipline, laquelle comme le remarque le Vétéran de Montmagny avec tant de vérité, "est l'âme d'une armée." Vous frappez justement la clef de toute harmonie en matières militaires. Son défaut ou "l'importance de savoir comment les ordres doivent être obéis," est l'écueil qui menacé notre système volontaire, et vous faites une bonne œuvre en en démontrant l'importance à ceux qui désirent devenir de bons soldats. "La désobéissance est un grand malheur, tandis que l'obéissance est le lien de toutes les règles de la discipline."

J'espère que votre ouvrage obtiendra cette circulation que son mérite paraît exiger.

Je demeure
Votré bien sincère,

THOS. WILY.
Mars 15, 1865.

Lt.-Col. SUZOR, M. B.

QUEBEC C. E.

March 16th. 1865.

DEAR SIR,

I have examined your work on military tactics forwarded for my persual, and have pleasure in congratulating you on bringing before the Public this Volume, SO FULL OF USEFUL AND INTERESTING MATTER.

THE DRILL YOU HAVE ARRANGED IN AN ADMIRABLE MANNER, AND MUCH SIMPLIFIED IT BY MANY USEFUL PLATES.

Such a book is especially wanted here, in the french language, and will I am sure, be well appreciated by your Countrymen.

Yours very truly,

S. BRADBURNE. Captain,

Adjutant of School of

Military Instruction,

Quebec.

To Lt.-Col. SUZOR, B. M.

&c., &c.

(TRANSLATION.)

QUEBEC B. C.

Mars 16me. 1865.

CHER MONSIEUR,

J'ai examiné votre ouvrage sur la tactique militaire que vous m'avez envoyé pour examen, et J'ai du plaisir à vous féliciter d'avoir mis devant le Public un ouvrage si plein de matières utiles et intéressantes.

Vous avez arrangé les instructions d'une manière admirable et les avez bien simplifiées par de nombreuses planches utiles.

Un tel ouvrage dans la langue française est essentiellement requis ici, et sera, je suis sûr, bien apprécié par vos compatriotes.

Votre bien sincère,
S. BRADBURNE. Capitaine,
Adjudant de l'Ecole Militaire
à Québec.

Au Lt.-Col. SUZOR, M. B.
&c., &c.

ERRATA.

Page 63—au lieu de *Robu peditumi* lisez *Robur peditum*.

Page 22—après Il ne pourra jamais faire son chemin, lisez il y a cependant de nombreuses exceptions.

Au bas de la page 45, à la note, ajoutez—ces compagnies de flanc aujourd'hui n'existent plus.

Page 111- *Après Rear rank take open order*—lisez—*Rear rank take colse order*.

Page 185, 192, 193, 211, 218, et 251, et partout ailleurs, au lieu de *center* lisez *centre*.

A la page 11 de notre note au deuxième paragraphe, au lieu de "avec cette différence cependant," lisez "avec la certitude que nous avons cependant."

L'a

L'a

Du

Dép

Org

Off

Off

Ch

Ad

Qu

Ma

Eta

Aic

Et

Pro

Du

Sen

entiellement
ar vos com-

aine,
Militaire

er peditum.
nemin, lisez

compagnies

er—lisez—

ut ailleurs,

agraph, au
“ avec la

TABLE DES MATIERES.

LIVRE PREMIER.

**L'armée anglaise, son origine, son organisation, sa
composition et son commandement &c., &c.**

	PAGE.
L'armée Anglaise, son origine.....	13
Du recrutement de l'armée.....	21
Département du commandant en chef. Horse guards.	26
Organisation de l'état major anglais.....	27
Officiers généraux.....	27
Officiers d'état-major.....	29
Chef d'état-major.....	30
Adjudant-général.....	30
Quartier-maitre-général.....	31
Majors de brigade.....	32
Etat-major particulier. (Personal staff.).....	33
Aide-de-camp.....	33
Etat-major des garnisons. (Garrison staff.).....	34
Prévôts-maréchaux.....	35
Du commissariat.....	35
Service de santé (Medical department.).....	37

	PAGE.
Comptables des hôpitaux. (Purveyor's department.)	38
Aumôniers	39
Comptables des magasins. (Military store department.).....	40
Employés du casernement. (Barrack department.)...	41
Juge-avocat-général.....	42
Le conseil d'éducation.....	42
Service et bureaux du génie.....	42
Liste de l'armée.....	43
Inspection des armes.....	43
Principes d'organisation de l'armée anglaise.....	43
Une division.....	44
Une brigade.....	44
X Un régiment.....	44
Les colonels.....	45
Le lieutenant-colonel.....	45
Les majors.....	46
L'adjudant	46
Le chirurgien et les aides-chirurgiens.....	46
Le payeur.....	47
Le quartier-maître.....	47
Le capitaine.....	48
Le lieutenant et l'enseigne.....	48
Le sergent-major.....	49
Sergent du drapeau. (Colour-sergeant).....	49
X De l'organisation tactique.....	49
Récapitulation générale des forces militaires de l'Angleterre	52
De la garde royale anglaise.....	53
De la cavalerie.....	55
De l'artillerie.....	57

PAGE.
ent.) 38
..... 39
part- 40
.)... 41
..... 42
..... 42
..... 42
..... 43
..... 43
..... 43
..... 44
..... 44
..... 44
..... 44
..... 45
..... 45
..... 46
..... 46
..... 46
..... 47
..... 47
..... 48
..... 48
..... 49
..... 49
s de 52
..... 53
..... 55
..... 57

	PAGE.
Du génie.....	58
De la discipline.....	59
Observations générales	60

LIVRE II.

Des mouvements d'une compagnie.

Remarques.....	65
Devoirs de l'instructeur.....	66
Principes généraux.	68
I Formation d'une compagnie.....	68
II Ranger une compagnie par rang de taille.	68
III La compagnie sera divisée en deux sub- divisions et quatre sections.....	69
IV Une file... ..	70
V Rang et file.....	70
VI Officiers d'une compagnie.....	70
VII Subalternes et surnuméraires.....	71
VIII Les sous-officiers ne sortiront de la ligne que dans certains cas.....	71
IX Distance relative des rangs.....	71
X L'assemblée	71
XI Proportion relative des pas aux files.....	72
XII Une ligne.....	72
XIII Une colonne.....	72
XIV Flanc pivotant.....	73
XV Flanc pivotant et flanc opposé.....	73
XVI Profondeur des colonnes.....	73
XVII Mots de commandement.....	74

	PAGE.
XVIII Point de base ou jalon.....	74
XIX Commandements de l'instructeur.....	74
XX Commandement de halte.....	75
XXI Le centre d'une compagnie.....	75
XXII Comment manœuvrer	75
XXIII " Eyes—front ".....	75
XXIV Places des officiers et du sergent-guide..	76
XXV Désignation des sub-divisions et sections en colonne.....	77
XXVI Après la halte personne ne bougera.....	77
XXVII Comment les hommes porteront l'arme en se mettant en rang.....	77
XXVIII " By the right ou by the left ".....	78
XXIX Le capitaine dirigera sa compagnie.....	78
XXX On exercera la compagnie à manœuvrer sur un terrain inégal.....	78
XXXI En se portant d'un flanc à un autre on se mouvra au pas redoublé.....	79
XXXII Comment les troupes armées de la courte carabine devront porter l'arme.....	79
Devoirs de l'homme du pivot dans toutes les conver- sions	80
Devoirs du sergent-guide dans la plupart des mou- vements d'une compagnie	81
Vérification de la compagnie.....	83
Mouvements d'une compagnie.	
Compagnie en ligne	86
Ouvrir les rangs.....	87
Serrer les rangs.....	88
Passer de l'ordre en ligne à l'ordre en colonne la droite et la gauche en tête.....	90

TABLE DES MATIÈRES.

V

PAGE.		PAGE.
..... 74	Marche en avant.....	91
..... 74	Marche en retraite.....	91
..... 75	Conversion de pied ferme, de colonne en ligne.....	92
..... 75	Conversion de ligne en colonne, à pivot fixe.....	94
..... 75	Conversion à pivot mobile.....	96
..... 75	Conversion en marchant, de ligne en colonne.....	97
ide.. 76	Conversion à pivot mobile ou en marchant, de colonne en ligne	98
tions	Conversion à pivot fixe, d'un nombre donné de pas, sur l'un ou l'autre flanc.....	99
..... 77	Conversion à pivot fixe, d'un nombre donné de pas, sur l'un ou l'autre flanc pour un changement de front.....	100
..... 77	Conversion sur le centre à pivot fixe.....	102
ne en	Conversion sur le centre à pivot fixe pour changement de front.....	103
..... 77	Changer de direction.....	105
..... 78	Avancer en colonne de sub-divisions ou sections de l'un ou l'autre flanc.....	107
..... 78	Défiler au pas ordinaire.....	109
uvrer	Marche en échelons par sub-divisions ou sections...	112
..... 78	Marcher sur un alignement lorsqu'en colonne de compagnies, sub-divisions ou sections.....	114
re on	Etant en colonne de sections ou de sub-divisions, former la ligne au flanc opposé.....	115
..... 79	Une compagnie marchant par files ou par quatre, se formant en front sur l'un ou l'autre flanc ou sur le demi-tour à droite ou à gauche.....	117
ourte	Marche diagonale.....	119
..... 79	Marche par le flanc et changer de direction par files.	119
nver-	Doubler les files.....	120
..... 80		
mou-		
..... 81		
..... 83		
..... 86		
..... 87		
..... 88		
ne la		
..... 90		

	PAGE.
Réduire et augmenter le front d'une compagnie, en doublant et dédoublant les files, de pied ferme et sur la marche.....	121
Pas de côté ou serrement.....	122
Contre-marche.....	124
Augmenter et diminuer le front des colonnes.....	127
Diminuer le front de pied ferme.....	129
Augmenter le front de pied ferme.....	130
Diminuer le front en marchant.....	132
Augmenter le front en marchant.....	132
Etant en colonne, mettre des files en arrière et les faire rentrer en ligne.....	133
Diminuer le front d'une colonne, en avançant par files ou par quatre, de l'un ou de l'autre flanc, et reformer en front soit par compagnies, sub- divisions ou sections.....	135
Etant en ligne avancer ou retraire de la droite ou de la gauche des sub-divisions ou sections par files ou par quatre.....	136
Former la compagnie en colonne serrée de sections ou en carré.....	138
Faire avancer ou retraire un carré.....	140

LIVRE III.

ÉVOLUTIONS D'UN BATAILLON.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

Remarques	143
I Application de l'exercice d'escouade et de compagnie	144

TABLE DES MATIÈRES.

VII

PAGE.
 , en 121
 rme 122
 124
 127
 129
 130
 132
 132
 t les 133
 t par
 lanc,
 sub- 135
 te ou
 s par 136
 tions 138
 140
 143
 t de 144

PAGE.
 II Les bataillons devront se mouvoir comme parties constituantes d'une brigade.. 144
 III Mots de commandement..... 145
 IV Officiers montés..... 145
 V Officiers placés en jalonneurs..... 146
 VI Alignement et points de formation..... 146
 VII Dégés de la marche 147
 VIII Baïonnette au canon..... 148
 IX Sergents-guide 148
 X Changement de l'ordre des compagnies... 148
 Règles générales pour les majors et l'adju-
 dant..... 148
 XI Inversion des compagnies..... 150
 XII Ralliement d'un bataillon dispersé..... 150
 XIII Peloton des drapeaux..... 151
 XIV Formation des lignes..... 151
 XV Marcher en ligne..... 151
 XVI Passer sur des inégalités de terrain.. 151
 XVII Retraiter en ligne 152
 XVIII Des jalonneurs aides et sergents-guide..... 152
 XIX Jalonneurs du centre..... 152
 XX Dégagement des jalonneurs..... 153
 XXI Serrement à distances exactes..... 153
 Le bataillon sur le champ de manœuvre..... 154
 Position des officiers etc., en colonne..... 156
 Numérotter le bataillon en colonne et en ligne 157
 Position des officiers etc., etc., en ligne..... 158
 Ouvrir les rangs 159
 Serrer les rangs..... 161
 Avancer et retraiter en ligne..... 161
 Charger en ligne..... 163

	PAGE.
Aligner un bataillon déployé en ligne.....	164
Faire avancer ou retraiter par ailes un bataillon déployé en ligne.....	165
Passage d'obstacles en marchant en avant et en retraite	168
Des bataillons en ligne se relevant l'un l'autre.....	171

Mouvements de colonnes.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I Usages et avantages des colonnes.....	173
II Formation des colonnes	173
III Profondeur des colonnes.....	173
IV Application des colonnes simples	174
V Application des colonnes doubles.....	174
VI Application de la colonne à quart de distance ou distance de section.....	175
VII Application de la colonne serrée.....	175
Ouvrir et serrer la colonne.....	179
Règles générales.....	176
Pour serrer la colonne.....	178
Pour ouvrir la colonne.....	180
Avancer du front successivement.....	183
Diminuer et augmenter le front d'une colonne pour passer des obstacles.....	184
Changement de direction pour entrer dans un nouvel alignement.....	186
Changer la direction d'une colonne serrée en masse ou à distance de section.....	187
Changer le front en arrière par la conversion des sub-divisiones autour du centre.....	191

PAGE.
 164
 aillon
 165
 et en
 168
 171
 173
 173
 172
 174
 174
 stance
 175
 175
 179
 176
 178
 .. . 180
 183
 e pour
 184
 nouvel
 186
 masse
 187
 on des
 191

PAGE
 Contre-marche d'une colonne..... 194
 Changer l'ordre d'une colonne par la marche succes-
 sive des compagnies de la queue en front..... 194
 Changer l'ordre d'une colonne sur un chemin, en
 faisant avancer successivement les compagnies
 de la queue, par quatre..... 196
 Marche en échelons..... 199
 Marche par le flanc..... 199
 Colonne en marche par le flanc, conversant sur l'un
 ou l'autre flanc..... 200
 Ouvrir ou serrer une colonne exécutant une marche
 par le flanc..... 201
 Ouvrir ou serrer une colonne exécutant une marche
 par le flanc..... 201
 Application de la marche par le flanc..... 203

Former colonne, de ligne.

Converser de ligne en colonne de pied ferme..... 205
 Faire mouvoir le bataillon en colonne de compagnies
 le long de l'arrière..... 207
 Un bataillon déployé en ligne, avançant par compa-
 gnies, sub-divisions ou sections de l'un ou de
 l'autre flanc..... 209
 Avancer en colonne double de compagnies, sub-
 divisions, ou sections, du centre d'un bataillon
 déployé en ligne..... 210
 Un bataillon déployé en ligne, se retirant par com-
 pagnies de la droite en arrière de la gauche, et
 vice-versâ..... 213
 Un bataillon déployé en ligne, se retirant des deux
 ailes en arrière du centre..... 217

	PAGE.
Ployer le bataillon en colonne ouverte, à distance de section ou serrée en masse.....	220
Ployer le bataillon face en arrière	225
Ployer le bataillon en colonne double, sur le centre..	226
Former la ligne de colonne.....	228
Former la ligne, sur la compagnie en tête ou sur celle en queue, ou sur toute autre compagnie, de colonne ouverte.....	230
Former la ligne en ordre inverse, de colonne avec distance entière.....	235
Former la ligne au flanc opposé, de colonne ouverte.	236
Etant en colonne double, former la ligne sur les compagnies, sub-divisions ou sections dirigeantes.	238
Etant en colonne double, former la ligne sur la droite.	240
Déploiements.....	243
Etant en colonne serrée, ou à distance de section, déployer le bataillon sur la compagnie en tête...	245
Etant en colonne serrée, on à distance de section, déployer le bataillon sur la compagnie en queue.	247
Etant en colonne serrée ou à distance de section, se déployer sur une compagnie intérieure.....	249
Etant en colonne serrée ou à distance de section déployer en intervertissant le bataillon.....	250
Déployer le bataillon, de colonne double.....	251
Etant déployé en ligne, changer le front par la formation intermédiaire d'une colonne ouverte....	252

Formation des carrés.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I Usage des carrés.....	258
-------------------------	-----

TABLE DES MATIÈRES.

XI

PAGE.
 ce de 220
 225
 ntre.. 226
 228
 e celle
 ie, de 230
 c dis-
 235
 verte. 236
 ur les
 antes. 238
 roite. 240
 243
 ction,
 tête... 245
 ction,
 ueue. 247
 on, se
 249
 ction
 250
 251
 a for-
 e.... 252
 258

PAGE.
 II Le carré sur quatre rangs..... 258
 III Le carré sur deux rangs..... 259
 IV Le carré plein..... 259
 Étant en colonne ouverte, former le carré sur la
 compagnie en tête de la colonne..... 262
 Étant en colonne ouverte former le carré sur la
 compagnie en queue..... 263
 Étant en colonne ouverte former le carré sur une
 compagnie centrale..... 264
 Étant en marche par le flanc, ou en colonne ouverte,
 former le carré sur une compagnie centrale.... 265
 Carré prenant ses dispositions contre la cavalerie... 267
 Bataillon en carré se réformant en colonne simple
 ou en colonne double..... 269
 Reformant une colonne double de compagnies..... 270
 Bataillon déployé en ligne se formant en carré..... 271
 Bataillon déployé en ligne ou formé en échelons
 obliques ou directs, formant des carrés de com-
 pagnies..... 271
 Un bataillon ployé en colonne serrée se formant en
 carré 272
 Faire avancer ou retraiter etc., un carré..... 272
 Former un carré sur deux rangs et reformer la
 colonne..... 273
 Former une colonne double en carré sur deux rangs. 274

Mouvements et changements de front en échelons.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I Echelons..... 175
 II Echelons directs..... 175

	PAGE.
III Usage des échelons directs.....	275
IV Echelons obliques.....	276
V Usages des échelons obliques.....	277
VI Compagnies ou parties de compagnie en échelons doivent être parallèles les unes aux autres.....	277
VII Prendre du terrain en arrière en échelons..	278
VIII Conversion à pivots fixes et mobiles.....	278
Les major et adjudant.....	278
Etant en échelons, former la ligne dans une direction oblique.....	279
Mouvement et changement de front en échelons.—	
Converser de ligne en échelons.....	280
Un bataillon en échelons de compagnies reconversant en ligne parallèle à celle d'où il s'est formé.	284
Etant en échelons obliques, former la ligne sur la compagnie dirigeante.....	285
Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front en avant vers la droite ou la gauche sur une compagnie des ailes.....	286
Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front en avant ou en arrière sur une compagnie des ailes.....	290
Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front sur une compagnie intérieure, ou sur les deux compagnies du centre.....	293
Changement de front, en marche.....	295
Des échelons directs.....	296
Le bataillon étant déployé en ligne, avancer ou retirer en échelons directs, par compagnies, de l'un ou l'autre flanc.....	297

TABLE DES MATIÈRES.

XIII

PAGE.
 275
 276
 277
 éche-
 s aux
 277
 ons.. 278
 278
 278
 direc-
 279
 ons.—
 280
 onver-
 formé. 284
 sur la
 285
 front
 r une
 286
 e front
 e des
 290
 front
 deux
 293
 295
 296
 ou re-
 es, de
 297

PAGE.
 Reformer la ligne d'échelons directs..... 298
 Changement de direction..... 300
 Former la ligne à angle avec l'alignement primitif. 301
 Etant en échelons directs, former la ligne dans une
 direction oblique 301
 Combinaisons de manœuvres exceptionnelles. 302



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a title or header section.

11

11

11

Faint text on the left edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

ATLAS OF THE WORLD

Faint, illegible text covering the majority of the page, likely representing a list of contents or a detailed index for an atlas.

L
péen

D
Guil
de l'
glete

L
en g
natic
tout
s'arm

Se
établ
bien

LIVRE PREMIER.

L'ARMÉE ANGLAISE, SON ORIGINE, SON ORGANISATION, SA COMPOSITION ET SON COMMANDEMENT &c., &c.

L'Angleterre a été, parmi les grandes puissances européennes, la dernière à entretenir des troupes soldées.

Dans le système féodal, introduit en Angleterre par Guillaume le Normand, était contenu le premier germe de l'organisation militaire que possède aujourd'hui l'Angleterre.

Les tenures militaires, introduites à la conquête, avaient en grande partie supersédé l'ancien système de défense nationale sous les lois Anglo-Saxones qui obligeaient tout homme, et plus spécialement les tenanciers, de s'armer pour la protection du Pays.

Sous le nouveau système, la nation entière était un établissement militaire pour toutes fins offensives aussi bien que défensives.

Tout propriétaire d'un fief de chevalier, et il y en avait à peu près soixante mille dans le royaume, était obligé, accompagné de ses vassaux montés et équipés, de se placer aux ordres du Roi pendant toutes ses guerres soit à l'intérieur, soit en dehors de son royaume, mais la période du service était fixée à quarante jours dans chaque année, et l'armée ne se composait que de cavalerie seulement, la loi ne permettant pas qu'on levât d'autre espèce de troupes.

L'obligation féodale ayant été, par la nature transitoire des services, trouvée insuffisante aux longues campagnes, ou aux guerres étrangères, les Rois d'Angleterre cherchèrent quelques expédients, afin de se pourvoir de troupes d'un caractère plus permanent et moins indépendant que celles de leurs tenanciers féodaux.

Le premier imaginé fut celui d'induire les vassaux à rester à leur service après l'expiration des jours stipulés, moyennant certaines rémunérations en argent, mais ce projet échoua pour deux raisons ; la première, parceque les dépenses de cette armée ne pouvaient être soldées avec les revenus que le souverain possédait, et secondement, parcequ'on ne pouvait pas toujours compter sur les services des vassaux, car il arriva plusieurs fois, sur le continent d'Europe, que des armées féodales se soient débandées et soient retournées dans leur foyer, lorsqu'à l'expiration des quarante jours elles n'étaient pas satisfaites des conditions offertes par le souverain, et une troisième raison, c'est que l'on constata que l'on pourrait rendre des armées plus formidables en y adjoignant de l'infanterie, particulièrement lorsque cette infanterie serait armée avec cette arme nationale si terrible entre les

mai
un d
P
lors
gent
on p
paye
P
lesq
qui
L
lais
oppr
que
chac
Q
mêm
avai
soldé
nent
E
conq
cena
féod
une
ces l
intro
fut c
sous
comp
varia
quell

maines des Anglais, l'arc ; cette raison surtout nécessita un changement dans le système militaire.

Par la loi, les fiefs se trouvaient, de droit, confisqués lorsque les chevaliers manquaient de fournir leur contingent d'hommes : la rigueur de cette loi fût mitigée, et on permit qu'un homme pût s'exempter du service en payant une certaine somme d'argent.

Par ce moyen, on préleva des revenus considérables, lesquels furent employés à solder les soldats de profession, qui se composaient d'Infanterie et de Cavalerie.

Le montant des compensations en argent étant d'abord laissé à la discrétion du Roi, la chose devint tellement oppressive que par la "Grande Charte" il fut décrété que le Parlement serait le seul arbitre dans la part que chacun aurait à donner.

Qu'on ne croie pas cependant que l'Angleterre elle-même n'avait pas ses troupes de mercenaires. Canute en avait, dit-on, une armée de 6,000 hommes, et des troupes soldées avaient fréquemment été employées sur le continent d'Europe.

En effet, l'armée avec laquelle Guillaume acheva la conquête de l'Angleterre, était en partie une force mercenaire. Ce ne fut qu'après avoir essayé le système féodal, et l'avoir trouvé défectueux, que Guillaume leva une armée soldée ; et même à cette époque le nombre de ces hommes fut très petit, mais cette coutume, une fois introduite par le conquérant, fut admise en principe et fut continuée et améliorée par ses successeurs, lorsqu'enfin sous Henri II, la principale partie de l'armée fut composée de troupes mercenaires, mais elles étaient invariablement debandées lorsque les raisons pour les quelles on les avait organisées n'existaient plus.

L'introduction des troupes soldées n'abolit point l'armée féodale ; il est même douteux, si les tenanciers féodaux ne recevaient pas fréquemment pendant leur service un certain salaire, parcequ'il est peu probable que, dans l'état de pauvreté où ils se trouvaient, ils pussent se pourvoir d'habillement, nourriture, etc., pour une période aussi longue que celle de quarante jours.

Cependant tel à pu être le cas ; les tenanciers en chef et leurs vassaux continuèrent à être appelés sous les armes, pour des expéditions comparativement d'une importance minime. Édouard I et Édouard II s'en servirent fréquemment dans leurs invasions d'Ecosse.

Il paraît que les pouvoirs des souverains étaient insuffisants pour lever le nombre de troupes que pouvait nécessiter les besoins de l'état ; ils avaient alors recours à des moyens peu constitutionnels pour remplir les cadres de leurs armées.

On constate sous les règnes des Henri I et II, l'existence de proclamations aux sherifs, leur enjoignant d'avoir à notifier toutes personnes, d'une certaine aisance d'avoir à se tenir prêtes à accompagner le Roi, lorsque celui-ci jugerait à propos de les requérir.

Ces levées arbitraires devinrent après un certain temps vexatoires pour le peuple, et étant contraires aux libertés assurées par la " Grande Charte " le peuple présenta des requêtes aux Chambres d'Édouard III pour faire disparaître cet abus, lesquelles passèrent l'acte suivant, remarquable par sa brièveté.

" C'est la volonté du Roi, qu'à l'avenir aucun homme ne soit tenu de s'armer lui-même, autrement, que de la manière voulue par ses aïeux les Rois d'Angleterre ;

et qu
disse
tel qu
le pas

No
des h
cités,
la 25
tenu
que c
sanct

Da
est p
été le
placé
celle
recev
jour.

La
extra

La ca
ment

et qu'aucun homme ne soit forcé de sortir de son arrondissement que dans des circonstances extraordinaires, tel qu'invasions, dans lequel cas, il sera fait comme par le passé pour la défense du royaume."

Nonobstant cet acte, Edouard III essaya de se procurer des hommes en ordonnant des levées dans les villes et cités, lorsqu'intervint le Parlement, et il fut statué dans la 25^e année de son règne, qu'aucun homme ne serait tenu de fournir des hommes d'armes ni archers, autres que ceux appartenant au service, autrement qu'avec la sanction du Parlement.

Dans les guerres d'Edouard III contre la France, on est porté à croire que l'armée était payée, et qu'elle avait été levée au moyen de contrats avec des hommes haut placés et dont l'influence était plus considérable que celle de la couronne pour cet objet. Ces contracteurs recevaient une certaine somme par homme pour chaque jour.

La solde que recevait cette armée était vraiment extraordinaire ; elle était en 1346 comme suit :

	par jour.	de notre argent.
Marquis.....	6s. 8d.	égal à 160s.
Barons	}4s.	" 96s.
Bannerets		
Chevaliers	}2s.	" 48s.
Bacheliers		
Ecuiers.....	1s.	" 24s.
Archers.....	6d.	" 12s.
Gallois.....	2d.	" 4s.

La cavalerie devait se munir de chevaux et de l'équipement ; l'infanterie, d'armes.

Sous le règne de Henri VI, on trouve dans "Rymer" que par un contrat le marquis de Salisbury s'était engagé à fournir un certain nombre d'hommes pour lesquels il devait recevoir 24s. par jour pour chaque homme d'arme et 12s. par jour pour chaque archer. Le nombre d'hommes à être fourni était de 600 hommes d'arme inclus six *Bannerets* et 34 Bacheliers, "bien et suffisamment montez, armez, arraez, comme à leurs états appartient."

On suppose que ces hauts salaires permettaient aux Rois anglais de choisir les hommes, ce qui pourrait expliquer la supériorité de leurs armes à Cresscy, Poitiers, et Agincourt, dans lesquelles batailles, les armées Françaises étaient composées en partie de tenanciers Féodaux.

Sous les Tudor, les limites ci-devant imposées à la couronne, par rapport au service militaire compulsoire, furent méconnues, et sous les règnes de Henri VIII et d'Elizabeth on força fréquemment les comtes à fournir des soldats, et le système de forcer les gens à servir fut mis en vigueur en Angleterre comme en France.

De plus cette prérogative reçut la sanction du Parlement par l'acte 4 et 5 Philip et Mary, c, 3, qui statue, que lorsqu'une personne s'absentera sans excuse raisonnable, lorsque requis par un ordre Royal pour service militaire, il sera passible d'une amende de 40s. ou dix jours d'emprisonnement.

Nonobstant le service militaire établi sous le système féodal, l'ancien principe reconnu par les lois Anglo-Saxonnes, savoir : qu'il était du devoir de tout homme libre de s'armer et de servir pour la défense de son pays dans le cas d'une invasion, y resta en pleine vigueur.

La force autorisée à être levée sous ces conditions a toujours été, depuis les temps primitifs, appelée milice, et était sous le commandement d'un échevin ou comte, qui était alors Gouverneur du comté.

Cette force était organisée et régie, par la 27^e Henri II (1154).

Tout sujet, suivant son rang et moyen, était obligé de se munir d'armes pour la défense de son Roi.

Un siècle plus tard, cet acte fut confirmé, et une nouvelle loi fut passée, ordonnant que tout homme entre l'âge de 15 et de 60 ans fut assermenté et tenu de garder constamment en sa possession un armement proportionné à la valeur de ses biens meubles et immeubles.

Avec un revenu de £15 et audessus, soit en rente ou autrement, ils étaient tenus d'avoir en leur possession une armure, un bouclier, un sabre, un poignard et un cheval.

Pour ceux qui appartenaient à une classe plus pauvre l'armement était proportionné à leurs moyens.

Des constables étaient nommés pour inspecter ces armements au moins deux fois l'an.

Le système organisé par ces statuts était d'abord, pour maintenir la paix à l'intérieur, pour la suppression des tumultes, et en même temps pour purger le pays des bandes de voleurs qui l'infestaient ; les shérifs ayant les pouvoirs de commander telle partie de cette milice qu'ils jugeraient à propos pour les objets mentionnés ci-dessus ; le but du Roi devait être aussi d'organiser une force qui pût toujours être transformée en une armée capable de résister à une invasion.

Les Gardes-du-Corps attachés à la personne du souverain ont formé le premier noyau des troupes régulières en Angleterre. Les Gardes-à-Pied et les Gentilshommes pensionnaires organisés sous le règne de Richard III et de Henri VIII furent les premiers corps régulièrement entretenus et soldés. Les emplois dans ces corps pouvaient se vendre et le système du *Purchase* ou de l'achat des grades qui est encore en vigueur aujourd'hui dans l'armée anglaise, n'a pas d'autre origine.

Ce fut seulement sous le règne de Guillaume III que le Parlement parvint à établir en principe que la force militaire serait placée sous son contrôle. L'acte qui apporta cette importante restriction à l'autorité Royale est connue sous le nom de "Mutiny act."

L'esprit et le principal objet de ce statut sont de rendre l'existence de l'armée anglaise complètement dépendante de la nation dont le parlement est l'interprète.

Tolérée par la constitution comme un mal nécessaire, l'armée, malgré son appellation de permanente, n'a qu'une existence temporaire. Un acte du parlement provoqué, délibéré et arrêté dans la forme des autres statuts législatifs, la met sur pied d'année en année, fixe la quantité des troupes d'après les circonstances du temps. Au défaut de cet acte l'armée serait dissoute de droit.

A chaque guerre nouvelle on a augmenté l'armée, et après la paix elle est toujours restée plus considérable qu'elle ne l'était avant les hostilités.

Au 1er janvier 1792, l'armée était de quarante deux mille six cent soixante et huit hommes. En 1808 l'Angleterre avait sur pied pour le service de terre une

armée de 605,000 hommes, savoir ; 229,000, armée de ligne, 77,000 miliciens enrégimentés, parfaitement disciplinés, et 298,000 volontaires.

Le chiffre des troupes de la Reine était en 1862 de 229,000, dont 100,000 environ employés au service de l'Inde.

L'Empire britannique doit à l'adjudant général Jarri, fondateur du Pensionnat de High-Wycombe, dans le comté de Buckingham, le premier établissement où l'on ait appliqué les mathématiques aux différentes branches de l'état militaire.

Plus tard une école spéciale (Royal Military College) fut instituée sous les auspices du Duc de York vers l'an 1795, et sur un plan plus vaste. L'enseignement est calqué sur ce qui se pratique en France dans des établissements de ce genre. On y admet gratuitement les orphelins des officiers morts au service. On a formé par ce moyen une pépinière d'officiers.

DU RECRUTEMENT DE L'AMÉE.

L'Armée se recrute par l'enrolement volontaire ; à cet effet le territoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est divisé en arrondissements (recruiting districts) auxquels sont affectés des officiers et des sergents recruteurs détachés des régiments.

Ces derniers, renommés par leur subtilité, ont particulièrement occasion de l'exercer dans les grandes villes manufacturières de l'Angleterre, telles que Londres, Manchester, Birmingham. Il font une récolte abondante dans les provinces d'Irlande, réduites à la misère. Le gouvernement puise encore des soldats dans les Hopi-

taux d'enfants trouvés, et parmi les pauvres que nourrit la charité publique. On admet au service des enfants audessous de l'âge de 16 ans dont l'éducation s'achève dans les casernes.

En principe l'armée nationale se recrute de nationaux ; cependant un acte du parlement rendu en l'année 1806 autorise le Roi à admettre dans les régiments anglais un nombre d'étrangers, dont la totalité ne peut excéder seize mille hommes, avec cette restriction que le plus grand nombre sera employé au dehors.

Les Anglais, les Irlandais et les Ecosais sont mêlés dans les régiments. L'Irlande fournit plus de soldats en proportion de sa population que les deux autres royaumes.

Quatre Régiments formant neuf bataillons portent le nom d'Ecosais de la montagne (Highlanders) ; le recrutement se fait presque exclusivement dans la partie montagneuse de l'Ecosse, et on y place de préférence des officiers du pays.

Si d'une-part le soldat anglais est le rebut de la population, d'un autre côté l'officier dans l'armée britannique appartient exclusivement aux classes élevées de la société. En d'autres termes l'armée n'admet que les extrêmes dans ses rangs.

Pour le soldat quelque soit son zèle, quelques soient ses talents, l'avenir n'en restera pas moins fermé pour lui. Il ne pourra jamais faire son chemin. Quant à l'officier qui a de la fortune, et qui entre au service en achetant sa première commission, les stimulants, c'est-à-dire la base de tout progrès, ne lui font pas moins défaut qu'au soldat.

Pour conserver sa position, l'officier dans l'armée anglaise n'est tenu qu'à l'accomplissement le plus routinier de ses devoirs journaliers, soit dans les quartiers, soit sur le terrain de manœuvres. C'est de sa bourse et non de son mérite que dépend son avancement. Si cette bourse est convenablement garnie, il arrivera avec le temps à figurer au nombre des généraux de l'armée. Il y a cependant des exceptions.

Aujourd'hui tout le monde en Angleterre est d'accord sur la nécessité d'introduire de nombreuses et sérieuses réformes dans l'organisation, dans la législation et dans les établissements de l'armée.

ADMINISTRATION.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

Les premiers fonctionnaires du ministère de la guerre sous les ordres du secrétaire d'Etat de ce département sont : deux sous-secrétaires, d'Etat, un adjoint sous-secrétaire, un secrétaire chargé de la correspondance générale.

Le ministère de la guerre se divise en 17 bureaux ou départements. Voici la nomenclature de ces bureaux :

1er Bureau : Correspondances ayant un caractère politique ou confidentiel.—Nominations, promotions.—Honneurs.—Décorations.—Emplacement et distribution des troupes.

2e Bureau : Affaires, correspondances et appointements relatifs à la milice, à la Yeomanry, aux corps de volontaires.—Préparation des rapports parlementaires relatifs à ces objets.

3e Bureau : Libérations.—Désertions.—Routes.—Logements.—Application du *Mutiny Act*.—Enrégistrement et classement des archives militaires.

4e Bureau : Préparation du Budget de l'armée.—Vérification et distribution, suivant leur affectation, des crédits parlementaires.

5e Bureau : Fortifications et défenses à l'intérieur et dans les colonies.—Dépenses du génie et du casernement.—Budget de ses services.—Plans et projets.

6e Bureau : Affaires de toute nature ayant trait à l'Artillerie de campagne ou de place.

7e Bureau : Direction et distribution du Corps médical à l'intérieur et à l'extérieur.—Nominations et promotions dans ce corps.—Service des Hopitaux.

8e Bureau : Organisation.—Equipement et payment des pensionnaires.—Correspondances, comptes et affaires relatives à ce sujet.

9e Bureau : Service du culte.—Affaires concernant les chapelains militaires à l'intérieur et à l'extérieur.

10e Bureau : Surveillance des écoles et des bibliothèques militaires.—Affaires relatives aux établissements d'éducation.—Inventions et découvertes scientifiques.—Manufactures militaires.

11e Bureau : Magazins militaires.—Examen et vérification des comptes de magasins.—Munitions.—Armes.—Equipements.—Préparation des rapports sur ces différents objets.—Habillements et fournitures régimentaires.—Comptabilité.

12e Bureau : Offres et propositions pour les fournitures des divers services de l'armée.—Adjudications, correspondances relatives à cet objet.

13e Bureau : Commissariat.—Préparation du budget.—Vérification des comptes et marchés passés par le Commissariat.—Fournitures et approvisionnements par le commissariat dans les colonies.

14e bureau : Préparation des comptes pour le parlement.—Enregistrement des recettes et des dépenses. etc.

15e Bureau : Vérification de la comptabilité des corps de troupes.—Comptes relatifs aux pensionnaires, au corps médical, aux caisses d'épargnes militaires.—Etats de solde Regimentaires.—Agents financiers de l'Armée, etc.

16e Bureau : Affaires judiciaires.—Correspondances judiciaires sur les matières civiles ou criminelles intéressant le ministère de la guerre.

17e Bureau : Service topographique.—Reconnaisances, projets, mémoires, cartes et plans.

Chacun de ces bureaux est sous les ordres d'un chef supérieur dont les appointements varient de 600 à 1,500 livres.

Le nombre des employés du ministère de la guerre était de 344 en 1859, plus 132 auxiliaires.

Le service et la garde des bureaux sont confiés à 45 messagers.

Le département de la guerre reçoit annuellement 350,000 lettres, près de 1,000 par jour !! La moindre affaire met 10 jours à recevoir une solution. Bien heureux encore sont ceux qu'elle concerne lorsque le bureau qui devait en connaître, est bien celui qui en est saisi tout d'abord.

DÉPARTEMENT DU COMMANDANT EN CHEF.

HORSE-GUARDS.

La direction de l'armée anglaise, au point de vue du service purement militaire, est confiée au général commandant en chef. L'instruction des troupes, la direction, la capacité, l'emploi des officiers généraux et inférieurs, l'économie intérieure et l'organisation tactique de l'armée, sont sous son contrôle.

Le département du commandant en chef porte le nom de Horse-Guards. Il comprend un certain nombre de bureaux dirigés par une personne appartenant à l'état major de l'armée.

1° *Bureau du Secrétaire Militaire.*—Ce bureau est chargé du travail relatif aux nominations, promotions, permutations, retraites, &c., &c.

2° *Bureau de l'adjudant général.*—Ce bureau a dans ses attributions, la discipline, la promulgation des ordres, les congés et permissions d'absence, les rapports, l'habillement, &c., &c.

3° *Bureau du quartier-maître général.*—Il a la direction du mouvement des troupes, et des quartiers militaires. Les routes, les embarquements, les camps, et les itinéraires, &c., sont également dans ses attributions.

4° *Bureau du député adjudant-général d'Artillerie.*—Cet officier dirige avec l'aide de deux adjoints, tous les détails du service de l'Artillerie.

5° *Bureau du député adjudant-général du Génie.*—Cet officier secondé par un adjoint remplit, pour l'armée du génie, les mêmes fonctions que son collègue du bureau de l'Artillerie.

ORGANISATION.

DE L'ÉTAT MAJOR ANGLAIS.

Les membres qui composent la hiérarchie des officiers chargés de maintenir la discipline dans l'armée anglaise peuvent être classés dans les quatre catégories suivantes :

- 1^o Officiers Généraux. (General officers).
- 2^o Officiers d'État-Major. (Staff officers).
- 3^o Officiers Régimentaires. (Regimental officers).
- 4^o Sous-officiers. (Non-commissioned officers).

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Cette classe comprend les généraux, les lieutenants-généraux et les majors-généraux.

Le rang de brigadier-général, dans certaines circonstances, est conféré à des Colonels placés à la tête d'une brigade en campagne, ou exerçant quelques fonctions d'un ordre supérieur. Ce rang toutefois est seulement local et temporaire.

Le rang le plus élevé dans l'armée anglaise est celui de Feld-Maréchal (Field-Marshal). A proprement parler on ne peut pas le considérer comme un grade militaire ; c'est plutôt une dignité éminente conférée aux princes du sang, ou à des officiers généraux qui ont rendus des services exceptionnels.

En temps de guerre les armées anglaises sont commandées par les généraux, les divisions par les lieutenants-généraux, et les brigades par les majors-généraux.

Les officiers-généraux reçoivent à l'intérieur le commandement des districts militaires, des camps d'instructions, des places fortes de premier ordre, &c., &c.

Dans ces diverses positions, ils sont responsables de la discipline des troupes placées sous leurs ordres, et de l'exécution du service et des règlements. Ils répondent de la sécurité des postes qui leur sont confiés. Ils correspondent directement avec le Commandant en chef, et doivent se tenir au courant de tous les détails relatifs à la topographie, aux ressources et à l'organisation locale de leurs commandements. Ils inspectent les troupes, et fournissent tous les six mois des rapports confidentiels sur l'aptitude et la capacité des chefs de corps et des officiers régimentaires, sur l'état de discipline, sur l'économie intérieure, et la condition générale de chaque corps placé dans la circonscription de leur commandement.

Le cadre des officiers-généraux appartenant à la garde, à la Cavalerie et à l'Infanterie de ligne, a été fixé, par une ordonnance royale du 6 octobre 1854, aux chiffres suivants :

Généraux	50
Lieutenants Généraux	70
Majors Généraux	141
<hr style="width: 10%; margin: 0 auto;"/>	
Total	234

Le cadre des généraux d'ordonnance de novembre 1864, a été également limité dans les proportions suivantes :

	Artillerie.	Ingénieurs.	Total.
Généraux	6	3	9
Lieutenants Généraux	10	5	15
Majors Généraux	16	8	24

Sur ces 234 Généraux de l'armée anglaise 42 seulement sont employés au service actif, soit comme commandants de troupes mobilisées, soit comme commandants

de Districts ou des camps d'instructions dans le Royaume-Uni ou enfin au Quartier-Général de l'armée ou dans les Colonies. L'excedant forme une réserve dans laquelle on puise pour remplir les emplois qui demeurent vacants, et pour satisfaire aux éventualités qui peuvent se présenter.

OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR.

L'État-Major forme un corps distinct, dont la hiérarchie est la même que celle des officiers régimentaires. Tout officier qui veut faire partie de ce corps doit suivre un cours d'études spéciales, et accomplir un stage d'une durée déterminée dans les différentes armes, afin d'acquérir la connaissance pratique des différents services de l'Infanterie, de la Cavalerie et de l'Artillerie. Il faut que le stage soit terminé pour que l'officier prenne rang d'une manière définitive dans le corps d'État-Major, et pour qu'il puisse occuper, suivant son grade, les différents emplois réservés à ce corps.

La première division du Collège Royal militaire de Sandhurst a été convertie en école d'état major. Trente officiers de l'armée choisis parmi ceux qui comptent au moins 3 ans de service, sont admis, après un cours public, à faire partie de cette école. Après deux ans d'études comprenant les théories les plus élevées des mathématiques, de la fortification, de l'artillerie, de l'administration, de l'histoire, de la géographie militaire, &c., &c., les candidats qui ont satisfait aux examens sont proposés pour des emplois d'état-major. Toutefois avant d'être définitivement appelés à l'un de ces emplois, chaque officier est encore obligé de servir pendant six mois dans chacune des armes qui lui étaient étrangères, au moment de son entrée à l'école.

Constitué tel qu'il l'est aujourd'hui, l'état-major anglais présente les classes suivantes.

- | | | | |
|----|--|---|---|
| 1° | Etat-major
Général. | { | Chef d'Etat-Major.
Adjudant-Général.
Quartier-Maitre Général.
Major de Brigade. |
| 2° | Etat-major
particulier ou
personnel. | { | Secrétaire Militaire.
Aide-de-Camp. |
| 3° | Etat-major
de place. | { | Commandant de place (Town commandant)
Major de place (Town on Fort Major)
Adjudant de place (Town on Fort Adjudant) |

CHEF D'ÉTAT MAJOR.

Cet officier est l'intermédiaire responsable de l'exécution des ordres du général ; il a la haute main sur les différents services de l'armée, et occupe le degré le plus élevé dans l'échelle de la responsabilité militaire, et dans bien des circonstances il est le suppléant du général et lui vient en aide pour la surveillance d'une foule de détails qui absorberaient tous ses instants.

ADJUDANT GÉNÉRAL.

L'Adjudant-général est l'intermédiaire naturel entre les officiers-généraux ou commandants et le commandant en chef de l'armée, pour toutes les questions touchant à la discipline des troupes dont la police générale lui est confiée. Il est chargé de la direction, du recrutement de l'habillement, de l'armement, de l'équipement et des manœuvres. Il promulgue les ordres du commandant en chef, ainsi que les ordonnances et les règlements. Il traite toutes les questions relatives à l'enrôlement et à la libération des soldats, ainsi qu'à la désignation pour les

emplois d'état-major. Il répond aux demandes de permission et de congé; il reçoit les rapports confidentiels dont il a déjà été parlé.

Des officiers placés à poste fixe dans les divisions militaires, tant à l'intérieur du royaume qu'à l'extérieur remplissent auprès des Généraux commandant ces stations, des fonctions analogues à celles de l'Adjudant-Général vis-a-vis du Commandant en chef de l'armée anglaise. Ces officiers au nombre de 36 forment le cadre suivant :

- 1 Adjudant-Général.
- 9 Sous-Adjudants-Généraux.
- 22 Adjudants-Généraux-Adjoints.
- 4 Sous-Adjudants-Généraux-Adjoints.

QUARTIER-MAITRE-GÉNÉRAL.

Comme rang, le Quartier-Maitre Général vient immédiatement après l'Adjudant Général: il fait partie comme celui-ci, de l'Etat-Major particulier du souverain. Vis-à-vis du Commandant en chef, il est chargé de recevoir tous les ordres concernant les questions de casernement et de campement; il doit prendre toutes les mesures que nécessitent les mouvements de troupes ainsi que leur embarquement et leur débarquement. L'un des devoirs les plus importants du Quartier-Maitre-Général est de connaître d'une manière approfondie, et au point de vue des opérations militaires, la topographie du territoire. En conséquence il doit être en mesure de fournir tous les renseignements désirables, non-seulement sur la géographie et l'aspect général des différents comtés, mais encore sur leurs populations, sur leur ressource, sur l'état

des routes, des gués, des ponts, en un mot sur les facilités que présente le pays au point de vue des communications et de l'installation ou de la sécurité des troupes.

Il surveille la distribution des effets de campement, la réparation et la mise en service des casernes ; enfin la correspondance relative aux sciences, et aux reconnaissances militaires, aux levées topographiques, aux cartes et plans, appartient encore au service de cet officier. Le cadre des officiers employés dans ce Département se compose de 29 officiers.

1 Quartier-Maitre-Général.

8 Députés-Quartier-Maitre-Généraux.

12 Assistants-Quartier-Maitre-Généraux.

8 Députés-Assistants-Quartier-Maitre-Généraux.

MAJOR DE BRIGADE.

Ces officiers d'état-major dans les brigades de l'armée anglaise, tiennent une place analogue à celles de l'adjudant dans l'armée, de l'assistant-adjudant-général dans une division, de l'adjudant dans un régiment. Ils sont responsables envers le commandant, de la discipline générale des troupes auxquelles ils sont attachés. Ils veillent à ce que les ordres du général soient communiqués ; ils tiennent le registre du service de leur brigade ; ils inspectent les gardes et les piquets ; ils ont la direction générale des exercices et des évolutions. Il y a ordinairement un major de brigade auprès de chaque major général investi d'un commandement. On compte 30 Majors de Brigades dans l'armée anglaise ; ils doivent être choisis parmi les capitaines des régiments, et ils comptent à l'effectif de leur corps pendant tout le temps de leur service d'état-major.

ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.

(*Personal Staff.*)

Les officiers attachés à la personne d'un général comptent dans ce que l'on nomme en Angleterre l'état-major particulier ou personnel. Le secrétaire militaire fait partie de l'état-major personnel.

Il est l'intermédiaire régulier dans toutes les questions relatives aux promotions, aux retraites, aux permutations (exchanges) des officiers. En résumé ces devoirs embrassent toutes les affaires qui ne tombent pas dans les attributions de l'adjudant-général, ou du quartier-maître-général.

Les Généraux en possession d'un commandement important sont pourvus d'un secrétaire chargé de leur correspondance.

Cet état-major d'une importance considérable, est rempli par un colonel-général, près du commandant en chef.

Près des généraux commandant les districts ou les divisions actives, les secrétaires militaires sont ordinairement des capitaines pris dans les régiments, quelquefois des officiers supérieurs.

On compte actuellement 6 secrétaires et 10 assistants-secrétaires dans les cadres de l'armée.

AIDE-DE-CAMP.

Tout officier-général anglais exerçant un commandement a droit à un certain nombre d'aides-de-camps suivant son rang. Le commandant en chef en a cinq. Un Général en a trois; les lieutenants, majors, et brigadiers-généraux en ont un seul.

Le devoir principal des aides-de-camps consiste à communiquer les ordres des Généraux auxquels ils sont attachés. Ils doivent avoir servi au moins deux ans dans leur régiment avant de pouvoir être attachés à un officier général. Ils peuvent être capitaines ou lieutenants et continuent à compter dans leurs corps. Il y a actuellement 69 aides-de-camps figurant régulièrement sur la liste de l'armée.

ÉTAT-MAJOR DES GARNISONS.

(*Garrison Staff.*)

Les officiers qui font partie de cet état-major sont attachés d'une manière permanente aux places et forteresses, et non plus, comme les autres officiers d'état-major de l'armée, détachés temporairement de leurs régiments.

On distingue dans l'état-major des places.

1^o Les commandants (*Town commandants*) qui, dans leur juridiction, représentent la première autorité militaire, même lorsqu'un officier d'un grade supérieur se trouve temporairement sur les lieux. On compte 13 Commandants.

2^o Les Majors de place qui, vis-à-vis des garnisons sédentaires, ont les mêmes attributions que les Majors de brigades relativement aux troupes mobiles. Ils rassemblent les gardes, et inspectent les postes; ils tiennent le registre du service. Les demandes pour les escortes, les travailleurs, les corvées, etc...sont adressées aux Majors de place. On en compte 16.

Les adjudants de place sont employés sous les ordres des Commandants de place, on dans les forts d'une importance médiocre. Ils sortent tous des sous-officiers. Il y a 16 adjudants de place.

PRÉVOTS-MARÉCHAUX.

Dans toutes les armées du continent, il existe un corps spécial formé d'hommes pris dans toutes les armes, qui, en temps de guerre, est chargé de la police des camps, et à l'intérieur, de celle des garnisons.

Quand une armée est mobile, il est d'usage de commissionner un officier en qualité de maréchal-prévôt, et de lui adjoindre un certain nombre de sous-officiers et de soldats pour le service de la police. Les fonctions de maréchal-prévôt constituent un emploi d'état-Major tout à fait temporaire. Elles sont remplies habituellement par un officier subalterne pris dans un régiment.

DU COMMISSARIAT.

En matière de trésorerie.—Le commissariat est chargé ;
1° De procurer soit par la négociation de traites, soit de toute autre manière, les fonds réclamés pour les besoins de l'armée.

2° Il contrôle les dépenses militaires dans la limite des crédits accordés ; il ordonne et approuve tout les paiements réguliers pour le service de l'armée.

3° Il a la garde de la caisse du trésor, qui prend généralement le nom de caisse militaire ; il fournit sur états Généraux les fonds nécessaires aux différents départements de l'armée ; il paie en détail et en espèces les parties prenantes de tous les services militaires.

Les devoirs pour lesquels le commissariat anglais est responsable envers le ministre de la guerre sont.

1° L'organisation des approvisionnements de l'armée, en vivres, fourrages, combustibles &c., &c., soit au moyen d'adjudications, de marchés à l'amiable ou de réquisi-

tions;—la distribution à la troupe des diverses rations fixées par les tarifs.

2^o La rédaction et l'établissement, au compte du ministère de la guerre, des divers contrats ou marchés concernant tous les services et toutes les fournitures, y compris la location des terrains et bâtiments nécessaires à l'armée, et les dépenses des départements, du casernement et du génie.

3^o L'organisation des transports par terre (lorsqu'il n'y a point de train militaire) et celle des transports par eau à l'intérieur.

4^o Le paiement de la solde des corps de l'artillerie et du génie.

5^o L'établissement, l'examen et la rectification des différents budgets relatifs aux dépenses de tous les services de l'armée.

Ici en Canada, le commissariat est chargé de la distribution des cadeaux périodiques que l'Angleterre fait aux tribus de l'Amérique Britannique du Nord en échange des territoires qu'elles ont cédés à la couronne. L'effectif des officiers se compose aujourd'hui de la manière suivante.

1 Commissaire-Général (ayant rang de Brigadier-Général.)

12 Commissaires-Généraux (Lt.-Colonel ou Major.)

36 Sous-Commissaires-Généraux (rang de Capitaine.)

70 Sous-Commissaires-Généraux (rang de Lieutenant adjoints.)

119 Membres ayant rang d'officiers.

L'organisation du commissariat anglais comporte en outre un cadre d'employés permanents ou temporaires

qui, p
chiffres
de 77

Enfi
à la m
l'organi

25

78

54

Cette
se divise
La pren
l'état-ma
est comp
différents

Nous p

Le cor

5 Insp

gé

13 Insp

21 Chir

de

44 Chir

101 Aide

Les for
teurs-adjoi
tratives.

qui, pour l'année 1858 par exemple, était fixé aux chiffres de 70 pour les titulaires ayant rang d'enseigne, et de 77 pour les employés auxiliaires.

Enfin, un certain nombre d'agents inférieurs préposés à la manutention et à la garde des denrées complète l'organisation normale, ce sont :

- 25 Gardes-magasins.
- 78 Gardes-magasins-adjoints.
- 54 Préposés aux distributions.

SERVICE DE SANTE.

(*Médical department.*)

Cette partie importante de l'organisation d'une armée se divise dans l'armée anglaise en deux sections distinctes, La première comprend le corps médical militaire ou l'état-major des officiers de santé de l'armée ; la seconde est composée des médecins et chirurgiens attachés aux différents corps de troupes.

Nous parlerons de ces derniers ailleurs.

Le corps médical est composé de la manière suivante.

- 5 Inspecteurs-Généraux. (ayant rang de brigadier-général).
- 13 Inspecteurs-Généraux adjoints. (Lt.-Colonel).
- 21 Chirurgiens (de 1er classe.) Major, après 20 ans de services Chirurgien-Major).
- 44 Chirurgiens (de 2e classe.) (Capitaine ou Lt.)
- 101 Aides-Chirurgiens.

Les fonctions des inspecteurs-généraux et des inspecteurs-adjoints sont en quelque sorte purement administratives. Les officiers de santé de ces deux classes

n'exercent pas, à proprement parler, la médecine ; ils sont chargés de la surveillance du service de santé en général, et de la direction des Hôpitaux. Ainsi, un inspecteur de santé ne traite personnellement un malade ou un blessé que dans des cas tout-à-fait exceptionnels ; il n'intervient que fort rarement dans le mode de traitement adopté à l'égard des malades par l'officier inférieur chargé du service actif, et celui-ci conserve toute la liberté, comme aussi toute la responsabilité, de ses ordonnances et prescriptions.

Les hauts fonctionnaires du corps médical sont chargés de la surveillance et de la direction de tout ce qui concerne l'administration, la discipline et l'économie générale des établissements hospitaliers.

COMPTABLES DES HOPITAUX.

(*Purveyor's Department.*)

Les pourvoyeurs ou comptables sont chargés d'approvisionner les hôpitaux de tous les denrées, fournitures, objets mobiliers, etc. etc. que reclame le service, et, à l'exception des médicaments, de distribuer tout ce qui doit être fourni aux malades.

Ils tiennent les registres d'entrée et de sortie des Militaires admis dans les établissements hospitaliers ; ils reçoivent dans des magasins *ad hoc* leurs armes et leurs effets d'habillements. Ils tiennent la comptabilité et les livres de dépenses, dirigent le service des infirmiers et domestiques. Ils rendent compte périodiquement de l'état des travaux et provoquent les réparations nécessaires. Ils rédigent et reçoivent les testaments des hommes qui meurent dans leurs établissements, et prennent

les dispositions réglementaires pour leur inhumation ; enfin, ils ont la police et la surveillance générale des hôpitaux pour tout ce qui touche au bon ordre et à la propreté.

Les pourvoyeurs sont autorisés à réclamer du commissariat toutes les fournitures que ce département peut procurer, et à profiter, pour leur service, de tous les marchés passés par lui. Dans les circonstances urgentes, les pourvoyeurs peuvent aussi passer des marchés particuliers ; il est permis de tirer sur la caisse du Trésor pour les besoins de leur service, à charge par eux de soumettre leurs comptes au Ministère de la guerre.

Ce corps est composé comme suit ;

1er. Pourvoyeur en chef (rang de Major).

1 Pourvoyeur en chef-adjoint (rang de Capitaine).

28 Pourvoyeurs (rang de Lieutenant).

89 Sous-Pourvoyeurs (rang d'Enseigne).

AUMONNIERS.

Pendant longtemps le gouvernement anglais ne s'est pas occupé de procurer aux militaires appartenant aux cultes dissidents les facilités qui étaient données à ceux de l'église Anglicane.

Les seuls chapelains retribués par l'état appartenaient tous à la religion réformée. Le nombre considérable d'Irlandais, et par conséquent de catholiques romains, qui comptent dans l'armée britannique, a forcé de modifier cet état de chose.

Pendant la dernière guerre, des chapelains presbytériens et catholiques, placés sur le même pied quant à la solde et à la position, ont été chargés de donner aux militaires

de leurs communions les soins spirituels et l'instruction religieuse qui leur avaient manqué jusque là.

Aujourd'hui dans toute l'étendue du Royaume-Uni, comme dans les possessions extérieures, toutes les mesures sont prises, et aucune dépense n'est épargnée, pour que les militaires anglais, quelque soit leur croyance, puissent concilier l'exercice de leurs devoirs militaires avec celui de leurs devoirs religieux.

Le cadre des chapelains de l'armée offre les chiffres suivants :

- 1 Chapelain-Général.
- 22 Chapelains Brevetés. (Commissioned.)
- 35 Chapelains adjoints. (Assistants.)

COMPTABLES DES MAGASINS.

(*Military Store Department.*)

Le service des employés de ce département consiste dans la réception, la conservation et la distribution de tous les approvisionnements, *autre que de bouche* tels que : armes, habillements, équipements, effets de campement &c., &c.

Ils exercent en outre une surveillance générale sur la comptabilité des employés du casernement (Barrack Masters). Ils reçoivent, par l'intermédiaire du commissariat, les fonds nécessaires pour les dépenses accidentelles de leurs comptes au ministère de la guerre.

Le cadre se compose de

- 3 Comptables en chef (ayant rang de Lt.-Colonel.)
- 7 Comptables ordinaires (ayant rang de Lt.-Colonel)
- 24 Comptables adjoints (ayant rang de Major.)

85 Sous-comptables (avec rang de capitaine.)

70 Commis (ayant rang de Lieutenant.)

88 Commis (avec rang d'Enseigne.)

Ces comptables n'appartiennent pas à l'armée, et n'ont qu'une assimilation de convention qui sert de base pour leurs émoluments.

EMPLOYÉS DU CASERNEMENT.

(*Barrack Department.*)

Tous les quartiers, casernes et en général tous les bâtiments de l'état affectés à un service militaire, sont confiés à un employé du casernement (*Barrack Master*) qui est responsable de leur conservation.

Ces employés doivent passer des revues périodiques de ces bâtiments, non seulement afin de provoquer les réparations qui intéressent leur entretien, mais encore pour constater les dégradations commises par les troupes qui les occupent, et les évaluer conformément aux tarifs en vigueur. Les employés du casernement sont chargés de poursuivre, de la part des corps, le paiement des imputations dûments justifiées.

Ils ont le dépôt et la garde de tous les objets mobiliers et de toutes les fournitures que renferment les casernes. Ils sont enfin responsables de la bonne tenue des locaux qui font partie de leur service et doivent en assurer la propriété.

Ces employés sont pris, pour le plus grand nombre, parmi les officiers en demi-solde, ou retirés du service. La seconde classe de beaucoup la plus nombreuse, ne comprend que des sous-officiers.

Voici, quant à leur assimilation, le cadre des employés du casernement ;

20 Employés de 1er classe ayant rang de Major.

72 " " 2de " " " de Capitaine.

6 " " 3e " " " de Lieutenant.

98 Officiers.

2 Commis ou secrétaires du casernement (Barrack Clerks) sous-officiers.

164 Sergents du casernement, (Barrack sergeants) de 1re Classe.

271 Sergents " " " " de 2d Classe

437 Sous-Officiers.

JUGE-AVOCAT-GÉNÉRAL.

(*Judge-advocate-general.*)

Ce Fonctionnaire est le directeur légal et le gardien des archives de la justice militaire ; il est dépositaire de tous les dossiers des jugements rendus par les cours martiales,

LE CONSEIL D'ÉDUCATION.

Ce Comité qui a pour président honoraire, le Commandant-en-chef, examine et discute toutes les questions relatives aux Écoles et à l'Enseignement de l'armée.

SERVICE ET BUREAUX DU GÉNIE.

(*Royal Engineer Department.*)

Le personnel de ce département est composé d'employés civils attachés au corps du génie pour aider les officiers dans la partie pratique du service de l'armée, dans la sur-

veille
et en
burea
Le
comp
1
1
174
6
97
66
345

On
liste d
connai

Qu
général
1
2
3
4
Des
lieuten

PR

L'a

veillance des ateliers, dans l'établissement des comptes, et en général dans tout ce qui constitue le travail des bureaux.

Le cadre des employés auxiliaires du génie anglais est composé de la manière suivante :

- 1 Directeur (*Superintendent*).
- 1 Directeur adjoint (*Deputy Surveyor*).
- 174 Surveillants des travaux (*Clerks of works*).
- 6 Dessinateurs.
- 97 Commis.
- 66 Employés ou contre-maîtres temporaires.

345

LISTE DE L'ARMÉE.

(*Army List.*)

On imprime au commencement de chaque mois, la liste de l'armée, afin que chacun apprécie ses droits, en connaissant sa position et celle de ses camarades.

INSPECTION DES ARMES.

Quatre officiers-généraux sont nommés inspecteurs-généraux, savoir :

- 1^o Inspecteur-général du Génie.
- 2^o Inspecteur-général de la Carabine.
- 3^o Inspecteur-général de l'Artillerie.
- 4^o Inspecteur-général de l'Infanterie.

Des quatre inspecteurs d'armes, un est général, un est lieutenant-général et les deux autres majors-généraux.

PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'ARMÉE ANGLAISE.

L'armée est organisée d'après le principe divisionnaire.

UNE DIVISION.

Une division d'Infanterie comprend deux ou trois brigades.

La force varie de 4,000 à 8,000.

La division est commandée par un lieutenant-général.

UNE BRIGADE.

Une brigade est formée de deux ou trois régiments.

Sa force varie de 1,500 à 2,500, et est commandée par un major-général.

UN REGIMENT.

La force totale d'un régiment d'infanterie anglaise est de 1,077 officiers, sous-officiers et soldats.

Nous parlons ici d'un régiment ordinaire et normal, (c'est-à-dire à un seul bataillon ;) dans les 25 premiers régiments, qui sont à deux bataillons, il y a 3 lieutenants colonels et 4 majors. Le 60^e (à 4 bataillons) à 7 lieutenants-colonels et 8 majors.

Voici dans les conditions normales, le tableau de la composition d'un bataillon d'Infanterie.

Etat-major régimentaire (officiers.)	}	1 Lieutenant-Colonel.
		2 Majors.
		1 Adjudant.
		1 Chirurgien.
		3 Aides-Chirurgiens.
		1 Payeur.
Officiers de compagnies.	}	1 Quartier-Maitre.
		12 Capitaines.
		14 Lieutenants.
		10 Enseignants.

Petit
Eta
Sou

L'é
lon) se
Offi
Le
officier
Le
rang et
Sub-di
du bat
10 com
actives
2 do d

Ajou
que la
de 1,07

Les
jamais

C'est
est le o

(*) D
ailes, et

Petit état-major ou Etat-major des Sous-officiers.	}	1 Sergent-major.
		1 Quartier maître sergent.
		1 Sergent payeur.
		1 Secrétaire du bureau d'ordre.
		1 Sergent armurier.
		1 Sergent infirmier.
		1 Tambour ou clairon major.

L'état-major d'un régiment d'Infanterie (à un bataillon) se compose donc de 52 officiers et sous-officiers.

Officier breveté 1. 1 Maître d'école.

Le maître d'école est le seul officier breveté (*warrant officier*) reconnu dans l'armée anglaise.

Le tableau suivant donne la composition du bataillon *rang et files*.

Sub-divisions

du bataillon. Sergents. Caporaux. Tambours. Soldats.

10 compagnies

actives (*)	45	45	23	810
2 do de dépôt	5	5	2	90

Totaux	50	50	25	900
--------	----	----	----	-----

Ajoutant à ce chiffre celui de l'état-major, on trouve que la force totale d'un régiment d'Infanterie anglaise est de 1,077 officiers, sous-officiers et soldats.

LES COLONELS.

Les colonels titulaires étant officiers généraux, ne sont jamais présents à leurs corps.

LE LIEUTENANT-COLONEL.

C'est le lieutenant-colonel, qui, dans l'armée britannique, est le chef réel du régiment; il en a l'autorité exécutive,

(*) Dont une de Grenadiers et une légère placées aux deux ailes, et pour ce motif appelées compagnies de flanc.

mais sans en avoir les avantages. Il est responsable de la discipline et de l'*efficience* (*efficiency*) de son bataillon, en même temps que de tous les détails qui intéressent son économie intérieure, son équipement et son organisation.

LES MAJORS.

Les deux majors d'un bataillon sont sous les ordres immédiats du lieutenant-colonel ; dans la hiérarchie militaire, ils forment le chaînon intermédiaire entre le commandant supérieur du corps et les capitaines de compagnie. Quand le régiment se trouve divisé, le commandement de la partie détachée (*Wing*, Aile.) appartient au major le plus ancien.

L'ADJUDANT.

L'adjutant dans le service général et journalier représente l'officier commandant, il est chargé de la correspondance régimentaire. Il enrégistre et communique les ordres ; il reçoit les comptes-rendus, les mémoires et rapports. Il tient le registre du service ; il exerce une surveillance générale sur la discipline et l'ensemble des détails, enfin il affirme et fait exécuter, en toutes les circonstances, les ordres du lieutenant-colonel.

L'adjutant est toujours un officier subalterne (Lieutenant ou Enseigne), il a droit à une solde plus élevée que celle de son grade, en raison de sa responsabilité et de ses fonctions spéciales.

LE CHIRURGIEN ET LES AIDES-CHIRURGIENS.

Le chirurgien et les aides-chirurgiens se partagent la direction de l'infirmerie, et du service médical régimentaire. Pour tout ce qui touche à leur aptitude profes-

sionnel
ment
grade
devoirs
du lieu
troupes
opérati
L'aic
qualité
dernier
avant d

Les p
quelque
régimen
donnent
les paye
assimilé
en prop
et, quan
rang hor
Le t
cautionn
fonction

Le q
quelque
dant du
sable de
consisten

sionnelle, ils dépendent du directeur-général du département médical et de l'officier de santé le plus élevé en grade de la localité où se trouve le corps. Pour leurs devoirs militaires, les chirurgiens du régiment dépendent du lieutenant-colonel. Ils doivent accompagner leurs troupes en toute circonstance, même au feu, et dans les opérations d'un siège ils la suivent à la tranchée.

L'aide-chirurgien doit avoir servi cinq ans en cette qualité avant de pouvoir être nommé chirurgien. De ce dernier grade il ne peut être promu à un rang supérieur avant dix ans de service.

LE PAYEUR.

Les payeurs ou trésoriers, dans l'armée anglaise, sont quelques fois choisis parmi les officiers subalternes des régiments. Ces officiers, en prenant leurs fonctions, abandonnent tous leurs droits à l'avancement; le plus souvent les payeurs sont des civils. La position des trésoriers est assimilée au grade de capitaine. Leur solde s'accroît en proportion du nombre de leurs années de service, et, quand ils prennent leur retraite, ils se retirent avec le rang honoraire de major.

Le trésorier régimentaire est tenu de fournir un cautionnement de 2,000 livres sterling, en entrant en fonction.

LE QUARTIER-MAÎTRE.

Le quartier-maître, dans le régiment anglais, est en quelque sorte l'intendant, l'homme d'affaires du commandant du régiment. C'est envers lui seul qu'il est responsable de l'accomplissement de ses devoirs. Ceux-ci consistent dans la réception et la distribution de tous

les denrées et effets distribués à la troupe tels que , fourrage, avoine, chauffage, éclairage, &c., &c., habillement, équipement &c., &c. ; le quartier-maître tient aussi la comptabilité relative à ces divers objets. Il est en outre chargé de la surveillance des casernes et autres bâtiments publics mis à la disposition de son corps ; les fournitures et le mobilier dépendent également de son contrôle. Le quartier-maître doit recevoir le casernement du garde-quartier (*Barrack Master*) lorsque son régiment arrive dans une garnison ; il doit le remettre au même employé au départ. Le quartier-maître accompagne encore le garde-quartier dans les revues mensuelles du casernement que doit passer celui-ci ; il assiste à la constatation des dommages et dégradations résultants du fait de la troupe. Il est responsable de la propreté et de la bonne tenue des quartiers. Il a à sa disposition un caporal et douze pionniers.

L'emploi de quartier-maître est presque invariablement réservé pour les sous-officiers. Il donne droit, comme assimilation, au rang de lieutenant ou d'enseigne. Au bout d'un certain temps de service, le titulaire de cet emploi peut se retirer avec le rang de capitaine honoraire.

LE CAPITAINE.

Chaque compagnie est commandée par un capitaine, lequel est responsable de la discipline, de l'instruction pratique, des armes, et de l'habillement de ses hommes.

LE LIEUTENANT ET L'ENSEIGNE.

Ces deux officiers subalternes sont sous les ordres du capitaine, ils remplissent les mêmes fonctions, et ont la même responsabilité, que celles du capitaine.

LE SERGENT-MAJOR.

Le sergent-major occupe le premier rang parmi les sous-officiers anglais; il représente, de fait, une sorte d'adjudant non-commissionné; ses attributions sont calquées sur celles de cet officier, dont il partage la responsabilité pour tout ce qui regarde le service intérieur du régiment.

SERGENT DU DRAPEAU.

(*Colour Sergeant.*)

Le sergent du drapeau porte sur son uniforme certains signes honorifiques (chevrons et sabres croisés sur les manches) qui servent à les distinguer; il est choisi parmi les sous-officiers les plus méritants; et son poste, sous les armes, est toujours autour de l'étendard. Ils ont en outre une solde plus forte que celle des autres sous-officiers.

Les sous-officiers constituent la véritable cheville ouvrière de tout le système militaire anglais. Ils exercent sur le soldat une action d'autant plus grande, d'autant plus décisive, qu'ils restent avec lui dans un contact de tous les instants, tandis que les officiers, pour certains motifs, ne s'occupent pas des intérêts de leurs hommes et n'interviennent, pour ainsi dire, jamais dans les circonstances journalières et habituelles de leur vie, mais évitent même avec eux tout rapprochement qui n'est pas commandé par une absolue nécessité.

DE L'ORGANISATION TACTIQUE.

On appelle unité la réunion d'hommes qui obéit à un seul chef.

Dans l'infanterie, on a formé un premier groupe de 8 à 12 hommes à la tête duquel on a mis un caporal. C'est la première unité formant la base de l'organisation.

On a nommé *escouade*, cette première unité, facile à commander et à instruire.

Deux escouades forment une section de 16 à 25 hommes sous les ordres d'un sergent.

Deux sections forment une subdivision de 30 à 50 hommes, et qui est commandée par un lieutenant ou enseigne.

Deux sub-divisions forment une compagnie dont la force varie de 60 hommes sur le pied de paix, à 100 hommes sur le pied de guerre, et qui est commandée par un capitaine.

Six, huit ou dix compagnies forment un bataillon, dont la force moyenne, sur le pied de guerre, est de 800 hommes, et qui est commandé par un lieutenant-colonel.

Deux, trois et quelquefois quatre bataillons forment un régiment.

Il y a des régiments à un bataillon.

La force du bataillon est déterminée par cette considération, qu'il doit obéir à la voix d'un seul homme; il faut que, lorsque déployé, il puisse entendre des deux extrémités la voix qui commande.

La force moyenne de la voix détermine donc son étendue et par suite sa force, qui varie de 600 à 800 hommes.

Le *Mutiny Act* veut que les troupes soient passées en revue au moins deux fois l'an, et il établit des peines

contre les officiers, commissaires, maîtres-de-montre (muster master) qui feraient ou signeraient de fausses revues.

Les états dressés par les capitaines et les officiers supérieurs, et affirmés par serment devant l'autorité civile, servent de base à la plupart des prestations en argent et en nature.

L'Infanterie anglaise présente un total de 132 bataillons. Les régiments portent des noms particuliers sous lesquels on a l'habitude de les désigner plus souvent encore que par leurs numéros.

Indépendamment de certains signes honorifiques, chaque régiment est autorisé à inscrire sur son drapeau le nom des campagnes et batailles auxquelles il a assisté.

Certains signes sont communs à plusieurs régiments, ainsi ; le *sphinx* est commun à tous les régiments qui faisaient partie en Egypte de l'armée d'Abercrombie ; l'inscription *Montis insignia calpe* au dessous d'une *tour* et d'une *clef* est commune aux régiments qui ont défendu Gibraltar, le *Tigre Royal* et le *Dragon* se retrouvent sur les drapeaux de tous les régiments qui ont fait certaines campagnes dans l'Inde et en Chine ; &c., &c.

Toute l'Infanterie anglaise, à l'exception du 60^e et de la brigade des tirailleurs, porte l'habit rouge. Les régiments, quant à l'uniforme, ne diffèrent entre eux que par la couleur des parements qui sont ou bleus, ou jaunes, ou verts, ou blancs, ou noirs, ou rouges, ou pourpres ; et par la forme de quelques accessoires, tels que plaques de shakos, pompons &c.

Les régiments dits royaux portent tous le parement bleu.

X

RECAPITULATION GÉNÉRALE DES FORCES
MILITAIRES DE L'ANGLETERRE.

CAVALERIE :

	Hommes. Chevaux.	
1 Brigade d'artillerie à cheval.....	2,355	1,890
3 Régiments de Cavalerie de la garde	1,338	825
7 Régts de Dragons(grosse cavalerie)	5,331	3,711
18 Régiments de Dragons légers.....	12,679	9,020

INFANTERIE :

14 Brigades d'artillerie à pied.....	21,531	5,792
1 Dépôt d'artillerie.....	2,951	
1 Brigade d'artillerie de côtes.....	1,209	
Corps du génie.....	4,730	120
Train des équipages.....	2,020	1,162
Infirmiers militaires.....	1,002	
Infanterie de la garde (7 bataillons)	6,300	
Infanterie de ligne (132 bataillons)	164,480	
3 Régiments des Indes Occidentales.	3,419	
Corps coloniaux.....	5,394	900

Donnant un effectif général de 235,852 24,342

Sur ces 235,852 hommes, et 24,342 chevaux il y a *au service de l'Inde* 92,490 hommes, et 9,710 chevaux.

Ce qui laisse 143,362 hommes et 14,632 chevaux pour le service de l'intérieur et des colonies, savoir :

Désignation des Corps.	Officiers.	Sous Officiers.	Soldats.	Totaux.	Chevaux.
Etat-Major (corps médical).	1121	1121
Attilerie à cheval.....	56	110	1557	1723	1290
Cavalerie de la garde.....	99	186	1053	1338	825
Cavalerie de la ligne.....	526	884	8919	10329	6709
Artillerie à pied.....	819	1601	18532	20952	3626
Génie.....	393	383	3954	4730	120
Train des équipages.....	123	259	1638	2020	1162
Infanterie de la garde.....	261	439	5600	6300
Infanterie de la ligne.....	3330	6029	75350	84709
Infirmiers.....	2	396	604	1002
Troupes du commissariat.....	41	284	325
Régiments des Indes Occidentales.....	180	239	3000	3419
Corps coloniaux.....	249	405	4740	5394	900
Totaux... ..	7159	10972	125231	143362	14632

Nous supposons tous les hommes présents sous les drapeaux, ce qui n'est vrai que sur le papier.

DE LA GARDE ROYALE ANGLAISE.

Ce corps spécialement chargé de veiller à la sûreté du Souverain se compose exclusivement d'Infanterie et de Cavalerie.

L'Infanterie de la garde forme une brigade de trois régiments.

- 1^o Les Grenadiers-Guards ;
- 2^o Les Coldstream-Guards ;
- 3^o Les Scots-fusilier-Guards ;

Le premier de ces trois régiments compte trois bataillons de huit à dix compagnies ; le 2e et 3e se composent de deux bataillons seulement.

Comme dans la ligne, le commandement effectif des régiments est exercé par les lieutenants-colonels, et chaque bataillon est sous la direction immédiate d'un major. Les officiers de la garde jouissent dans l'armée de ligne d'un grade supérieur à celui de leur commission régimentaire; ainsi l'Enseigne, dans la garde, est lieutenant, le lieutenant est capitaine, &c. Dans le régiment, ce grade supérieur n'entraîne aucun privilège; mais lorsque les officiers de la garde se trouvent employés dans les camps, en garnison, ou en détachement avec d'autres troupes, ils jouissent alors, quant au service général, des prérogatives attachées au rang effectif qu'ils occupent dans l'armée.

Comme l'infanterie, la cavalerie de la garde anglaise forme une brigade de trois régiments. Les deux premiers portent le nom de gardes du corps (1er et 2e *Life-Guards*) le troisième celui de chevaux-gardes (*Horse-Guards*).

Chacun de ces régiments se divise en huit compagnies (troops) de 40 cavaliers. Leur état-major est le même que celui des régiments de cavalerie de ligne.

La cavalerie de la garde fournit les escortes de la Reine dans toutes les circonstances solennelles (ouverture du parlement &c.); en dehors de ces occasions elle ne fait pas en quelque sorte de service actif. Elle ne sort plus du royaume.

Ses officiers, comme ceux de la garde à pied, ont l'avantage d'un rang supérieur dans l'armée; mais ce privilège est restreint aux officiers supérieurs.

Les bâtiments de Saint James servaient autrefois de caserne, aux *Horse-Guards*; ils sont occupés aujourd'hui par le quartier-général de l'armée anglaise. De là vient

la dé
laquel
dant-e

La
garde

Ces
Ils se
Drago

Les
d'infar
Comm
par de
désigne
qu'ils s
venir d

La
cavalen
ns la

La g
6 R

1

3

La c
4 R

5

6

La
l'escadr
suppose

la dénomination assez bizarre de *Horse-Guards* sous laquelle on désigne l'ensemble des bureaux du commandant-en-chef.

DE LA CAVALERIE.

La cavalerie anglaise se compose de 3 régiments de la garde et 25 régiments de ligne.

Ces derniers portent le nom générique de dragons. Ils se divisent en grosse cavalerie (*Heavy Cavalry* ou *Dragoon-Guards*) et en cavalerie légère (*Light-Dragoons*).

Les régiments de cavalerie ne forment pas, comme ceux d'infanterie, une série de numéros régulière et unique. Comme le corps de cette dernière arme, on les désignent par des noms de princes ou de provinces ; mais on les désignent surtout, par des devises et les signes honorifiques, qu'ils sont autorisés à porter sur leurs étendards en souvenir des circonstances mémorables ou de faits glorieux.

La distinction entre la cavalerie légère et la grosse cavalerie consiste autant dans le nom et l'uniforme que dans la taille des hommes et des chevaux.

La grosse cavalerie se compose de trois régiments.

6 Régiments de dragons gardes.

1 " de Carabiniers.

3 " de Dragons.

La cavalerie de dragons légère se compose de

4 Régiments de dragons légers ou chasseurs.

5 " de Lanciers.

6 " de Hussards.

La réunion de deux compagnies (*troops*) forment l'escadron qui est généralement de 36 files ; rarement on suppose l'escadron de 48 files.

La force ordinaire d'un régiment de cavalerie de ligne est de six compagnies ou *troops* de 68 hommes. Sur le pied de guerre, le chiffre des compagnies est porté à huit et à dix, formant quatre et cinq escadrons.

Le personnel du régiment de cavalerie ne diffère pas sensiblement de celui du régiment d'infanterie. A l'exception du titre de *cornet*, qui remplace celui d'enseigne, les dénominations et les attributions sont les mêmes. A l'état-major, il faut ajouter toutefois le maître d'équitation et les vétérinaires.

Le tableau suivant présente la composition et la force d'un régiment de cavalerie.

- 2 Lieutenants-colonels.
- 2 Majors.
- 10 Capitaines.
- 23 Subalternes, (Lieutenants et Cornettes).
- 1 Payeur.
- 1 Adjudant.
- 1 Quartier-maître.
- 1 Chirurgien.
- 1 Aide-chirurgien.
- 1 Vétérinaire.
- 71 Sous-officiers.
- 674 Soldats (rang et files).

Comme dans l'infanterie, trois régiments dans la cavalerie forment une brigade.

Deux brigades forment une division.

Il arrive quelquefois qu'un régiment de cavalerie est attaché à une division d'infanterie ; mais, en règle générale, chaque arme forme ses brigades et ses divisions indépendantes.

DE L'ARTILLERIE

L'artillerie anglaise est divisée en 14 brigades savoir :

1 Brigade d'artillerie à cheval (Horse Artillery).

8 Brigades d'artillerie de place 1^e, 2^e, 3^e, 5^e, 6^e, 7^e,
10^e, 12^e, (Garrison Artillery).

6 Brigades d'artillerie de campagne 4^e, 8^e, 9^e, 11^e,
13^e, 14^e, (Field Batteries).

La brigade d'artillerie à cheval compte actuellement dix batteries avec 6 canons chacune.

Toutes les brigades ne sont pas d'une force égale ; il y en a à 7 et à 8 et même dans l'Inde à 9 et à 10 batteries.

Chaque brigade est commandée par un colonel ayant tous les droits des chefs de corps de la ligne pour les nominations des sous-officiers &c. Il a 4 Lieutenants-Colonels sous ses ordres.

L'état-major de chaque batterie se compose de 2 capitaines (1^{ère} et 2^e classe) et de 3 subalternes (lieutenants).

Sur le pied de guerre, ou au complet, la batterie anglaise de campagne comporte, 5 officiers, 10 sous-officiers, 220 hommes et 28 voitures (pièces et caissons).

Sous la dénomination générale d'artillerie de campagne, on comprend : les batteries à cheval (horse artillery), les batteries de campagne proprement dites (field batteries), et les batteries de position (batteries of positions), auxquelles il convient d'ajouter encore les batteries dites de réserve, dont le parc est composé, suivant les circonstances, d'un mélange des trois premières.

La batterie à cheval est composée de quatre pièces de 6 et de deux obusiers légers.

La batterie de campagne a les mêmes calibres que la batterie à cheval (6 ou 9) et son matériel en voitures, caissons &c., ne présente aucune différence.

C'est par son personnel seulement qu'elle se distingue de la batterie à cheval.

La brigade de côte (*the coast brigade of artillery*) est répartie dans les forts, batteries et tours du littoral.

Cette brigade de côte comprend huit sections, chacune sous les ordres d'un capitaine. Son état-major comporte.

- 1 Major (le seul officier de ce grade dans l'artillerie anglaise).
- 8 Capitaines.
- 8 Lieutenants.
- 1 Sergent-major.
- 1 Quartier-maître-sergent.
- 5 Sergents d'état-major.
- 24 Sergents.
- 6 Caporaux.
- 9 Artificiers.

Auxquels il faut ajouter le cadre de l'ancienne compagnie d'invalides.

Le drapeau de l'artillerie anglaise a pour signes distinctifs les armes de l'Angleterre et un canon, au-dessus le mot *Ubique* au-dessous la devise, *qui fas et gloria ducunt*.

DU GÉNIE.

L'effectif total du génie anglais tel que constitué aujourd'hui comprend 36 compagnies composées de 100 à 110 hommes chacune, formant un total de 339 sous-officiers et 3,448 soldats.

L'état-major comprend.

8	Colonels commandants.
15	Colonels.
37	Lieutenants-Colonels.
60	Capitaines en premier.
60	Capitaines en second.
180	Officiers Subalternes.
<hr/>	
360	Total.

L'inspecteur-général des fortifications, le sous-inspecteur, et les deux assistants-inspecteurs, qui forment comme un comité supérieur du génie, ont leurs bureaux à Whitehall-Gardens (Londres).

DE LA DISCIPLINE.

Pour mettre une armée en action, la première condition est que ces divers éléments obéissent à la volonté d'un seul homme, que cette volonté soit transmise jusqu'aux derniers degrés de l'organisation et soit exécutée partout.

Il faut donc que *les inférieurs obéissent à leurs supérieurs*, et cette obéissance constitue, LA DISCIPLINE.

La discipline à une grande importance.

C'est le PRINCIPE VITAL.

C'est le moteur de toute organisation.

SANS ELLE POINT D'ARMÉE ! Avec la discipline, au contraire, on voit des bandes de mercenaires recrutés souvent dans la lie des populations devenir de bonnes troupes et accomplir de grandes choses.

La discipline est importante non-seulement au point de vue de l'existence des armées, mais encore au point de vue de l'existence des états.

Une nation peut périr par l'indiscipline de ses armées, tandis qu'au contraire, dans un état, tant que la discipline est en vigueur, rien n'est désespéré, même après les plus grandes défaites.

Calme, impartiale, prompte, ferme, jamais avilissante, elle doit plutôt prévenir que réprimer.

Nous ajouterons que l'exemple a une grande influence sur la discipline, et que l'officier qui donne l'exemple est toujours bien obéi.

Elle forme la base de la bonté d'une armée.

Enfin, elle repose sur deux sentiments opposés, la crainte et l'espérance.

En résumé.

LA DISCIPLINE EST L'OBÉISSANCE DE L'INFÉRIEUR AU SUPÉRIEUR.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le commandement en chef fut longtemps un emploi subalterne. Celui qui l'exerçait était tenu à une grande distance du pouvoir ? Les commissions et les faveurs royales étaient accordées sans discernement. On nommait enseignes, des enfants, à l'époque où l'on eut dû leur mettre le rudiment à la main ; et, dès qu'ils entraient dans l'adolescence, il n'était besoin, pour les porter à la tête des régiments, que du temps nécessaire à l'insertion dans la gazette des promotions qu'ils obtenaient coup sur coup. Les lieutenants-colonels et les majors avaient des compagnies que d'autres commandaient. Les corps d'officiers étaient presque toujours incomplets, et ceux-là seuls résidaient au régiment, qui n'avaient pas assez

d'argent pour payer un congé. L'administration et la comptabilité étaient livrées à un brigandage qui rendait misérable la condition du soldat.

Les mauvaises comme les bonnes doctrines se lient et réagissent les unes sur les autres, pour rendre plus complet le mal ou le bien. Les régiments étaient aussi ignorants que mal conduits. On avait des ordonnances de manœuvre, mais anciennes et imparfaites, et comme les troupes n'étaient soumises sur ce point à aucun contrôle, les suivait qui voulait. On ne pouvait pas embrigader, parceque chaque chef de corps faisait manœuvrer les soldats à sa guise. Trois ou quatre régiments que le hasard réunissait, ne savaient comment se raccorder. L'infanterie ne conservait pas de distances égales, et ses mouvements étaient continuellement ondulés. C'était pire encore dans la cavalerie. Les officiers de toutes les armes ne faisaient que boire et mener vie joyeuse. On payait des soldats, on n'avait pas d'armée.

La nomination du Duc de York au commandement en chef, vers l'an 1800, fut le commencement d'une ère nouvelle pour l'armée, et bientôt tous ces abus disparurent.

Les soldats et les officiers forment en Angleterre deux classes séparées par une barrière presque infranchissable. C'est la conséquence des institutions du pays. Une armée, levée au moyen de la conscription, choisit ses officiers dans son sein, parce qu'elle est sûre d'y trouver des citoyens, et parce que la patrie doit à ses enfants l'accomplissement entier de leur destinée, en quelque situation qu'elle les place.

Une armée recrutée à prix d'argent comme l'armée anglaise a droit seulement à ce qui lui fut promis lors de l'engagement que ses membres ont contracté. Une pareil-

le armée ne devient nationale que par l'entremise d'officiers pris hors de ses rangs, et dans la sphère des intérêts sociaux.

A leurs yeux, les soldats sont des instruments passifs, des rouages qu'il faut abondamment graisser, et soigneusement entretenir pour que la machine produise son effet en toute occasion.

Les emplois forment la base de l'armée britannique.

Les commissions ne marchent pas toujours d'accord avec les emplois. Il y a des capitaines tutélaires qui sont majors, des majors tutélaires qui sont lieutenants-colonels.

On a multiplié les grades en dehors, afin que les anglais fussent toujours au dessus ou au moins au niveau des officiers d'autres puissances, à côté desquels ils peuvent être appelés à faire campagne.

C'est ce qu'on appelle rang de brevet, par opposition au rang de commission.

Dans l'intérieur du régiment, l'officier prend rang suivant sa commission ; dans le service général de l'armée, et partout où les détachements de différents corps marchent ensemble, il commande en vertu de son brevet.

On ne s'enquiert pas, lorsque les officiers entrent au service, de la religion qu'ils professent ; on le demande encore moins aux soldats.

Un acte du Parlement, donné pendant la session de 1816 rend les militaires habiles à parvenir à tous les grades, sans acception à la religion.

L'origine des pensionnaires remonte au règne de la reine Anne (1703). Ils ont formé, dans le principe,

quatre
l'Hôp
Chels
pouva
et au
dant d

Le
5,600
de 47

Un
en An
colonie
milita

Le
anglais

" L
britan
les Ro
n'escal
plaine,
sont p
ce mot
On ne
Russes
servent

" Il
alleman

" Le
1797 e

" E

quatre divisions, recrutées parmi les soldats invalides que l'Hôpital de Chelsea (fondé par Charles II, l'hôpital de Chelsea est l'Hôtel des invalides de l'armée anglaise) ne pouvait recueillir à cause de l'exécutif de ses ressources, et auxquels un secours journalier était accordé en attendant que l'établissement pût les recevoir.

Le nombre des pensionnaires militaires, qui était de 5,600 en 1774, de 12,000 en 1782, de 17,000 en 1795, de 47,180 en 1815, s'élève aujourd'hui à 63,634.

Un état major de 113 officiers, dont 72 sont employés en Angleterre et en Ecosse, 30 en Irlande et 11 dans les colonies, est chargé de l'administration et de la solde des militaires pensionnés.

Le général Foy en parlant de l'Infanterie de l'armée anglaise s'exprime dans les termes suivants :

“ L'Infanterie est la meilleure portion de l'armée britannique. C'est le *robu peditum*, comme le disait les Romains des triaires de leurs légions. Les anglais n'escaladent pas la montagne et n'effleurent pas la plaine, lestes et rapides comme les Français ; mais ils sont plus silencieux, plus calmes, plus obéissants ; pour ce motif leurs feux sont plus assurés et plus meurtriers. On ne les verra pas résignés sous le boulet, à l'égal des Russes, mais ils se pelotonnent moins confusément et conservent même l'ordonnance primitive.

“ Il y a dans leur fait quelque chose du mécanisme allemand avec une exécution plus active et plus morale.

“ Le règlement de manœuvre qu'ils suivent depuis 1797 est imité des Prussiens. X

“ Elle se double sur quatre pour faire et recevoir un

effort. Il lui arrive d'exécuter des mouvements offensifs, même de charger des colonnes en ordre déployé.

“ De pied ferme, elle commence sa défense par des décharges générales de bataillon que suit un feu de file bien nourri. Elle se retourne sans émotion pour répondre à ceux qui viennent par derrière. En marchant, elle tire sans se désunir.

“ L'Infanterie anglaise ne craint pas d'aborder son ennemi à la baïonnette.

“ Cependant, le chef qui voudra en user sans la compromettre devra la mouvoir rarement et avec précision, et compter sur son feu plus que sur ses manœuvres.

“ Les fusils des soldats sont moins légers que ceux de l'armée française, et ont le calibre un peu plus fort. Les autres parties de l'armement et de l'équipement sont, en général, préférables à ceux du soldat français.

“ L'armée anglaise demeurant dans le pays coûte deux fois plus qu'une autre armée de même force. Cela vient du taux élevé des engagements, de la cherté des denrées et des matières, du luxe des attirails et de l'aisance donnée au soldat.

“ Lorsqu'elle est employée hors de son Ile, les frais de campagne dépassent tous les calculs.

“ Là où les troupes sont menacées de la disette, le gouvernement verse l'argent à profusion, et quand on ne trouve pas de vivres à acheter sur les lieux, il les envoie en nature.”

Afi
des, n
nous
raux
plus
suivar
vemen
Dan
nous s
nous p
avons
tions,

LIVRE II.

DE LA COMPAGNIE.

REMARQUES.

Afin de bien faire comprendre, et de rendre plus lucides, nos explications des mouvements d'une compagnie, nous avons crû devoir donner, dans les principes généraux qui suivent, certaines explications qui se rattachent plus spécialement au bataillon, dans un sens, mais qui, suivant nous, sont indispensables dans l'étude des mouvements de la compagnie.

Dans les développements qui suivent, quoique nous nous soyons strictement conformés aux ordonnances que nous possédons, et que cet ouvrage soit calqué sur elles, nous avons cependant dû ajouter un grand nombre d'informations, et entrer dans certains détails nouveaux, tandis

que nous en avons retranché d'autres qui nous ont paru inutiles, et que l'on a considéré que comme des répétitions propre à ennuyer et rendre plus difficile cette étude.

En outre des règles générales que nous avons écrites pour le sergent guide et les pivots, chacun des articles sera précédé des règles générales qui y sont relatives.

L'harmonie des mouvements en grand, dépendant nécessairement de l'instruction individuelle des compagnies, de l'uniformité des commandements, des principes et des moyens d'exécution, les instructeurs devraient se conformer littéralement à tout ce qui sera prescrit ci-après, ce qui n'est rien autre chose que ce que contiennent nos instructions sans y rien ajouter ni en rien retrancher; ils s'attacheront aussi à faire exécuter tous les mouvements avec calme, sang-froid et régularité.

Nous recommandons fortement une étude spéciale des planches contenues dans cet ouvrage et qui ont été préparées par nous avec beaucoup de soin. Voir clé des planches.

DEVOIRS DE L'INSTRUCTEUR.

L'Instructeur devrait faire suivre chaque explication d'observations qui auraient pour objet de démontrer l'utilité des principes qu'il aura prescrits :

Les instructeurs ne sauraient trop s'attacher à les étudier, et à en faire l'application lorsqu'ils instruiront des recrues.

Le ton du commandement sera toujours animé et d'une étendue de voix proportionnée au nombre des hommes qu'on exercera.

Il y a deux sortes de commandements ; les commandements d'avertissement, et ceux d'exécution.

Les commandements d'avertissement devront être prononcés distinctement et dans le haut de la voix.

Les commandements d'exécution seront prononcés d'un ton ferme et bref.

Les commandements, dont l'indication sera séparée dans l'ordonnance par des tirets, seront coupés de même dans l'énonciation.

Les instructeurs devront toujours expliquer ce qu'ils enseignent, en peu de paroles claires et précises ; ils exécuteront toujours eux-mêmes ce qu'ils commandent, afin de donner ainsi l'exemple en même temps qu'ils expliquent le principe.

Ils s'attacheront à accoutumer l'homme de recrue à prendre lui-même la position qu'il devra avoir, et ne le toucheront pour le placer que lorsque son défaut d'intelligence les y obligera.

Des fautes peu sensibles, dans une colonne d'un petit nombre de compagnies, auraient des inconvénients graves dans une colonne de plusieurs bataillons ; ainsi l'instructeur doit veiller avec le plus grand soin à la *stricte* observation des principes prescrits.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I.

FORMATION D'UNE COMPAGNIE.

La compagnie qui ne devra jamais se composer de plus de quatre vingts hommes pour manœuvrer, sera formée sur deux rangs, et rangée par rang de taille. Dans le premier rang ou rang de front, et dans le second rang ou rang de serrefile, seront placés les soldats et les caporaux ; dans le troisième rang, ou rang surnuméraire, seront placés les officiers subalternes (le lieutenant et l'enseigne), les sous-officiers (sergeants), les pionniers, tambours et clairons.

II.

Les soldats et caporaux seront rangés par rang de taille comme suit : on les formera sur un rang, le plus grand sur la droite (Pl. II fig. 1) ; on fera numéroter ; on ordonnera au numéro un de faire trois pas à son front, au numéro deux de se placer à la gauche de la ligne et de faire aussi trois pas au front, puis on indiquera aux numéros impairs de se former sur la gauche du numéro un, et aux numéros pairs de se former sur la droite du numéro deux, et ainsi de suite alternativement, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent au centre. (Pl. II fig. 2).

On fera numéroter de nouveau et on divisera la compagnie par sub-division, celle de droite devant toujours être formée d'un nombre pair. On ordonnera aux numéros pairs de la sub-division droite, et aux numéros

impair
(notifi
pair d
tructe

EVI
ODD N
MARCH
le cent
QUICK-
troisièr

Apr
premiè
peler le
rang à

Une
nécessa
l'instru

REAR
SIZE
dront le

LA COM

On
quatre
compag
sub-div
ment, d
sera la

impairs de celle de la gauche de faire un pas en arrière (notifiant l'homme de la gauche, si c'est un numéro impair de ne pas bouger,) aux commandements de l'instructeur.

EVEN NUMBERS OF THE RIGHT SUB-DIVISION AND ODD NUMBERS OF THE LEFT, ONE PACE STEP BACK—MARCH;—on donnera ordre à la compagnie de serrer sur le centre par le pas de côté, ON THE CENTER CLOSE—QUICK—MARCH, laissant la file creuse à une, la troisième de la gauche (Pl. II fig. 3

Après que les hommes d'une compagnie ont été une première fois rangés de cette manière, ils doivent se rappeler leurs tailles respectives, et être capables de prendre rang à leurs places propres.

Une fois la compagnie formée sur deux rangs, s'il était nécessaire de faire ranger les hommes par rang de taille, l'instructeur commandera

REAR RANK, ONE PACE STEP BACK—MARCH.

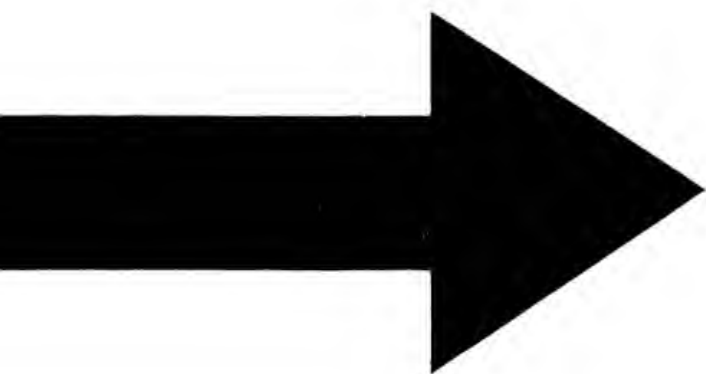
SIZE.—A ce dernier commandement, les hommes prendront leurs places propres.

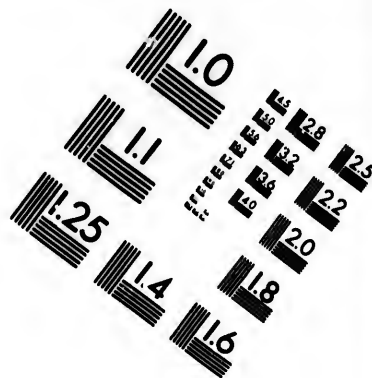
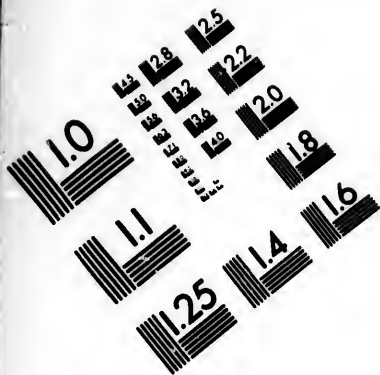
III.

LA COMPAGNIE SERA DIVISÉE EN DEUX SUB-DIVISIONS ET QUATRE SECTIONS.

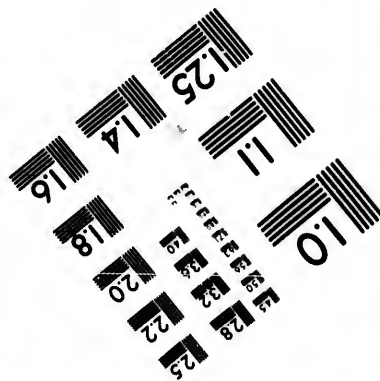
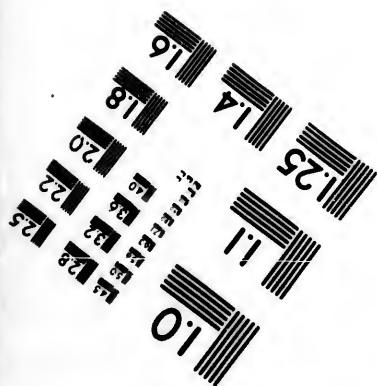
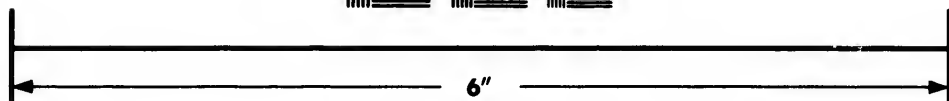
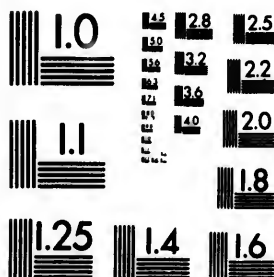
On divisera la compagnie en deux sub-divisions et quatre sections. Dans une compagnie de droite, si la compagnie est composée d'un nombre impair de files, la sub-division droite devra être la plus forte numériquement, dans une compagnie de gauche, celle de gauche sera la plus forte. Chaque sub-division aura une sec-







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

128
132
122
120
8

10
11

tion de droite et une section de gauche. Si les subdivisions se composent d'un nombre impair de files, les sections intérieures seront les plus faibles numériquement (Pl. III fig. 1).

Les compagnies d'un bataillon seront numérotées de droite à gauche comme le sont les files d'une compagnie (Pl. III fig. 2), les numéros impairs étant des compagnies de droite, et les numéros pairs des compagnies de gauche (Pl. IV fig. 1).

IV.

UNE FILE.

Une file se composera de deux hommes, un homme du premier rang ou rang de front et un homme du deuxième rang ou rang de serrefile. L'homme du rang de front se désignera sous le nom de chef de file, celui du deuxième, sous celui de serrefile.

V.

RANG ET FILE.

Rang et files servira à désigner tous les militaires qui restent constamment dans les rangs, c'est-à-dire, les soldats et caporaux.

VI.

OFFICIERS D'UNE COMPAGNIE.

Les officiers et sous-officiers d'une compagnie se composeront d'un "Capitaine" d'un "Lieutenant" d'un "Enseigne" et de quatre ou cinq sous-officiers, dont le plus ancien remplira les devoirs de sergent-guide, (covering sergeant).

VII.

SUBALTERNES ET SURNUMÉRAIRES.

On comprendra par subalternes le " Lieutenant " et " l'Enseigne, " par surnuméraires les sous-officiers. En l'absence d'aucun des officiers, le suivant par rang devra prendre sa place qu'il soit officier ou sous-officier.

VIII.

LES SOUS-OFFICIERS NE SORTIRONT EN AVANT DE LA LIGNE QUE DANS CERTAINS CAS.

Les sous-officiers ne sortiront des rangs, en avant de la ligne, que pour donner des points de base ou jalonner.

IX.

DISTANCE RELATIVE DES RANGS.

Le rang de serre-file sera toujours à 30 pouces du premier rang ou rang de front. En ligne le rang surnuméraire sera à trois pas du rang de serre-file ; en colonne il sera à un pas.

X.

L'ASSEMBLÉE.

Au commandement de " FALL IN " ou sur la sonnerie de " l'assemblée, " les hommes de la compagnie se formeront sur le sergent guide ou l'homme de gauche de la compagnie qui aura précédemment été placé, dans la direction où on désire que la compagnie fasse face, les hommes se formant sur la droite de ce sergent ou de cet homme.

XI.

PROPORTION RELATIVE DES PAS AUX FILES.

Comme il sera nécessaire de connaître l'espace que peut occuper un certain nombre de files, on se rappellera que chaque homme occupe un espace de 21 pouces ; 10 files, 7 pas de trente pouces ; 20 files, quatorze pas ; 100 files, soixante et dix pas ; 1000 files, sept cents pas.

XII.

UNE LIGNE.

Les compagnies sont en ligne lorsqu'elles sont placées sur un seul rang, c'est-à-dire sur une même ligne et qu'il n'y a aucun espace entre elles. (Pl. IV fig. 2).

XIII.

UNE COLONNE.

La colonne consiste dans une suite de compagnies, subdivisions ou sections :

La colonne sera la droite en tête, lorsque la compagnie, subdivision ou section qui sera sur la droite lorsqu'en ligne, sera en tête de la colonne, et la gauche en tête, lorsque la compagnie, subdivision ou section qui sera sur la gauche lorsqu'en ligne, sera en tête de la colonne.

Lorsque c'est une suite de subdivisions, la colonne sera de subdivisions, si c'est une suite de sections, on la désignera sous le nom de colonne de sections. (Pl. V).

Les colonnes doubles sont celles formées de deux suites ou rangées de compagnies ou parties de compagnies séparées, l'une sur le flanc de l'autre.

II
que,
de co
gauch
en tête
la col
étant
toujou

Le
fera ;
côté o
opposé

Lors
à la su
leur pr
rang d
colonne

Lors
tance
sera "à

Lors
distanc

XIV.

FLANC PIVOTANT.

Il sera de la plus grande importance de se rappeler que, si la colonne est la *droite en tête*, qu'elle soit de compagnies, de sub-divisions ou de sections, le *flanc gauche* sera le *flanc pivotant*, et si la colonne est la *gauche en tête*, le *flanc droit* sera le *flanc pivotant*. Lorsque la colonne sera intervertie, elle sera considérée comme étant la droite en tête. *C'est au flanc pivotant que devra toujours se placer le capitaine.*

XV.

FLANC PIVOTANT ET FLANC OPPOSÉ.

Le flanc pivotant sera celui sur lequel la conversion se fera; dans une marche de front ou en retraite, ce sera le côté où sera le guide; l'autre flanc sera appelé flanc opposé, ou flanc marchant.

XVI

PROFONDEUR DES COLONNES.

Lorsque les compagnies, sub-divisions ou sections, sont à la suite les unes des autres et à une distance égale, à leur propre largeur, en mesurant des talons du premier rang de l'une, aux talons du premier rang de l'autre, la colonne sera "à distance entière," (Open Column).

Lorsqu'entre les compagnies il n'y aura qu'une distance égale à la largeur d'une sub-division, la colonne sera "à demi-distance," (Half distance Column).

Lorsqu'il n'y aura entre chaque compagnie qu'une distance égale à la largeur d'une section, la colonne

sera "à distance de section." (Quarter distance Column). L'orsqu'enfin les compagnies seront à une distance de deux pas les unes des autres, mesurant des talons des hommes du deuxième rang d'une compagnie aux talons des hommes du premier rang de la suivante, la colonne sera " serrée en masse."

XVII

MOTS DE COMMANDEMENTS.

On devra se rappeler que, dans aucune circonstance, il ne sera permis de donner d'autres commandements que ceux indiqués dans les ordonnances ; la moindre *dévi-*
tion à cette règle pourrait entraîner à des conséquences graves.

XVIII.

POINT DE BASE OU JALON.

Les sergents, donnant des points de base ou agissant comme jalonneurs, devront toujours se placer vis-à-vis la *première* file du flanc droit ou gauche, suivant le cas, de la compagnie pour laquelle ils jalonneront.

XIX.

COMMANDEMENTS DE L'INSTRUCTEUR.

Les commandements pour exercices de compagnie, indiqués dans les ordonnances comme étant ceux qui doivent être donnés par l'instructeur, représenteront ceux que donnera le chef de bataillon, lorsque les compagnies seront enrégimentées.

XX

COMMANDEMENT DE HALTE.

Dans les exercices de compagnie, le commandement de "halt" devra toujours être précédé de celui de "company"; en bataillon le mot "company" sera remplacé par le numéro donné à la compagnie pour la manœuvre. Tout commandement, consistant en un seul mot, doit être précédé d'un avertissement.

XXI

LE CENTRE D'UNE COMPAGNIE.

La file gauche de la sub-division droite sera *toujours* considérée comme le centre d'une compagnie.

XXII

COMMENT MANŒVRER.

On devra faire exécuter à la compagnie les différents mouvements, rang de serre-file en avant, tels que diminuer et augmenter le front d'une colonne, converser, etc., etc. : pratique aussi nécessaire pour les soldats que pour les officiers. Les deux rangs agiront alternativement comme rang de front et rang de serre-file.

XXIII

" EYES-FRONT. "

Ce commandement ne se donnera que lorsque la compagnie sera en ligne ou en échelon; en colonne, les hommes devront corriger eux-mêmes leur alignement.

XXIV

PLACES DES OFFICIERS ET DU SERGENT GUIDE.

Le Capitaine.

En ligne, il sera sur la droite de sa compagnie, au premier rang ; en colonne la droite en tête, sur la gauche ; en colonne la gauche en tête, sur la droite ; lorsque la compagnie sera en colonne de sub-divisions ou sections, il commandera la sub-division ou section dirigeante.

Le Lieutenant.

En ligne comme en colonne, il sera toujours derrière la seconde file du flanc opposé, dans le troisième rang ou rang surnuméraire. En colonne de sub-divisions, il commandera la sub-division en queue ; en colonne de sections, il commandera la troisième section de la tête de la colonne.

L'Enseigne.

Sera toujours derrière le centre de la compagnie, dans le rang surnuméraire. En colonne de sub-divisions, derrière la seconde file du flanc opposé de la sub-division de derrière ; en colonne de sections, il commandera la section de la queue.

Le Sergent Guide.

En ligne, sera derrière son capitaine ; en colonne, derrière la seconde file du flanc où sera le capitaine ; en échelon directe ou oblique de compagnies, il se postera sur le flanc opposé, au premier rang.

XXV

DÉSIGNATION DES SUB-DIVISIONS ET SECTIONS EN
COLONNE.

La compagnie étant ployée en colonne de sub-divisions, celle qui sera en tête de la colonne sera nommée sub-division dirigeante "leading sub-division," la suivante, sub-division droite ou gauche "right (ou left) sub-division" selon la position qu'elle occupera dans la compagnie.

Dans une colonne de sections, celle en tête de la colonne sera nommée section dirigeante "leading section," la suivante, sans avoir égard à sa position dans la compagnie, se nommera seconde section, "second section," la suivante, troisième section "third section" et enfin la dernière, quatrième section "fourth section."

XXVI

APRÈS LA HALTE PERSONNE NE BOUGERA.

Lorsque le commandement de la halte sera donné, les soldats ne bougeront pas et devront attendre, pour s'aligner, que le commandement en soit donné.

XXVII

COMMENT LES HOMMES PORTERONT L'ARME EN SE
METTANT EN RANG.

Sur le terrain de manœuvre, les hommes se mettront en rang, avec la baïonnette au fourreau; les troupes armées de la longue carabine, "l'arme à l'épaule" (shoulder), celles armées de la courte carabine, au "reposez-vous sur vos armes, (order). Les premiers recevront ordre de mettre la baïonnette au canon avant de com-

mencer à manœuvrer, à moins qu'ils n'aient à faire des mouvements de tirailleurs.

XXVIII

“ BY THE RIGHT OU BY THE LEFT.”

Chaque fois que le guide d'une compagnie, sub-division ou section, changera de flanc pendant une marche de front, ou en retraite, ou pendant une conversion, au moment où il entrera en rang sur son nouveau flanc, les mots ci-dessus seront immédiatement donnés ; dans une conversion, ils suivront le mot “ forward.”

XXIX

LE CAPITAINE DIRIGERA SA COMPAGNIE.

Lorsque la compagnie sera formée seule sur le terrain de manœuvre, le capitaine dirigera sa compagnie dans toutes les marches par le flanc ; en bataillon, si la marche s'exécute par le flanc opposé, le lieutenant dirigera, à moins d'un ordre contraire.

XXX

ON EXERCERA LA COMPAGNIE À MANŒUVER SUR
UN TERRAIN INÉGAL.

Il faudra exercer parfois la compagnie sur un terrain rompu et inégal, enjoignant à ceux qui passent sur des levées ou cavités d'allonger le pas afin de se conserver en ligne avec ceux qui marchent sur un terrain uni.

XXXI

EN SE PORTANT D'UN FLANC À UN AUTRE, ON SE
MOUVRA AU PAS DE COURSE.

Chaque fois que le capitaine devra changer de flanc ou qu'il aura à se placer au centre &c. de sa compagnie, il se mouvra au pas redoublé, excepté cependant lorsqu'on ouvrira les rangs ; le sergent guide devra toujours donner ses points de base &c., au pas redoublé.

XXXII

COMMENT LES TROUPES ARMÉES DE LA COURTE
CARABINE DEVRONT PORTER L'ARME.

Les troupes armées de la courte carabine, pendant la marche, porteront toujours "l'arme à la main" (Trail), la marche diagonale non exceptée, à moins d'un ordre contraire ; excepté dans les cas suivants : dans la marche par files ou en doublant les files en front sur la marche (form fours deep), ils porteront "l'arme à l'épaule" (shoulder), et dans toutes les conversions en arrière faites de pied ferme, ils porteront "l'arme levée de terre" (short trail). Les troupes armées de la longue carabine marcheront avec l'arme sur l'épaule ;

Les mots de commandements donnés par l'instructeur, dans les manœuvres de la compagnie ou du bataillon, sont en lettres majuscules ; ceux donnés par les guides de compagnies, subdivisions ou sections, en lettres italiques.

DEVOIRS DE L'HOMME DU PIVOT DANS TOUTES
LES CONVERSIONS FAITES DE PIED FERME
ET À PIVOT FIXE.

Conversion en avant sur l'un ou l'autre flanc.

Lorsque la compagnie conversera à pivot fixe en avant, l'homme pivot fera face à droite au commandement de "right wheel" et face à gauche à celui de "left wheel," levera l'avant bras qui ne porte pas la carabine ; le serrefile découvrira : au commandement de "eyes frônt" l'homme du pivot laissera tomber son bras. Si on converse en ligne, de colonne de sub-divisions ou de sections, au commandement de "halt dress" tous les hommes aux pivots de la conversion, excepté celui de la gauche ou de la droite de la compagnie, laisseront tomber leur bras ; ces derniers agiront tel que déjà prescrit.

Conversion sur le centre.

L'homme du pivot, qui sera toujours le chef de la file intérieure de la sub-division qui devra converser en avant, fera toujours face, mais ne levera jamais le bras ; le serrefile découvrira toujours.

Conversion en arrière.

Lorsqu'une compagnie, sub-division ou section, conversera en arrière, si la conversion est sur la droite, l'homme au pivot de la conversion fera face à gauche ; et si la conversion est sur la gauche, il fera face à droite. Il ne levera jamais le bras, que la compagnie fasse volte face pour converser, après l'avertissement donné, ou non. Le serrefile ne découvrira pas.

DEVOIRS DU SERGENT GUIDE (COVERING SERGEANT)
DANS LA PLUPART DES MOUVEMENTS
D'UNE COMPAGNIE.

Dans les conversions faites de pied ferme à pivot fixe.

Au commandement d'avertissement, il marquera l'endroit où s'appuiera l'aile marchante de la compagnie, ou de la sub-division ou section dirigeante, si le mouvement s'exécute par sub-division ou section, il portera l'arme à l'épaule (advance) et lèvera l'avant bras qui ne porte pas la carabine, faisant face au nouveau front. Lorsque la conversion se fera sur le centre de la compagnie, il marquera l'endroit où devra s'appuyer l'aile marchante de la sub-division qui devra converser en avant, portant l'arme et levant le bras tel que déjà prescrit.

Si le nombre de pas, que devra converser la compagnie, est mentionné, il se placera le dos tourné à la 8e file du pivot, soit en front soit en arrière selon la direction dans laquelle devra se faire la conversion, et prendra le nombre de pas indiqué sur la circonférence du cercle dont le pivot sera le centre; portant l'arme, levant le bras et faisant face tel que déjà prescrit.

*Il donnera des points de base avec l'arme au redressé
(Recover) et le bras intérieur étendu,*

Seulement dans les mouvements qui suivent ;

THE COMPANY WILL WHEEL ON THE CENTER.....
au commandement de "halt."

Lorsqu'en colonne de sub-divisions ou de sections et qu'on formera la ligne au flanc opposé ;

RIGHT (OU LEFT) FORM COMPANY ; au commandement de " wheel."

Lorsque par file ou les files doublées (par quatre) et qu'on formera en front, à droite ou à gauche ou sur le demi-tour à droite ou le demi-tour à gauche ;

" ON THE LEADING FILE RIGHT (OU RIGHT ABOUT) FORM COMPANY."

" ON THE LEADING FILE LEFT (OU LEFT ABOUT) FORM COMPANY."

Enfin lorsque conversant sur l'un ou l'autre flanc, pour un changement de front ;

THE COMPANY WILL WHEEL—PACES TO THE RIGHT (OU LEFT).

Dans tous ces différents mouvements, le sergent surnuméraire donnera aussi un point de base de la même manière que le sergent guide, au flanc du capitaine, excepté dans les conversions sur le centre pour changement de front, dans lequel cas il jalonnera au flanc opposé à celui du capitaine. Les sergents feront toujours face au capitaine, excepté dans les conversions sur le centre, dans lequel cas, ils feront face en dedans.

Ouvrir les rangs.

Lorsqu'on ouvrira les rangs, il prendra la place du capitaine sur la droite de la compagnie, au premier rang.

En échelon de compagnies, oblique ou direct.

Il se portera sur le flanc opposé, au premier rang.

Pendant une marche de flanc.

Il devra être en tête de la compagnie, si le capitaine dirige.

Pou
la cour
Lors
bataill
lorsqu'
un car
canon.
lon pe
l'arme

" St

" A

" O

" S

" S

" T

Pen

ton et

dront

On

se com

Pou

nera le

" T

Ou.

" T

On

au fo

Le maniement de l'arme.

Pour les sergents, le maniement de l'arme est celui de la courte carabine.

Lorsque manœuvrant avec leurs compagnies ou le bataillon, ils resteront la baïonnette au fourreau, excepté lorsqu'ils escorteront les drapeaux, ou qu'ils seront dans un carré, dans lesquels cas ils placeront la baïonnette au canon. Ils n'exécuteront avec la compagnie ou le bataillon pendant les manœuvres d'autres mouvements avec l'arme, que ceux qui suivent, savoir :

" Stand at—Ease."

" Attention."

" Order—arms."

" Shoulder—arms."

" Slope—arms."

" Trail—arms."

Pendant l'exercice du maniement des armes, de peloton et de l'escrime à la baïonnette, les sergents se tiendront avec l'arme à l'épaule.

Vérification de la compagnie.

On ne divisera une compagnie par sections que si elle se compose de douze files ou plus.

Pour faire numéroter et vérifier la compagnie, on donnera les commandements.

" TELL OFF AS A RIGHT COMPANY."

Ou.

" TELL OFF AS A LEFT COMPANY."

On procédera à la vérification, baïonnettes ou sabres au fourreau ; les troupes armées de la longue carabine

“ l'arme à l'épaule ” (shoulder), celles armées de la courte carabine commenceront au “ reposez sur les armes, ” (order).

En vérifiant la compagnie, *on évitera*, lorsque marquant le pas, de faire doubler les files, rang de front en avant; et lorsque rang de serrefile en avant, on ne fera jamais doubler les files en faisant le demi-tour (about).

Les officiers ne prendront leur place en rang qu'après la vérification. Le rang surnuméraire fera deux pas en arrière à l'avertissement “ mark time, ” et resteront de pied ferme.

Lorsque faisant converser les sub-divisions et sections, rang de serrefile en avant, pour la vérification, pour reformer la compagnie le commandement sera;

“ *Re-form company.* ”

Les mouvements nécessaires pour la vérification d'une compagnie sont :

1° Faire converser les sub-divisions puis les sections, le huitième du cercle, rang de front, puis rang de serrefile, en avant.

2° Doubler les files de pied ferme, rang de front en avant.

3° Doubler les files en marquant le pas, rang de serrefile en avant.

4° Lorsque sur la marche, faire converser les sections en dehors.

5° Former la compagnie en colonne serrée de sections.

Commandements nécessaires pour la vérification.

Mark time—Quick.

By sub-divisions right—wheel.

Lors
 Mark
 By s
 Lors
 Mark
 La m
 de secti
 Righ
 On f
 en avan
 de comm
 Halt.
 Form
 Form
 Form
 Form
 Mark
 Righ
 Form
 Form
 Form
 Halt.
 On th
 Section.
 Unfix
 dress.
 (Si
 donner
 third, o
 arms.

Lorsque convertée le 8e du cercle.

Mark time—re-form—company.

By sub-divisions left—wheel.

Lorsque convertée le 8e du cercle.

Mark time—re-form—company.

La même chose par sections, substituant l'indication de sections à celle de "sub-divisions."

Right about—turn.

On fera faire ces mêmes conversions, rang de serrefile en avant, de la même manière et avec les mêmes mots de commandements.

Halt.—Front.

Form fours—deep, front.

Form fours—right, front.

Form fours—left, front.

Form fours—about, front.

Mark time—Quick.

Right about—turn.

Form fours—deep. Form two—deep.

Form fours—right. Rear—turn.

Form fours—left. Rear—turn.

Halt.—Front.

On the leading company form square, Quick—March, Sections outwards. (Si armée de la courte carabine, Unfix swords,—Re-form column, Quick—march—Halt dress.

(Si les troupes sont armées de la longue carabine, on donnera les commandements), *Right sections, first and third, order arms ; left sections, second and fourth, order arms.*

Form close column of sections, Quick—march. Unfix bayonnets (ou swords). Re-form company, Quick—march.

Right sub-division stand at—Ease. Left sub-division stand at—Ease.

ARTICLE I.

MOUVEMENTS D'UNE COMPAGNIE.

Compagnie en ligne.

Après la vérification, la compagnie sera supposée comme étant en ligne.

L'instructeur commandera ;

AS A COMPANY IN LINE.

A ce commandement.

- | | | |
|--------------------------|---|--|
| Le capitaine se placera | { | Sur la droite de la compagnie, au premier rang. |
| Le lieutenant “ | { | Derrière la seconde file du flanc gauche, dans le rang surnuméraire. |
| L'enseigne “ | { | Derrière le centre, dans le rang surnuméraire. |
| Le sergent-guide “ | { | Sur la droite du second rang, derrière son capitaine. |
| Le sergent surnuméraire. | { | En arrière de la sub-division gauche. |
| Le troisième sergent | { | En arrière de la sub-division droite. |

Et ainsi de suite.

Les tambours et clairons en arrière de la seconde section.

Les
(Pl. V

On
les ar
colonn
colonn
pour i
avant
des ex
En
mande

“ R
A c
sabre
deuxiè
devant
de la
gauche
au pre
accelen

Les
en arri
cer l'a
sergen
de dro

L'in
MA

Les pionniers en arrière de la troisième section.
(Pl. VI).

ARTICLE. II.

Ouvrir les Rangs.

On ouvrira les rangs, lorsqu'en ligne, pour présenter les armes, et pour exécuter le maniement des armes ; en colonne, lorsque défilant au pas ordinaire, et lorsqu'en colonne à distance entière ou avec distance de section pour inspection ; chaque fois, les officiers se mettront en avant de la ligne de la manière qu'il sera prescrit dans des explications ultérieures.

En ligne, pour ouvrir les rangs, l'instructeur commandera ;

“ REAR RANK TAKE OPEN ORDER.”

A ce commandement, les officiers redresseront leur sabre (Pl. 8), le capitaine se portera à un pas en avant de la deuxième file de la droite de la compagnie, le lieutenant devant la deuxième file de la gauche, l'enseigne au centre de la compagnie. Ces deux derniers tourneront le flanc gauche de la compagnie, tous trois se plaçant parallèlement au premier rang. Ils se rendront à leurs places au pas accéléré.

Les hommes de flanc du deuxième rang se porteront en arrière à deux pas et feront face à droite pour tracer l'alignement où devra se placer le second rang. Le sergent-guide occupera l'espace laissé vide par l'homme de droite du deuxième rang (Pl. VII fig. 1).

L'instructeur commandera

MARCH.

A ce commandement, les officiers feront deux pas à leur front, les deux hommes de flanc du deuxième rang feront face en tête et lèveront le bras qui ne porte pas l'arme, le capitaine assurera l'alignement de ses subalternes et donnera le commandement

Steady.

A ce commandement, les officiers porteront leur sabre au support. (Pl. 9).

Le sergent-guide occupera la place du capitaine; les deuxième et troisième rangs feront deux pas en arrière, le sous-officier le plus près de la droite de la compagnie les alignera en donnant les commandements

Rear rank—Dress. Eyes—front.

Supernumerary rank—dress. Eyes—front.

Au commandement de "Eyes Front" les hommes de flanc du deuxième rang laisseront tomber leur bras. (Pl. VII. fig. 2).

Si les rangs de la compagnie ont été ouverts pour présenter les armes à un officier, le jour d'une inspection, le commandement de "Present Arms" sera donné par le capitaine, lorsque cet officier sera à peu près à dix pas, le capitaine retenant la place qui lui a été assignée antérieurement. Il recevra de cet officier l'ordre de faire porter l'arme à l'épaule.

Serrer les Rangs.

Pour faire serrer les rangs, l'instructeur commandera
REAR RANK TAKE CLOSE ORDER.

A ce commandement, les officiers feront un à droite, et placeront leur sabre au redressé en portant la cavité du pied droit, au talon du pied gauche,

L'in
 MA

A c
 place e
 compag
 dus à
 arrière
 serrero
 guide r

Lors
 armes c

FO
 ORDER.

A ce
 porter s
 pas.

L'ins
 MAR

A ce
 se conf
 tions p
 derrière
 en ligne
 doit le

En c
 ou faire
 dans au
 exécuté
 l'arme

En l
 exercic

L'instructeur donnera le commandement

MARCH.

A ce commandement, les officiers reprendront leur place en ligne; les subalternes tournant la gauche de la compagnie, et plaçant le sabre au "Port" aussitôt rendus à leur poste; le sergent guide fera deux pas en arrière et un à gauche, les deuxième et troisième rangs serreront à leur distance en même temps et le sergent-guide reprendra sa place derrière le capitaine.

Lorsqu'on ouvrira les rangs pour le maniement des armes on donnera le commandement

FOR MANUAL EXERCISE, REAR RANK—TAKE OPEN ORDER.

A ce commandement, le capitaine fera un à droite, sans porter son sabre au redressé; les subalternes ne bougeront pas.

L'instructeur commandera

MARCH.

A ce commandement, les deuxième et troisième rangs se conformeront à ce qui a déjà été prescrit dans les sections précédentes, et le capitaine se portera à six pas derrière le centre de sa compagnie, reprenant sa place en ligne, lorsque cet exercice et celui du peloton (si on doit le faire) seront terminés.

En colonne, lorsqu'on voudra faire présenter les armes, ou faire exécuter le maniement des armes, on ne devra, dans aucun cas, ouvrir les rangs; mais si on doit faire exécuter le maniement des armes, on omettra de placer l'arme sous le bras gauche (Secure).

En ligne, on serrera les rangs pour faire exécuter les exercices de peloton.

ARTICLE III.

Passer de l'ordre en ligne à l'ordre en colonne, la droite en tête.

AS A COMPANY IN COLUMN RIGHT IN FRONT.

A ce commandement, les officiers et sergent-guide se posteront conformément à ce qui a déjà été prescrit, passant à cet effet par derrière la compagnie, et marchant au pas redoublé. Le capitaine se portera sur la gauche de la compagnie au premier rang, le sergent-guide derrière la deuxième file de ce même flanc dans le rang surnuméraire, le lieutenant derrière la deuxième file de la droite.

Si l'instructeur voulait considérer la compagnie comme faisant partie d'une colonne, la gauche en tête, il commandera :

AS A COMPANY IN COLUMN, LEFT IN FRONT.

A ce commandement, le capitaine se portera au pas redoublé sur la droite de la compagnie, au premier rang, le sergent-guide fera un semblable changement, le lieutenant se postera derrière la seconde file du flanc gauche. Dans ces mouvements le troisième rang serrera à un pas du deuxième rang.

Il sera nécessaire parfois, lorsque la compagnie sera formée seule sur le terrain de manœuvre, de passer de cette manière de l'ordre en ligne à l'ordre en colonne la droite ou la gauche en tête, pour faire exécuter certains mouvements de compagnie qui ne se font que de ligne ou de colonne seulement.

ARTICLE IV.*Marche en avant.*

L'instructeur ayant expliqué l'ordre supposé du bataillon, commandera ;

THE LINE (OU COLUMN) WILL ADVANCE.

Dans ce mouvement, l'officier chargé de la direction observera avec la grande précision la longueur et la cadence du pas et marchera dans la direction des deux points qu'il aura choisis.

SLOW (ou Quick ou Double) MARCH.

A ce commandement, la compagnie partira vivement, les soldats auront la tête directe et devront sentir légèrement le coude de leur voisin du côté du flanc de direction.

L'instructeur, voulant arrêter la compagnie, commandera

COMPANY—HALT.

Marche en retraite.

Lorsque l'instructeur voudra faire marcher en retraite, il commandera

THE LINE (OU COLUMN) WILL RETIRE, RIGHT ABOUT—FACE.

La Compagnie ayant fait demi-tour à droite, l'officier chargé de la direction se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus, et l'instructeur commandera

SLOW (ou Quick ou Double) MARCH.

Les soldats se mouvront tel que déjà prescrit.

Si la Compagnie est en colonne, le Capitaine ira se mettre en ligne avec le deuxième rang propre ; mais si la compagnie est en ligne, il restera sur le flanc du rang de front propre.

ARTICLE V.

Conversion de pied ferme, de colonne en ligne.

On observera que, lorsque qu'une compagnie converse de pied ferme, de colonne en ligne, le commandement de la halte devra être donné lorsque l'aile marchante sera à deux pas du sergent-guide.

Si on converse de ligne en colonne, rang de serrefile en avant, ce même commandement se donnera lorsque l'aile marchante aura passé de deux pas le sergent-guide.

Dans tous les cas où le capitaine, pour une conversion, aura à se placer en avant de sa compagnie, au commandement de "March" il se tournera vers ses hommes, autant pour surveiller la conversion que pour pouvoir donner, en temps opportun, le commandement de la halte.

Une colonne de compagnies, sub-divisions ou sections la droite en tête, conversera en ligne au commandement de l'instructeur

LEFT—WHEEL INTO LINE.

Et une colonne gauche en tête au commandement de

RIGHT—WHEEL INTO LINE.

A ce commandement, le capitaine se portera à un pas devant la seconde file du pivot : si c'est une colonne de sub-divisions ou de sections, ce sera devant la seconde file du pivot de la sub-division ou section de derrière ; dans ce cas, à l'avertissement, les guides des sub-divisions ou sections de derrière se replieront dans le troisième rang ; le sergent guide ira marquer l'endroit où devra appuyer l'aile marchante de la compagnie, qui sera la droite si la conversion est faite sur la gauche, et la gauche si la

conve
feron

L'

Q

A
capit

en a

de la

man

Co

A

comp

ou s

voya

Et

P

ligne

Lo

ou de

versie

troisi

en a

pend

s'exé

dista

halte

En

ligne

comp

jalon

conversion est faite sur la droite, les hommes des pivots feront face, et les serrefiles découvriront. (Pl. X et XI).

L'instructeur commandera

QUICK-MARCH.

A ce commandement, la compagnie conversera, le capitaine se tournera du côté de ses hommes, tournant en arrière autour du pivot, et lorsque l'aile marchante de la compagnie sera à deux pas du sergent-guide il commandera

COMPANY—HALT-DRESS.

A ce commandement, tous les pivots, excepté celui de la compagnie, si le mouvement s'exécute par sub-divisions ou sections, laisseront tomber leur bras; et le capitaine, voyant les soldats alignés, commandera

EYES—FRONT ;

Puis ira, ainsi que le sergent guide, prendre sa place en ligne.

Lorsque la compagnie conversera de ligne en colonne ou de colonne en ligne, le lieutenant, pendant la conversion, se portera à la place qu'il doit occuper. Le troisième rang, si le conversion s'exécute le premier rang en avant, reprendra sa distance du deuxième rang pendant la conversion; si au contraire la conversion s'exécute le rang de serrefile en avant, il ne reprendra sa distance du second rang qu'au commandement de la halte.

En bataillon, lorsque la conversion sera de colonne en ligne, à pivot fixe, il n'y aura que le sergent-guide de la compagnie en tête de la colonne qui sortira comme jalonneur.

Les sergents-guide des autres compagnies, si la droite est en tête, converseront sur l'aile marchante de leur compagnie respective; si la gauche est en tête, ils occuperont la place du capitaine sur la droite, au premier rang de leur compagnie.

ARTICLE VI.

Conversion de ligne en colonne, à pivot fixe.

Il ne sera jamais permis de converser de ligne en colonne de compagnies, sub-divisions ou sections à pivot fixe, le premier rang en avant. Lorsque ce mouvement sera nécessaire il s'exécutera à pivot mobile.

On conversera de ligne en colonne de compagnies ou de sub-divisions, de la même manière, pourvû que celles-ci se composent de plus de douze files.

L'instructeur commandera

OPEN COLUMN (OF SUB-DIVISION, si on doit converser en colonne de sub-divisions) RIGHT IN FRONT (si on converse la droite en tête, OU LEFT IN FRONT, si on converse la gauche en tête).

A ce commandement, le capitaine se portera devant le centre de la compagnie, ou si le mouvement s'exécute par sub-divisions, au centre de la sub-division qui sera dirigeante lorsque le mouvement sera terminé; les hommes du pivot feront face, conformément à ce qui a déjà été prescrit, les serrefiles ne décrocheront pas. Le sergent-guide marquera l'endroit où l'aile marchante de la compagnie ou sub-division dirigeante appuiera après la conversion, faisant face et portant l'arme tel que déjà prescrit. (Pl. XII fig. 1).

L'instructeur commandera

RIGHT ABOUT—FACE.

Tous, excepté l'homme au pivot de la conversion et le sergent, feront un demi-tour à droite.

L'instructeur commandera

RIGHT WHEEL (si on converse en colonne la droite en tête).

Ou

LEFT WHEEL (si on converse en colonne la gauche en tête).

QUICK—MARCH.

La conversion s'exécutera conformément à ce qui a déjà été prescrit, le capitaine se portant au pivot de la conversion de la compagnie, ou de la sub-division dirigeante, si le mouvement s'exécute par sub-divisions ; et lorsque l'aile marchante aura passé de deux pas le sergent-guide, le capitaine commandera

Company—Halt—Front—Dress.

A ce commandement, les hommes feront face en tête et prendront leur alignement ; le capitaine ainsi que le sergent-guide reprendront leurs places en colonne.

Au commandement de halte qui sera donné par le capitaine à toutes les sub-divisions ou sections, si on converse en colonne de sub-divisions, ou de sections, le lieutenant ira prendre le commandement de la sub-division de derrière.

Si on converse en colonne de sections ce sera à ce même commandement que le lieutenant prendra le commandement de la troisième section de la tête de la

colonne, l'enseigne le commandement de la quatrième, et le sergent surnuméraire ou à son défaut le sergent-guide, le commandement de la seconde, chacun se rendant à sa place pendant la conversion par la ligne la plus courte.

Lorsque les sub-divisions ou sections se composeront de douze files ou de moins, et qu'on voudra converser en colonne, de pied ferme et à pivot fixe, l'instructeur commandera

BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) ON THE LEFT—BACKWARDS—WHEEL (si on veut converser la droite en tête) et

BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) ON THE RIGHT BACKWARDS—WHEEL (si on doit converser en colonne la gauche en tête).

A ce commandement, le capitaine, le sergent-guide et les hommes aux pivots de la conversion se conformeront à tout ce qui a déjà été prescrit à l'article 6, (Pl. XII fig. 2 et Pl. XIII), l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

Les sub-divisions ou sections converseront en arrière, et au moment où la sub-division dirigeante fera le dernier pas qui devra compléter la conversion d'un quart du cercle le capitaine commandera

COMPANY—HALT, DRESS.

La compagnie s'arrêtera et les hommes prendront leur alignement. Voir l'article précédent pour la place des guides.

Conversion à pivot mobile.

Lorsqu'on conversera en colonne de sub-divisions ou de sections à pivot mobile, l'instructeur commandera

ON THE MOVE BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS)
RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

QUICK—MARCH.

Les officiers et sergents agiront tel que prescrit pour les conversions faites en marchant.

La conversion étant achevée, l'instructeur commandera
FORWARD.

Conversion en marchant de ligne en colonne.

Dans les conversions en marchant ou à pivots mobiles, si on converse de ligne en colonne, la droite en tête, le capitaine, pendant la conversion, se portera à l'aile marchante de la compagnie ou de la sub-division ou section dirigeante en passant à cet effet par devant le premier rang.

Si on converse en colonne, la gauche en tête, le capitaine conversera avec la droite de la compagnie, et au commandement *Forward* de l'instructeur, si la conversion a été exécutée par sub-division ou sections, le capitaine se portera au flanc pivotant de la sub-division ou section dirigeante, au pas redoublé.

Pour faire exécuter ces conversions, l'instructeur commandera

BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT)
WHEEL.

La conversion achevée,
FORWARD.

Le sergent-guide, dans toutes ces conversions, passera par derrière le deuxième rang, pour prendre sa place en colonne, le lieutenant et l'enseigne se rendront à leurs places respectives par la ligne la plus courte.

*Conversion à pivots mobiles ou en marchant de colonne
en ligne.*

Lorsqu'une compagnie conversera en ligne, de colonne la droite en tête, le capitaine, pendant la conversion, se portera au flanc droit, passant à cet effet par devant le premier rang ; si de colonne la gauche en tête, le capitaine conversera sur la droite de sa compagnie. Si on converse en ligne, de colonne de sub-divisions ou de sections la gauche en tête, aux commandements de l'instructeur, le capitaine fera volte-face et se portera au flanc droit de la compagnie ; si de colonne de sub-divisions ou de sections la droite en tête, il se portera à la droite de sa compagnie pendant la conversion en passant devant le premier rang.

Pour faire exécuter ces mouvements, l'instructeur donnera les commandements de

RIGHT (OU LEFT)—WHEEL INTO LINE.

Dans tous ces commandements, le rang surnuméraire gagnera sa distance régulière du deuxième rang pendant la conversion.

Lorsqu'on conversera de colonne de sub-divisions, ou de sections, en ligne, au commandement de l'instructeur

RIGHT (OU LEFT)—WHEEL INTO LINE.

les guides des seconde, troisième et quatrième sections se replieront dans le troisième rang, et se rendront à leurs places pendant que la conversion s'exécutera.

ARTICLE VII.

CONVERSION A PIVOT FIXE, D'UN NOMBRE DONNÉ DE PAS
SUR L'UN OU L'AUTRE FLANC.

Mouvements de ligne et de colonne.

(Pl. XIV). Il ne sera jamais nécessaire de faire converser une compagnie plus que le quart du cercle.

Lorsqu'on devra faire converser une compagnie un nombre donné de pas, on le fera avec les commandements et de la manière suivante :

Le capitaine aux commandement d'avertissement se portera immédiatement au pivot de la conversion en passant à cet effet par derrière le deuxième rang ; lorsque la compagnie conversera le premier rang en avant, le capitaine alignera la poitrine de l'homme du pivot avec le dos du sergent ; et si la conversion se fait en arrière, il alignera la poitrine de l'homme du premier rang qui est au pivot, à quarante pouces en deça du sergent-guide.

L'instructeur commandera

—PACES RIGHT (OU LEFT—WHEEL).

Ou,

—PACES ON THE RIGHT (OU LEFT) BACKWARDS
—WHEEL).

A ce commandement, le capitaine se portera au pivot de la conversion, s'il n'y est déjà, et corrigera la position de l'homme du pivot, qui fera face au nouveau front, le serrefile découvrira si la conversion se fait en avant ; le sergent-guide se placera le dos tourné à la huitième file du pivot, soit en front, soit en arrière selon la direction dans laquelle devra se faire la conversion et fera le

nombre de pas indiqué sur la circonférence du cercle dont le pivot sera le centre ; si la conversion est en arrière, il fera demi-tour à droite après avoir fait le nombre de pas spécifié.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, la compagnie conversera en avant ou en arrière conformément à ce qui à déjà été prescrit, au moment où la huitième file atteindra le sergent-guide, le capitaine commandera

Company Halt—Dress,

Alignera sa compagnie, ayant soin de ne pas faire mouvoir, soit la huitième file, soit l'homme du pivot, et voyant les soldats alignés il commandera

Eyes—front.

A ce commandement, le sergent-guide se portera à l'aile marchante au premier rang de la compagnie.

L'instructeur commandera

AS A COMPANY IN COLUMN (OU IN LINE).

A ce commandement, le capitaine et le sergent-guide retourneront à leur poste ordinaire.

Conversion, d'un nombre donné de pas sur l'un ou l'autre flanc pour un changement de front.

Lorsqu'on voudra faire converser une compagnie de pied ferme, un nombre donné de pas sur l'un ou l'autre flanc, pour un changement de front, l'instructeur commandera

THE COMPANY WILL WHEEL—PACES TO THE RIGHT (OU LEFT—OU—PACES ON THE RIGHT OU LEFT) BACKWARDS.

Le capitaine se portera au pivot de la conversion en passant à cet effet par derrière le deuxième rang, et commandera

— *Paces Right (ou Left) wheel. (Ou — Paces on the Right (ou Left) Backwards—wheel.)*

Le capitaine, l'homme du pivot et le sergent-guide se conformeront à ce qui a déjà été prescrit. Le capitaine commandera

Quick-March.

Company-Halt.

A ce dernier commandement, la compagnie s'arrêtera, les sergents-guide et surnuméraire jalonneront le nouvel alignement, le premier au flanc opposé, le second au flanc pivotant, tous deux faisant face au capitaine, portant l'arme au redressé, et le bras intérieur étendu ; le capitaine commandera

Dress.

Et voyant les soldats alignés il commandera

Eyes—Front.

Au commandement

Steady.

de l'instructeur, les jalonneurs reprendront leurs places en ligne.

On ne fait usage de ce mouvement que dans le cas où un bataillon en ligne doit changer de front sur une compagnie des ailes ou dans les changements de front par la formation intermédiaire de colonne ouverte.

Si la compagnie se compose de plus de douze files, et qu'elle doive converser en arrière plus que quatre pas, le commandement sera

—PACES ON THE RIGHT (OU LEFT) BACKWARDS-WHEEL.

RIGHT ABOUT FACE, QUICK—MARCH.

Company—Halt Front Dress.

Eyes—Front.

Lorsqu'on fera faire le demi-tour à droite à une compagnie avant de donner l'avertissement de la conversion, et que l'ordre de converser sera donné pendant qu'elle fera face en arrière, l'homme du deuxième rang agira comme chef de file, et l'homme du rang de front propre découvrira.

La huitième file, en conversant huit pas, complétera le quart du cercle; six pas, les trois seizièmes; quatre pas, le huitième; et deux pas le seizième. (Pl. XV).

ARTICLE VIII.

Conversion sur le centre à pivot fixe.

Mouvement de ligne et de colonne.

On fera converser une compagnie sur son centre dans le cas où en bataillon en ligne doit changer de front sur une compagnie intérieure.

Sont des compagnies intérieures, toutes les compagnies d'un bataillon, excepté celles sur l'extrême droite et gauche, lorsque déployées en ligne.

On pourra aussi faire couverser les compagnies sur le centre de ligne en colonne et de colonne en ligne.

Lorsque la sub-division qui devra converser en arrière se composera de plus de douze files, on lui fera faire le demi-tour à droite et le commandement "Halt" sera suivi du mot "Front."

Conversion sur le centre à pivot fixe pour changement de front.

Mouvement de ligne.

(Pl. XVI). L'instructeur commandera

THE COMPANY WILL WHEEL ON THE CENTRE TO THE RIGHT (OU LEFT, OU—FACES TO THE RIGHT OU LEFT).

A ce commandement, le capitaine se portera en avant du centre de sa compagnie, fera trois pas en front puis volte-face, et commandera.

On the centre Right (ou left) ou On the centre—Paces to the Right (ou left)—wheel.

A ce commandement, l'homme du pivot fera face dans la direction indiquée, son serrefile découvrira ; le sergent guide marquera l'endroit où devra s'appuyer l'aile marchante de la sub-division qui devra converser en avant, ou si le nombre de pas est indiqué, il ira se placer vis-à-vis la huitième file du centre en comptant vers l'aile qui doit converser en avant, prendra le nombre de pas indiqué, et s'alignera avec le pivot. Le capitaine commandera

Quick—March.

A ce commandement, la compagnie conversera moitié en avant, moitié en arrière, conformément à ce qui a été prescrit ; les hommes de la sub-division qui converse en arrière, si armés de la courte carabine, porteront l'arme levée de terre (short trail), si armés de la longue carabine, ils porteront l'arme à l'épaule "Shoulder." Pendant que la conversion s'exécutera, le capitaine se portera à l'aile marchante de la sub-division qui converse en avant, et, se plaçant en dehors du sergent-guide, donnera, aussitôt la conversion achevée, le commandement

Company—Halt.

A ce commandement, les sergents guide et surnuméraire donneront des points de base avec l'arme au redressé, le bras intérieur étendu, et faisant face au centre, le premier à l'aile marchante de la sub-division qui a conversé en avant, le second au flanc opposé, aussitôt le capitaine commandera

Dress.

Et voyant les hommes alignés sur les mains des jalonneurs, commandera

Eyes—Front.

Prenant aussitôt sa place en ligne. Au commandement

Steady

de l'instructeur, les sergents jalonneurs reprendront leurs places en ligne.

Conversion sur le centre à pivot fixe de ligne en colonne et de colonne en ligne.

(Pl. 17). Les conversions sur le centre, de pied ferme, de ligne en colonne, et de colonne en ligne, se feront sur les principes suivants. Au commandement de l'instructeur

ON THE CENTRE RIGHT (OU LEFT) WHEEL

Le capitaine se portera devant le centre de la sub-division qui devra converser en avant, l'homme du pivot fera face, le serrefile découvrira, et le sergent-guide ira marquer où devra appuyer l'aile marchante de cette même sub-division ; l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

La compagnie conversera moitié en avant, moitié en arrière, et aussitôt la conversion achevée, le capitaine, qui se sera porté à l'aile marchante de la sub-division qui aura conversé en avant, commandera

Company—Halt—Dress ; (et Eyes—Front, si en ligne), prenant immédiatement sa place en ligne ou en colonne, suivant le cas. Le sergent-guide se conformera à ce qui a déjà été prescrit.

Conversion sur le centre à pivot mobile, ou en marchant, de ligne en colonne et vice-versâ.

Pour faire converser une compagnie sur le centre, de ligne en colonne et vice-versâ, en marchant, l'instructeur commandera

ON THE CENTRE RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

La conversion achevée

FORWARD.

En marchant, on ne fera jamais faire volte-face à la sub-division qui devra converser en arrière.

ARTICLE IX.

CHANGER DE DIRECTION.

Mouvement de colonne.

(Pl. 18). La colonne étant en marche, on fera changer la direction à droite ou à gauche, selon qu'il sera nécessaire, sans que pour cela les guides des sub-divisions ou sections aient besoin de faire aucun changement de position.

Le mouvement s'exécutera de la manière et aux commandements suivants ;

L'instructeur commandera

CHANGE DIRECTION TO THE RIGHT (OU LEFT).

Le guide de la première sub-division donnera le commandement

Leading sub-division Right (ou Left)—wheel.

et lorsque dans la nouvelle direction ; l'instructeur commandera

FORWARD.

La seconde sub-division continuera à marcher droit devant elle ; arrivée à la hauteur du point de conversion, le guide commandera

Right (ou left) sub-division, (suivent le cas) Right (ou left) wheel.

Et lorsque parallèlement avec la sub-division dirigeante,

Forward.

Si c'est une colonne de sections, le guide de chaque section aura soin de la faire arriver carrément sur le terrain où elle devra changer de direction, et fera converser par les mêmes commandements et d'après les mêmes principes que pour une colonne de sub-divisions, en substituant l'indication de

Second section (à celle de Right ou Left sub-division).

Third section, pour la 3e section.

Fourth section, pour la 4e section ; chaque guide donnant le commandement

Forward.

à sa section lorsque parallèle à la nouvelle direction.

ARTICLE X.

AVANCER EN COLONNE OUVERTE DE SUB-DIVISIONS OU DE SECTIONS DE L'UN OU L'AUTRE FLANC.

Mouvement de Ligne.

(Pl. 19 fig. 1). Ce mouvement ne se fera qu'à pivot mobile.

A l'avertissement, le capitaine ira se placer de manière à se trouver au flanc dirigeant de la première subdivision ou section, en passant à cet effet par devant sa compagnie, si le mouvement s'exécute par sub-divisions ou sections de pied ferme ; et par derrière, si en marchant. Lorsque le mouvement s'exécutera par compagnies, le capitaine se portera au flanc de direction, s'il n'y est déjà, en passant par derrière sa compagnie.

Le sergent guide, dans ces mouvements, se portera à sa place en colonne, au mot "March" si on avance en colonne de sub-divisions ou de sections ; et en même temps que son capitaine, si le mouvement s'exécute par compagnies.

Si on avance de la droite, on fera converser les autres sub-divisions ou sections à droite, et l'inverse, si de la gauche.

L'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISION TO THE FRONT,
REMAINING SUB-DIVISIONS ON THE MOVE RIGHT (OU
LEFT) WHEEL.

A ce commandement, le capitaine se portera devant la file voisine du pivot de direction de la sub-division qui devra être en tête.

L'instructeur commandera

QUICK-MARCH.

A ce commandement, la sub-division dirigeante avancera à petits pas, les autres sub-divisions converseront tel qu'ordonné, le lieutenant ira prendre le commandement de la sub-division d'en arrière, et lorsque la conversion de cette dernière sera achevée, l'instructeur commandera

FORWARD.

A ce commandement, le lieutenant commandera à sa sub-division de converser à droite si le mouvement s'exécute de la droite, et à gauche si le mouvement s'exécute de la gauche, et lorsque sa sub-division sera parallèlement avec la sub-division dirigeante, commandera

Forward.

Le Capitaine commandera

Forward, à la sub-division dirigeante lorsqu'elle aura raccourci le pas assez longtemps pour empêcher la perte de la distance.

Si le mouvement s'exécute par sections, l'instructeur substituera l'indication de "sections" à celle de sub-divisions, et les guides des sections se conformeront à ce qui a été prescrit dans la section précédente.

Les guides passant par la ligne directe la plus courte pour se rendre à leurs postes.

En marchant.

Les commandements de l'instructeur seront les mêmes, omettant seulement les mots, "*on the move.*" Le capitaine passera par derrière le deuxième rang pour se porter au flanc de direction.

On pourra faire exécuter ce mouvement en faisant doubler les files aux sub-divisions ou sections de derrière, les officiers se conformant à ce qui a déjà été prescrit.

L'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISION TO THE FRONT,
REMAINING SUB-DIVISIONS, FORM FOURS—RIGHT (OU
LEFT).

QUICK—MARCH.

La sub-division dirigeante fera des pas de trente pouces, et lorsque la sub-division de derrière sera parallèlement avec la sub-division de direction, elle recevra de son guide le commandement de

Front—turn by the right (ou left).

ARTICLE XI.

DÉFILER AU PAS ORDINAIRE.

Mouvement de colonne, la droite en tête.

(Pl. 20). On placera d'abord quatre jalonneurs marquant les angles d'une figure oblongue, dont les longs côtés auront 80 pas et les courts 30,—ou plus si la compagnie est forte,—la gauche de la compagnie s'appuiera sur le centre de l'un des longs côtés de la figure. Le côté opposé s'appellera, la ligne du salut.

Un jalonneur sera placé quatre pas en dehors du centre de la ligne du salut, faisant face à la compagnie.

L'instructeur commandera

SLOPE—ARMS.

MARCH PAST IN SLOW TIME. SLOW—MARCH.

Lorsque la compagnie, après avoir défilé aux pas ordinaire, sera sur son terrain primitif

BREAK INTO QUICK TIME—QUICK.

Si la compagnie ne doit défilé qu'au pas accéléré, l'instructeur commandera

MARCH PAST IN QUICK TIME-QUICK-MARCH.

Comment les hommes porteront l'arme.

Au commandement de "*Slow March*," les troupes armées de la longue carabine porteront l'arme sur l'épaule, celles armées de la courte carabine porteront l'arme à la main. Au commandement de *Forward*, après la seconde conversion achevée, les hommes porteront l'arme à l'épaule; la troisième conversion achevée, au commandement *Forward*, les troupes armées de la longue carabine porteront l'arme sur l'épaule, celles armées de la courte carabine porteront l'arme à la main.

Pour défilé au pas accéléré, les armes seront portées précisément de la même manière.

Lorsqu'un bataillon défilera au pas accéléré et à distance de section, si ce sont des troupes armées de la courte carabine, elles devront défilé en portant l'arme à la main, si armées de la longue carabine, l'arme sur l'épaule.

Le Capitaine.

Lorsqu'arrivé à hauteur du premier point où il doit changer de direction, commandera

Left—wheel.

La conversion achevée, *Forward.*

Lorsqu'à distance de conversion du second jalonneur, il commandera de nouveau

Left—wheel,

Se portera au côté droit de sa compagnie, passant à cet effet par devant sa compagnie, et lorsque la conversion achevée, commandera

Forward—By the Right.

A 30 pas du point du Salut, commandera

Rear Rank—take open order.

Se portera au pas redoublé à 3 pas devant la seconde file du flanc droit, portant son sabre au redressé pour s'y rendre, et lorsque placé, portera son sabre au "support." Lorsqu'arrivé à hauteur du troisième point où il doit changer de direction commandera.

Left—wheel,

Se portera au côté gauche de sa compagnie passant à cet effet derrière le deuxième rang, et, la conversion achevée, commandera

Forward—By the Left,

Et lorsqu'arrivé à hauteur du quatrième point où il doit changer de direction, commandera pour la quatrième fois

Left—wheel—Forward.

Le Salut.

Au commandement d'ouvrir les rangs, les officiers se conformeront à ce qui a déjà été prescrit, prenant place au pas redoublé ; à 10 pas du point du salut, sur le signal du capitaine, les officiers salueront tel qu'expliqué dans l'exercice du sabre ; à 6 pas de là, ils porteront le

sabre au " support," et au commandement de serrer les rangs, ils reprendront leurs places respectives en colonne.

Les officiers de compagnie ne saluent jamais, en défilant au pas accéléré.

Le Sergent-guide

Au commandement d'ouvrir les rangs, prendra la place du capitaine, sur la droite du premier rang; au commandement de serrer les rangs, il reprendra sa place en colonne.

ARTICLE XII.

MARCHE EN ÉCHELON PAR SUB-DIVISIONS OU SECTIONS.

Mouvement de ligne et de colonne.

(Pl. 19 fig. 2). Le capitaine ne se portera au pivot de la conversion que lorsque la marche en échelon s'exécutera par compagnies, passant à cet effet par derrière le deuxième rang; dans les marches en échelon par subdivisions ou sections, il ne changera jamais de position.

En ligne, lorsque la marche se fera par la gauche, les pivots des subdivisions ou sections dirigeront.

En colonne, si la marche s'exécute par le flanc opposé, le lieutenant dirigera la sub-division ou section dirigeante.

L'enseigne et les sergents retiendront leurs places dans le troisième rang.

Chacun des pivots ou guides maintiendra sa distance du flanc pivotant de la section voisine, dans la direction vers laquelle la compagnie oblique. Les guides de sections devront aussi maintenir leur alignement en ligne parallèle à leur position primitive.

On fera toujours exécuter cette marche en échelon, par sub-divisions ou sections, à pivots mobiles.

De pied ferme.

L'instructeur commandera

TAKE GROUND TO THE RIGHT (OU LEFT) IN ECHELLON.

ON THE MOVE BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

QUICK—MARCH.

Au commandement de "March," les sub-divisions ou sections converseront à droite ou à gauche, suivant le cas ; et aussitôt qu'elles auront conversé le huitième du cercle, l'instructeur commandera

FORWARD.

À ce commandement, les pelotons se mouvront à leur front, en échelon, marchant par la droite ou la gauche, selon qu'ils auront conversé.

Pour reformer la compagnie, l'instructeur commandera

RE-FORM—COMPANY.

À ce commandement, les pelotons converseront de nouveau en ligne sur les mêmes pivots de la première conversion ; et aussitôt la compagnie reformée, l'instructeur commandera

FORWARD.

On pourra, lorsque sur un terrain uni, et si les pelotons ne sont pas rompus, converser en avant d'échelon en ligne, aux commandements de l'instructeur

BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT) WHEEL, lorsqu'en ligne, FORWARD.

En marchant.

Le mouvement s'exécutera de la même manière en marchant, aux commandements de l'instructeur

BY SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT)
WHEEL, FORWARD.

ARTICLE XIII.

MARCHER SUR UN ALIGNEMENT LORSQU'EN COLONNE DE COMPAGNIES, SUB-DIVISIONS OU SECTIONS.

Un alignement est une ligne droite imaginaire entre deux points donnés, sur lesquels on peut former une ligne, ou aligner les flancs pivotants d'une colonne.

Lorsqu'en colonne de compagnies, sub-divisions ou sections, l'instructeur choisira un objet éloigné dans le prolongement des deux flancs pivotants pour servir de jalon, le guide du premier peloton fixera quelque point intermédiaire entre lui et le jalon qui devra servir de point de direction.

L'instructeur commandera

THE COLUMN WILL ADVANCE.

QUICK—MARCH.

A ce commandement de l'instructeur, la colonne se mettra en marche ; le guide du premier peloton marchera en ligne droite sur les deux points qu'il aura pris ; les guides des sub-divisions ou sections suivantes maintiendront le guide du premier peloton en ligne exacte avec l'objet éloigné, ayant soin en même temps de garder la distance nécessaire du peloton précédent pour conserver en ligne ; laquelle distance devra être prise de rang de front à rang de front.

Dans ce mouvement les guides ne doivent nullement s'occuper de leurs hommes, mais doivent donner toute leur attention aux deux points suivants, desquels dépendent entièrement le succès de cette manœuvre, savoir :

1er La distance nécessaire du peloton précédent, pour converser en ligne.

2e L'alignement.

ARTICLE XIV.

ÉTANT EN COLONNE DE SECTIONS OU DE SUB-DIVISIONS, FORMER LA LIGNE AU FLANC OPPOSÉ.

Mouvement de colonne.

(Pl. 21). La colonne étant en marche, la droite ou la gauche en tête, lorsque l'instructeur voudra former la ligne au flanc opposé, il commandera

RIGHT FORM COMPANY, (si la droite en tête); LEFT FORM COMPANY, (si la gauche en tête).

A ce commandement, les officiers se porteront au flanc opposé, passant à cet effet par derrière le deuxième rang, le capitaine, en changeant de position, commandera immédiatement

Leading sub-division right (ou left) wheel—double.

Lorsque la conversion sera achevée

Forward.

Et après avoir fait trois pas

Halt—Dress up by the right (ou left).

Au commandement de "wheel," les sergents guide et surnuméraire iront jalonner le nouvel alignement, l'arme

au redressé, et le bras intérieur étendu, le premier au flanc opposé à celui du capitaine, le second au flanc où se trouve le capitaine, tous deux lui faisant face; la deuxième sub-division continuera à marcher droite devant elle, jusqu'à ce que le guide arrive à la hauteur du flanc extérieur de la sub-division dirigeante, elle conversera alors au commandement de son guide

Right (ou left) sub-division,

Right (ou left) wheel—Double.

le guide se retirant aussitôt dans le troisième rang, et, lorsque le premier rang de sa sub-division sera en ligne avec le deuxième rang de la sub-division sur laquelle elle se forme, il commandera

Halt—Dress up by the right (ou left).

Le capitaine voyant les hommes de sa compagnie alignés, commandera

Eyes—Front.

et se mettra en rang.

Les sergents guide et sunuméraire prendront leur place au commandement

STEADY

de l'instructeur.

Une colonne de sections formera la ligne sur le flanc opposé d'après les mêmes principes.

Lorsqu'on ne formera pas la ligne à angle droit, la sub-division, ou section dirigeante, recevra de l'instructeur l'ordre de changer de direction

CHANGE DIRECTION TO THE RIGHT (OU LEFT).

Et lorsqu'à angle droit avec le futur alignement l'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) FORM—COMPANY.

Les autres sub-divisions ou sections changeront de direction en arrivant au point où la sub-division ou section dirigeante aura changé de direction ; et le mouvement s'exécutera tel que déjà prescrit.

ARTICLE XV.

Une compagnie marchant par files ou par quatre se formant en front, sur l'un ou l'autre flanc, ou sur le demi-tour à droite ou à gauche.

(Pl. 22 fig. 1. Pl. 23 fig. 1). La compagnie étant en marche par le flanc droit ou gauche, la compagnie se formera en front, premier rang en avant, au commandement de l'instructeur

FRONT FORM—COMPANY.

Et rang de serrefile en avant à ceux de

REAR FORM—COMPANY.

Le mouvement s'exécutera tel que prescrit dans les ordonnances.

Le capitaine, lorsque le mouvement s'exécutera le premier rang en avant, se portera à l'aile marchante de la compagnie en passant à cet effet par devant le premier rang et en marchant à reculons.

Il ne changera jamais de position lorsque le mouvement se fera rang de serrefile en avant.

La conversion achevée, l'instructeur commandera

FORWARD (OU HALT).

Lorsque la compagnie exécutera une marche par le flanc, si la droite dirige, on ne pourra former le front que

sur la droite, ou sur le demi-tour à droite, et si la gauche dirige, ce sera l'inverse, savoir : sur la gauche, ou sur le demi-tour à gauche.

Dans toutes ces différentes formations, le capitaine se tiendra au flanc intérieur pour aligner les hommes de la compagnie à mesure qu'ils arriveront, le sergent guide marquera le flanc extérieur de la compagnie, et le sergent surnuméraire le flanc intérieur, tous deux faisant face au flanc pivotant, portant l'arme au redressé, et le bras intérieur étendu ; le capitaine n'aura que le seul commandement de

Eyes—front,

à donner, lorsque les hommes seront alignés, et prendra immédiatement sa place en rang.

Les sergents reprendront leurs places dans le rang surnuméraire au commandement de l'instructeur

STEADY.

Le rang surnuméraire se formera avec la compagnie, corrigeant sa distance du deuxième rang, s'il est nécessaire, lorsqu'il sera dégagé du reste de la compagnie.

Les commandements de l'instructeur, pour faire exécuter ces divers mouvements, seront les suivants :

ON THE LEADING FILE RIGHT (OU LEFT) FORM COMPANY.

ON THE LEADING FILE, RIGHT (OU LEFT) ABOUT FORM COMPANY.

Dans tous ces mouvements, lorsqu'en colonne de subdivisions ou de sections, on substituera l'indication subdivisions ou sections à celles de compagnie.

La
comm
Ri
Si
RIG
Le
ordon
Si l
taine
Si p
lorsqu
Le
flanc
Mar
(Pl.
le flanc
que l'o
lorsqu'
nouvell
couvrir
Rear

ARTICLE XVI.

MARCHE DIAGONALE.

Mouvement de ligne et de colonne.

La compagnie étant en marche directe, l'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) HALF—TURN.

Si de pied ferme

RIGHT (OU LEFT) HALF—FACE,—QUICK—MARCH.

Le mouvement s'exécutera tel que prescrit dans nos ordonnances.

Si la marche s'exécute par le flanc pivotant, le capitaine dirigera.

Si par le flanc opposé, le lieutenant ne dirigera que lorsqu'en colonne.

Le capitaine, dans ces mouvements, ne changera de flanc que s'il en reçoit l'ordre.

ARTICLE XVII.

Marche par le flanc et changer de direction par files.

(Pl. 22 fig. 2). Lorsqu'une compagnie, marchant par le flanc, a le commandement de changer de direction, et que l'ordre d'arrêter ou de marquer le pas est donné, lorsqu'une partie seulement des files à conversé dans la nouvelle direction, il faudra apprendre aux files restantes à couvrir en arrière par le pas de côté aux commandements de

Rear Files Cover.

Si le commandement de

Front.

Doit suivre celui de

Halt.

Il n'est pas besoin de commander aux files en arrière de couvrir, mais elles se mouvront à leurs places au mot

DRESS.

Voir la section suivante pour la position des officiers.

ARTICLE XVIII.

Doubler les files.

(Pl. 23 fig. 2). Dans la marche par le flanc, que ce soit par files ou par quatre, lorsque la compagnie est formée seule sur le terrain de manœuvre, le capitaine dirigera toujours sa compagnie, se plaçant à côté de l'homme de front de la file ou des quatre dirigeants.

Le sergent serrefile sera en tête de la compagnie vis-à-vis l'homme du rang de front.

Le lieutenant sera au flanc opposé, à côté de la deuxième file ou des deuxième quatre de la queue.

Les autres surnuméraires feront face avec la compagnie, et retiendront leurs positions.

Lorsqu'une compagnie en colonne serrée marchera par le flanc, par quatre, le guide sera en front du chef de file des quatre dirigeants ; lorsque le capitaine dirigera, le sergent-guide sera en tête de l'homme voisin.

Lorsque le lieutenant dirigera la compagnie, pendant une marche par le flanc, le sergent-guide restera à sa place ordinaire en colonne.

ARTICLE XIX.

RÉDUIRE ET AUGMENTER LE FRONT D'UNE COMPAGNIE, EN DOUBLANT ET DÉDOUBLANT LES FILES DE PIED FERME ET SUR LA MARCHÉ. MOUVEMENT DE COLONNE.

De pied ferme.

(Pl. 24, fig. 1). L'instructeur commandera

FORM FOURS—DEEP,

ON THE CENTER (OU RIGHT OU LEFT) CLOSE, QUICK—MARCH.

A ce commandement, les hommes serreront sur le centre par le pas de côté, les quatre du centre ne bougeant pas.

Les officiers appuieront avec les hommes, et ne changeront pas leur position.

Pour reformer la compagnie sur deux de hauteur, l'instructeur commandera

FROM THE CENTER (OU RIGHT OU LEFT) RE-FORM TWO DEEP, QUICK—MARCH.

A ce commandement, les quatre du centre se tiendront de pied ferme, les autres s'éloigneront par le pas de côté, et les files de gauche iront successivement prendre leur place en ligne à mesure que les intervalles s'ouvriront pour elles; en même temps les hommes du deuxième rang se porteront à leur distance régulière.

En marchant.

La compagnie étant en marche, l'instructeur commandera

FORM FOURS—DEEP,

ON THE CENTER (OU RIGHT OU LEFT) CLOSE.

A ce commandement, après avoir doublé les files, les quatre hommes nommés marcheront à petits pas, les autres serreront en obliquant par la marche diagonale; le serrement fini, l'instructeur commandera

FORWARD.

A ce commandement, les hommes reprendront le pas de 30 pouces.

Pour reformer la compagnie sur deux de hauteur, l'instructeur commandera

FROM THE CENTER (OU RIGHT OU LEFT) RE-FORM TWO DEEP.

A ce commandement, les quatre de direction marcheront à pas raccourcis, les autres s'éloigneront en obliquant, les files de gauche se conformeront à ce qui a été prescrit dans ce même mouvement fait de pied ferme.

Les officiers serreront et ouvriront avec la compagnie.

ARTICLE XX.

PAS DE CÔTÉ OU DE SERREMENT.

Le pas de côté ne s'exécute que de pied ferme.

(Pl. 24, fig. 2). Il n'y aura qu'un seul cas où le capitaine ira de sa personne diriger sa compagnie dans l'exé-

cutior
en lig
son
qu'ell
mé d
rang
front,
"mar
compa
homme
en lig

Si c
ferme

Dan
compa
dans c
d'appu

Lor
de ma
à faire
un jalo

Les

Rig

Ou

—P

Si l

"halt
s'exéc

Si

l'instr

cution de cette marche, ce sera lorsque la compagnie sera en ligne et que l'instructeur nommera la compagnie par son numéro, sans indiquer le nombre de pas de côté qu'elle aura à faire ; le capitaine se portera au côté nommé de sa compagnie, en passant par devant le premier rang excepté s'il ne s'y trouve déjà, fera trois pas au front, et face à ses hommes. Au commandement "march" de l'instructeur, le capitaine appuiera avec sa compagnie, et lorsqu'il en sera temps, ordonnera aux hommes d'arrêter ; après quoi il ira reprendre sa place en ligne en passant par derrière le deuxième rang.

Si on ouvre pour admettre des files, il restera de pied ferme jusqu'à ce qu'elles se soient toutes placées en ligne.

Dans tous les autres cas, le capitaine appuiera avec sa compagnie, à moins qu'il n'ait pris un nouvel alignement ; dans ce cas il se tiendra ferme, ordonnant à sa compagnie d'appuyer sur lui.

Lorsqu'une compagnie sera formée seule sur le terrain de manœuvre, lorsque le nombre de pas de côté qu'aura à faire la compagnie, ne sera pas indiqué, on devra placer un jalonneur pour montrer où la compagnie devra s'arrêter.

Les commandements de l'instructeur seront

RIGHT (OU LEFT) CLOSE, QUICK—MARCK

Ou

—PACES RIGHT (OU LEFT) CLOSE, QUICK—MARCH ;

Si le nombre de pas est indiqué le commandement de "halt" ne sera pas donné. Ce mouvement ne peut s'exécuter que dans la cadence accélérée.

Si on ne doit faire serrer la compagnie qu'un pas, l'instructeur commandera

ONE PACE RIGHT (OU LEFT) CLOSE, MARCH.

ARTICLE XXI.

Contre-marche.

(Pl. 25). La contre-marche par rang ne se fera que de pied ferme, et lorsque la compagnie sera supposée faire partie d'une colonne serrée ou d'une ligne.

Dans cette contre-marche, les hommes du premier rang feront toujours face à droite ; ceux du deuxième, face à gauche, ceux du troisième, face au flanc opposé.

La contre-marche par files s'exécutera de pied ferme et en marchant. Dans tous les cas, on fera faire face au flanc opposé, et contre-marcher en sens inverse comme suit.

TO THE RIGHT—FACE—LEFT COUNTER-MARCH.

Cette contre-marche s'exécutera dans toutes les formations possibles, excepté lorsqu'en colonne serrée.

La contre-marche par quatre ne s'exécutera de pied ferme ou en marchant que lorsqu'après l'exécution du mouvement on devra continuer la marche dans la nouvelle direction.

Les principes prescrits pour la contre-marche par files seront observés pour cette contre-marche, avec cette différence, que, faite de pied ferme, les officiers et sous-officiers n'encadreront point la compagnie.

On pourra aussi faire contre-marcher la compagnie par sub-divisions autour du centre, faisant toujours faire le demi-tour à droite à la sub-division opposée. Dans une

colonn
divisi
cette
bataill
pagni

Lo
pagni
avec l

Con

L'i

cou

Ou

Co

A d

son ca

Ric

Ou

To

A d

meron

les co

capita

long

lieute

premi

Si

comm

Ri

colonne la droite en tête, la sub-division droite est la sub-division opposée, et la gauche en tête, l'inverse. Quoique cette contre-marche ne se fasse généralement que lorsqu'en bataillon, il sera nécessaire de la faire pratiquer à la compagnie formée seule sur le terrain de manœuvre.

Lorsqu'en marchant, si on fait contre-marcher la compagnie, les officiers et sous-officiers contre-marcheront avec la compagnie.

Contre-marche par rangs et par files de pied ferme.

L'instructeur commandera

COUNTER—MARCH BY RANKS.

Ou

COUNTER—MARCH BY FILES.

A ce commandement, le sergent ira se placer derrière son capitaine.

RIGHT AND LEFT FACE (si par rangs).

Ou,

TO THE RIGHT (OU LEFT) FACE (si par files).

A ce commandement de "face," les hommes se conformeront à ce qui a été prescrit aux règles générales pour les contre-marches ; le sergent guide fera volte-face ; le capitaine fera un pas de côté, face en dedans, et un autre long pas de côté pour couvrir son sergent guide ; le lieutenant se portera à un pas du flanc opposé vis-à-vis le premier rang, faisant face à la compagnie.

Si la contre-marche s'exécute par files l'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) COUNTER-MARCH.

QUICK—MARCH.

A ce commandement, la compagnie partira vivement, chaque file viendra converser successivement à la même place que la première; tous les hommes ayant soin d'atteindre le sergent guide ainsi que le lieutenant: le mouvement achevé, le capitaine commandera

Company—Halt—Front—Dress.

A ce commandement, la compagnie s'arrêtera, fera face en tête, le sergent guide retournera à sa place; le capitaine et le lieutenant entreront en ligne; le premier regardant à sa distance et direction.

Contre-marche par sub-divisions autour du centre, de pied ferme et sur la marche.

L'instructeur commandera

CHANGE FRONT TO THE REAR BY THE WHEEL OF SUB-DIVISIONS ROUND THE CENTER—RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISION, RIGHT ABOUT—FACE, QUICK—MARCH.

La sub-division opposée ayant fait volte-face au commandement de "march," les sub-divisions converseront autour du centre, et, lorsque les sub-divisions n'auront plus qu'un pas à faire pour être en ligne l'une avec l'autre, l'instructeur commandera

COMPANY—HALT—FRONT—DRESS.

Si la marche doit être continuée, l'instructeur commandera

FRONT—TURN,

lorsque les sub-divisions n'auront plus que quatre pas à faire pour être en ligne.

Le capitaine ne changera pas de position, le lieutenant dirigera la conversion de la sub-division opposée en se plaçant sur le flanc extérieur, reprenant sa place en ligne aux derniers commandements.

Si la contre-marche doit s'exécuter par quatre, l'instructeur commandera

FORM FOURS—RIGHT, LEFT COUNTER-MARCH, QUICK—MARCH.

Ou

FORM FOURS—LEFT, RIGHT COUNTER-MARCH, QUICK—MARCH.

ARTICLE XXII.

AUGMENTER ET DIMINUER LE FRONT DES COLONNES.

Mouvements de colonne.

Lorsqu'on diminuera le front d'une colonne pour former soit des sub-divisions ou des sections, si la colonne est la droite en tête, la sub-division ou les sections gauches seront doublées en arrière des sub-divisions ou sections droites; et l'inverse, si la colonne est la gauche en tête.

Lorsqu'on augmente ou diminue le front d'une colonne, de pied ferme, les serrefiles des files intérieures des sub-divisions ou sections restantes, découvrent à la 3e file du flanc intérieur de leurs sub-divisions ou sections respectives, et ce au commandement "Face" de l'instructeur.

Si de pied ferme, on diminue le front d'une colonne

de compagnies, en formant des sub-divisions. Au commandement d'avertissement, le lieutenant ira marquer l'endroit où devra s'appuyer le flanc pivotant de la sub-division de derrière ; si on forme des sections, de colonne de sub-divisions, à l'avertissement, le sergent surnuméraire ou à son défaut le sergent-guide ira marquer où s'appuiera le flanc pivotant de la seconde section, l'enseigne celui de la quatrième section.

Si on augmente le front, en formant des sub-divisions de colonne de sections, le sergent-guide ira marquer le point où s'appuiera le flanc pivotant de la sub-division en tête, et le lieutenant celui de celle de derrière, les autres guides se retirant dans le rang surnuméraire à l'avertissement. Si on forme la compagnie de colonne de sub-divisions, à l'avertissement, le sergent-guide ira marquer où s'appuiera le flanc pivotant de la compagnie et le lieutenant se retirera dans le rang surnuméraire.

Lorsque ces mouvements s'exécuteront de pied ferme, l'instructeur donnera tous les mots de commandement excepté ceux de

Halt—Front—Dress.

En marchant, l'instructeur donnera les commandements de

FORM—SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS.)

Les autres commandements seront donnés par le capitaine, excepté ceux de

Front—turn.

qui seront donnés à la sub-division ou aux sections de derrière, par les guides de ces sub-divisions ou de ces sections.

Diminuer le front de pied ferme.

(Pl. 26). Pour former des sub-divisions l'instructeur commandera

FORM SUB-DIVISIONS.

A ce commandement, le lieutenant ira marquer où devra s'appuyer le flanc pivotant de la sub-division de derrière.

L'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISION LEFT (OU RIGHT)
ABOUT—THREE-QUARTERS—FACE.

A ce commandement de l'instructeur, la sub-division désignée fera face tel qu'ordonné, le serrefile de la première file sur le flanc intérieur de la sub-division qui doit rester en tête découvrira, le capitaine fera face en dedans, le sergent-guide fera un pas de côté et face en dedans.

L'instructeur commandera

Quick—March.

A ce commandement, la sub-division désignée doublera en arrière, en obliquant, et lorsque le lieutenant sera démasqué, il commandera

Halt—Front—Dress.

Le capitaine, au commandement de *March*, se portera au flanc pivotant de la sub-division en tête, et le sergent-guide prendra sa place en colonne, le serrefile reprenant sa place aussitôt qu'il sera dégagé.

Pour former des sections de colonne de sub-divisions, l'instructeur commandera

FORM—SECTIONS.

A ce commandement, le sergent surnuméraire, et à son défaut le sergent guide, ainsi que l'enseigne, iront marquer

le point où s'appuieront les flancs pivotants de leurs sections respectives, le sergent, celui de la seconde, l'enseigne celui de la quatrième.

L'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) SECTIONS LEFT (OU RIGHT)
ABOUT—THREE QUARTERS—FACE.

A ce commandement, la capitaine et le lieutenant feront face en dedans, le sergent guide se conformera à ce qui a été prescrit ci-dessus ; les sections feront face tel qu'ordonné ; les serrefiles découvriront.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement de l'instructeur, les sections désignées doubleront en arrière, et recevront de leurs guides respectifs les commandements de

Halt—Front—Dress.

Lorsque le premier rang propre de ces sections sera en ligne avec eux, le capitaine, le lieutenant et le sergent guide se rendront à leurs places, en colonne, le premier au flanc de la section en tête, le second à celui de la troisième section ; les serrefiles aussitôt dégagés, reprendront leurs places.

Augmenter le front de pied ferme.

(Pl. 27). Pour former des sub-divisions de colonne de sections, l'instructeur commandera.

FORM SUB—DIVISIONS.

A ce commandement, le sergent guide ira marquer où s'appuiera le flanc pivotant de la sub-division de derrière, les guides des seconde et quatrième sections se retireront dans le rang surnuméraire.

LEFT (OU RIGHT) SECTIONS, LEFT (OU RIGHT)
HALF—FACE.

A ce commandement, le capitaine fera face en dedans, les serrefiles découvriront; l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, de l'instructeur, les sections, nommées se mouvront au pas accéléré, et lorsqu'arrivées à hauteur de celles sur lesquelles elles se forment, recevront de leurs guides respectifs le commandement de

Halt—Front—Dress,

Les hommes prenant leur alignement sur leur section de formation respective. Le capitaine se portera à son poste en marchant à reculons.

Pour former la compagnie de colonne de sub-divisions, l'instructeur commandera

FORM—COMPANY.

A ce commandement, le sergent guide ira marquer où s'appuiera le flanc pivotant de la compagnie, le lieutenant se retirera dans le rang surnuméraire.

LEFT (OU RIGHT) SUB-DIVISION LEFT (OU RIGHT)
HALF—FACE.

A ce commandement, le capitaine fera face en dedans, le serrefile découvrira, et la sub-division nommée fera face tel qu'ordonné; l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

Le capitaine se portera au flanc pivotant de la compagnie en marchant à reculons, et lorsque la sub-division de derrière sera à la hauteur de la sub-division en tête, il commandera

Halt—Front—Dress.

Les hommes se conformant à ce qui a déjà été prescrit, pour leur alignement.

Diminuer le front en marchant.

La compagnie étant en marche, pour former des subdivisions de colonne ouverte de compagnies, la droite en tête, l'instructeur commandera

FORM SUB-DIVISIONS.

Pour former des sections d'une colonne de subdivisions, L'instructeur commandera

FORM SECTIONS.

A ce commandement de l'instructeur, le capitaine commandera

Right (ou left) sub-division (ou sections) mark—time se portant immédiatement au flanc pivotant de la première sub-division ou section, et lorsque la sub-division ou les sections désignées seront dégagées des autres, il donnera le commandement

Left (ou right) half—turn.

Et lorsque cette sub-division ou ces sections seront en arrière de celles qui ont continué à marcher droit à leur front, les guides de chaque sub-division ou section commanderont

Front—turn,

En se postant aux flancs pivotants de leurs subdivisions ou sections respectives.

Augmenter le front.

La compagnie étant en marche, pour augmenter le front, en formant la compagnie de colonne de subdivisions,

ou des sub-divisions de colonne de sections, l'instructeur commandera

FORM SUB-DIVISIONS (OU COMPANY).

Immédiatement le capitaine, se tournant du côté intérieur, commandera

Right (ou left) sub-division (ou sections), right (ou left half-turn), double.

Le capitaine et le lieutenant donneront les commandements de

Front—turn,

Aux sections de leurs sub-divisions respectives, lorsque ces sections ou sub-divisions seront arrivées à hauteur de celles de formation. Si on forme la compagnie, ce sera le capitaine qui donnera ce commandement.

On formera la compagnie de colonne de sections en marchant de pied ferme, sur les mêmes principes, en substituant l'indication de

REAR SECTIONS,

A celle de "*Right ou left sections ou sub-division.*" Les officiers et sous-officiers se conformeront à ce qui a déjà été prescrit.

Le capitaine commandera *Halt front dress, ou Front turn*, à chacune des sections successivement.

ARTICLE XXII.

ÉTANT EN COLONNE, METTRE DES FILES EN ARRIÈRE ET LES FAIRE RENTRER EN LIGNE.

La compagnie étant en marche, et supposée faire partie d'une colonne, lorsque l'instructeur voudra faire mettre des files en arrière, il devra, en donnant l'ordre,

spécifier le nombre de files à rompre; le capitaine se tiendra au premier rang de sa compagnie, et son sergent-guide derrière lui, tant qu'il y aura une file en arrière; ces files devant toujours être rompues du flanc pivotant.

Si on est en colonne de sub-divisions ou de sections, les guides de chaque peloton donneront les commandements d'exécution.

L'instructeur commandera

BREAK OFF (dites le nombre)—**FILES**.

Les guides donneront immédiatement le commandement

THREE (ou plus ou moins) **FILES ON THE LEFT,**
TO THE RIGHT TURN,—LEFT WHEEL.

Les hommes se conformeront à ce qui a été prescrit aux exercices d'escouade.

L'instructeur voulant faire rompre encore deux files, ou plus, du même côté, il en donnera l'ordre, et les guides agiront tel qu'indiqué ci-dessus.

Lorsque l'instructeur voudra faire rentrer des files en ligne, il donnera l'ordre comme suit :

TWO FILES (ou plus) **TO THE FRONT.**

Aussitôt les guides commanderont

Two files to the front.

L'instructeur pourra aussi faire rentrer toutes les files à la fois en donnant le commandement

FILES TO THE FRONT.

Dim
pa

(E
sions
si la
colon
si la
par
comm

TO
LEFT

et si

T
RIGH

A
pagn
se co

S
à ce

P
R

TIO

C

tick

ARTICLE XXIII.

Diminuer le front d'une colonne en avançant par files ou par quatre, de l'un ou de l'autre flanc, et reformer en front soit par compagnies, sub-divisions ou sections.

(Pl. 28). Une colonne ouverte de compagnies, sub-divisions ou sections en marche, pourra avancer de la droite si la colonne est la droite en tête, et de la gauche si la colonne est la gauche en tête; et se retirer de la gauche si la droite en tête, et de la droite si la gauche en tête, par files ou par quatre. Pour avancer, l'instructeur commandera, si la colonne est la droite en tête,

**TO THE RIGHT—TURN (OU FORM FOURS—RIGHT)
LEFT WHEEL,**

et si la colonne est la gauche en tête,

**TO THE LEFT—TURN (OU FORM FOURS—LEFT)
RIGHT WHEEL.**

A ce commandement, le capitaine ira diriger la compagnie en se portant au flanc pivotant; le sergent-guide se conformera à ce qui a déjà été prescrit.

Si de pied ferme, on substituera l'indication de *Face* à celle de *Turn* et on donnera le commandement de

Quick—March.

Pour se former en front, l'instructeur commandera

FRONT FORM—COMPANY (OU SUB-DIVISIONS OU SECTIONS.)

Ces mouvements s'exécuteront tel que prescrit à l'article 15.

De pied ferme.

Si la colonne est serrée en masse ou avec distance de section, l'instructeur donnera le commandement

ADVANCE (OU RETIRE) BY FOURS (OU FILES) FROM THE RIGHT (OU LEFT).

Si la colonne est en marche, pour ce même mouvement le commandement de l'instructeur sera

BREAK INTO FOURS (OU FILES) FROM THE RIGHT (OU LEFT).

Les guides donneront les commandements requis à leurs sections ou sub-divisions respectives.

To the right turn (ou form fours—right) left—wheel; ou to the left turn (ou form fours left) right—wheel.

ARTICLE XXIV.

ÉTANT EN LIGNE, AVANCER OU RETRAITER DE LA DROITE OU DE LA GAUCHE DES SUB-DIVISIONS OU SECTIONS PAR FILES OU PAR QUATRE

(Pl. 29.) Lorsqu'une compagnie marche en avant, et que les obstacles sont tels qu'ils obligent à rompre toute la compagnie, si on doit avancer par files ou par quatre de la droite des sub-divisions ou sections, l'instructeur commandera

FROM THE RIGHT OF SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS) PASS BY FOURS (OU FILES) TO THE FRONT, FORM FOURS—RIGHT (OU TO THE RIGHT—TURN) LEFT—WHEEL.

Le capitaine passera par devant le premier rang de la compagnie pour aller prendre le commandement de la

sub-div
officier
sions o

Si o

L'in

FR

PASS E

—LEF

Le
section

autres
plus o

On
moyen

gauch
comm

FR

Si o
le con

R

si on

ou

si on

refo

donn

R

sub-division gauche ou de la section N^o 4, les autres officiers se porteront au flanc pivotant de leurs sub-divisions ou sections respectives par la ligne la plus courte.

Si on doit avancer de la gauche,

L'instructeur commandera

FROM THE LEFT OF SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS)
PASS BY FOURS (OU FILES) TO THE FRONT, FORM FOURS
—LEFT (OU TO THE LEFT TURN) RIGHT—WHEEL.

Le capitaine dirigera la sub-division droite, ou la section N^o 1, si le mouvement s'exécute par sections ; les autres guides se rendront à leurs postes par la ligne la plus courte.

On pourra se retirer de la même manière par les moyens inverses. Si on avance, de la droite ou de la gauche, pour reformer en front, on pourra seulement commander

FRONT FORM SUB-DIVISIONS (OU SECTIONS).

Si on se retire, on pourra reformer en front, en donnant le commandement

RIGHT ABOUT FORM SECTIONS OU SUB-DIVISIONS
si on se retire de la droite ;

OU LEFT ABOUT FORM SUB-DIVISIONS OU SECTIONS
si on se retire de la gauche ; s'il est nécessaire, on pourra reformer la compagnie, rang de serre-file en avant, en donnant le commandement

Re-form sections.

ARTICLE XXV.

*Former la compagnie en colonne serrée de sections
ou en carré.*

(Pl. 30). Les instructions suivantes sont plus particulièrement destinées aux corps de carabiniers.

Les mêmes instructions cependant sont également applicables à la formation d'un carré de compagnies pour les troupes armées de la longue carabine, en omettant les ordres relatifs à la mise de la baïonnette au canon. Si on ne forme que la colonne serrée de sections, l'instructeur donnera tous les commandements, et le mouvement s'exécutera tel que prescrit ci-après.

Pour former le carré de compagnies,

L'instructeur commandera

FORM COMPANY SQUARE.

A ce commandement, le capitaine fera un pas en avant face en dedans et commandera

Form close column of sections.

A ce commandement, la section numéro un fera face à gauche, la file gauche de la section déboitera à droite, les troisième et quatrième sections feront face à droite, les files en tête de chaque section déboiteront aussi à droite en faisant deux pas de côté ; le capitaine commandera

March.

A ce commandement, la seconde section mettra la baïonnette au canon, les autres sections se formeront en colonne la droite en tête, chaque section se formant à 21

pouces
mettan
ment.

Les
le serg
numér

Le c

Prep

Les
au cen
dehors
force é
interva

Le c

Rea

A c
sur de
nouille
rangs

Si
comm

Sh

Au

Ora

Au
donné
ciers

L'i

R

pouces d'intervalle, s'arrêtant et faisant face en tête et mettant la baïonnette au canon sans aucun commandement.

Les guides des sections se placeront au flanc pivotant, le sergent-guide couvrant son capitaine; les autres surnuméraires se placeront au flanc opposé.

Le capitaine donnera le commandement de

Prepare for cavalry;

Les officiers et tout le rang surnuméraire se placeront au centre de la colonne; alors les hommes feront face en dehors, de manière à présenter de tous côtés un front de force égale, les hommes du centre remplissant toutes les intervalles qui peuvent survenir.

Le capitaine commandera

Ready.

A ce commandement, si les côtés du carré ne sont que sur deux ou trois rangs, le rang de front seulement s'agenouillera, et si le carré est sur quatre rangs, les deux rangs de front s'agenouilleront.

Si le carré doit être mis en mouvement le capitaine commandera

Shoulder—Arms.

Autrement il donnera le commandement de

Orders—Arms.

Aussitôt que les hommes auront porté l'arme, tel qu'ordonné, ils feront face en tête, et les officiers et sous-officiers reprendront leurs places en colonne.

L'instructeur commandera

RE-FORM—COMPANY.

A ce commandement donné par l'instructeur, le capitaine donnera les commandements suivants :

*Unfix Bayonnets,
Re-form Company.*

A ce dernier commandement, la section en tête fera face à droite, la troisième et la quatrième face à gauche

L'instructeur commandera

Quick—March.

A ce commandement, les sections qui ont fait face avanceront, portant l'arme telle que déjà prescrit ; la section droite, lorsqu'elle sera dégagée, tournera en arrière et lorsqu'à sa place en ligne, s'arrêtera, fera face en tête et s'alignera ; les troisième et quatrième sections tourneront en front successivement quand elles seront complètement démasquées, et s'aligneront ; le tout sans mot de commandement.

Pour éviter de faire des pas inutiles, les hommes compteront le nombre de pas qui les met en colonne, et pour reformer la compagnie ils n'auront qu'à faire ce même nombre de pas.

Faire avancer ou retirer le carré.

Lorsque l'instructeur voudra faire marcher le carré, il commandera

THE SQUARE WILL ADVANCE (RETIRE OU MOVE) TO THE RIGHT (OU LEFT).

Le capitaine donnera les commandements ci-dessus et ajoutera ceux de

*Shoulder—Arms, (si armé de la longue carabine).
Inwards—Face.*

Quick—March.

A ce commandement de "Face," les hommes feront face du côté indiqué. Au mot "March" le carré se mettra en mouvement, et marchera par la gauche, s'il avance ou se meut à droite; et par la droite, s'il retraite ou se meut à gauche.

Pour arrêter le carré, l'instructeur commandera

THE SQUARE WILL HALT.

A ce commandement, le capitaine fera le commandement de

Square—Halt.

Sur quoi le carré fera halte et face en dehors.

ÉV

En tr
suivre l
changen
articles,
manœuv
principe

On t
chaque
sections

Nous
devoirs
vement,

LIVRE III.

ÉVOLUTIONS D'UN BATAILLON.

REMARQUES.

En travaillant à ce dernier livre, nous avons dû, pour suivre la marche que nous nous étions tracée, faire des changements assez considérables dans la distribution des articles, afin de faire suivre autant que possible les manœuvres d'une même catégorie, et pouvoir donner les principes généraux qui y sont relatifs.

On trouvera en tête de chaque section, ainsi que de chaque article, les règles générales qui s'appliquent à ces sections ou articles.

Nous nous sommes surtout attaché à définir les devoirs des majors et de l'adjudant dans chaque mouvement, ainsi qu'à donner des règles générales pour les

capitaines, sur lesquelles nos ordonnances conservent un mutisme presque absolu.

Nous avons aussi évité les répétitions.

Le lecteur aura à se rappeler parfaitement des principes généraux, puisqu'il devra en faire l'application dans chaque manœuvre.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I.

Application de l'exercice d'escouade et de compagnie.

Les évolutions du bataillon s'exécutent par une combinaison des mouvements moindres qui ont été décrits dans les mouvements de la compagnie. Les règles déjà posées pour les positions et mouvements des officiers, sous-officiers et soldats, sont applicables, à peu d'exceptions près, à tous les mouvements d'une compagnie dans le bataillon. Comme on les a pleinement expliqués, il ne sera pas nécessaire de le faire de nouveau dans cette partie-ci, mais on spécifiera distinctement toute déviation.

II.

Les bataillons devront se mouvoir comme parties constituantes d'une brigade.

Les mouvements d'une compagnie sont expliqués dans le 2e livre, comme ayant rapport avec les évolutions d'un bataillon ; de même les évolutions d'un bataillon doivent s'exécuter dans la vue constante des mouvements plus étendus d'une brigade. C'est pourquoi les officiers com-

mandant, en exerçant leur bataillon isolément, doivent s'accoutumer à faire leurs changements de position, et leurs formations, sur des jalonneurs de bataillons fixes, alignés sur des alignements déterminés d'avance.

III.

Mots de commandement.

Les mots de commandement devront se donner selon qu'il a déjà été prescrit dans les principes généraux de la compagnie. Chaque officier commandant d'un bataillon devra donner ses commandements d'une voix assez forte pour être entendu des chefs des autres corps, dont les mouvements peuvent dépendre des siens.

IV.

Officiers montés.

1. Le lieutenant-colonel, les majors et l'adjutant, lorsqu'ils sont avec le bataillon, devront toujours être à cheval, afin de prendre les positions, aligner les jalonneurs et les pivots, corriger les fautes, et transmettre les ordres. Ils devront toujours connaître le nombre de files du bataillon et de ses compagnies, et être capables de prendre la distance requise pour son front en tout ou en partie. Cela peut se faire en comptant les enjambées de leurs chevaux en galopant ; mais on trouvera que l'œil est toujours le plus commode et le meilleur juge des distances.

2. Lorsqu'il n'y a qu'un major de présent, le premier capitaine devra, s'il est possible, être à cheval. Quand cela ne pourra se faire, l'adjutant prendra la place du

second major ; s'il n'y a qu'un officier à cheval de présent, outre l'officier commandant, il devra se préparer à aligner les sergents des deux flancs ou à donner des points de base, selon qu'il en sera besoin ; l'officier commandant aussi aidera à aligner les sergents ; le sergent-major sera disponible pour ce devoir en autant qu'il pourra être rempli à pied.

V.

Officiers placés en jalonneurs.

Quand des officiers à cheval seront postés en jalonneurs, ils devront placer leurs chevaux à angle droit avec l'alignement, y faisant face, et dans le déploiement ou la formation en ligne, les têtes des chevaux seront alignées à une longueur de bras de l'alignement. Les points de base donnés par les sergents le seront comme il est prescrit dans les principes généraux de la compagnie, par les sous-officiers dont les corps seront alignés sur la même ligne que les têtes des chevaux.

VI.

Alignement et points de formation.

1. Un alignement est une ligne droite imaginaire, courant entre deux points donnés. L'extrémité de l'alignement, sur laquelle la formation se fait, et sur laquelle tous les jalonneurs intermédiaires s'alignent, s'appelle le point d'appui. L'autre extrémité, sur laquelle la ligne ou les jalonneurs intermédiaires s'alignent, le point distant.

2. Pour mettre les jalonneurs intermédiaires en état de couvrir correctement dans un alignement, il faudra quelquefois un deuxième jalonneur en dehors du point

d'appui
ce jalon
longueur
succes
forma

3. J
neurs
correc
servir
gnies.

4. C
taillon
du cor
doit t
suivan

5. I
du bat

1. I
de par

2. I
à tous
plus co

3. I
de cor
peu I
court
l'empl

d'appui, pour servir de guide aux jalonneurs éloignés ; ce jalonneur devra être correctement aligné sur le prolongement de l'alignement. Au moyen de jalonneurs successifs, couvrant sur la base, on peut prolonger une formation en ligne droite jusqu'à l'infini.

3. Dans le déploiement d'un seul bataillon, les jalonneurs de la compagnie de formation, qui devront être correctement alignés du point d'appui, suffiront pour servir de guides aux sergents-guide des autres compagnies.

4. Quand des bataillons, ou des compagnies d'un bataillon, arrivent successivement en ligne, le flanc extérieur du corps qui s'est formé le dernier et qui a fait halte, doit toujours être considéré comme le point d'appui du suivant.

5. Les soldats regarderont toujours au point d'appui du bataillon pour leur alignement.

VII

Degrés de la marche.

1. Le pas ordinaire n'est applicable qu'aux exercices de parade.

2. La marche accélérée est le pas qu'on doit appliquer à tous les mouvements généraux de bataillons ou de corps plus considérables en colonne ou en ligne de bataille.

3. Le pas redoublé ne peut s'appliquer aux mouvements de corps nombreux de troupes que pour une distance peu longue—comme dans une charge ou lors un court élan pour s'emparer d'une position ; on peut l'employer quelquefois dans les mouvements de compa-

gnies, sub-divisions ou sections, pendant les formations intérieures d'un bataillon.

VIII

Baïonnette au canon.

L'infanterie de ligne seulement devra toujours exécuter ses manœuvres et ses feux avec la baïonnette au canon, excepté les corps de carabiniers et autres troupes agissant comme infanterie légère.

IX

Sergents-guide.

Règle générale. Quand le capitaine quittera le premier rang, le sergent-guide prendra sa place et y restera jusqu'à ce qu'il y revienne; quand tous les deux se meuvent, pendant une formation en ligne, l'homme du deuxième rang de la file du pivot ira prendre la place du capitaine et la lui gardera.

X

Changement de l'ordre des compagnies.

Il faudra accoutumer les compagnies à se mouvoir dans toutes les différentes positions qu'elles peuvent avoir à prendre dans le bataillon; il faudra donc changer souvent l'ordre des compagnies, et chaque compagnie, à tour de rôle, recevra l'ordre de diriger la colonne.

Règles générales pour les majors et l'adjutant.

Le major senior assurera l'alignement des sergents-guide ou pivots, lorsqu'un mouvement s'exécutera sur la

compagnie qui est sur l'extrême droite du bataillon, ou sur une compagnie intérieure.

Le major *junior* alignera les sergents-guide ou pivots, lorsqu'un mouvement s'exécutera sur la compagnie qui est sur l'extrême gauche du bataillon.

Lorsqu'il n'y aura qu'un point éloigné à donner, ce sera à l'adjutant de le donner.

Lorsqu'il y aura deux points éloignés à donner, comme dans certains mouvements faits sur une compagnie intérieure, l'adjutant jalonnera pour l'aile droite, le major *junior* pour l'aile gauche.

Les majors et l'adjutant, lorsqu'ils ne sont pas placés en jalonneurs, doivent donner toute assistance possible à l'officier commandant pendant une manœuvre, et se rendre à leurs places lorsqu'elle est finie.

Un des majors devra surveiller la marche du bataillon lorsqu'il est ployé en colonne.

Si la colonne est avec distance entière, la droite en tête, le major *senior* surveillera la marche, se tenant à hauteur et en dehors du capitaine de la 2de compagnie en tête de la colonne ; si la colonne est la gauche en tête ce sera le major *junior*.

En colonne serrée en masse ou à distance de section, le major de l'aile en arrière surveillera la direction de la colonne.

En colonne double, le major *junior* se portera sur la gauche et en arrière du capitaine des deux compagnies qui suivent les compagnies dirigeantes. Le major *senior* et l'adjutant suivront derrière la colonne, le premier derrière l'aile droite, la second derrière l'aile gauche.

XI

Inversion des compagnies.

Il faudra autant que possible, faire exercer le bataillon à se former ou se déployer en ordre inverse et à converser en ligne au flanc opposé. Quand des compagnies perdent leur ordre, si elles sont en colonne, les officiers se posteront comme en colonne droite en front, quelle que soit la compagnie qui se trouve être en front; elles peuvent, s'il est nécessaire, numéroter de nouveau; si elles sont en ligne, les officiers seront à la droite de leurs compagnies comme à l'ordinaire, et elles numéroteront de nouveau de la droite; si le bataillon est simplement interverti, c'est-à-dire que la compagnie N^o 1 soit sur la gauche de la ligne, et la compagnie de gauche sur la droite, il ne sera pas nécessaire de numéroter de nouveau, mais la compagnie N^o 1 (supposez qu'il y ait 6 compagnies) deviendra N^o 6, et N^o 6, N^o 1 et ainsi de suite.

XII

Ralliement d'un bataillon dispersé.

On exercera le bataillon à se rallier lorsqu'il est dispersé ou en confusion; à cette fin, on commencera par placer les sergents-guide à quart de distance ou distance de section, la droite en front, faisant face à l'ennemi supposé; le clairon sonnera alors THE ASSEMBLE (RALLIEMENT), ou on donnera les mots FORM ON THE COVERERS sur quoi chaque compagnie se formera sur son sergent-guide.

XIII

Peloton des drapeaux.

Le peloton des drapeaux se mouvra toujours indépendamment d'une formation à une autre, sur le mot de commandement donné par l'officier portant le drapeau de la Reine.

XIV

Formation des lignes.

Les lignes formées pour la défensive peuvent être courbes, suivant les avantages du terrain. Mais celles formées pour l'offensive doivent être droites, sans quoi les troupes ne pourraient avancer avec ordre.

XV

Marcher en ligne.

Faire marcher des troupes correctement en ligne est le plus important, comme il est, en même temps, le plus difficile des mouvements; c'est le mouvement par lequel les soldats sont amenés en contact immédiat avec l'ennemi. Pour acquérir de la solidité et de l'exactitude dans cette marche, il est de la plus haute importance que tous les officiers, sous-officiers et simples soldats soient bien au fait des principes posés pour l'instruction du soldat en marche, qui s'appliquent spécialement aux hommes d'un bataillon marchant en ligne.

XVI

Passer sur des inégalités de terrain.

Quand des soldats en ligne passent sur des levées ou cavités, il faut leur apprendre à marcher à pas un peu

plus allongés que d'ordinaire, afin qu'ils puissent se conserver en ligne avec ceux qui marchent sur un terrain uni.

XVII

Retraiter en ligne.

Un bataillon sur le point de battre en retraite ne doit jamais faire face en arrière sans nécessité : ainsi, il ne faudra pas lui faire faire volte-face avant que tout soit prêt pour se mettre immédiatement en marche.

XVIII

Des jalonneurs aides et sergents-guide.

Dans les déploiements et formations en ligne, sur l'une ou l'autre compagnie de flanc, on placera un sergent en tête de chaque file de flanc de cette compagnie pour servir de base ou jalon, faisant face au point d'appui du bataillon ; le sergent-guide de chaque compagnie, lorsqu'elle arrivera à vingt pas de son point de formation, courra aussi marquer la distance requise pour sa compagnie, couvrant dans la ligne établie par les points de base. Les jalonneurs resteront de pied ferme jusqu'à ce que toute la ligne soit formée ; alors le major, qui les aura alignés, donnera le mot *Steady*, sur quoi ils iront reprendre leurs places ordinaires. Chaque sergent-guide, qui ne marquera pas la base, restera de pied ferme jusqu'à ce que la seconde compagnie au-delà de lui reçoive les mots *Eyes—Front*, sur quoi il se mettra en ligne.

XIX

Jalonneurs du centre.

Dans tous les cas, lorsqu'une ligne est formée sur les deux compagnies ou sub-divisons du centre, le

sergent
un poi
allant
compag
leur co
sergent
du cer
jalonne
base ce
faisant
compa
sur la

Con
sergen
tenus
en arr

Rè
de dis
sera c
toujou
lon.
avec
des f
soient
aile d

sergent du centre sortira, fera face à sa droite, et donnera un point de base central, le sergent en arrière de lui allant prendre sa place. Les sergents-guide des deux compagnies du centre marqueront les flancs extérieurs de leur compagnie respective, faisant face en dedans; le sergent-major se portera jusqu'au serre-file de la compagnie du centre droit, et aidera à l'alignement de ces trois jalonneurs. Lorsqu'une seule compagnie donnera une base centrale, un sergent marquera chacun de ses flancs, faisant face en dedans. Les sergents-guide des autres compagnies prendront successivement leur alignement sur la base centrale.

XX

Dégagement des jalonneurs.

Comme il est très-important que les jalonneurs et les sergents-guide d'un bataillon se formant en ligne soient tenus dégagés, les compagnies devront toujours faire halte en arrière d'eux, et être ensuite alignées.

XXI

Serrement à distances exactes.

Règle générale. Lorsqu'on a pris trop ou trop peu de distance en se formant ou conversant en ligne, l'erreur sera corrigée par le pas de côté. Ce serrement s'opèrera toujours soit vers le centre, soit du centre du bataillon. Si l'on serre vers le centre, le capitaine serrera avec sa compagnie; mais si l'on s'ouvre pour admettre des files, il restera de pied ferme jusqu'à ce qu'elles se soient toutes placées. Lorsqu'on fera appuyer toute une aile d'un bataillon, les capitaines resteront à leur place

et serreront avec les hommes, l'officier commandant donnant le mot **HALT** ; les capitaines seront obligés de sortir des rangs pour arrêter leur compagnie, lorsque le commandant nommera les compagnies, ainsi Nos. 1, 2, 3, 4 ET 5, etc., et que le nombre de pas ne sera pas mentionné.

Lorsque des files seront restées en arrière en se formant ou en conversant en ligne, de colonne, les majors en avertiront l'instructeur du bataillon. On fera faire deux pas de côté pour chaque file restée en arrière ; s'il y a plus de quatre files restées en arrière, l'instructeur ne devra pas mentionner le nombre de pas de côté que la ou les compagnies auront à faire.

L'instructeur représente le lieutenant-colonel du bataillon.

ARTICLE I.

Le bataillon sur le champ de manœuvre.

L'inspection des compagnies par escouade ayant été faite, les différentes sections d'une même compagnie se réuniront à la sonnerie de **CLOSE** (*serrez*).

Les compagnies seront ensuite égalisées quant aux nombres par le sergent-major sous la surveillance de l'adjudant ; il est cependant à désirer qu'un bataillon s'habitue à manœuvrer avec des compagnies de force inégale.

Les compagnies seront numérotées et vérifiées par le capitaine ou par un des officiers subalternes.

L'adjudant, assisté du sergent-guide, placera les sergents-guide des différentes compagnies sur le champ de manœuvre, en colonne à distance entière, la droite en tête, pour marquer où devra s'appuyer le flanc gauche de leur compagnie respective; à cet effet l'adjudant donnera le commandement *Coverers*.

Les sergents-guide se rendront à l'endroit indiqué et se formeront en ligne sur un seul rang dans l'ordre de leur numéro, portant l'arme à l'épaule (ADVANCE); puis l'adjudant commandera

From N° 1 outwards—Face.

à ce commandement, le sergent-guide de la compagnie numéro un, fera à droite, et les autres à gauche, et au commandement de

Open to wheeling distance from N° 1.

Quick—march

de l'adjudant, chaque sergent-guide prendra la distance nécessaire à sa compagnie du numéro un pour converser en ligne; chaque sergent donnant une tape sur l'épaule du sergent en avant de lui pour lui annoncer quand il devra commencer à compter ses pas. Les sergents aussitôt à la distance requise feront face en tête, et porteront l'arme au redressé. Au commandement

Steady

de l'adjudant, lequel donnera ce commandement lorsqu'il aura assuré l'alignement des sergents, ils porteront l'arme à l'épaule.

A la sonnerie de L'ADVANCE ou au commandement *march on your coverers* les capitaines conduiront leur compagnie sur leurs sergents-guide respectifs, chaque capitaine, aussitôt rendu en place, donnant le commandement de

Order—arms. Stand at—Ease
à sa compagnie.

ARTICLE. II.

Position des officiers etc., etc., en colonne.

(Pl. 31). Le lieutenant-colonel se placera à un pas du flanc pivotant de la compagnie dirigeante.

Le major *senior* à deux pas au flanc opposé et au centre de l'aile droite.

Le major *junior* à deux pas au flanc opposé et au centre de l'aile gauche.

L'adjudant à deux pas au flanc opposé de la compagnie du centre droit.

Les officiers de compagnie aux places qui leur ont déjà été assignées.

Les drapeaux, chacun porté par un officier, seront formés en un groupe indépendant. Le drapeau de la Reine à la droite, celui du régiment à la gauche, avec un sergent entre eux, et deux sous-officiers ou hommes d'élite, avec un sergent au centre, dans un deuxième rang. Ils seront placés en arrière de la compagnie du centre droit si la droite en tête, et du centre gauche, si la gauche en tête, à un pas de distance du deuxième rang, couvrant la 3e 4e et 5e file du flanc pivotant; en colonne serrée, les sergents du deuxième rang se placeront sur la droite du premier rang, si la colonne est la droite en tête, et sur la gauche si la colonne est la gauche en tête, le peloton du drapeau ne formant ainsi qu'un seul rang.

Le sergent-major se placera en arrière du centre de la sub-division opposée de la compagnie en tête de la colonne.

Quand un bataillon sera formé seul sur le terrain de manœuvre, le corps de musique et les tambours seront placés sur plusieurs rangs, douze pas en avant de la compagnie dirigeante ; les sapeurs, sur deux de hauteur, et conduits par un caporal, seront à six pas en avant du corps de musique. Quand un bataillon sera formé en colonne ouverte avec d'autres, la musique et les tambours seront placés à deux pas au flanc opposé et au centre du bataillon, les sapeurs à deux pas au flanc opposé de la compagnie dirigeante. Pendant que le bataillon manœvrera, la musique restera sur le flanc marchant, mais les tambours, fifres, trompettes et sapeurs rejoindront leurs compagnies, prenant poste dans le rang surnuméraire.

La musique sera formée sur deux rangs en arrière lorsque la colonne est unique, ou en ligne de colonne, mais sur plusieurs rangs sur le flanc marchant, lorsque la colonne est massée en brigade.

ARTICLE III.

Numéroté le bataillon en colonne et en ligne.

Les compagnies d'un bataillon seront numérotées du front en arrière, et le bataillon divisé par aile, de la manière suivante ; aux commandements de l'instructeur

TELL OFF THE BATTALION.

Les capitaines feront un pas en avant et face à droite, leur sergent-guide prenant leur place sur la gauche ; le capitaine de la compagnie en tête de la colonne prononcera

Number one, right company.

Le capitaine du numéro deux

Number two, left company,

et ainsi de suite jusqu'à la queue de la colonne.

L'instructeur nommera ensuite les compagnies qui doivent faire partie de l'aile droite, et celles qui doivent faire partie de l'aile gauche, comme suit :

NUMBERS 1, 2, 3, 4, & 5, RIGHT WING.

NUMBERS 6, 7, 8, 9, & 10, LEFT WING.

Il fera ensuite le commandement de

EYES—FRONT

sur quoi les capitaines reprendront leurs places; ainsi que les sergents-guide.

Le bataillon étant en ligne pourra, lorsque requis, être numéroté de la droite à la gauche de la même manière qu'en colonne, les capitaines dans ce cas, faisant face à gauche.

ARTICLE IV.

Position des officiers etc., etc., en ligne.

(Pl. 31). Le colonel à 20 pas derrière le centre de son bataillon. Pour commander son bataillon le colonel pourra quelque fois être en front.

Le major *senior* à 6 pas derrière le centre de l'aile droite.

Le major *junior* à 6 pas derrière le centre de l'aile gauche.

L'adjudant à 6 pas derrière le centre du bataillon.

Les drapeaux entre les deux compagnies centrales.

Le sergent-major sur la droite des sergents d'état-major, lesquels sont derrière le centre du bataillon dans le rang surnuméraire.

Le lieutenant de la compagnie sur la gauche de la ligne, se placera sur la gauche de sa compagnie couvert par un sergent surméraire.

Les sapeurs seront assemblés en arrière du centre de la compagnie droite, formés sur deux de hauteur; et à neuf pas du rang surnuméraire.

Les tambours, fifres, et trompettes du bataillon seront assemblés en deux divisions, à neuf pas en arrière du rang surnuméraire des secondes compagnies de la droite et de la gauche.

La musique sera placée à neuf pas du rang surnuméraire, derrière le centre du bataillon, sur deux de hauteur, par files détachées, n'occupant que l'espace nécessaire.

Les officiers de l'état-major, savoir; le payeur le chirurgien, l'assistant-chirurgien et le quartier-maître, seront à trois pas en arrière de la musique. Les sergents d'état-major seront formés derrière le centre du bataillon en ligne avec le rang surnuméraire.

Avant de commencer les manœuvres, les tambours, fifres, trompettes et sapeurs, devront recevoir l'ordre de prendre place avec leurs compagnies respectives.

ARTICLE V.

Ouvrir les rang lorsqu'en ligne.

(Pl. 32). L'instructeur commandera

REAR RANK TAKE OPEN ORDER.

Les officiers de compagnie agiront tel que déjà prescrit, les hommes de la droite du rang de serrefile de chaque compagnie et l'homme de la gauche du 2e rang de toute la ligne feront 2 pas en arrière et face à droite, le sergent-major assurera leur alignement. Le major *senior* se portera à la droite de la ligne ; le major *junior* et l'adjudant à la gauche.

L'instructeur fera le commandement

MARCH.

A ce commandement, les officiers de compagnie ainsi que le sergent-guide agiront tel que déjà prescrit ; les sergents surnuméraires les plus près de la droite aligneront les rangs de serrefile de leurs compagnies respectives ; le sergent-major alignera tout le rang surnuméraire et prendra ensuite sa place en ligne ; les officiers porteurs des drapeaux feront trois pas en avant. Le major *senior* assurera l'alignement des officiers, donnant le commandement *steady* aussitôt cela fait, et se plaçant sur la droite de la ligne des officiers ; le major *junior* se portera sur la gauche de la ligne des officiers ; l'adjudant restera sur la gauche du bataillon.

Le lieutenant colonel se placera à six pas devant le centre du bataillon.

La musique, les tambours et les sapeurs resteront placés comme dans l'ordre serré.

Les officiers d'état-major, savoir ; le payeur, le chirurgien, l'assistant chirurgien, et le quartier-maître se placeront à la droite du premier rang, à un pas.

Dans la revue d'un bataillon seul, les divisions des tambours se formeront sur deux de hauteur sur chaque flanc de la ligne ; les sapeurs seront formés sur deux de

hauteu
l'état-m

L'in

RE.

A c

tel qu

feront

tête d

et les

dedan

face à

tructe

MA

A c

ligae,

En

avanc

Tr

A

point

du se

C

la li

hauteur à la droite des tambours qui sont à ce flanc et l'état-major se formera à la droite de tous les autres.

Serrer les rangs.

L'instructeur fera le commandement

REAR RANK TAKE CLOSE ORDER.

A ce commandement, les officiers de compagnie agiront tel que déjà prescrit. Les officiers porteurs des drapeaux feront face à droite, les officiers à cheval tourneront la tête de leurs chevaux à droite, l'état-major, les tambours et les pionniers, s'ils sont sur les flancs, feront face en dedans, c'est-à-dire ceux sur la droite de la ligne feront face à gauche et ceux sur la gauche, face à droite. L'instructeur fera le commandement de

MARCH.

A ce commandement, tous reprendront leurs places en ligne, et tel que déjà prescrit.

ARTICLE VI.

Avancer et retirer en ligne.

En ligne, le centre devra toujours diriger. Pour avancer, l'instructeur fera le commandement,

THE LINE WILL ADVANCE.

A ce commandement, le sergent du centre choisira des points de direction, sous la surintendance de l'adjudant et du sergent-major.

Ce dernier donnera le mot *Steady* pour signal, lorsque la ligne de direction sera déterminée.

Ces dispositions étant faites, l'instructeur commandera,
QUICK-MARCH.

A ce commandement, le bataillon partira vivement, le sergent du centre choisira un point de direction, sous la surveillance de l'adjudant et du sergent-major, lesquels resteront en arrière jusqu'à ce que la ligne ait avancé de 20 ou de 30 pas pour s'assurer si la direction du sergent du centre est correcte ; on observera scrupuleusement la longueur et la cadence du pas.

Pour arrêter le bataillon l'instructeur commandera,
BATTALION—HALT.

Le bataillon s'arrêtera et les hommes resteront de pied ferme.

Marche en ligne en retraite.

Pour faire marcher le bataillon en retraite l'instructeur commandera,

THE LINE WILL RETIRE.

A ce commandement, le peloton des drapeaux fera volte-face, les deux files sur la gauche de la compagnie du centre droit s'effaceront pour laisser passer l'adjudant et le sergent-major, qui rempliront les mêmes fonctions que dans la marche en avant, les deux files se remettant en ligne aussitôt.

L'instructeur commandera

RIGHT ABOUT—FACE.

Le bataillon fera le demi-tour à droite.

Pour faire marcher le bataillon, l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

Le bataillon marchera en retraite d'après les mêmes principes que par le premier rang.

Pour arrêter le bataillon l'instructeur commandera

BATTALION—HALT—FRONT.

A ce commandement, le bataillon s'arrêtera et fera face en tête ; les deux files gauches de la compagnie du centre droit s'effaçant pour laisser passer l'adjudant et le sergent-major, et reprenant leurs places aussitôt après.

— — — — —
ART. VII.

Charge de ligne.

Lorsque déployé en ligne, on voudra faire croiser la baïonnette, l'instructeur commandera

PREPARE TO CHARGE.

Les soldats du premier rang porteront l'arme à la main (trail) les hommes du deuxième rang l'arme sur l'épaule ; l'instructeur commandera

CHARGE.

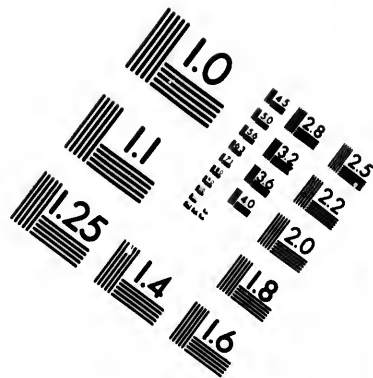
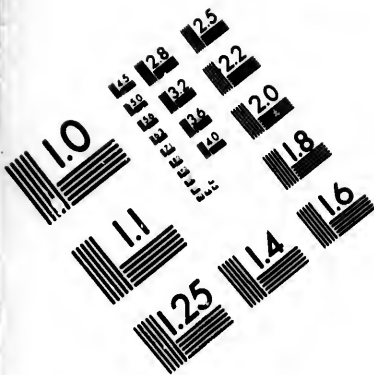
Les soldats prendront le pas redoublé, les hommes du premier rang croisant la baïonnette, les hommes du deuxième rang marchant l'arme sur l'épaule (slope), les officiers et sous-officiers resteront à leurs places ordinaires.

Pour arrêter le bataillon l'instructeur commandera

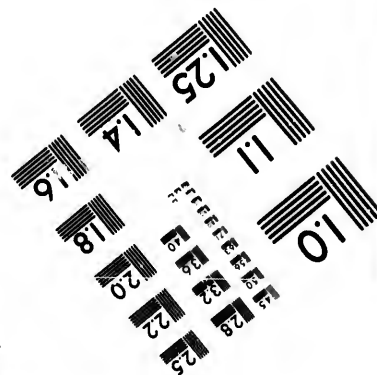
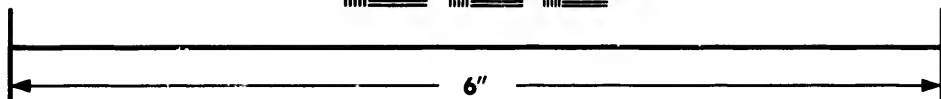
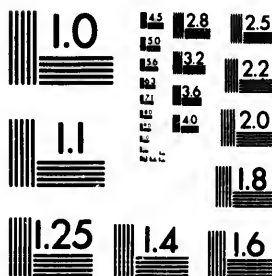
BATTALION—HALT.

A ce commandement, le bataillon s'arrêtera, et les hommes porteront l'arme à l'épaule (shoulder), tous restant de pied ferme, dans quelque position qu'ils se trouvent.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

4.5 2.8
5.0 3.2
5.6 3.6
6.3 4.0
7.1 4.5
8.0 5.0
9.0 5.6
10.0 6.3

11.0 7.1
12.5 8.0
14.0 9.0
16.0 10.0
18.0 11.0
20.0 12.5
22.5 14.0
25.0 16.0
28.0 18.0
31.5 20.0
36.0 22.5
40.0 25.0
45.0 28.0
50.0 31.5
56.0 36.0
63.0 40.0
71.0 45.0
80.0 50.0
90.0 56.0
100.0 63.0

ARTICLE VIII.

Aligner un bataillon déployé en ligne.

Après une marche en ligne en avant ou en retraite, si un alignement général est nécessaire, on procédera de la manière suivante, l'instructeur commandera

THE BATTALION WILL DRESS BY THE RIGHT (OU LEFT).

COVERERS—(généralement 6 pas) PACES TO THE FRONT.

A ce dernier commandement, si l'alignement se fait par la droite, les capitaines se porteront à un pas devant la file sur la droite de leurs compagnies, et les sergents-guide sur la droite du premier rang de leurs compagnies respectives, le lieutenant sur la gauche de la ligne fera un pas de côté pour faire place à son sergent serre-file; si l'alignement se fait par la gauche, les capitaines, au même commandement, se porteront derrière la file gauche de leurs compagnies respectives, les sergents se porteront sur la droite de leurs compagnies comme dans l'alignement fait par la droite, l'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, il n'y aura que les sergents-couvreurs qui feront le nombre de pas indiqué, faisant face à droite pour être aligné par le major *senior*, si l'alignement se fait par la droite, et face à gauche pour être aligné par le major *junior*, si l'alignement se fait par la gauche, les sergents portant l'arme au redressé et levant le bras intérieur. Le sergent sur la gauche de la ligne devra faire de même; les capitaines reprenant

aussitôt leurs places sur la droite ou sur la gauche de leurs compagnies suivant le cas ; aussitôt ces premières dispositions prises, l'instructeur pour la seconde fois fera le commandement de

QUICK—MARCH.

Le bataillon partira vivement, chaque capitaine en arrivant à deux pas de l'alignement arrêtera et alignera sa compagnie en donnant le commandement de

N°—Halt.—Dress—Eyes Front, puis prendra sa place en ligne.

Les compagnies devront être alignées successivement de la droite de la ligne, si l'alignement se fait par la droite, et l'inverse, si l'alignement se fait par la gauche.

Aussitôt l'alignement du bataillon terminé, le major chargé d'assurer l'alignement des jalonneurs donnera le commandement *steady*, sur quoi les sergents-guide reprendront leurs places en ligne, les capitaines faisant un pas en avant et un à gauche pour livrer passage.

ARTICLE IX.

FAIRE AVANCER OU RETRAITER PAR AILES, UN BATAILLON
DEPLOYÉ EN LIGNE.

Formation en échiquier. Mouvement de ligne.

Dans ces mouvements, l'aile droite sera dirigée par le sergent du centre, l'aile gauche par le porte-drapeau du régiment. L'adjudant surveillera la marche de l'aile droite en se tenant en arrière du sergent qui dirige l'aile droite, le sergent-major surveillera la marche de l'aile gauche de la même manière, les majors se tiendront au centre de leurs ailes respectives.

Lorsqu'on voudra faire avancer le bataillon, par ailes, en faisant exécuter le feu de demi bataillon, l'instructeur commandera,

THE BATTALION WILL FIRE AND ADVANCE BY WINGS.

Le *Major junior* ordonnera immédiatement à l'aile gauche de faire feu,

Left wing fire a volley at—yards. Ready—Present.

Aussitôt que l'aile gauche aura tiré, le major *Senior* donnera le commandement de

Right wing by the left. Quick—march,

A l'aile droite, et lorsqu'à 30 pas en avant de l'aile gauche, arrêtera l'aile droite, en donnant le commandement

Right wing—halt.

Après avoir tiré et rechargé, le major *junior*, après avoir donné le commandement de mettre l'arme à l'épaule, donnera celui de la marche,

Left wing, shoulder—arms.

By the right. Quick—march.

Au commandement de *march* du major *junior*, le major *senior* donnera l'ordre à l'aile droite de faire feu

Right wing, fire a volley at—yards

Ready—present.

Les ailes continueront à se mouvoir de cette manière, chacune dépassant l'autre de 30 pas, l'aile avancée recevant l'ordre de faire feu au moment où l'aile de derrière reçoit le commandement de la marche.

Si le bataillon est en marche pour exécuter ce mouvement, l'instructeur ordonnera d'abord la halte, et on procédera tel que décrit ci-dessus.

Faire feu et retraiter par ailes.

On fera retraiter le bataillon par ailes, en faisant exécuter le feu de demi bataillon comme suit ; l'instructeur commandera

THE BATTALION WILL FIRE AND RETIRE BY WINGS.

Le major *junior* donnera immédiatement l'ordre à l'aile gauche de faire feu, et, après qu'elle aura chargé, de mettre l'arme à l'épaule, de faire le demi-tour à droite, et de retraiter.

Left wing fire a volley at—yards—ready—presnt, shoulder—arms, right about—face.

By the left. Quick—march.

Lorsqu'elle aura fait 15 pas, il donnera le commandement de la halte.

Left Wing—Halt—Front.

Au moment où l'aile gauche recevra l'ordre de la halte, le major *senior* ordonnera à l'aile droite de faire feu ; après qu'elle aura chargé, fera mettre l'arme à l'épaule, fera faire le demi-tour à droite et retraitera jusqu'à 15 pas en arrière de l'aile gauche, donnant alors le commandement de la halte, et face en tête.

Right wing, fire a volley at—yds.

Ready—present. Shoulder—arms.

Right about—face, by the right.

Quick—march.

Right wing halt—front.

Au commandement de la halte donné à l'aile droite, le major *junior* ordonnera à l'aile gauche de faire feu

Left wing—ready &c., &c.

et ainsi procéderont les ailes alternativement, chacune dépassant l'autre de 15 pas, rechargeant avec toute la promptitude convenable.

Si un bataillon reçoit le commandement de se retirer en faisant feu par ailes, lorsque retraits, l'aile droite recevra l'ordre de faire halte et face en tête; l'aile gauche continuera à se mouvoir l'espace de quinze pas, et alors on lui fera faire halte, sur quoi on commandera le feu à l'aile droite, et toutes deux procéderont comme on l'a déjà décrit.

En avançant et retraits par ailes, l'aile de derrière peut en tout temps être amenée en ligne avec l'autre au commandement de l'instructeur

FORM LINE ON THE RIGHT (OU LEFT) WING.

Le major de l'aile de derrière donnera l'ordre de la marche, puis celui de la halte, lorsqu'en ligne avec l'aile avancée.

ARTICLE X.

Passage d'obstacles en marchant en avant et en retraite.

(Pl. 33). Si les obstacles sont petits, et vis-à-vis de parties du bataillon, les files, dont ils arrêtent la marche, rompent de la même manière que les files rompent du flanc d'une compagnie en colonne. Aussitôt l'obstacle passé, les files devront se reporter au front. S'il arrive que l'obstacle présente moins de largeur à mesure que la ligne avance, les files se formeront successivement à mesure qu'il y aura de la place pour elles. Il faut avoir grand soin que les hommes qui restent en ligne continuent à marcher

directement en front, sans serrer sur les intervalles laissés par les hommes qui sont restés en arrière, ni se presser sur le reste du bataillon si l'obstacle vient à augmenter de largeur.

En se rompant, les files devront tourner vers leurs propres compagnies; ainsi, si un obstacle se présente en avant des flancs de deux compagnies voisines, les files de la compagnie à droite tourneront à droite et converseront à gauche, et celles de la compagnie à la gauche tourneront à gauche et converseront à droite. Lorsque l'obstacle se rencontre en avant du centre de la compagnie, règle générale: les files tourneront à droite et converseront à gauche.

Si une compagnie, ou sub-division, est obligée de se rompre, elle se mouvra par quatre, ou si des files se rompent successivement jusqu'au nombre d'une sub-division, elles formeront des groupes de quatre.

Si une ligne fait halte, en étant rompue par des obstacles, tels qu'étangs, marais ou arbrisseaux, les files qui sont rompues se formeront en arrière d'eux, en ligne parallèle au front; de cette manière, la ligne paraîtra à l'ennemi comme si elle n'était pas rompue, et chaque homme pourra tirer.

Dans les mouvements qui vont suivre, au commandement de l'instructeur *Front form* (ou *Rear form*) *companies* les capitaines ne changeront pas leurs flancs; mais si on avance, la gauche en tête, ils changeront leurs flancs. Nous ajouterons qu'on ne pourra donner le commandement de *Front form companies* que lorsqu'on avancera de la droite ou de la gauche, et *Rear form companies* que lorsqu'on se retirera de la droite ou de la gauche.

Le bataillon marchant en ligne par le premier rang, lorsqu'un obstacle obligera toutes les compagnies à se rompre, l'instructeur donnera le commandement

**FROM THE RIGHT (OU LEFT) OF COMPANIES PASS BY
FOURS TO THE FRONT.**

FORM FOURS RIGHT, LEFT—WHEEL.

Ou FORM FOURS LEFT, RIGHT—WHEEL.

Les capitaines dirigeront leurs compagnies.

Lorsque le terrain le permettra, on pourra reformer la ligne sur le commandement de l'instructeur,

FRONT FORM—COMPANIES, ou

IN DOUBLE TIME FRONT FORM—COMPANIES,
ou encore en donnant le commandement

FRONT TURN—LEFT (OU RIGHT) WHEEL INTO LINE.

Si le bataillon marche en retraite, et qu'on veuille rompre la ligne, l'instructeur commandera

**FROM THE PROPER RIGHT (OU LEFT) OF COMPANIES
PASS BY FOURS TO THE REAR.**

**FORM FOURS—LEFT, RIGHT—WHEEL, ou FORM FOURS
—RIGHT, LEFT—WHEEL.**

Les capitaines dirigeront leurs compagnies.

En retraitant, on pourra former la ligne le deuxième rang en avant, et continuer la retraite; l'instructeur commandera

REAR FORM—COMPANIES, FORWARD.

Lorsque se retirant par files ou par quatre, de la droite ou de la gauche, on pourra reformer la ligne au front primitif; l'instructeur fera le commandement

RIGHT (OU LEFT) ABOUT FORM COMPANIES.

Le major *senior*, si c'est *Right about*, ou le major junior, si c'est *Left about* appellera immédiatement les sergents-guide en donnant le commandement

Coverers,

Et assurera leur alignement ; ceux-ci porteront l'arme au redressé ; les jalonneurs devront être placés avant que les compagnies ne commencent à exécuter le mouvement. Chaque compagnie marchera alors sur le sergent-guide de la compagnie qui est en avant d'elle en colonne, et se formera autour de lui ; si la droite est en tête, la compagnie n° 2 marchera autour du sergent-guide de la compagnie n° 1, la compagnie n° 3 autour de celui de la compagnie n° 2 et ainsi de suite. Si la gauche est en tête, la compagnie n° 5 marchera autour du sergent-guide n° 6 ; n° 4 autour de celui de n° 5 et ainsi de suite. Il n'y aura que la compagnie en tête de la colonne qui aura deux sergents comme jalonneurs, les autres n'auront comme jalonneur que leurs sergents-guide.

ARTICLE XI.

Des bataillons en ligne se relevant l'un l'autre.

Lorsqu'on voudra relever un bataillon en première ligne, on ordonnera à celui formant la ligne de réserve ou deuxième ligne, d'avancer ; et lorsqu'arrivé à distance de conversion, le bataillon en première ligne recevra l'ordre de passer en arrière par compagnie, de la droite, les files doublées, chaque capitaine dirigeant sa compagnie ; l'instructeur commandera

FROM THE RIGHT OF COMPANIES PASS BY FOURS TO
THE REAR—FORM FOURS—RIGHT.

RIGHT—WHEEL, QUICK—MARCH,

et les compagnies passeront en arrière à travers la deuxième ligne, laquelle mettra en arrière autant de files qu'il sera nécessaire pour leur donner passage à l'endroit ou elles se présenteront, ces files reprenant leurs places aussitôt les compagnies passées.

Lorsque le bataillon qui se retire sera à une distance convenable, l'instructeur commandera

COLUMN HALT—FRONT.**LEFT—WHEEL INTO LINE, QUICK—MARCH.**

Si le bataillon est en retraite, lorsqu'il devra être relevé, en arrivant à douze pas du bataillon qui vient le relever, l'instructeur fera rompre en colonne en donnant le commandement

FROM THE PROPER RIGHT OF COMPANIES PASS BY FOURS TO THE REAR, FORM FOURS—LEFT; RIGHT—WHEEL.

Les capitaines dirigeront leurs compagnies.

Il est de règle générale que la ligne qui relève ne doit rompre que le moins possible; la ligne qui est relevée sera celle qui, dans tous les cas, rompra par quatre, ou, s'il est nécessaire, par files.

Pour les fins de la parade, les bataillons ou compagnies pourront passer à travers l'une de l'autre en ligne, les deux se formant sur quatre de hauteur, et les quatre de l'un passant entre les quatre de l'autre; mais ce système ne devra pas être employé dans le service, où une ligne retraitant en désordre pourrait, en essayant de former des quatre, mettre en danger la solidité de la ligne qui avance à son secours.

MOUVEMENTS DE COLONNES.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I.

Usages et avantages des colonnes.

Les colonnes se forment de la ligne pour faciliter des mouvements. Dans le cas d'attaque on peut aisément les former en ligne dans aucune direction, ou en carré.

II.

Formation des colonnes.

1. Chaque colonne devra consister dans une suite de compagnies, subdivisions, ou sections, chacune arrangée de la même manière.

2. Les colonnes peuvent être simples, c'est-à-dire, formées d'une suite de compagnies ou parties de compagnies simples ; ou doubles, c'est-à-dire, formées de deux suites ou rangées de compagnies ou parties de compagnies séparées, l'une sur le flanc de l'autre.

III.

Profondeur des colonnes.

En colonne ouverte, chaque compagnie, sub-division, ou section est placée à une distance égale à sa propre largeur de celle qui la précède, en mesurant des talons du premier rang de l'une aux talons du premier rang de l'autre. Conséquemment un bataillon en colonne ouverte occupe la même étendue de terrain qu'il couvrirait s'il était en

ligne, moins le front de la compagnie dirigeante. Une colonne à quart de distance occupe un quart de l'espace d'une colonne ouverte. Une colonne serrée en masse est formée de compagnies à deux pas de distance l'une de l'autre, en mesurant des talons des hommes du deuxième rang d'une compagnie aux talons des hommes du premier rang de la suivante.

IV.

Application des colonnes simples.

Les colonnes simples sont aussi applicables que les colonnes doubles aux fins des mouvements d'attaque, et l'emploi de l'une de préférence à l'autre, devra nécessairement dépendre du terrain ou des circonstances, et ne pourra être déterminé que par le commandant sur les lieux. Pour les mouvements généraux, la colonne simple est préférable à la colonne double, par cela même qu'elle est plus simple, et qu'elle peut toujours être réduite, quand on passe par d'étroits défilés, au front le plus étroit sans danger de confusion.

V.

Application des colonnes doubles.

Les colonnes doubles se forment sur le centre des bataillons, brigades ou lignes, pour les fins spéciales de l'attaque, et dans certains cas pour le passage de défilés lorsqu'ils se présentent en avant du centre. Il est évident qu'une colonne, dans cette formation, peut être reformée en ligne par le centre dans la moitié du temps qu'une colonne simple mettrait à se reformer de l'un à l'autre flanc. D'un autre côté, elle est plus compliquée qu'une colonne

simple, et n'est pas aussi susceptible de réduction de front, sujette qu'elle est, si on l'a réduit à moins que des sections doubles, à la confusion qui peut résulter, dans des passes étroites, du mélange des files.

VI.

Application de la colonne à quart de distance, ou distance de section.

La colonne à quart de distance réunit l'avantage de pouvoir se mouvoir dans un petit espace, avec la facilité de pouvoir se former de toute manière pour résister à une attaque; de plus elle est moins sujette à perdre la distance que la colonne ouverte, et elle se prête à presque tous les changements de position d'une colonne ouverte, excepté la formation immédiate d'une ligne sur un flanc. On adoptera généralement les mouvements en colonne à quart de distance dans les évolutions d'une brigade, ou de corps plus considérables.

VII.

Application de la colonne serrée.

On emploiera la colonne serrée lorsqu'il deviendra nécessaire de former les troupes dans un petit espace. On l'appliquera aussi quand des colonnes contigües font conversion en masse, comme on l'expliquera ci-après; mais il ne faudra pas l'adopter dans les évolutions d'une brigade ou division.

ARTICLE XII.

OUVRIR ET SERRER LA COLONNE.

Règles générales.

Lorsqu'on ouvre ou qu'on serre une colonne, un officier monté devra assurer l'alignement des capitanes du point d'appui du bataillon.

Si on ouvre d'une compagnie de la tête ou de la queue, le point d'appui sera le sergent de cette compagnie ; si c'est d'une compagnie intérieure le point d'appui sera le capitaine de la compagnie sur laquelle on serre la colonne, ou de laquelle on l'ouvre.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, le major *senior* assurera l'alignement.

Si de la compagnie en tête de la colonne, si la droite est en tête, ce sera le major *senior*, si la gauche est en tête, ce sera le major *junior*.

Si on serre la colonne sur la compagnie en queue, ce sera le major de l'aile de derrière.

Lorsque le mouvement sera achevé, l'officier qui a veillé à l'alignement devra donner le commandement *Steady*.

Quand on ouvrira une colonne, les capitaines des compagnies qui doivent marcher, le deuxième rang en avant, devront compter leurs pas, afin de prendre juste la distance requise et ne pas être obligé de regarder par dessus l'épaule. Par exemple, si on ouvre de la tête de la colonne, au commandement de la halte donné à la compagnie numéro 2 par son capitaine, le capitaine de N^o

3 devra commencer à compter ses pas, et ainsi de suite. Si on ouvre à distance entière, de colonne serrée, et que chaque compagnie ait 20 files, les capitaines n'auront par conséquent que 18 pas à faire lorsque le commandement de la halte sera donné à la compagnie de derrière.

Lorsqu'on ouvrira de la compagnie en queue de la colonne, ou d'une compagnie intérieure, pourvu que le mouvement s'exécute le premier rang en avant, chaque compagnie recevra le commandement de la halte, du capitaine de la compagnie derrière elle ; ainsi, si une colonne de six compagnies ouvre de la queue, 6 arrêtera 5, 5 arrêtera 4 et ainsi de suite, si on ouvre d'une compagnie intérieure, de la compagnie N^o 4 par exemple, les compagnies de derrière qui doivent marcher le deuxième rang en avant seront arrêtées par leurs capitaines respectifs ; mais pour celles en avant de la compagnie de formation 4 arrêtera 3, 3 arrêtera 2, et 2 arrêtera 1, chaque capitaine, après avoir donné le commandement *halt* à la compagnie en face de lui, faisant le demi-tour à droite pour prendre son alignement.

Si on ouvre la colonne d'une compagnie intérieure, l'adjudant et le major *junior* donneront des points distants, pour servir de guide aux capitaines des compagnies ; l'adjudant pour l'aile droite, le major *junior* pour l'aile gauche. Lorsqu'il n'y aura qu'un point distant à donner, ce sera l'adjudant qui le donnera, par exemple, lorsqu'on ouvrira la colonne, de la compagnie en tête ou en queue.

Un des majors dirigera la marche d'une colonne avec distance entière, cet officier se tenant à hauteur et en dehors du capitaine de la seconde compagnie en tête.

Si la colonne est serrée en masse ou avec distance de section, le major de l'aile en queue surveillera la direction se tenant vis-à-vis de la ligne des capitaines.

On ne peut ouvrir ni serrer une colonne en marche, sur une compagnie intérieure.

De pied ferme.

L'instructeur commandera

Pour serrer en masse, sur la compagnie en tête.

THE COLUMN WILL CLOSE TO THE FRONT. QUICK—MARCH.

Pour serrer à distance de section, sur la compagnie en tête.

THE COLUMN WILL CLOSE TO QUARTER-DISTANCE ON THE FRONT COMPANY. QUICK—MARCH.

Pour serrer en masse, sur la compagnie en queue.

THE COLUMN WILL CLOSE TO THE REAR REMAINING COMPANIES RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH.

Pour serrer à distance de section, sur la compagnie en queue.

THE COLUMN WILL CLOSE TO QUARTER-DISTANCE ON THE REAR COMPANY, REMAINING COMPANIES RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH.

Pour serrer en masse sur une compagnie intérieure.

THE COLUMN WILL CLOSE ON N^o—COMPANY, COMPANIES IN FRONT RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH.

Pour serrer à distance de section, sur une compagnie intérieure.

THE COLUMN WILL CLOSE TO QUARTER-DISTANCE ON N^o—COMPANY, COMPANIES IN FRONT RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH.

Une colonne pourra être serrée sur n'importe qu'elle compagnie du bataillon. Si le mouvement s'opère sur une compagnie intérieure, ou sur la compagnie en queue, les compagnies en tête recevront l'ordre de faire le demi-tour à droite.

Lorsqu'on serrera la colonne sur la compagnie en tête ou sur celle en queue, le sergent-guide de cette compagnie donnera un point d'appui à six pas de son capitaine, lui faisant face. Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, le capitaine de cette compagnie sera le point d'appui de la colonne. Dans chaque cas un officier supérieur assurera, du point d'appui, l'alignement des capitaines.

Au commandement de *March*, la compagnie désignée ne bougera pas, les autres compagnies se serreront sur elle à la distance requise, les capitaines arrêtant leurs compagnies respectives.

No. — Halt, Dress.

Celles qui ont fait volte-face seront mises face en tête par leurs capitaines.

No. — Halt—Front, Dress.

Lorsque le mouvement sera terminé, l'officier monté qui aura veillé à l'alignement, donnera le commandement

Steady

et regagnera sa place; le sergent-guide qui aura donné le point d'appui reprendra aussi sa place en colonne à ce même commandement.

En marche

On ne serrera jamais sur d'autre compagnie que sur celle en tête de la colonne. Si on est rang de serrefile en avant, les capitaines devront ajouter après le commandement de *Halt* celui de *Front*.

L'instructeur commandera

Pour serrer en masse, sur la }
compagnie dirigeante. } CLOSE TO THE FRONT.

Pour serrer à distance de }
section sur la compa- }
gnie dirigeante. } CLOSE TO QUARTER DIS-
TANCE ON THE LEADING
COMPANY.

A cet avertissement, le capitaine de la compagnie dirigeante donnera l'ordre de la halte.

N^o 1, *Halt, Dress.*

Lorsqu'une colonne recevra l'ordre de serrer sans arrêter, la compagnie dirigeante continuera à se mouvoir au pas accéléré, les autres compagnies recevront l'ordre de prendre le pas de course.

Pour serrer en masse }
sur la compagnie }
dirigeante. } ON THE MARCH, CLOSE TO THE
FRONT, REMAINING COMPANIES—DOUBLE.

Pour serrer à distance }
de section. }
ON THE MARCH, CLOSE TO
QUARTER DISTANCE ON THE
LEADING COMPANY, REMAINING COMPANIES—DOUBLE.

Chaque compagnie prenant le pas accéléré successivement, à mesure qu'elles gagnent la distance requise, et ce, aux commandements donnés par le capitaine,

N^o—*Quick.*

De pied ferme.

L'instructeur commandera

Pour ouvrir une colonne à }
distance de section de la }
tête. } OPEN TO QUARTER DIS-
TANCE FROM THE FRONT,
REMAINING COMPANIES
RIGHT ABOUT—FACE.
QUICK—MARCH.

- | | | |
|---|---|---|
| Pour ouvrir à distance entière de la compagnie en tête. | } | OPEN TO WHEELING DISTANCE FROM THE FRONT, REMAINING COMPANIES RIGHT ABOUT — FACE. QUICK—MARCH. |
| Pour ouvrir à distance de section de la compagnie en queue. | } | OPEN TO QUARTER DISTANCE FROM THE REAR, REMAINING COMPANIES QUICK—MARCH. |
| Pour ouvrir à distance entière de la compagnie en queue. | } | OPEN TO WHEELING DISTANCE FROM THE REAR COMPANY, REMAINING COMPANIES QUICK — MARCH. |
| Pour ouvrir à distance de section d'une compagnie intérieure. | } | OPEN TO QUARTER DISTANCE FROM N ^o —COMPANY, COMPANIES IN REAR RIGHT ABOUT — FACE. QUICK—MARCH. |
| Pour ouvrir à distance entière d'une compagnie intérieure. | } | OPEN TO WHEELING DISTANCE FROM N ^o —COMPANY, COMPANIES IN REAR RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH. |

Si la colonne doit s'ouvrir de la compagnie en tête, à l'avertissement, le sergent-guide de la compagnie dirigeante se portera à six pas en avant de son capitaine, lui faisant face, et couvrant sur la ligne des capitaines des autres compagnies; l'adjudant marquera où appuiera le flanc pivotant de la compagnie en queue de la colonne, la tête de son cheval étant aussi aligné sur les guides de compagnies. Un officier monté assurera l'alignement des capitaines tel que déjà prescrit.

Si la colonne s'ouvre d'une compagnie intérieure, le capitaine de la compagnie désignée sera le point d'appui

du bataillon, le major junior donnera un point de direction pour les capitaines de l'aile gauche, l'adjudant un point pour ceux de l'aile droite. Un officier monté assurera l'alignement des capitaines tel que déjà prescrit.

Si la colonne doit s'ouvrir de la queue, à l'avertissement, le sergent-guide de la dernière compagnie de la colonne se portera à six pas en arrière de son capitaine et portera son arme au redressé; l'adjudant donnera le point éloigné à distance de conversion d'une compagnie en avant de l'endroit où s'appuiera le flanc pivotant de la tête de la colonne.

Au commandement de

RIGHT ABOUT—FACE

de l'instructeur, la compagnie de formation, et si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, les compagnies en tête ne bougeront pas.

Au commandement de

MARCH,

les compagnies faisant face en arrière avanceront, le guide de la compagnie en queue marchant sur la tête du cheval de l'adjudant. Le capitaine de la seconde compagnie comptera ses pas, et, ayant gagné la distance requise, donnera le commandement

N^o—Halt—Front, Dress.

Les autres compagnies commenceront à compter le nombre de pas requis, au moment où la compagnie qui précède recevra le mot *Halt*. Chaque capitaine, aussitôt qu'il aura fait face en tête, corrigera son alignement et restera de pied ferme, la compagnie le touchant légèrement et s'alignant.

Si
au co
M.
toute
le cap
tête c
vemen
qu'ell
taine,
gnie
de la
tête,

Lo
dista
celle
ment
A
FRON
QUIC
L
sa d
N
et a

Si le mouvement s'exécute de la compagnie en queue, au commandement de

MARCH,

toutes les compagnies, la dernière exceptée, avanceront, le capitaine de la compagnie dirigeante marchant sur la tête du cheval de l'adjudant, chaque capitaine successivement fera faire halte à la compagnie en face de lui, lorsqu'elle aura gagné sa distance convenable ; chaque capitaine, après avoir donné l'ordre de la halte à la compagnie en face de lui, fera demi tour à droite si on ouvre de la queue, prendra son alignement et fera face en tête, et donnera le mot *Dress* à sa compagnie.

ARTICLE XIII.

AVANCER DU FRONT SUCCESSIVEMENT.

De pied ferme.

Lorsqu'un bataillon en colonne serrée doit prendre distance de section, ou une colonne à quart de distance, celle de distance entière, l'instructeur fera le commandement

ADVANCE BY SUCCESSIVE COMPANIES FROM THE FRONT AT QUARTER (OU WHEELING) DISTANCE. No. — QUICK—MARCH.

Lorsque la 2de compagnie de la tête de la colonne aura sa distance, son chef commandera

No. — Quick—March

et ainsi de suite jusqu'à la queue.

On pourra faire faire le demi tour à droite à une colonne, et lui faire exécuter ce même mouvement de la même manière

Si la colonne, au lieu d'être de pied ferme, est en marche, le chef de bataillon pourra lui faire prendre également les distances par la tête de la colonne ; à cet effet, il fera les commandements

ADVANCE BY SUCCESSIVE COMPANIES FROM THE FRONT AT QUARTER (OU WHEELING) DISTANCE. REAR COMPANIES—HALT.

Une colonne en marche pourra aussi s'ouvrir de la queue ; à cet effet l'instructeur commandera

OPEN TO QUARTER (OU WHEELING) DISTANCE FROM THE REAR.

La compagnie en queue sera arrêté par son capitaine, puis le mouvement s'exécutera tel que déjà prescrit.

ARTICLE XIV.

Diminuer et augmenter le front d'une colonne pour passer des obstacles.

On diminuera et augmentera le front d'une colonne de compagnies, avec distance entière, tel que prescrit aux exercices de compagnies, sans rien changer dans les commandements, etc. Voir mouvements de compagnies, article 22.

Une colonne avec distance de section peut réduire son front en mettant une ou deux files du flanc pivotant en arrière, mais elle n'est pas susceptible d'une plus grande diminution de front.

Une colonne serrée ne peut réduire son front mais elle peut avancer par files ou par quatre de la droite ou de la gauche. Voir article 23 des mouvements d'une compagnie.

Augmenter et diminuer le front d'une colonne double.

Un bataillon en colonne double de compagnies, ou de sub-divisions, peut réduire son front en formant des sub-divisions, de compagnie, et des sections, de sub-divisions, et pourra augmenter de nouveau son front en formant des sub-divisions, de colonne double de sections, et des compagnies, de colonne double de sub-divisions, tel que prescrit aux exercices de compagnies sans rien changer aux commandements etc., etc. Voir article 22.

On aura soin de faire mouvoir les compagnies ou sub-divisions de l'aile droite comme si elles étaient en colonne, la gauche en tête ; et les compagnies ou sub-divisions de l'aile gauche comme si elles étaient en colonne, la droite en tête.

On pourra encore diminuer le front d'une colonne double, en avançant par files ou les files doublées (par quatre) du centre ; l'instructeur commandera

BY DOUBLE FOURS (OU FILES) FROM THE CENTER, FORM FOURS INWARDS (OU INWARDS TURN) RIGHT AND LEFT WHEEL.

Les capitaines dirigeront leurs compagnies.

Dans ce mouvement, le peloton des drapeaux se mouvra entre les deux compagnies du centre en rang simple, le premier rang dirigeant, suivi du deuxième rang, tous deux ayant la droite en front, le drapeau de la Reine entre les deux premières files ou premiers groupes de quatre. Les surnuméraires se mouvront aussi sur un

rang entre les ailes. Il faudra reformer la colonne double aussitôt que le terrain le permettra.

ARTICLE XV.

Changement de direction avec distance entière.

Un bataillon marchant en colonne ouverte peut changer de direction, par la conversion successive de ses compagnies, sur pivots mobiles autour du même point. Si la conversion se fait vers le flanc marchant, les lieutenants iront guider pendant le changement de direction ; mais il n'est pas nécessaire que tous couvrent ou conversent sur le même point. Ils retiendront les positions relatives que tenaient les flancs marchants lorsque la colonne marchait par le flanc pivotant, et les compagnies faibles dépasseront un peu le point de conversion avant de converser, les fortes compagnies converseront un peu avant d'y arriver, de manière à ce que les flancs pivotants, au commandement *Forward*, soient encore en ligne.

Le commandement **FORWARD** sera donné à la compagnie dirigeante par l'officier commandant ; mais chaque compagnie qui suivra recevra le commandement de son propre guide au moment où son front se trouve parallèle à la nouvelle direction.

Changement de direction pour entrer dans un nouvel alignement.

Si le changement de direction a pour objet d'amener le flanc pivotant de la colonne dans un alignement, préalablement à la formation en ligne, le capitaine de la compagnie dirigeante, en entrant dans l'alignement, devra

aussitôt jeter les yeux sur les points de formation et marcher fermement sur eux, choisissant des points intermédiaires, s'il est nécessaire ; les capitaines suivants, en entrant dans l'alignement, doivent avoir soin de couvrir sur lui et le point de base. Si la colonne fait halte avant que toutes les compagnies aient changé leur direction dans l'alignement, les dernières compagnies s'y porteront par la marche de flanc de quatre, leurs sergents-guide courant marquer les points auxquels leurs flancs pivotants doivent s'appuyer.

Marcher par le flanc dans un alignement.

Pl. 34, Un bataillon en colonne, obliquant, (e.a.) sur le point de l'alignement, où le flanc extérieur de sa compagnie dirigeante doit s'appuyer lorsqu'elle sera en ligne, avancera jusqu'à ce qu'il arrive à un peu plus de la distance de conversion (f.) de ce point ; l'instructeur commandera

FORM FOURS—LEFT (OU RIGHT), MARCH ON YOUR COVERERS.

Toutes les compagnies traverseront alors au nouvel alignement, chaque sergent serrefile courant l'un après l'autre marquer la ligne de formation pour le flanc pivotant de sa compagnie, le major de l'aile de direction (c.) les alignant du front ; le sergent-guide de la compagnie dirigeante prendra sa distance du point (a.) sur lequel la colonne marchait originellement.

ARTICLE XVI.

Changer la direction d'une colonne serrée en masse ou à distance de section.

(Pl. 35). Pour faire converser en même temps toutes

les compagnies d'un bataillon ployé en colonne, il faut que cette colonne soit serrée en masse ou à distance de section.

On pourra faire converser une colonne serrée ou à distance de section indifféremment sur la droite ou sur la gauche, le premier ou le deuxième rang en avant, que la colonne soit la droite ou la gauche en tête, à pivot mobile; ~~ou sur~~ l'un ou l'autre flanc lorsque le premier rang est en avant, si à pivot fixe.

De quel que coté que ce mouvement s'exécute, il se fera toujours sur le principe des autres conversions.

Si l'intention de l'instructeur est d'ordonner au bataillon de continuer sa marche après la conversion, le mouvement devra s'exécuter à pivot mobile.

Si au contraire la marche ne doit pas être continuée lorsque la colonne aura changé de direction, la conversion pourra être exécutée soit à pivot fixe, ou à pivot mobile.

Pendant ces conversions, c'est le flanc extérieur qui dirige, (que ce soit à pivot fixe ou mobile,) et pour assurer une bonne exécution de la conversion, il est absolument indispensable que les flancs extérieurs des compagnies conservent avec soin leurs distances pendant toute conversion, ainsi que les mêmes positions et alignements relatifs, sur la compagnie dirigeante, qu'ils avaient avant d'être mis en mouvement; les autres files serreront et se régleront sur eux pendant la conversion.

Le major de l'aile en tête de la colonne se placera sur le flanc extérieur de la compagnie dirigeante, pour en régler le pas, en ce faisant il devra avoir l'œil sur le ~~flanc~~ du flanc extérieur de la compagnie en queue, qui continuera à marcher au grand pas de 30 poudes pendant

toute la conversion, et des mouvements duquel on devra faire dépendre la marche de chaque homme de la colonne. Le major de l'aile de derrière se placera en arrière du flanc conversant, de la compagnie en queue, pour voir à ce que les files extérieures retiennent les positions relatives qu'elles occupaient avant de commencer la conversion. L'adjudant verra à ce que les compagnies serrent bien sur leurs files dirigeantes. Le major de l'aile de direction couvrira les capitaines à partir du front, lorsque la colonne fera halte.

Il faudra exécuter fréquemment ces conversions en temps redoublé.

Une colonne double, serrée à quart de distance ou en masse, peut converser de la même manière qu'une colonne simple.

A pivot fixe.

Pour faire converser une colonne serrée ou à distance de section (supposons la droite en tête) l'instructeur commandera

COLUMN LEFT (OU RIGHT) WHEEL.

A ce commandement, le chef de file sur la gauche de la compagnie fera face à gauche, son serrefile découvrira, le sergent-guide ira marquer où s'appuiera l'aile marchante de la colonne après la conversion, le capitaine se placera à un pas en avant de la seconde file de la gauche de sa compagnie, toutes les compagnies, excepté celle en tête de la colonne, feront demi à droite, les lieutenants se posteront sur l'aile marchante pour diriger leurs compagnies respectives.

QUICK—MARCH.

A ce commandement de l'instructeur, la compagnie en tête conversera comme à l'ordinaire, excepté que le pas devra être plus court et réglé de manière à ce que les autres compagnies aient le temps de faire leur tour.

Les autres compagnies se mettront en mouvement en même temps, chaque homme tournant dans la circonférence d'un cercle, dont le pivot qui a fait face à la gauche est le centre ; les hommes les plus près du flanc pivotant de chaque compagnie doivent maintenir leurs épaules gauches autant que possible, au commencement de la conversion, de manière à gagner assez de terrain vers le flanc et éviter de diminuer la distance entre les compagnies. Le capitaine de la compagnie dirigeante reviendra à sa place pendant la conversion.

L'instructeur donnera le commandement

COLUMN—HALT.

Quand il verra la compagnie dirigeante achever la conversion, auquel temps les compagnies de derrière devront aussi avoir tourné dans la nouvelle position, les lieutenants reprendront leurs places dans la colonne, les hommes feront face à leur front propre, et resteront de pied ferme à moins que le commandement DRESS ne soit donné, dans lequel cas ils s'aligneront par le flanc pivotant.

Une colonne en marche ou de pied ferme changera sa direction à pivot mobile d'après les mêmes principes exactement que celles à pivot fixe, le pivot de la colonne se mouvant à très petits pas autour du point de conversion, tenant les épaules carrément avec sa compagnie. Le sergent guide de la compagnie ne bougera pas. L'instructeur commandera, si de pied ferme

ON THE MOVE COLUMN RIGHT (OU LEFT) WHEEL,
QUICK—MARCH.

Si la colonne est en marche

COLUMN RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

Au commandement

FORWARD

de l'instructeur, chaque homme tournera face en tête et marchera par le flanc pivotant.

ARTICLE XVII.

Changer le front en arrière par la conversion des subdivisions autour du centre.

(Pl. 36). Dans ce mouvement, le front se trouve changé ; mais non l'ordre des compagnies.

Ce mouvement ne pourra être exécuté que par une colonne serrée en masse, ou à distance de section.

On devra toujours faire faire volte-face à la sub-division opposée. En colonne la droite en tête, les sub-divisions droites sont les sub-divisions opposées, et vice-versâ.

Lorsque le mouvement s'exécute de pied ferme, le commandement de la halte est donné lorsque les sub-divisions ont encore un pas à faire pour être en ligne l'une avec l'autre ; en marche, le commandement de *Front—turn* est donné lorsque les sub-divisions d'une même compagnie ont encore quatre pas à faire pour être en ligne l'une avec l'autre.

Les lieutenants dirigent les sub-divisions opposées.

Les officiers montés conversent sur le flanc extérieur des sub-divisions opposées.

De pied ferme, l'instructeur commandera

CHANGE FRONT TO THE REAR BY THE WHEEL OF
SUB-DIVISIONS ROUND THE CENTER.

A ce commandement les sergents-guide des compagnies en tête et en queue marqueront les deux points (a. b.) comme points de conversion pour les sub-divisions; l'un en avant de la file intérieure de la sub-division marchante de la compagnie dirigeante; l'autre, en arrière de la file intérieure de la sub-division pivotante de la dernière compagnie, tous deux faisant face en dedans vers la colonne.

L'instructeur fera le commandement

RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISIONS, RIGHT ABOUT—
FACE.

A ce commandement, les sub-divisions opposées feront le demi-tour à droite, les lieutenants se porteront sur leurs flancs extérieurs.

L'instructeur commandera

QUICK (OU DOUBLE)—MARCH.

A ce commandement, les sub-divisions se mettront en mouvement et converseront successivement autour des jalonneurs, touchant du côté de leurs flancs intérieurs; à mesure que chacune achèvera sa conversion d'un demi-cercle, elle se portera à son front à grands pas, touchant toujours en dedans; les files intérieures des sub-divisions droites et gauches passant tout près les unes des autres.

Lorsque les sub-divisions auront encore un pas à faire pour être en ligne l'une avec l'autre, l'instructeur commandera

COLUMN HALT—FRONT, DRESS.

A ce commandement, la colonne s'arrêtera, les subdivisions opposées feront face en tête, les lieutenants prendront leurs places en colonne, et tous s'aligneront par le flanc pivotant.

En marche.

Si la colonne est en marche, le mouvement s'exécutera de la même manière que de pied ferme, les sergents-guide des compagnies en tête et en queue donnant leurs points aux commandements

RIGHT ABOUT—TURN,

de l'instructeur.

L'instructeur donnera les commandements

FRONT TURN.

quatre pas avant que les subdivisions d'une même compagnie arrivent en ligne l'une avec l'autre.

Le commandement de l'instructeur sera celui de

CHANGE FRONT TO THE REAR BY THE WHEEL OF SUB-DIVISIONS ROUND THE CENTER, RIGHT (OU LEFT) SUB-DIVISIONS RIGHT ABOUT—TURN. FRONT—TURN.

Une colonne double exécutera ces mouvements par les mêmes principes qu'une colonne de compagnies, les commandements de l'instructeur seront

CHANGE FRONT TO THE REAR BY THE WHEEL OF WINGS ROUND THE CENTER, RIGHT WING, RIGHT ABOUT FACE (OU TURN).

FRONT—TURN.

On devra toujours faire faire le demi tour, à l'aile droite.

Les sergents des compagnies de l'aile gauche, c'est-à-dire, 4 et 6 s'il y a 6 compagnies, donneront les points de conversion.

ARTICLE XVIII.

Contre-marche d'une colonne.

Dans une colonne avec distance entière, ou avec distance de section, la contre-marche s'exécutera par files, seulement.

Dans une colonne serrée en masse, on fera exécuter la contre-marche par rangs, seulement. En colonne ouverte ou à quart de distance, le peloton des drapeaux contremarchera indépendamment, et traversera en arrière de la compagnie dirigeante du centre ; en colonne serrée, elle ne peut faire que volte-face et corriger sa formation lorsque la colonne s'ouvre.

Le mouvement, s'exécutera avec les mêmes commandements et de la manière qu'il est prescrit aux mouvements d'une compagnie. Article 21.

ARTICLE XIX.

Changer l'ordre d'une colonne, par la marche successive des compagnies de la queue, en front.

Ce mouvement pourra s'exécuter soit en colonne serrée, à distance de section, ou avec distance entière.

Si la colonne est la droite en tête, on avancera de la gauche des compagnies, si la gauche est entête, on avancera de la droite des compagnies.

Dans ces mouvements, les capitaines verront defiler leurs compagnies respectives, et, en les mettant face en tête, se posteront sur le flanc intérieur, c'est-à-dire, si on avance de la gauche, ils se posteront sur la droite et vice-versa.

L'instructeur commandera

BY SUCCESSIVES COMPANIES REAR WING TO THE FRONT.

A ce commandement, le capitaine de la compagnie en queue fera un pas en avant, demi-tour à droite et donnera les commandements, si la colonne est la droite tête,

N^o—form fours—left. Quick—march.

Si la colonne est la gauche en tête, il commandera

No.—form fours—right. Quick—march.

La compagnie partira vivement, le capitaine ne bougera pas, il verra défiler sa compagnie, le sergent-guide gagnera sa place à pas courts ; lorsque la compagnie se trouvera complètement démasquée le capitaine commandera

Front—turn. By the right,

si on avance de la gauche, et *by the left* si on avance de la droite, prendra sa place sur le flanc intérieur et guidera sa compagnie au front en rasant les flancs pivotants des autres compagnies.

Le lieutenant changera son flanc au commandement *Front turn.*

Chaque capitaine donnera successivement les mêmes commandements et agira de même que le capitaine de la compagnie en queue, et ce aussitôt qu'il verra la compagnie derrière lui presque entièrement dégagée de la colonne ; tous les capitaines conformeront leurs mouvements à ceux de la compagnie dirigeante.

ARTICLE XX.

Changer l'ordre d'une colonne sur un chemin, en faisant avancer successivement les compagnies de la queues, par quatre.

(Pl. 37). Ce mouvement ne pourra s'exécuter que lorsque la colonne sera à distance de section, à demi-distance, ou avec distance entière.

Ce mouvement s'exécutera généralement, en faisant mouvoir les compagnies, les files doublées; on avancera de la droite si la colonne est la gauche en tête, en faisant converser les premières sections des compagnies en tête, et de la gauche, en faisant converser les quatrièmes sections des compagnies en tête, si la droite est en tête.

On pourra aussi exécuter le mouvement par sections; dans ce cas on devra faire converser les sub-divisions pivotantes, pour faire un passage.

L'instructeur commandera, si la colonne est la droite en tête,

BY FOURS FROM THE LEFT, REAR WING TO THE FRONT.

Le capitaine de la compagnie en queue commandera
N^o—Form fours—left. Right wheel.

Puis l'instructeur aussitôt continuera son commandement

FOURTH—SECTIONS RIGHT—WHEEL.

QUICK—MARCH.

Si la colonne est la gauche en tête, l'instructeur commandera

BY FOURS FROM THE RIGHT, REAR WING TO THE FRONT.

Le capitaine de la compagnie en queue commandera
No.—Form fours—right. Left—wheel.

Puis l'instructeur continuera son commandement

FIRST SECTIONS. LEFT—WHEEL.

QUICK—MARCH.

Les sections nommées des compagnies en tête de la compagnie de la queue, couvriront tel qu'ordonné, et seront arrêtées par leurs capitaines qui commanderont

FOURTH (OU FIRST) SECTION HALT,
lorsqu'elles auront conversé le quart du cercle.

La compagnie de la queue se mettra en mouvement exécutant le commandement qui lui a été donné par son capitaine et marchera directement au front, le long du rang de serrefile des sections qui auront conversé en avant.

Les capitaines des autres compagnies donneront, en temps suffisant pour suivre la compagnie dirigeante sans perdre de distance, les commandements de

Form fours—left. Quick—march,

si on avance par la gauche, et

Form fours—right. Quick—march,

si on avance par la droite.

Les drapeaux, si le mouvement s'exécute de colonne la droite en tête, se porteront en arrière de la troisième section de la compagnie où ils se trouvaient au mot MARCH donné par l'instructeur et suivront en arrière de la compagnie du centre gauche, lorsqu'elle les passera.

Si le mouvement s'exécute de colonne la gauche en

tête, le peloton des drapeaux se portera en arrière de la compagnie où il se trouvera au mot MARCH donné par l'instructeur et suivra en arrière de la compagnie du centre droit.

Aussitôt que la compagnie dirigeante aura sa distance de conversion en avant de la colonne, le capitaine commandera

No.—Front form—company. Forward.

Le mouvement s'exécutera tel que prescrit aux exercices d'une compagnie. Article 15.

Les capitaines des autres compagnies se conformeront aux mouvements de la première, et agiront de même.

Si le mouvement doit s'exécuter par sections, si la colonne est la droite en tête l'instructeur commandera

BY SECTIONS FROM THE LEFT, REAR WING TO THE FRONT.

Le capitaine de la compagnie de la queue commandera

No.—Left section to the front, remaining sections to the left face (ou form fours—left).

Et agira tel que prescrit aux mouvements d'une compagnie. Article 10.

L'instructeur continuera son commandement

LEFT SUB-DIVISIONS, RIGHT—WHEEL.

QUICK—MARCH.

Si la colonne est la droite en tête, l'instructeur commandera

BY SECTIONS FROM THE RIGHT, REAR WING TO THE FRONT.

Le capitaine de la compagnie de la queue, commandera aussitôt

No.—Right section to the front, remaining sections to the right-face (ou form fours—right).

L'instructeur continuera son commandement

RIGHT SUT-DIVISIONS, LEFT-WHEEL. QUICK—MARCH.

Et le mouvement s'exécutera de la même manière que lorsque le mouvement s'exécute les files doublées.

Ce mouvement ne pourra s'exécuter que lorsque la colonne est à demi-distance ou à distance de conversion.

ARTICLE XXI.

Marche en échelons.

Lorsqu'il faut qu'une colonne gagne du terrain vers un flanc en échelons de sections, chaque compagnie se mouvra comme il a été prescrit aux mouvements d'une compagnie, article 12, les guides de compagnies gardant leur alignement sur le flanc dirigeant de la compagnie de direction, et conservant leurs distances des compagnies qui étaient en avant d'eux, étant en colonne ; le guide de la compagnie dirigeante prenant des points distants dans une direction diagonale.

ARTICLE XXII.

• Marche par le flanc.

L'instructeur commandera

TAKE GROUND TO THE RIGHT (OU LEFT) IN FOURS.
FORM FOURS RIGHT (OU LEFT). QUICK—MARCH.

Les compagnies doubleront les files au flanc désigné :

si la marche doit s'exécuter par le flanc opposé les lieutenants iront guider, à moins que le mouvement ne soit de longue durée, dans le quel cas, les capitaines pourront recevoir l'ordre de guider, l'instructeur commandant à cet effet

THE COMMANDERS WILL LEAD.

Les lieutenants retourneront alors au flanc marchant.

L'instructeur pourra désigner n'importe quelle compagnie pour diriger la marche, en donnant le commandement

N^o— COMPANY WILL DIRECT.

Mais s'il n'en est désigné aucune, la compagnie qui était en tête de la colonne, lorsque face en tête, dirigera.

Les officiers guideront toujours sur le flanc de leurs compagnies qui est le plus près de la compagnie de direction, gardant leurs distances d'elle, et s'alignant sur elle.

Un officier monté surveillera la marche de la tête, et sur la droite ou sur la gauche de la colonne, suivant le cas.

Si la colonne est la droite en tête, ce sera le major *senior* qui surveillera la marche, si la gauche est en tête, le major *junior* surveillera la marche.

Pour arrêter la colonne, l'instructeur commandera
COLUMN HALT—FRONT.

ARTICLE XXIII.

Colonne en marche par le flanc, conversant sur l'un ou l'autre flanc.

Une colonne serrée en masse ou à distance de section, exécutant une marche par le flanc, conversera à droite

ou à gauche, d'après les principes posés pour toutes les autres conversions, les files ou quatre dirigeants de toutes les compagnies, conversant autour du pivot, de la même manière que la compagnie dirigeante d'une colonne, les hommes sur le flanc extérieur ou l'aile marchante de la colonne, conservant leurs distances et leur alignement, les autres hommes de la colonne se guidant sur eux pendant la conversion. Le guide de chaque compagnie, s'il n'y est déjà, se placera sur le flanc de la file ou des quatre dirigeants les plus près du pivot, afin qu'il puisse maintenir sa distance de ce point, le capitaine de la compagnie, qui sera au pivot de la conversion se placera, sur le flanc extérieur de sa compagnie.

ARTICLE XXIV.

Ouvrir ou serrer une colonne, exécutant une marche par le flanc.

Ces mouvements s'exécuteront de deux manières différentes, la première sera en faisant converser la première file ou le premier groupe de quatre de chaque compagnie le huitième du cercle vers la compagnie de formation, la seconde sera en faisant obliquer les compagnies par la marche diagonale.

Dans tous les cas, au commandement de l'instructeur, les guides des compagnies, se placeront sur le flanc de leurs compagnies le plus près de la compagnie de formation.

Pour faire exécuter le mouvement, en faisant converser la première file ou le premier groupe de quatre, l'instructeur commandera

CLOSE ON NO.—COMPANY, OU CLOSE TO QUARTER DISTANCE ON NO.—COMPANY.

Les guides se placeront sur le flanc de leurs compagnies qui est le plus près de la compagnie de formation ; la compagnie désignée marchera à pas courts, les autres compagnies serreront sur elle, en conversant, chaque compagnie, successivement, changera sa direction parallèlement à celle de la compagnie désignée, au moment où elle gagnera la distance requise, et marchera à pas courts. Le mouvement achevé, l'instructeur commandera

FORWARD.

Toutes les compagnies reprendront le pas accéléré.

Pour ouvrir la colonne par les mêmes moyens, l'instructeur commandera

OPEN TO QUARTER (OU WHEELING) DISTANCE FROM NO.—COMPANY. FORWARD.

Le mouvement s'exécutera précisément de la même manière par les moyens inverses, les compagnies, au lieu de serrer, ouvriront.

Si le mouvement doit s'exécuter par la marche diagonale, pour serrer la colonne, l'instructeur commandera

BY THE DIAGONAL MARCH, CLOSE ON NO.—COMPANY, REMAINING COMPANIES INWARDS HALF—TURN. FORWARD.

Pour serrer à distance de section

BY THE DIAGONAL MARCH, CLOSE TO QUARTER DISTANCE ON NO.—COMPANY, REMAINING COMPANIES INWARDS HALF-TURN.

Pour ouvrir la colonne à distance de section

BY THE DIAGONAL MARCH OPEN TO QUARTER DISTANCE FROM NO.—COMPANY, REMAINING COMPANIES OUTWARDS HALF-TURN. FORWARD.

Pour ouvrir avec distance entière

BY THE DIAGONAL MARCH OPEN TO WHEELING DISTANCE FROM NO.—COMPANY, REMAINING COMPANIES OUTWARDS HALF-TURN. FORWARD.

Les guides agiront comme dans le premier cas, et donneront, lorsque la compagnie sera à la distance requise, le commandement de *right half-turn* si la compagnie a fait *left half turn*, au commandement de l'instructeur, pour serrer ou ouvrir, et vice versâ.

L'instructeur donnera son commandement

Forward,

lorsque le mouvement sera achevée comme dans le premier mouvement : la compagnie de direction marchera à pas courts, ainsi que les autres compagnies lorsqu'elles seront à la distance requise, jusqu'à ce qu'elle reçoivent le mot, FORWARD, de l'instructeur.

ARTICLE XXV.

Application de la marche par le flanc.

La marche par le flanc des colonnes, se trouvera très utile dans la marche en avant de gros corps de troupes.

Un bataillon en ligne pourra avancer au front, les files doublées, de la droite des compagnies devenant par là une colonne ouverte exécutant une marche de flanc. Dans cette formation, il peut passer tous les obstacles ou terrains rompus sans courir le risque de tomber en désordre ou de perdre notablement la distance dans la ligne générale.

S'il se présente un pont ou un défilé, le bataillon pourra serrer sur la compagnie qui sera vis-à-vis de lui ; si une réduction ultérieure du front devient nécessaire, lorsque la colonne est droite en tête, les compagnies de droite pourront recevoir l'ordre de marquer le pas, les compagnies de gauche avançant et serrant sur le centre, celles de droite venant à la suite ; de la même manière, lorsque la colonne est la gauche en tête, on pourra faire marquer le pas aux compagnies de gauche, celles de droite avançant ; ou une aile peut avancer, l'autre venant à sa suite ; s'il est nécessaire on pourra faire avancer une des compagnies de flanc, les autres venant successivement à la suite.

Le défilé passé, on peut faire marquer le pas ou arrêter les compagnies dirigeantes, tandis que les autres reprennent leurs places, si la colonne a été rompue, ou, s'il est nécessaire, on peut mettre les compagnies de derrière au pas redoublé au lieu de faire marquer le pas à celles de direction. On peut alors faire rouvrir la colonne à distance de conversion ; ou, pendant qu'elle exécute cette marche, de flanc, on pourra la faire converser dans aucune direction, et ensuite la faire ouvrir.

Après cela, on pourra former les compagnies en front en temps accéléré ou redoublé, tel que prescrit aux mouvements d'une compagnie. Article 15.

Dans cette formation, les troupes montreront la plus grande flexibilité possible, et comme les compagnies se meuvent indépendamment, elles ne seront pas exposées à tomber en désordre, et le bataillon sera en tout temps prêt à se former en ligne ou en carré, selon le besoin.

FORMER COLONNE, DE LIGNE.

ARTICLE XXVI.

Converser de ligne en colonne, de pied ferme.

Dans ce mouvement, les pivots seront alignés par un des majors, après que les compagnies auront été arrêtés. Par le major *senior* si la colonne est la droite en tête, et par le major *junior* si la colonne est la gauche en tête.

L'instructeur commandera

OPEN COLUMN RIGHT IN FRONT.

A ce commandement, les capitaines, et les files pivotantes de toutes les compagnies, et le sergent-guide de la compagnie dirigeante, se mouvront tel que déjà prescrit, les autres sergents-guide ne bougeront pas, l'officier à la gauche de la ligne reculera au rang surnuméraire, et le premier major se portera à la droite de la ligne. Voir mouvements de compagnies. Article 6.

L'instructeur commandera

RIGHT ABOUT—FACE.

A ce commandement, les pivots et le sergent-guide de la compagnie dirigeante, resteront de pied ferme, le peloton des drapeaux fera face à droite et se dégagera en arrière, le reste du bataillon, y compris la musique, les tambours, les sapeurs, feront volte-face, le second major et l'adjudant tournant la tête de leurs chevaux vers l'arrière.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies converseront, le peloton des drapeaux conversera à droite, et, avec la musique, les tambours, les sapeurs, et les officiers à cheval, tous se porteront à leurs places, en colonne.

Les capitaines arrêteront leurs compagnies respectives en donnant le commandement

No.—Halt—Front Dress.

Le major senior alignera les capitaines, de la tête de la colonne, et se portera ensuite à sa place. La colonne ouverte, gauche en tête, se formera de la même manière, le peloton des drapeaux faisant face à la gauche, pendant que le bataillon fait volte-face; et le major junior se portant à la gauche de la ligne pour corriger l'alignement des capitaines.

Les sub-divisions et sections converseront en arrière sur leur droite, de la même manière, le peloton des drapeaux faisant face à gauche, et le major junior à l'avertissement, se portant à la gauche de la ligne, pour être prêt à aligner les guides des sub-divisions ou sections.

Un bataillon déployé en ligne, étant en marche en avant ou en retraite, pourra converser en colonne de compagnies, sub-divisions ou sections; le peloton des drapeaux conversera indépendamment, et se portera par la ligne la plus courte à sa place en colonne, les officiers à cheval, la musique, les tambours et les sapeurs se portant aussi à leurs places en colonne, pendant la conversion.

L'instructeur commandera

BY COMPANIES (SUB-DIVISIONS OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT) WHEEL; la conversion achevée FORWARD.

Si on doit faire converser le bataillon à pivot mobile, étant de pied ferme, l'instructeur commandera

ON THE MOVE BY COMPANIES, (SUB-DIVISIONS OU SÉCTIONS) RIGHT (OU LEFT) WHEEL. QUICK—MARCH.

ARTICLE XXVII.

Faire mouvoir le bataillon en colonne de compagnies, le long de l'arrière.

Lorsque ce mouvement s'exécutera de la droite, au premier commandement de l'instructeur, les capitaines se porteront au flanc gauche de leurs compagnies respectives en arrière de la deuxième file, en passant par derrière le deuxième rang. Si le mouvement s'exécute de la gauche, ils se retireront dans le rang surnuméraire en arrière de la deuxième file, de la droite de leurs compagnies.

Les sub-divisions et sections exécuteront ce mouvement exactement de la même manière, les capitaines à l'avertissement se placeront en arrière des flancs intérieurs des sub-divisions ou sections de leurs compagnies, qui se trouveront en tête lorsqu'en colonne, lesquels sections ou sub-divisions ils conduiront.

Pour passer de la droite le long de l'arrière, l'instructeur commandera

THE BATTALION WILL MOVE IN COLUMN OF COMPANIES, FROM THE RIGHT ALONG THE REAR.

A ce commandement, tous les capitaines changeront de flanc, restant en arrière de la ligne, les sergents-guide changeront de place avec leurs capitaines comme à l'ordinaire, puis se porteront sur la gauche du premier rang de leurs compagnies; le rang surnuméraire serrera à un pas du deuxième rang, et la compagnie de droite doublera les files à la gauche et conversera, au commandement du capitaine.

No.—Form fours—left, left—wheel.
lequel donnera son commandement, au moment de changer de flanc, le groupe dirigeant se dégageant en arrière.

Le capitaine fera le commandement
Quick—march.

A ce commandement, la compagnie conversera à gauche, le capitaine la conduisant perpendiculairement à l'arrière ; aussitôt qu'il aura dépassé le rang surnuméraire de la ligne, il s'arrêtera, et verra defiler sa compagnie, et quand le dernier groupe l'aura atteint, il donnera le commandement

Front—turn,

et se postera sur le flanc droit, où il restera jusqu'à ce qu'il reçoive l'ordre de changer, ce qui ne devra se faire que quand toutes les compagnies seront en colonne. La seconde compagnie se formera en groupe de quatre à la gauche, à l'ordre de son capitaine, se dégagera en arrière, et se mouvra de la même manière, et avec les mêmes mots de commandements, au moment où la compagnie de droite la passera, et ainsi de suite ; les capitaines ayant soin de ne pas perdre leur distance.

Le mouvement s'exécutera de la gauche de la même manière par les moyens inverses ; l'instructeur commandera

THE BATTALION WILL MOVE IN COLUMN OF COMPANIES FROM THE LEFT ALONG THE REAR.

Les compagnies se mouvront de la gauche tel que prescrit ci-dessus.

Les compagnies au commandement de leurs capitaines

Form fours—right, right wheel, Quick—march, Front—turn

doubleront les files à droite et converseront à droite, les capitaines à l'avertissement se retireront dans le rang surnuméraire, et seront remplacés par leurs sergents-guide. Les capitaines se porteront sur le flanc gauche lorsqu'en colonne, l'instructeur commandant à cet effet,

By the left (ou by the right).

ARTICLE XXVIII.

Un bataillon déployé en ligne, avançant par compagnies, sub-divisions ou sections de l'un ou de l'autre flanc.

Ce mouvement s'exécutera tel que déjà prescrit aux mouvements d'une compagnie, article 10 ; et toujours à pivot mobile.

Si l'on avance de la droite, le capitaine et le sergent-guide de la compagnie numéro un se porteront au flanc gauche de leur compagnie, en passant par derrière le deuxième rang, le capitaine se plaçant sur la gauche de sa compagnie au premier rang, le capitaine et le sergent-guide de la compagnie numéro deux se retirant pour lui faire place ; si l'on avance de la gauche, les capitaines ne bougeront pas. Dans les deux cas, aux commandements de "march," le mouvement s'exécutera tel que prescrit aux mouvements d'une compagnie. Article 10.

L'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) COMPANY TO THE FRONT, REMAINING COMPANIES ON THE MOVE, RIGHT (OU LEFT) WHEEL. QUICK—MARCH. FORWARD.

L'avertissement spécifiera de quel flanc on devra avancer, et au commandement de "march," la compagnie désignée avancera au front, à petits pas, recevant de son

capitaine le commandement *Forward* à tel temps, pendant la deuxième conversion de la compagnie suivante, qu'il jugera convenable pour empêcher la perte de distance. Les autres compagnies converseront vers le flanc d'où l'on avance, l'officier commandant donnant le commandement

FORWARD

lorsque les compagnies seront carrément en colonne à leur première conversion; ce mot sera immédiatement suivi du commandement *N^o.—left (ou right) wheel* donné par le capitaine de la compagnie qui suivra la compagnie dirigeante, les autres compagnies converseront successivement en arrivant sur le terrain où aura conversé la seconde compagnie. Les capitaines auront soin de conserver leurs distances.

Ce mouvement pourra aussi s'exécuter en marche, les commandements de l'instructeur étant

RIGHT (OU LEFT) COMPANY TO THE FRONT, REMAINING COMPANIES RIGHT (OU LEFT) WHEEL .FORWARD.

On pourra faire exécuter le mouvement par sub-divisions ou par sections, tel qu'indiqué aux mouvements d'une compagnie. Article 10. En substituant l'indication de *sub-divisions, ou sections* à celle de *company*.

ARTICLE XXIX.

Avancer en colonne double de compagnies, sub-divisions, ou sections, du centre d'un bataillon déployé en ligne.

(Pl. 38.) Un bataillon déployé en ligne peut avancer en colonne double de compagnies, sub-divisions, ou sections, selon la nature du mouvement requis.

Pendant l'exécution de ce mouvement le major *senior* surveillera la conversion des compagnies, sub-divisions ou sections de l'aile droite, l'adjudant, la conversion des compagnies etc. de l'aile gauche. Le Lt. Colonel se postera sur la gauche des deux compagnies, sub-divisions, ou sections dirigeante, le major *junior* en arrière du capitaine des deux compagnies, etc. suivantes, pour surveiller la direction de la colonne. Le major *senior* et l'adjudant, lorsque le mouvement sera terminé, suivront en arrière de la colonne.

Lorsque le mouvement s'exécute par compagnies, le capitaine de la compagnie du centre gauche, et son sergent-guide, à l'avertissement, se portera sur le flanc gauche de sa compagnie, en passant par derrière le deuxième rang, le capitaine et le sergent-guide de la compagnie suivante se retirant en arrière pour lui faire place. Les capitaines de l'aile gauche se porteront pendant la 1ère conversion, à la gauche de leurs compagnies en passant par devant le premier rang.

Dans ce mouvement les sergents-guide des compagnies des ailes donneront des points de conversion, au centre du bataillon. Ce mouvement devra toujours être exécuté à pivot mobile. Lorsqu'en colonne double, l'officier qui appartient à l'aile gauche prend le commandement des deux compagnies ou sub-divisions qui se meuvent ensemble, en colonne double.

Pour avancer en colonne double de sub-divisions l'instructeur commandera

TWO CENTER SUB-DIVISIONS TO THE FRONT REMAINING SUB-DIVISIONS, ON THE MOVE INWARDS—WHEEL.

A ce commandement, le rang surnuméraire fera deux pas en avant, et le peloton des drapeaux fera deux pas

en arrière, les capitaines des compagnies du centre droit et du centre gauche sortiront des rangs, et se porteront, le premier, en avant de la file gauche de sa subdivision droite, le second, en avant de la file droite de sa subdivision gauche, les autres capitaines et lieutenants ne bougeront pas. Les sergents-guide des compagnies de flanc donneront des points (e. e.) de conversion pour les subdivisions ; le sergent-guide du No. 1 allouant l'espace nécessaire pour la distance à laquelle la subdivision du centre droit aura à incliner à gauche, pour joindre la subdivision du centre gauche.

Le major *senior* et l'adjutant se porteront au centre du bataillon pour surveiller, le premier, les conversions de l'aile droite, le second celles de l'aile gauche.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les deux sub-divisions du centre partiront vivement, avançant au front, à petits pas, la sub-division du centre droit serrant sur celle de la gauche en avançant ; les autres subdivisions converseront en dedans, c'est-à-dire les sub-divisions de l'aile droite converseront à gauche, les sub-divisions de l'aile gauche, à droite, les capitaines et les lieutenants agissant tel que défini aux mouvements d'une compagnie, article 6. Quand les subdivisions seront carrément en colonne, l'officier commandant donnera le commandement *Forward*, chaque aile agissant de la même manière qu'un bataillon avançant d'un flanc, expliquée dans la section précédente, les subdivisions correspondantes rencontrant et suivant les deux subdivisions du centre en colonne double ; le commandant de la compagnie du centre gauche donnera

le commandement *Forward* aux deux subdivisions du centre, quand les deux subdivisions suivantes auront commencé leur deuxième conversion, chaque guide donnant le commandement

Forward

à sa subdivision lorsque parallèle avec les subdivisions dirigeantes.

Les capitaines guideront les subdivisions dirigeantes de leurs compagnies, les lieutenants, les subdivisions de derrière ; le peloton des drapeaux marchera en arrière du centre des deux subdivisions dirigeantes. La colonne marchera par la gauche à moins d'un ordre contraire, le major *junior* se plaçant en arrière du flanc pivotant de la seconde subdivision du front de l'aile gauche, pour surveiller la direction ; le major *senior* et l'adjudant, après avoir surveillé les deuxièmes conversions de toutes les subdivisions, suivront en arrière de la colonne : la musique sera aussi en arrière.

ARTICLE XXX.

Un bataillon déployé en ligne, se retirant par compagnies, de la droite en arrière de la gauche, et vice-versâ.

Lorsqu'on fera exécuter ce mouvement de retraite, de la droite en arrière de la gauche, à l'avertissement, tous les capitaines et sergents-guide, excepté celui de la compagnie sur la gauche de la ligne, se porteront à la gauche et en arrière de la file gauche de leurs compagnies respectives, les sergents-guide se portant en arrière de la 2de file de ce même flanc. Le capitaine de la compagnie sur la gauche de la ligne, se retirera

dans le rang surnuméraire, derrière la 1ère file de la droite, son sergent-guide donnera un point de conversion à distance d'une compagnie, plus 3 pas. Les capitaines changeront de flanc, à la seconde conversion, en passant par derrière le deuxième rang. Le capitaine de la compagnie de droite donnera son commandement de

Right about—face, Quick—march.
en changeant de flanc.

Si le mouvement de retraite s'exécute de la gauche, en arrière de la droite, tous les capitaines, excepté celui de la compagnie de la droite, à l'avertissement de l'instructeur, se retireront dans le rang surnuméraire en arrière de la file droite de leurs compagnies respectives, les sergents-guide se porteront derrière la seconde file de ce même côté; le capitaine de la compagnie sur la droite de la ligne changera de flanc, pendant la seconde conversion de la compagnie No. 2, et donnera à sa compagnie le commandement de

Right about—face,
lorsque la compagnie No. 2 aura encore 5 pas à faire pour achever sa conversion.

Le sergent-guide de la compagnie de droite donnera un point de conversion à distance de compagnie plus 3 pas.

Le mouvement s'exécutera par sub-divisions ou sections, d'après les mêmes principes; les capitaines donneront les commandement de

Right about—face. Quick—march,
à chacune des sub-divisions ou sections, et les commandements de

Right (ou left) w heel—Forward.

seront donnés par les guides respectifs de ces mêmes sub-divisions ou sections, en se postant sur le flanc intérieur.

Lorsqu'on se retirera, le capitaine dirigera toujours la sub-division ou section qui sera dirigeante, lorsque la colonne fera face en tête.

Si le défilé se trouve en arrière du flanc droit, la retraite devra commencer de la gauche; si c'est en arrière du flanc gauche, elle devra commencer de la droite. Supposant que la retraite se fait de la gauche en arrière de la droite, l'instructeur commandera

RETIRE BY COMPANIES FROM THE LEFT IN REAR OF THE RIGHT.

Les capitaines se retireront, dans le rang surnuméraire le rang surnuméraire fera deux pas en avant; et le sergent-guide de la compagnie No. 1 se portera en arrière du capitaine de la compagnie No. 2, pour donner un point de conversion faisant face au bataillon, et ce à une distance égale à la largeur d'une compagnie, plus trois pas, les autres sergents-guide se portant en arrière des secondes files de la droite de leurs compagnies respectives. Le capitaine de la compagnie de gauche donnera les commandements

No— *Right about—face, Quick—march*
et au troisième pas

Left—wheel.

Aussitôt que sa compagnie aura achevé sa conversion, il donnera le commandement *Forward*, se plaçant sur le flanc intérieur, et se rendra, en longeant le derrière de la ligne, jusqu'à la gauche de la compagnie droite, alors il ordonnera à sa compagnie de converser à droite, sur lo

jalonneur placé à cette fin, comme il est dit ci-dessus. Le capitaine, suivi de son sergent-guide, changera de flanc pendant la conversion en passant par derrière le deuxième rang ; et quand sa compagnie sera perpendiculaire à la direction dans laquelle elle doit se mouvoir, il donnera le commandement *Forward*.

Chaque compagnie successivement, excepté la compagnie droite, se mouvra de la même manière, faisant volte-face à temps pour se mettre en marche quand la compagnie, qui s'est mue de sa gauche, est à trois pas de son flanc droit.

Le capitaine de la compagnie numéro un changera de flanc et donnera les commandements

Right about—face

à sa compagnie, au moment où la compagnie N° 2 fait sa seconde conversion, et le commandement

Quick—march,

trois pas avant la fin de la conversion de cette dernière.

Le peloton des drapeaux se mouvra indépendamment de la même manière que les compagnies, suivant la compagnie du centre gauche, après avoir achevé la seconde conversion ; se portera au point de conversion, et alors marquera le pas afin de gagner sa position à l'arrière propre des troisième, quatrième, et cinquième files, du flanc pivotant de la compagnie du centre droit.

ARTICLE XXXI.

Un bataillon déployé en ligne, se retirant des deux ailes en arrière du centre.

Voyez (Pl. 39). Pour un bataillon qui avance en colonne double, du centre.

(Pl. 39) Un bataillon pourra retraiter des deux ailes, en arrière du centre, en colonne double de compagnies, subdivisions ou sections, selon la nature du mouvement requis. La description suivante d'une retraite par sub-divisions, s'appliquera également à une retraite par compagnies ou sections.

Dans cette manœuvre, l'instructeur n'aura pas le commandement de *Forward* à donner.

Ce mouvement s'exécutera de la même manière que lorsqu'on avance en colonne double, du centre, par les moyens inverses. Les devoirs des majors et adjudant sont les mêmes. Le lieutenant-colonel et le major *junior* se porteront sur la droite de la colonne, qui sera la gauche propre, pour surveiller la direction ; les sergents-guides des compagnies du centre donneront des points de conversion.

Dans ces mouvements, comme il y aura perte de distance pour les compagnies ou sub-divisions, il faudra regagner les distances aussitôt que le bataillon sera en colonne, soit en faisant prendre le pas court ou marquer le pas à la compagnie ou aux subdivisions dirigeantes, pour donner occasion aux autres de rejoindre ; ou, s'il est nécessaire de gagner du temps, en mettant la compagnie ou les subdivisions dirigeantes au pas accéléré, les autres regagneront leurs distances au pas redoublé, selon que l'ordonnera l'officier commandant ; l'instructeur pourra encore

donner le commandement à la colonne de marquer le pas, et aux capitaines, de corriger leurs distances, ce qui se fait le plus généralement ; à cet effet l'instructeur commandera

MARK—TIME, CORRECT YOUR DISTANCE,

chaque capitaine ordonnera à sa compagnie de faire le nombre de pas nécessaire, en avant ou en arrière, comme suit

No.—Three paces forward,

et, lorsqu'à la distance requise, si le nombre de pas n'a pas été mentionné, *Mark-time.*

Lorsque, faute d'espace ou pour d'autres causes, la retraite ne peut s'opérer par la conversion des compagnies ou sub-divisions, on l'exécutera, avec autant de facilité, en leur faisant faire face en dedans, et doublant les files et en longeant le derrière de la ligne, jusque vis-à-vis du défilé, et alors les guides de compagnies ou sub-divisions donneront les commandements

Reur turn,

et procéderont tel que déjà prescrit.

Les guides des sub-divisions se porteront au flanc extérieur de leurs sub-divisions respectives, en passant par derrière le deuxième rang à cet effet, pendant la seconde conversion.

Pour se retirer des deux ailes, en arrière du centre du bataillon, l'instructeur commandera

RETIRE BY SUB-DIVISIONS FROM BOTH FLANKS IN REAR OF THE CENTER,

le rang surnuméraire fera deux pas en avant, les sergents-guide des deux compagnies du centre donneront des points de conversion, et ce, à une distance égale à la largeur d'une

sub-division, plus trois pas, en arrière des secondes files des flancs extérieurs des deux sub-divisions du centre.

Les sub-divisions des ailes recevront les commandements de

Right about—face, Quick—march.

de leurs capitaines respectifs, les autres commandements de

Right et left wheel—forward,

étant donnés par les guides de chacune de ces sections, lesquels procéderont comme il est prescrit dans la retraite d'un flanc en arrière de l'autre ; les autres sub-divisions suivront de la même manière. Les capitaines conduiront les sub-divisions de leurs compagnies respectives, qui partent les dernières.

Les commandements des capitaines de l'aile droite seront

Right sub-division, right about—face. Quick—march.

Left sub-division, right about face. Quick—march.

Right—wheel. Forward.

Ceux des capitaines de l'aile gauche seront

Left sub-division, right about—face. Quick—march.

Right sub-division, right about—face. Quick—march.

Left wheel, Forward.

Le capitaine de la compagnie du centre gauche donnera les commandements *Right about—face* aux deux sub-divisions du centre, quand les sub-divisions extérieures des compagnies du centre commenceront leur seconde conversion, et *Quick—march*, quand ces sub-divisions seront à trois pas de la fin de la conversion. Le peloton des drapeaux fera volte-face avec les sub-divisions aux mots *Quick—march*.

Au moment où les sub-divisions correspondantes des deux ailes arrivent aux flancs extérieurs des deux subdivisions du centre, elles converseront (e. e.) à l'ordre de leurs guides respectifs; en colonne double, au commandement *Forward*, donné par le guide de la subdivision appartenant à l'aile gauche, les subdivisions avanceront en front.

ARTICLE XXXII.

Ployer le bataillon, en colonne ouverte, à distance de section ou serrée en masse.

Le bataillon sera toujours ployé en colonne avec distance de section, ou serrée en masse; les ploiements en colonne à distance entière ne se feront que pour des changements de front.

Un des majors surveillera l'alignement des capitaines et des sergents-guide, et ce, de la compagnie de formation, si on ploie le bataillon en colonne ouverte, mais on alignera de la tête de la colonne, si le ploiement est à distance de section, ou serré en masse.

Le major *senior* alignera, si le mouvement s'exécute sur la compagnie de l'aile droite ou sur une compagnie intérieure, et le major *junior* si le mouvement s'exécute sur la compagnie de l'extrême gauche.

Dans ces manœuvres, les officiers montés, le corps de musique, et le peloton des drapeaux, se rendront à leurs places en colonne pendant l'exécution du mouvement.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, les capitaines des compagnies sur la droite de celle de

formation changeront de flanc à l'avertissement, en passant à cet effet par derrière le 2e rang de leurs compagnies; et si la colonne est formée, la droite en tête, le capitaine de la compagnie de formation, changera aussi de flanc, le capitaine de la compagnie sur la gauche de celle de formation se retirant en arrière, pour lui faire place. Dans aucun cas, le capitaine de la compagnie de formation ne se retirera en arrière, pour céder sa place.

Les capitaines dirigeront leurs compagnies, et lorsqu'arrivés à leurs places en colonne, ils s'arrêteront de leurs personnes et verront défilér leurs compagnies.

Les compagnies doivent entrer carrément en colonne.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie des ailes, le commandement sera

OPEN, CLOSE, OU QUARTER DISTANCE COLUMN IN FRONT (OU IN REAR) OF N° 1 ou N° 6

si le bataillon est de six compagnies.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, le commandement de l'instructeur sera

OPEN, CLOSE, OU QUARTER DISTANCE COLUMN RIGHT (OU LEFT) IN FRONT ON N°—

Pour ployer le bataillon en arrière de la compagnie numéro un, c'est-à-dire en colonne ouverte, la droite en tête, l'instructeur commandera

OPEN COLUMN IN REAR OF N° 1,

Ou QUARTER DISTANCE COLUMN IN REAR OF N° 1,
si en colonne à distance de section,

Ou CLOSE COLUMN IN REAR OF N° 1,

si en colonne serrée.

A ce commandement, le rang surnuméraire fera deux pas en avant, le capitaine de la compagnie N^o 1 se portera à la gauche de sa compagnie, en passant par derrière le 2e rang, (le capitaine et le sergent guide du N^o 2 se portant en arrière pour lui faire place,) et le sergent-guide du N^o 1 traversera par le front et se placera à six pas en avant de son capitaine, lui faisant face, avec l'arme redressée. Le major *senior* se portera à la tête de la colonne, pour surveiller l'alignement des sergents-guide et capitaines.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES FORM FOURS—RIGHT.

A ce commandement, chaque compagnie, excepté le N^o 1, doublera les files à droite, et les files de droite déboiteront ; le peloton des drapeaux fera face à droite, et le sergent-guide du N^o 2 reculera et marquera le point où la gauche de sa compagnie devra s'appuyer, couvrant sur le capitaine et le sergent du No. 1.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, toutes les compagnies avanceront, chaque sergent guide en arrivant à 20 pas de la colonne, courant marquer où s'appuiera le flanc pivotant de sa compagnie en arrière du flanc pivotant de la compagnie formée en dernier lieu.

Chaque capitaine s'arrêtera de sa personne, en arrivant à son sergent-guide et verra défilér sa compagnie, sa compagnie passant en arrière de son sergent, en ligne parallèle à la compagnie dirigeante.

Au moment où le flanc pivotant de chaque compagnie

atteint le sergent-guide, le capitaine donnera les commandements N^o—*Halt, Front, Dress*, la compagnie s'arrêtera et fera face en tête, et opérera son propre alignement, le sergent-guide reculant à sa place dans la colonne, et le capitaine se postant à la place même que le sergent occupait.

Le formation achevée, le major *senior* donnera le commandement *Steady* et regagnera sa place ; le sergent-guide de la compagnie N^o 1 prenant, sur ce commandement, sa place en colonne.

On ploiera le bataillon en colonne en avant de la compagnie N^o 1, c'est-à-dire la gauche en tête par les moyens inverses, et comme suit.

L'instructeur commandera

OPEN (QUARTER DISTANCE OU CLOSE) COLUMN IN FRONT OF No. 1.

A ce commandement, le rang surnuméraire fera deux pas en avant, et le premier sergent surnuméraire de la compagnie N^o 1 se placera six pas en arrière de son capitaine, avec l'arme redressée, le major *senior* se placera en arrière du surnuméraire, prêt à surveiller l'alignement des sergents-guide et des capitaines.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES, FORM FOURS—RIGHT.

A ce commandement, toutes les compagnies doubleront les files à droite et se dégageront vers le front ; le peloton des drapeaux fera face à droite, et le sergent-guide du N^o. 1 prendra sa propre distance en avant de son capitaine, couvrira sur lui et le surnuméraire, et fera ensuite un demi tour à droite, marquant le point d'appui du flanc pivotant de la compagnie No. 2.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, toutes les compagnies se mettront en mouvement, excepté celle de formation. Chaque sergent-guide successivement, en arrivant à 20 pas de l'endroit où devra s'appuyer le flanc pivotant des compagnies, courra marquer le point d'appui du flanc droit de la compagnie qui doit se former en front de la sienne, couvrant sur la base de derrière, et faisant ensuite face en tête. Chaque capitaine conduira sa compagnie à l'endroit où doit s'appuyer sa gauche en colonne, puis il changera de direction, et guidera sur le sergent-guide qui marque le point d'appui de son flanc pivotant ; il fera ainsi entrer sa compagnie en colonne, en ligne parallèle à la compagnie de formation.

Chaque capitaine arrêtera sa compagnie en donnant les commandements de

N°—*Halt, Front, Dress*

le capitaine se postant à la place même que le sergent-guide occupait ; le sergent-guide se retirant lorsque la compagnie s'est arrêtée et a fait face en tête.

La formation achevée, le major *senior* donnera le commandement *Steady* et se portera à sa place dans la colonne, le sergent surnuméraire de la compagnie N°. 1 prenant sa place en même temps.

Pour ployer le bataillon en colonne, sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

OPEN (QUARTER DISTANCE OU CLOSE) COLUMN RIGHT (OU LEFT) IN FRONT ON N°—

Dans cette formation, les capitaines des compagnies

sur la droite de celle de formation, et celui de celle de formation, si la colonne doit être la droite en tête, changeront de flancs, en passant par derrière le deuxième rang, et les compagnies se mouvront en colonne en avant et en arrière de la compagnie désignée, précisément de la même manière qu'elles se forment sur des compagnies des ailes.

Dans l'un et l'autre cas, le sergent-guide marquera le point d'appui du flanc pivotant de la compagnie qui doit se former en front de la sienne ; il couvrira sur son capitaine, se plaçant carrément avec la ligne, puis fera face en tête.

Si le bataillon doit se former en colonne serrée ou à quart de distance, le major *senior* surveillera l'alignement du front de la colonne ; mais si ce doit être en colonne ouverte, il se placera sur le flanc pivotant de la compagnie de formation.

ARTICLE. XXXIII.

Ployer le bataillon, face en arrière.

On pourra ployer le bataillon en colonne ouverte, à distance de section, ou serrée en masse, face en arrière sur les compagnies des ailes, ou toute autre compagnie.

Si le mouvement doit s'exécuter la droite en tête, à l'avertissement, le capitaine fera contre-marcher sa compagnie en donnant les commandements

N°—To the left face, right counter-march. Quick—march. Halt—front. Dress.

Si le mouvement doit s'exécuter la gauche en tête le

capitaine de la compagnie de formation, à l'avertissement, changera de flanc en passant par derrière le 2e rang de sa compagnie, (le capitaine de la compagnie sur la gauche de celle de formation se retirant,) et commandera

N°— To the right face, left counter-march. Quick—march. Halt—front. Dress.

Si le mouvement doit s'exécuter la droite en tête, l'instructeur après avoir fait doubler les files donnera le commandement

RIGHT COUNTER-MARCH;

si la gauche doit être en tête, il commandera

LEFT COUNTER-MARCH.

Et le mouvement s'exécutera précisément de la même manière que nous avons déjà indiquée.

Dans ce mouvement, les compagnies qui se meuvent en arrière de la compagnie de formation contre-marcheront autour du deuxième rang, ce qui est une exception à la règle générale.

A l'avertissement, contrairement à ce que nous avons déjà dit, il n'y aura que les capitaines des compagnies sur la gauche de celle de formation, qui changeront de flancs.

Si le mouvement doit s'exécuter sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

OPEN (QUARTER DISTANCE, OU CLOSE) COLUMN ON N°—COMPANY, RIGHT (OU LEFT,) IN FRONT FACING TO THE REAR. REMAINING COMPANIES, FORM FOURS OUTWARDS, RIGHT (OU LEFT) COUNTER-MARCH, QUICK—MARCH.

ARTICLE XXXIV.

Ployer le bataillon, en colonne double, sur le centre.

On ploiera le bataillon en colonne double de compagnies ou sub-divisions sur les deux compagnies ou sub-divisions du centre, d'après les principes prescrits pour les colonnes simples. Lorsque la colonne se forme de sub-divisions, les premiers sergents surnuméraires jalonneront la ligne de formation des sub-divisions de derrière de leurs compagnies. Le sergent-guide de la compagnie du centre gauche marquera le point de base du bataillon en avant de son capitaine. Les colonnes doubles, à moins d'un ordre contraire, se formeront à distance de conversion des compagnies ou parties de compagnies dont se compose chaque colonne simple.

A l'avertissement, le peloton des drapeaux reculera de deux pas, et les deux compagnies, ou sub-divisions du centre, serreront en dedans de quatre pas, au commandement du capitaine de la compagnie du centre gauche, qui fera trois pas en avant et commandera

Two centre companies, fours paces inwards—close, Quick—march.

S'il n'y a pas de drapeaux, le même capitaine commandera

Two centre companies, one pace inwards—close, march.

Dans ce mouvement, le major *junior* alignera les sergents-guides et les capitaines de la tête de la colonne.

Pour ployer le bataillon en colonne double de compagnies, à distance de conversion des compagnies, l'instructeur fera le commandement

DOUBLE COLUMN ON THE TWO CENTRE COMPANIES, REMAINING COMPANIES FORM FOURS—INWARDS. QUICK—MARCH.

Si le bataillon est ployé en colonne double de subdivisions, à distance de section, l'instructeur commandera

QUARTER DISTANCE DOUBLE COLUMN ON THE TWO CENTRE SUB-DIVISIONS, REMAINING SUB-DIVISIONS, FORM FOURS—INWARDS, QUICK—MARCH.

Si le bataillon doit-être ployé en colonne double de subdivisions serrée en masse, le commandement de l'instructeur sera

CLOSE DOUBLE COLUMN ON THE TWO CENTRE SUB-DIVISIONS, REMAINING SUB-DIVISIONS FORM FOURS—INWARDS, QUICK—MARCH ;

on pourra substituer l'indication de *company* à celle de *sub-division* et vice-versâ.

Chaque guide donne l'ordre de la halte à sa subdivision ou compagnie.

FORMER LA LIGNE, DE COLONNE.

ARTICLE XXXV.

Pour former la ligne, de colonne avec distance entière, la manœuvre devra toujours s'exécuter par le mouvement en échelon, et jamais déployer.

Lorsqu'on conversera de colonne en ligne, à l'avertissement, un des majors alignera les pivots ; si on converse de colonne la droite en tête ce sera le major *junior* et de colonne la gauche en tête ce sera le major *senior*.

Pour converser de colonne en ligne l'instructeur commandera

LEFT (OU RIGHT) WHEEL INTO LINE.

A ce commandement, les sergents-guide des différentes compagnies agiront tel que déjà indiqué, excepté que le sergent-guide de la compagnie dirigeante sortira seul des rangs, et se placera en ligne avec les pivots, marquera la place où la droite (ou la gauche) de sa compagnie devra s'appuyer lorsque la conversion sera achevée; les sergents-guide des autres compagnies, si la colonne est droite en tête, se placeront à la droite de leurs compagnies; mais si la colonne est gauche en tête, ils resteront de pied ferme; un officier supérieur alignera les pivots de la queue de la colonne, et donnera le commandement *Steady*.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH

A ce commandement, les compagnies converseront, les sergents-guide de toutes les compagnies, la compagnie dirigeante exceptée, converseront avec leurs compagnies, si la droite est en tête; mais si la gauche est en tête, ils se porteront à la droite de leurs compagnies pendant la conversion, et conserveront la place des capitaines. Le peloton des drapeaux conversera en ligne entre les deux compagnies du centre.

Chaque capitaine arrêtera sa compagnie en donnant le commandement

N^o—*Halt—Front, Dress,*

lorsque l'aile marchante de la compagnie sera à deux pas de la ligne. Ayant aligné ses

hommes, il donnera le commandement *Eyes-Front*, et prendra place à la droite de son rang de front. Le pivot de chaque compagnie devra tenir son bras levé jusqu'à ce que la compagnie, qui a conversé sur lui, reçoive le commandement *Eyes Front*. Le capitaine de la compagnie qui converse jusqu'au centre, aligne le peloton des drapeaux avec sa compagnie.

ARTICLE XXXVI.

Former la ligne, sur la compagnie en tête ou sur celle en queue, ou sur toute autre compagnie, de colonne ouverte.

Lorsqu'en colonne ouverte, si de pied ferme, on pourra former la ligne sur les compagnies en tête ou en queue, ou sur toute autre compagnie. En marche, on pourra former la ligne sur la compagnie dirigeante seulement, que le premier ou le deuxième rang soit en avant.

Si le mouvement s'exécute de pied ferme, les capitaines changeront de flancs à l'avertissement ; si le mouvement s'exécute en marche, les capitaines changeront de flancs au commandement

REMAINING COMPANIES, RIGHT OU LEFT WHEEL.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, le capitaine de la compagnie de formation, à l'avertissement, se portera à la droite de sa compagnie, s'il n'y est déjà.

Si le mouvement s'exécute sur la compagnie en tête de la colonne ou sur celle en queue, on pourra, s'il est nécessaire de former la ligne dans une direction oblique

au front de la colonne, faire converser la compagnie de formation, un nombre donné de pas, en arrière, et jamais en avant, laquelle conversion devra toujours s'exécuter sur le flanc opposé. On pourra former la ligne sur une compagnie intérieure, mais il ne sera jamais permis de faire converser cette compagnie.

Si on a fait converser la compagnie de formation tel qu'on vient de l'indiquer, on fera converser les autres compagnies en arrière, la moitié du nombre de pas dont la compagnie dirigeante aura conversé, plus quatre pas ; ainsi, si la compagnie dirigeante converse deux pas en arrière, les autres compagnies converseront cinq pas en arrière.

Lorsque la colonne est gauche en tête, la ligne se formera de la même manière que lorsque c'est la droite qui est en tête, les jaloneurs faisant face à la gauche, le sergent-guide donnant son point de base à la droite de la compagnie de formation, le sergent surnuméraire à la gauche ; les autres compagnies converseront en arrière sur leur gauche. Le major *junior* alignera les sergents, l'adjudant marquera le flanc distant de la ligne.

Si on fait exécuter le mouvement sur la compagnie en queue de la colonne, les compagnies en face ayant d'abord fait un demi-tour à droite, converseront ensuite quatre pas en arrière sur leur droite, si la droite est en tête, et sur leur gauche en arrière, si la gauche est en tête, le capitaine restant sur le flanc pivotant. Le mouvement s'exécutera à tous égards, de la même manière que s'il s'exécutait sur la compagnie en tête de la colonne, excepté que chaque compagnie se mouvra le deuxième rang en tête ; et après qu'elle aura conversé dans l'alignement,

elle recevra le commandement *Forward* de son capitaine, se portera en arrière jusqu'à ce que son rang de front propre soit en ligne avec le deuxième rang de la compagnie sur laquelle elle se forme, et alors le capitaine l'arrêtera et lui fera faire face en tête, puis commandera l'alignement.

Pour former la ligne sur la compagnie dirigeante, étant en colonne la droite en tête, l'instructeur commandera

FORM LINE ON THE LEADING COMPANY.

A ce commandement, les capitaines changeront de flancs, le sergent-guide et le premier sergent surnuméraire de la compagnie dirigeante marqueront les points de base, le premier en avant du flanc gauche, et le dernier en avant du flanc droit de cette compagnie, tous deux faisant face à la droite, le major *senior* les alignera, et l'adjutant marquera le flanc distant de la ligne.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES FOUR PACES ON THE RIGHT
BACK WARDS—WHEEL.

A ce commandement, les sergents-guide des autres compagnies se placeront en arrière des huitièmes files de la droite de leurs compagnies respectives, faisant face en arrière, et feront leur quatre pas en arrière, comme il a déjà été prescrit ; les pivots et les capitaines agiront tel que déjà indiqué.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies, (la dirigeante exceptée,) converseront en arrière, et le capi-

Le capitaine de la compagnie dirigeante donnera les commandements *N^o—Eyes right—Dress* ; sur quoi sa compagnie s'alignera ; l'alignement achevé il donnera le commandement *Eyes front*, et se placera sur la droite. Chaque capitaine fera faire halte et alignement à sa propre compagnie lorsqu'en échelons, et donnera le commandement *Eyes—front*, se postant sur le flanc intérieur et le sergent-guide sur le flanc extérieur de la compagnie.

L'instructeur commandera

FORM LINE, QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies en échelons se mettront en marche par la droite, les sergents-guide en arrivant à 20 pas de l'alignement courront marquer où s'appuiera la gauche de leurs compagnies.

Au moment où chaque compagnie successivement arrivera au deuxième rang de la compagnie qui a fait halte en dernier lieu, elle recevra le commandement *N^o—Right—wheel et Halt—Dress up*, de son capitaine, qui alignera ses hommes de la compagnie sur sa droite ; puis donnera le commandement *Eyes—front* quand sa compagnie se sera alignée, et prendra sa place en ligne.

Le rang surnuméraire de chaque compagnie reculera à sa distance propre, au moment où la compagnie voisine à sa gauche recevra le commandement de converser, excepté le rang surnuméraire de la compagnie de gauche, qui reculera aux mots *Halt—Dress up*, donnés par son capitaine.

Le peloton des drapeaux avancera indépendamment en échelons, de la même manière que les compagnies se mouvront, et sera aligné en ligne par le capitaine de la compagnie du centre gauche.

Le second major et la musique traverseront à leurs places en ligne, pendant l'exécution du mouvement.

La formation achevée, le premier major donnera le commandement *Steady*, et se rendra à sa place, l'adjudant et les jalonneurs se rendront à leurs postes en même temps.

On pourra former la ligne sur une compagnie intérieure, de pied ferme, tel qu'on vient de l'indiquer; le capitaine de la compagnie de formation, à l'avertissement, se portant sur la droite de sa compagnie, s'il n'y est déjà, pour l'aligner, les capitaines des compagnies d'en arrière de celle de formation changeant de flancs à l'avertissement.

Les jalonneurs de la compagnie de formation feront face en dedans, le sergent-guide étant sur la gauche, et le sergent surnuméraire sur la droite de la compagnie; le capitaine de cette compagnie alignant ses hommes de la droite, quelque soit l'ordre de la colonne.

Le major *senior* alignera les sergents, de la droite de la compagnie de formation. Le sergent-major se portera à la gauche de cette compagnie, et alignera le sergent guide de la compagnie voisine à sa droite, et se retirera ensuite en arrière. L'adjudant marquera la droite de la ligne, le major *junior* la gauche.

En marche.

La colonne étant en marche, on pourra former la ligne sur la compagnie en tête de la colonne, que la colonne marche en avant ou en retraite, l'instructeur commandera

FORM LINE ON THE LEADING COMPANY, REMAINING COMPANIES LEFT (OU RIGHT) WHEEL.

La compagnie dirigeante continuera sa marche directement en front, les autres compagnies converseront tel qu'ordonné, leurs capitaines changeant de flanc par derrière ; ces dernières compagnies ayant conversé le huitième du cercle, l'instructeur donnera le commandement

FORWARD ;

les compagnies qui ont conversé se mouvront en échelons, et sur ce commandement le capitaine de la compagnie de formation donnera le commandement à sa compagnie.

N^o—Halt—Dress, Eyes Front, ou N^o—Halt. Front. Dress, Eyes Front

changeant de flanc en donnant le commandement de la halte ; les sergents de sa compagnie donneront des points de base ; l'adjudant ira marquer le flanc distant de la ligne. Le mouvement sera alors exécuté de la même manière qu'il s'exécute de pied ferme.

Si l'on marche en retraite, la première partie de la manœuvre s'exécutera de la même manière que lorsque la colonne marche en avant excepté que les capitaines ne changeront pas de flancs à l'avertissement, et le capitaine de la compagnie dirigeante donnera le commandement *Halt—Front, Dress*. Les autres compagnies se formeront alors de la même manière que sur une compagnie en queue, étant de pied ferme.

ARTICLE XXXVII.

Former la ligne en ordre inverse, de colonne avec distance entière.

Lorsqu'il sera nécessaire, ou pourra former la ligne en

ordre inverse sur la compagnie en tête de la colonne ou sur celle en queue, ou sur toute autre compagnie du bataillon ; c'est-à-dire la compagnie numéro un sur la gauche, et la compagnie de gauche sur la droite ; ce mouvement s'exécutera d'après les mêmes principes que ceux déjà indiqués, par les moyens inverses ; l'instructeur commandera

IN INVERTED ORDER FORM LINE ON N° 1 COMPANY,
REMAINING COMPANIES &c.,

ARTICLE XXXVIII.

Former la ligne au flanc opposé, de colonne ouverte.

Ce mouvement pourra être exécuté de pied ferme et en marche ; dans les deux cas, les capitaines changeront leurs flancs à l'avertissement,

(FORM LINE TO THE REVERSE FLANK.)

Cette manœuvre s'exécutera d'après les mêmes principes que ceux indiqués à l'article 14 des mouvements d'une compagnie. Si le mouvement s'exécute sur la compagnie N° 1 ou sur une compagnie intérieure, le major *senior* veillera à l'alignement, si c'est sur la compagnie gauche, ce sera le major *junior*.

Pour faire exécuter ce mouvement l'instructeur commandera

FORM LINE TO THE REVERSE FLANK.

A ce commandement, les capitaines changeront de flancs, leurs sergents-guide prenant les places qu'ils auront laissées, et l'adjutant ira marquer le flanc distant de la ligne.

Le capitaine de la compagnie dirigeante donnera de suite les commandements,

N^o—Right (ou left) wheel, Double.

les sergents-guide et surnuméraires iront donner des points de base, le premier prenant le flanc le plus éloigné du capitaine, et tous deux lui faisant face; la compagnie dirigeante conversera, et, en arrivant parallèlement à l'alignement elle recevra le commandement

Forward

de son capitaine, avancera trois pas, et le capitaine l'arrêtera, la faisant aligner sur les jalonneurs. *N^o—Halt. Dress up by the right (ou left).*

La seconde compagnie continuera à avancer en longeant le derrière de la première, et en arrivant à hauteur de son flanc extérieur, recevra les commandements de son capitaine

N^o—Right (ou left) wheel, double, forward, Halt. Dress up ;

chaque compagnie successivement se formera de la même manière sur le flanc extérieur de la compagnie qui aura fait halte en dernier lieu; les sergents-guide arrivés à vingt pas de leur terrain courront jalonner le flanc extérieur de leurs compagnies. Les surnuméraires successivement reculeront à leurs trois pas de distance quand la queue de la colonne les aura dépassés.

La formation achevée, le major qui a veillé à l'alignement donnera le commandement *Steady*, et se rendra à sa place, l'adjudant et les jalonneurs prenant leurs postes en même temps.

On pourra de la même manière former la ligne à aucun

angle avec la direction de la colonne, mais si la compagnie dirigeante doit converser moins que le quart du cercle le capitaine de la deuxième compagnie devra en être préalablement averti, afin qu'il puisse changer sa direction à l'avertissement, et marcher en ligne parallèle au nouvel alignement, les capitaines suivants changeant successivement leurs directions, en arrivant au même point. Dans ce cas les capitaines resteront sur leurs flancs pivotants primitifs jusqu'à ce que leurs compagnies changent de direction, et alors ils traverseront par derrière pendant la conversion. Ce commandement sera le même, et le mouvement s'exécutera conformément à ce qui vient d'être prescrit (Pl. 40).

Les colonnes de subdivisions ou sections se formeront sur le front marchant de la même manière, en suivant aussi les instructions contenues dans l'article 14 des mouvements d'une compagnie.

ARTICLE XXXIX.

Etant en colonne double, former la ligne sur les compagnies, sub-divisions ou sections dirigeantes.

Ce mouvement ne s'exécutera jamais de pied ferme, mais seulement pendant la marche.

Lorsqu'il sera nécessaire de former la ligne sur les compagnies, sub-divisions, ou sections en tête, de pied ferme, on devra d'abord serrer la colonne à distance de section, et ensuite déployer le bataillon.

Ce mouvement (former la ligne en front pendant la marche,) s'exécutera d'après les mêmes principes que

ceux indiqués, pour le mouvement, lorsque le bataillon est en colonne simple ; dans ce mouvement, l'adjudant marquera où s'appuiera la droite du bataillon, le major *junior*, la gauche. Le major *senior* assisté du sergent-major surveilleront l'alignement des sergents-jalonneurs, le major *senior*, se tenant prêt du sergent du centre, surveillera l'alignement des jalonneurs de l'aile droite, le sergent major, du sergent-guide de la compagnie du centre droit, surveillera celui des jalonneurs de l'aile gauche. Le sergent-major et les jalonneurs reprendront leurs places en ligne au commandement *Steady*, du major *senior*.

Les guides des compagnies, sub-divisions ou sections, excepté ceux des compagnies ou sub-divisions dirigeantes, changeront de flancs au commandement, *Outwards wheel*.

Le mouvement s'exécutera de la manière suivante ; l'instructeur commandera

FORM LINE ON THE TWO CENTRE SUB-DIVISIONS,
REMAINING SUB-DIVISIONS OUTWARDS—WHEEL.

A ce commandement, les deux sub-divisions du centre continueront à avancer, les autres sub-divisions converseront en dehors, leurs guides changeant de flancs par derrière pendant la conversion, et le major *junior* et l'adjudant iront marquer où s'appuiera la gauche et la droite de la ligne. Et lorsque les sub-divisions auront conversé le huitième du cercle, l'instructeur commandera

FORWARD,

aussitôt, le capitaine de la compagnie du centre gauche, arrêtera les deux sub-divisions du centre, et leur ordonnera de s'ouvrir par le pas de côté, de quatre pas chacune pour faire place au peloton des drapeaux et à lui-même. Le commandement sera

Two centre companies (sub.divisions ou sections) Halt—four—(ou one) paces out-wards close. Quick—march.

Le sergent du centre jalonnera une base centrale, faisant face à la droite, les sergents-guide des deux compagnies du centre, se placeront en jalonneurs pour marquer les points d'appui des flancs extérieurs de leurs compagnies, faisant face en dedans; les capitaines des deux compagnies du centre traverseront en même temps par le front, et se placeront un à chaque côté du sergent du centre, et aligneront leurs compagnies ou sub-divisions respectives.

Les autres sub-divisions se formeront successivement en ligne. Les lieutenants, si le mouvement s'exécute de colonne double de sub-divisions, ainsi que les capitaines, donneront les commandements *Right* (ou *Left*)—*Wheel double Halt—Dress up*, à leurs sub-divisions respectives, mais les capitaines seuls sortiront des rangs, pour aligner les compagnies.

ARTICLE XL.

Etant en colonne double, former la ligne sur la droite ou sur la gauche.

(Pl. 41) Ce mouvement s'exécutera en marche comme de pied ferme.

Si la colonne est en marche et que l'instructeur désire faire former la ligne sur la droite, il faudra ordonner à la colonne de marcher par la droite, et ce, le temps qui sera nécessaire aux guides de l'aile droite pour rectifier leurs distance et alignement.

Si on forme la ligne sur la droite, ce sera le major *senior* qui alignera les jalonneurs, et si sur la gauche, ce sera le major *junior* ; dans les deux cas, l'adjudant marquera le point distant.

Si le mouvement s'exécute en marche, les guides de l'aile opposée changeront leurs flancs, au commandement de

WHEEL INTO LINE ;

si de pied ferme, ils changeront leurs flancs au commandement

QUICK—MARCH.

De pied ferme.

Au commandement de

WHEEL INTO LINE,

les capitaines de l'aile sur laquelle on forme la ligne, se porteront à un pas devant la deuxième file du flanc pivotant de leurs compagnies respectives, et agiront ensuite tel que déjà indiqué.

En marche.

Ce mouvement s'exécutera de la manière suivante ; l'instructeur commandera

COLUMN BY THE RIGHT.

Lorsque la colonne aura marché quelque temps par la droite, l'instructeur commandera

FORM LINE TO THE RIGHT, RIGHT WING, RIGHT—WHEEL INTO LINE.

L'Adjudant ira marquer où s'appuiera la gauche de la ligne ; le major *senior* assurera l'alignement des jalonneurs, de la droite de la ligne ; les guides de l'aile

gauche changeront de flancs, et les compagnies, subdivisions, ou sections de l'aile droite converseront en ligne sur la droite, le sergent surnuméraire de la compagnie sur la droite de la ligne marquant la droite de la ligne, tous les sergents-guide marquant la gauche de leurs compagnies respectives, faisant face à droite. Les capitaines arrêteront leurs compagnies tel que déjà prescrit, et les aligneront de la droite; si la formation se fait d'une colonne double de subdivisions ou sections, les capitaines feront volte-face à droite de leurs compagnies pendant la conversion, les autres guides de subdivisions ou sections, reculant dans le rang surnuméraire aux commandements

RIGHT—WHEEL INTO LINE. Toutes les subdivisions ou sections, en s'alignant, toucheront à la droite de leurs compagnies respectives, les files pivotantes des compagnies restant, seules, de pied ferme, c'est-à-dire, ne devant pas chercher à serrer sur la compagnie voisine.

Les compagnies, subdivisions ou sections de l'aile gauche, se formeront successivement sur leur flanc marchant, de la manière décrite dans les mouvements d'une compagnie, article—; les capitaines aligneront, de la droite, leurs compagnies entières sur les sergents-guide qui marqueront les flancs extérieurs. Les autres guides, si la formation se fait de subdivisions ou sections, reculeront au rang surnuméraire, après avoir donné les mots *Halt—Dress up.*

Si on doit former la ligne à gauche, il ne sera pas nécessaire de faire le commandement, *By the left*, avant de donner l'ordre de converser en ligne.

De pied ferme.

De pied ferme, le mouvement s'exécutera d'après les

mêmes principes ; les commandements de l'instructeur seront

FORM LINE TO THE RIGHT (OU LEFT) RIGHT (OU LEFT) WING, RIGHT (OU LEFT) WHEEL INTO LINE, THE WHOLE QUICK—MARCH,

les compagnies, sub-divisions, ou sections de l'aile désignée, converseront en ligne. L'autre aile se mettra en mouvement, et le reste de l'évolution s'exécutera comme on l'a déjà décrit. Le sergent du centre jalonnera au centre du bataillon, faisant face au point d'appui, les sergents-guide de l'aile extérieure jalonneront sur les flancs extérieurs de leurs compagnies ; le major, comme d'ordinaire, surveillera l'alignement du point d'appui.

ARTICLE XLI.

Déploiements.

Les déploiements s'exécutent généralement de pied ferme, et seulement de colonne serrée, ou à quart de distance, cependant dans certains cas, le mouvement pourra s'exécuter lorsqu'en marche, comme on le verra plus loin.

Les déploiements se feront invariablement sur une base de front, c'est-à-dire que la compagnie de formation, quelle qu'elle soit, devra être demasquée par celles en face, afin qu'elle puisse occuper la même place qu'occupait la compagnie qui était en tête, lorsqu'en colonne. Le mouvement s'exécutera par quatre à moins que le terrain n'oblige à se mouvoir en files.

Si le déploiement s'exécute sur une compagnie intérieure, le major *junior* ira marquer où s'appuiera la gauche de

la ligne, l'adjudant, la droite. Le major *senior* assurera l'alignement des jalonneurs du centre du bataillon ; le sergent-major se placera près du sergent qui donne son point de base à la droite de la compagnie de formation, alignera les jalonneurs de l'aile gauche, et reprendra sa place en ligne au commandement *Steady* du major *senior*.

Règles générales. Si le déploiement s'exécute sur une compagnie intérieure, il n'y aura que les capitaines des compagnies en face de celle de formation qui changeront leurs flancs à l'avertissement. Si la colonne est la droite en tête, et qu'on déploie sur la compagnie en tête de la colonne, il n'y aura que le capitaine de cette compagnie qui changera de flanc à l'avertissement ; si on déploie sur la compagnie en queue, il n'y aura que le capitaine de cette compagnie en queue qui ne changera pas son flanc à l'avertissement.

Si la colonne est la gauche en tête et qu'on déploie sur la compagnie en tête de la colonne, il n'y aura que le capitaine de cette compagnie qui changera de flanc à l'avertissement ; si on déploie sur la compagnie en queue, il n'y aura que le capitaine de cette compagnie qui ne changera point son flanc à l'avertissement.

Lorsque le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, le capitaine de cette compagnie ne changera jamais son flanc.

Le commandement de *Halt*, donné par un capitaine, sera toujours considéré comme avertissement pour le capitaine de la compagnie en face, de s'arrêter de sa personne. Pour les compagnies en arrière de la compagnie de formation, le commandement de *front—turn* aura la même signification.

Les compagnies, en avant de celle de formation, lorsque le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure ou sur une compagnie en queue, devront toujours être arrêtées par leurs capitaines, lorsque la compagnie de derrière sera démasquée, et seront remises en marche, lorsqu'elles seront démasquées à leur tour par la compagnie en face. Les capitaines donnant à cet effet les commandements

N^o— *Halt, front, dress,*

pour les arrêter, et

N^o— *By the right (ou left), Quick—march,*
pour les remettre de nouveau en mouvement.

La compagnie de formation, lorsque c'est une compagnie intérieure ou une compagnie en queue, devra toujours se rendre à sa place en tête de la colonne au pas redoublé.

Si le déploiement se fait en intervertissant le bataillon, au lieu des capitaines des compagnies en face, ce sera les capitaines des compagnies en arrière de celle de formation qui changeront leurs flancs à l'avertissement.

De pied ferme.

(Pl. 42) Si la colonne est la droite en tête pour déployer sur la compagnie en tête de la colonne, l'instructeur commandera

DEPLOY ON THE LEADING COMPANY.

A ce commandement, le capitaine de la compagnie dirigeante changera de flanc, les sergents-guide et le sur-numéraire de cette compagnie donneront des points de base, le premier en avant de son flanc gauche, l'autre en avant de son flanc droit. Le major *senior* se placera à la droite (b.) des jalonneurs pour aligner les sergents, l'adjudant marquera le flanc distant comme d'ordinaire.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES, FORM FOURS—LEFT.

A ce commandement, toutes les compagnies, excepté celle de formation, se formeront par quatre à la gauche, le capitaine de la compagnie N^o 2 fera un pas en avant, et un demi-tour à droite, et son sergent-guide courra marquer la gauche de la compagnie, couvrant sur les points de base.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies en groupes de quatre se mettront en mouvement. Le capitaine du No. 1 alignera sa compagnie en donnant les commandements

N^o—*Right Dress, Eyes—front,*

et prendra sa place en ligne. Le capitaine du No. 2, au moment où la droite de sa compagnie passera la gauche du N^o 1, donnera les commandements *Front turn*, et à deux pas de l'alignement *Halt—dress up*; il alignera ses hommes de la seconde file au-delà du sergent-guide du N^o 1, donnera son commandement *Eyes—front*, et prendra sa place en ligne. Chacun des autres capitaines successivement, au moment où la compagnie qui sera à sa droite recevra les commandements *Front—turn*, s'arrêtera de sa personne et verra défilér sa compagnie, et quand son flanc droit arrivera à lui, il donnera le commandement *Front turn*, et rendu à deux pas de l'alignement *Halt—Dress up, Eyes—front*. Les sergents courant successivement, en arrivant à vingt pas de leur terrain, marquer la gauche de leurs compagnies, et prenant leurs postes quand l'alignement est achevé,

comme il est prescrit dans le Principe Général No. 1. des mouvements en ligne.

La formation étant achevée, le premier major donnera le commandement *Steady*, et regagnera sa place, l'adjudant et les jalonneurs se rendant en même temps à leurs places en ligne.

Le peloton des drapeaux se déploiera indépendamment, mais il sera aligné par le capitaine de la compagnie du centre gauche, la musique, etc., se rendront à leurs places pendant le déploiement.

Une colonne la gauche en tête se déploiera sur la compagnie dirigeante précisément de la même manière qu'une colonne la droite en tête, le major *junior* alignant les jalonneurs de la gauche, les sergents-guide marquant la droite de leurs compagnies ; les compagnies se formeront par quatre à la droite, et le capitaine de la compagnie du centre droit alignera les drapeaux.

Chaque capitaine alignera les hommes d'un sergent-guide à l'autre, qu'ils appartiennent ou non à sa compagnie, se plaçant vis-à-vis de la seconde file à compter du sergent-guide de la compagnie voisine de la sienne vers le point de base ou jalonneur.

ARTICLE XLII.

Déploiement d'une colonne serrée, ou avec distance de section, la droite en tête, sur la compagnie

(Pl. 43) Une colonne (suposant le bataillon composé de six compagnies) la droite en tête se déploiera sur la compagnie en queue comme suit ; l'instructeur commandera

DEPLOY ON THE REAR COMPANY.

A ce commandement, le sergent-guide et le sergent surnuméraire du No. 6 se porteront en avant de la colonne, et jalonneront sur le front du No. 1, faisant face à gauche ; le major *junior* se placera sur la gauche pour aligner les sergents, l'adjutant marquera le flanc distant. Le capitaine de la compagnie No. 6 ne bougera pas, les autres capitaines et sergents-guide changeront de flancs.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES FORM FOURS—RIGHT.

A ce commandement, les compagnies, à l'exception du No. 6, se formeront par quatre à la droite, et le capitaine de la compagnie No. 5 fera un pas en avant et demi-tour à droite pour être prêt à arrêter ses hommes.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies en groupes de quatre se mettront en mouvement. Aussitôt que la gauche de la compagnie No. 5 aura dépassé la droite du No. 6, elle sera arrêtée par son capitaine qui commandera à cette effet No. 5 *Halt—front—dress* ; la compagnie de formation recevra alors les commandements de son capitaine N^o. 6, *by the left, double—march*, et rendue à deux pas de l'alignement *Halt—dress up* ; le capitaine alignant sa compagnie de la gauche, après avoir donné le commandement *Eyes—front*, se portera à sa place régulière en ligne.

Au moment où la compagnie N^o. 5 aura donné le commandement de la halte, le capitaine du N^o. 4 s'arrêtera et verra défilér sa compagnie ; aussitôt que son flanc

gauche aura dépassé la droite du N^o. 5, le capitaine du N^o. 4 fera faire halte et face en tête à sa compagnie, et lui donnera l'ordre de s'aligner *No. 1 Halt, front, dress*, sur quoi le N^o. 5 recevra les commandements *By the Left, Quick—march*, et rendue à deux pas de l'alignement, son capitaine, qui sortira des rangs à cette fin, l'arrêtera et l'alignera en donnant les commandements *N^o 5 Halt, dress up, Eyes—front* ; et de cette manière à chaque compagnie successivement on fera faire halte et face en tête, et on l'amènera en ligne aussitôt que son front sera démasqué.

Le rang surnuméraire gagnera sa distance en faisant halte en ligne ; le peloton des drapeaux se déploiera indépendamment en même temps que les compagnies se déploient, mais il sera aligné par l'officier commandant de la compagnie du centre droit ; la musique, etc., se portera à leurs places pendant le mouvement.

Un bataillon en colonne gauche en tête se déploiera sur sa compagnie en queue d'après les mêmes principes qu'un bataillon en colonne la droite en tête ; le sergent-guide et le sergent surnuméraire de la compagnie N^o 1 jalonnant la base en faisant face à droite, le major *senior* alignant les sergents-guide, les compagnies, le N^o 1 excepté, se formant par quatre sur la gauche, et le capitaine de la compagnie du centre gauche alignant le peloton des drapeaux avec ses propres hommes.

ARTICLE XLIII.

Déploiement des colonnes serrées, ou à distance de section, sur une compagnie intérieure.

(Pl. 44) Lorsqu'on voudra déployer un bataillon sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

DEPLOY ON N^o—COMPANY, REMAINING COMPANIES
FORM FOURS—OUTWARDS. QUICK—MARCH.

Les compagnies en arrière de celle désignée, agiront tel que prescrit pour les compagnies se déployant sur une compagnie de front, et celles en avant de la compagnie désignée et la compagnie elle-même d'après les principes énoncés pour le déploiement sur une compagnie de derrière, excepté que le sergent-guide et le sergent surnuméraire de la compagnie désignée jalonneront la base en avant de la compagnie dirigeante de la colonne faisant face en dedans, le premier sur le flanc opposé le dernier sur le flanc pivotant, et le sergent-major se portera au flanc opposé pour aider à l'alignement des sergents. Le major *senior* alignera, du centre, les sergents, et prendra ensuite sa place en ligne; le major *junior* et l'adjutant jalonneront le nouvel alignement tel que déjà mentionné.

ARTICLE XLIV.

Déploiement des colonnes serrées, ou avec distance de section, en ordre inverse.

Lorsqu'il sera nécessaire de déployer une colonne en ordre inverse, le commandement de l'instructeur sera

IN INVERTED ORDER — DEPLOY ON THE LEADING COMPANY.

Le mouvement s'exécutera tel que déjà indiqué, et de manière à ce que la compagnie N^o 1 se trouve sur la gauche de la ligne, et la compagnie gauche, sur la droite de la ligne.

ARTICLE XLV.*Déploiement d'une colonne double.*

Une colonne double, serrée en masse ou à quart de distance, peut se déployer sur les deux compagnies ou subdivisions du centre, de la même manière qu'une colonne simple.

Le commandement de l'instructeur sera

DEPLOY ON THE TWO CENTRE COMPANIES (OU SUB-DIVISIONS) REMAINING COMPANIES (OU SUB-DIVISIONS) FORM FOURS.—OUTWARDS, QUICK—MARCH.

Les deux compagnies ou sub-divisions du centre, s'ouvriront de quatre pas sur le mot de commandement du capitaine de la compagnie du centre gauche, pour faire place aux drapeaux et à cet officier ; *Two center companies (ou sub-divisions) 4 paces outwards close. Quick—march* ; le sergent du centre et ceux des deux compagnies du centre, donneront des points de base. Si la colonne est composée de sub-divisions, les sergents ne jalonneront que les flancs extérieurs de leurs compagnies, et chaque capitaine alignera, du flanc intérieur, les deux sub-divisions de sa compagnie.

ARTICLE XLVI.*Déploiement d'une colonne double, sur un flanc.*

Si un bataillon en colonne double marche jusqu'à l'extrémité du terrain sur lequel il doit se déployer, il peut déployer les deux ailes dans la même direction ; le commandement de l'instructeur sera

DEPLOY ON N^o 1—REMAINING COMPANIES FORM
FOURS OUTWARDS. QUICK—MARCH.

De même, si une colonne double de sub-divisions marche jusqu'à l'extrémité droite de l'alignement qu'elle doit occuper, elle se déploiera sur la sub-division droite de la compagnie N^o 1. Le commandement de l'instructeur sera

DEPLOY ON THE RIGHT SUB-DIVISION OF N^o 1, RE-
MAINING SUB-DIVISIONS, FORM FOURS—LEFT. QUICK—
MARCH.

L'aile droite se déploiera sur sa sub-division de derrière (la sub-division droite de la compagnie N^o 1) de la manière ordinaire, les capitaines et les lieutenants de l'aile où se trouve la sub-division sur laquelle on déploie la colonne, changeant de place à l'avertissement, c'est-à-dire, que le capitaine occupe la place du lieutenant et le lieutenant celle du capitaine. Quand l'aile droite aura achevé son déploiement, la gauche continuera la formation de la ligne en se déployant sur sa sub-division dirigeante.

Le mouvement pourra s'exécuter d'après les mêmes principes sur la sub-division gauche de la compagnie de gauche.

ARTICLE XLVII.

*Un bataillon déployé en ligne, changeant de front par la
formation intermédiaire de colonne ouverte, sur
une compagnie des ailes, ou sur toute
autre compagnie.*

(Pl. 45) On ne se servira de cette combinaison de

manœuvres pour changer le front du bataillon, que lorsque des obstacles empêcheront le mouvement de s'exécuter par la formation en échelons, moyens bien plus simples et plus expéditifs.

Lorsqu'il est nécessaire de faire converser la compagnie de formation, on devra toujours la faire converser en arrière, et jamais sur le centre.

Si le changement de front est à droite, il faudra ployer le bataillon en colonne ouverte, la gauche en tête ; si le changement de front est à gauche, il faudra ployer le bataillon en colonne, la droite en tête.

Pour le cas où la ligne doit se former dans une direction oblique, c'est-à-dire qu'il faille faire converser la compagnie de formation, il sera de la première importance de se rappeler que, si la droite du bataillon est portée en avant, il faudra faire converser la compagnie de formation en arrière sur la gauche.

Si la gauche du bataillon doit être portée en avant, la compagnie de formation devra converser en arrière sur la droite.

Cette règle s'appliquera non seulement à une compagnie des ailes, mais à toute autre compagnie, ainsi, si le bataillon se compose de dix compagnies, et que la compagnie sur laquelle le mouvement doit s'exécuter, soit la compagnie N^o 9, si la gauche du bataillon, c'est-à-dire la compagnie N^o 10 doit être portée en avant, cette compagnie N^o 9 conversera en arrière sur la droite (si c'est nécessaire de la faire converser) ; de même si la droite du bataillon doit être portée en avant sur cette même compagnie, c'est-à-dire N^o 9, cette compagnie N^o 9 devra converser en arrière sur la gauche.

Mais si la droite du bataillon doit être portée en

arrière, ce qui ne pourra se faire que si le mouvement s'exécute sur la compagnie qui est sur la gauche de la ligne, (puisqu'il y a un principe qui veut que, lorsqu'un changement de front s'exécute sur une compagnie intérieure on ne doit mentionner que l'aile qui doit être portée en avant, et jamais celle qui est portée en arrière) dans ce cas, on fera converser la compagnie désignée en arrière sur la droite, et si la gauche du bataillon doit être portée en arrière, on fera converser la compagnie N^o 1 en arrière sur la gauche.

Si on doit changer le front du bataillon sur la compagnie No. 1, la gauche portée en avant le quart du cercle, l'instructeur commandera

OPEN COLUMN IN FRONT OF No. 1, REMAINING COMPANIES FORMS FOURS—RIGHT.

QUICK—MARCH.

ou

OPEN COLUMN IN FRONT OF No. 1 WHICH WILL WHEEL BACK ON ITS RIGHT. (*)

Dans ce mouvement, le flanc droit (a) de la compagnie de droite sera le point fixe d'appui de la nouvelle ligne,

(*) D'après M. Le Colonel Gordon, Président de l'école militaire à Québec, le commandement à être donné par l'instructeur pour faire exécuter ce mouvement sera celui de

CHANGE FRONT TO THE RIGHT ON No. 1 BY THE INTERMEDIATE FORMATION OF OPEN COLUMN LEFT THROWN FORWARD THE QUARTER CIRCLE; OPEN COLUMN IN FRONT OF No. 1. REMAINING COMPANIES, FORM FOURS—RIGHT. QUICK—MARCH.

étant le point d'intersection des deux lignes. Si le changement de front doit être à angle droit, la compagnie restera de pied ferme, mais s'il doit être oblique, le capitaine fera converser cette compagnie en arrière sur sa droite, jusqu'à ce qu'elle soit perpendiculaire au nouvel alignement (a. e). Dans le dernier cas, la direction du nouvel alignement sera indiquée par le sergent surnuméraire qui, comme d'ordinaire, jalounera à six pas du flanc pivotant de la compagnie No. 1 ; le capitaine fera face à sa compagnie, reculera d'un pas et donnera le commandement *N^o 1 on the right backwards — wheel, Quick — march Halt— Dress Eyes — front*, son sergent prenant sa place et faisant face dans la direction du nouvel alignement ; après avoir aligné sa compagnie, le capitaine reprendra son poste. L'adjudant marquera le point distant, comme d'ordinaire.

Les autres compagnies se formeront alors en colonne ouverte gauche en tête, sur la compagnie de droite, tel que déjà indiqué.

Puis l'instructeur commandera

RIGHT—WHEEL INTO LINE. QUICK—MARCH,

lequel mouvement s'exécutera tel qu'indiqué à l'article 5 du livre II.

Lorsqu'il sera nécessaire, une ligne changera de front à la gauche sur la compagnie de gauche de la même manière qu'à la droite sur la compagnie de droite ; le capitaine de la compagnie de gauche se portera sur la gauche, si la nouvelle ligne doit être formée obliquement à l'ancienne ; la colonne sera alors formée sur elle, la droite en tête, et elle conversera en ligne à gauche.

ARTICLE XLVIII.

Si la gauche du bataillon doit être portée en arrière le quart du cercle sur la compagnie No. 1, l'instructeur commandera

OPEN COLUMN IN REAR OF No. 1, REMAINING COMPANIES FORM FOURS—RIGHT, QUICK—MARCH.

ou

OPEN COLUMN IN REAR OF No. 1, WHICH WILL WHEEL BACK ON ITS LEFT. (*)

Dans ce mouvement, la gauche de la compagnie N° 1, auquel flanc le capitaine se portera à l'avertissement, sera le point de formation de la nouvelle ligne, étant le point d'intersection des deux lignes. Si le changement doit être à angle droit avec l'ancienne ligne, la compagnie de droite restera de pied ferme, mais s'il est oblique à elle, cette compagnie conversera en arrière au commandement du capitaine

*No— On the left backwards—wheel, Quick—march
Halt. Dress, Eyes—front.*

Puis l'instructeur commandera

LEFT—WHEEL INTO LINE.

La colonne conversera en ligne tel que déjà indiqué.

Lorsqu'il sera nécessaire, une ligne pourra changer de

(*) D'après M. Le Colonel Gordon, le commandement à être donné serait celui de

CHANGE FRONT TO THE LEFT ON No. 1, BY THE INTERMEDIATE FORMATION OF OPEN COLUMN LEFT THROWN BACK THE QUARTER CIRCLE; OPEN COLUMN IN REAR OF No. 1, REMAINING COMPANIES FOURS—RIGHT QUICK—MARCH.

front à la droite sur la compagnie de gauche, de la même manière qu'à la gauche sur la compagnie de droite. Dans ce cas, le capitaine de la compagnie de gauche n'aura pas à changer de flanc. Si la nouvelle ligne doit se former oblique à l'ancienne, sa compagnie conversera en arrière à droite, la colonne sera formée gauche en tête en arrière d'elle, et conversera ensuite à droite en ligne.

ARTICLE XLIX

Pour changer le front d'un bataillon en ligne, par la formation intermédiaire d'une colonne ouverte, sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

OPEN COLUMN LEFT (OU RIGHT) IN FRONT ON N^o.—COMPANY.

ou

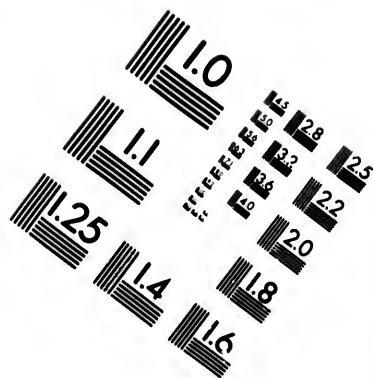
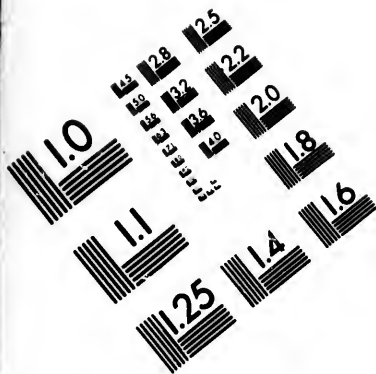
OPEN COLUMN LEFT (OU RIGHT) IN FRONT ON N^o.—WHICH WILL WHEEL BACK ON ITS RIGHT (OU LEFT), REMAINING COMPANIES FORM FOURS—INWARDS. QUICK MARCH. (*)

Dans ce mouvement, on formera la colonne ouverte sur la compagnie désignée, tel que déjà indiqué. Si le

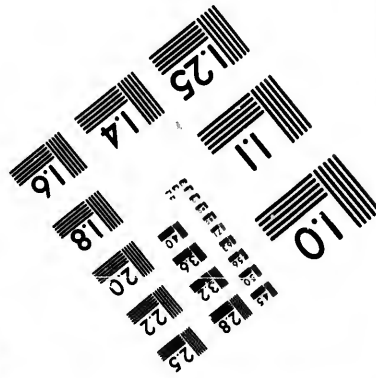
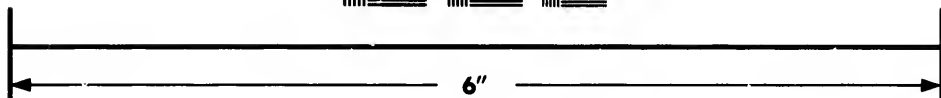
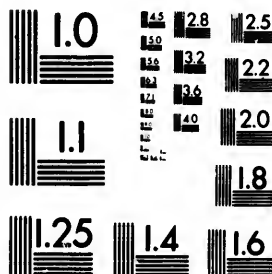
(*) D'après M. Le Colonel Gordon, on devra faire le commandement

CHANGE FRONT TO THE RIGHT (OU LEFT) ON N^o.—BY THE INTERMEDIATE FORMATION OF OPEN COLUMN, RIGHT (OU LEFT) THROWN FORWARD THE—OF A CIRCLE. OPEN COLUMN RIGHT (OU LEFT) IN FRONT ON N^o.—WHICH WILL WHEEL BACK—PACES ON ITS RIGHT—REMAINING COMPANIES FORM FOURS INWARDS, QUICK—MARCH.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

changement de front doit se faire à la droite, la colonne sera formée gauche en tête, si c'est à la gauche, la colonne sera formée droite en tête. Lorsque la nouvelle ligne doit se former obliquement à l'ancienne, la compagnie désignée, conversera en arrière jusqu'à ce qu'elle soit perpendiculaire au nouvel alignement, le capitaine commandera

N° on the right (ou left) back wards—wheel. Quick march. Halt—Dress, Eyes—front.

Puis l'instructeur commandera

RIGHT (OU LEFT) WHEEL INTO LINE, QUICK—MARCH.

Et la colonne conversera en ligne de la manière ordinaire.

FORMATION DES CARRÉS.

PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I.

Usage des carrés.

On forme les hommes en carré pour résister aux attaques de la cavalerie. Il faudra toujours avoir soin, dans cette formation, de ne pas exposer les hommes sans nécessité au feu de l'artillerie.

II.

Carré sur quatre rangs.

La formation d'un carré sur quatre de hauteur est la

plus avantageuse pour un bataillon ; elle est assez forte pour résister à la cavalerie, et elle donne, au centre, de la place pour les officiers, les sergents, la musique, etc., et elle permet à chaque homme de faire feu.

III.

Carré sur deux rangs.

On peut former un bataillon en carré sur deux de hauteur, pour protéger du bagage contre l'infanterie seulement.

IV.

Carré plein.

Toute masse compacte de soldats sera en sûreté contre la cavalerie, si les hommes de l'extérieur mettent genou en terre, et présentent leurs baïonnettes obliquement en dehors.

V.

Cette formation est la conséquence de la formation en colonne. Elle est essentiellement défensive, et elle n'est vraiment bonne, pour l'infanterie, que quand celle-ci peut être enveloppée par la cavalerie.

VI.

Il y a deux sortes de carrés, les carrés vides et les carrés pleins. Les premiers sont formés sur deux, trois, ou quatre rangs. Les carrés pleins sont formés par des colonnes en masse ; il n'y a pas de vide intérieur, et les flancs sont formés par les files extérieures des compagnies du centre. Ces carrés présentent une grande solidité,

mais en même temps ils offrent beaucoup de prise à l'artillerie, et au milieu du carré se trouvent un grand nombre d'hommes qui ne peuvent faire usage de leurs armes.

VII.

Sous le rapport de leur forme, les carrés sont toujours ou carrés ou rectangulaires. Sous le rapport de leurs dimensions, on forme des carrés de compagnies ou de régiments.

I.

Une colonne ouverte.

De colonne ouverte, on pourra former un carré sur deux ou quatre rangs, sur la compagnie en tête de la colonne ou sur celle en queue, ou sur une compagnie intérieure.

Lorsqu'exécutant une marche par le flanc, on pourra encore former le carré sur deux ou quatre rangs sur la compagnie en tête ou sur celle en queue, mais le plus souvent on le fera sur une compagnie centrale, tel qu'indiqué ci-dessous, c'est-à-dire, sur la compagnie du centre gauche si la colonne est la droite en tête, et sur la compagnie du centre droit, si la colonne est la gauche en tête.

Lorsque le carré sera formé sur la compagnie en queue, on devra faire faire le demi-tour à droite à toute la colonne. L'instructeur donnera le commandement de former le carré, mais les capitaines donneront les commandements requis à leurs compagnies respectives.

II.

Une colonne à demie distance pourra former un carré sur deux rangs, mais seulement sur la compagnie en tête de la colonne, l'instructeur donnera dans ce cas tous les commandements. Si la colonne exécute une marche de flanc, pour former le carré sur deux rang, il faudra préalablement mettre la colonne face en tête.

Une colonne à demie distance pourra encore former un carré sur quatre rangs, sur celle en queue ou sur une compagnie intérieure, de la même manière, et d'après les mêmes principes qu'une colonne ouverte.

III.

Une colonne à distance de section pourra former un carré sur quatre rangs seulement, et que sur la compagnie en tête de la colonne; l'instructeur donnera tous les commandements. Si la colonne exécute une marche par le flanc, il faudra préalablement mettre la colonne face en tête; si elle est rang de serrefile en avant, il faudra faire tourner la colonne en front.

IV.

Pour former un carré sur quatre rangs, avec quatre compagnies, il faudra d'abord faire doubler les files, serrer sur le centre, puis former le carré sur la compagnie en tête de la colonne, donnant le commandement aux sub-divisiones de converser en dehors, lorsque les compagnies seront à distance de section. Après avoir reformé la colonne, il faudra remettre les compagnies sur deux de hauteur. L'instructeur donnera l'ordre de former le carré, mais chaque capitaine ordonnera à sa compagnie de converser en dehors par sections.

V.

Pour former un carré sur quatre rangs, avec deux compagnies, on fera d'abord doubler les files, serrer sur le centre ; on ordonnera à la compagnie en queue de faire volte-face, puis aux ailes des deux compagnies de se replier jusqu'à ce qu'elles se rencontrent, formant de cette manière, un oblong. L'instructeur donnera tous les commandements.

FORMATIONS.

Etant en colonne ouverte, former le carré sur la compagnie en tête.

(Pl. 46) L'instructeur commandera

ON THE LEADING COMPANY FORM SQUARE, QUICK
(OU DOUBLE)—MARCH

A ce commandement, toutes les compagnies se mettront en mouvement, excepté la compagnie dirigeante qui ne bougera pas ; les files de flanc de cette compagnie feront face en dehors ; la seconde compagnie serrera sur elle et fera ensuite halte, sans mot de commandement, les files de flanc faisant aussi face en dehors. Le capitaine, le sergent-guide et les surnuméraires de la première compagnie courront se placer dans le carré au commandement ci-dessus.

Les autres compagnies, excepté les deux à la queue de la colonne, converseront en dehors par sections, au commandement de leurs capitaines, N^o—sections—outwards en arrivant successivement à quart de distance des compagnies qui les précéderont ; lorsqu'elles auront conversé un quart de cercle, les sections de flanc feront halte, sans

mot de commandement, les deux sections du centre serreront sur elles, toutes touchant du côté de la compagnie en tête du carré qui sera alors considérée comme le front du carré. Les deux compagnies de la queue serreront et formeront le derrière du carré, leurs capitaines respectifs leur faisant faire halte et demi-tour à droite successivement, les files de flanc faisant face en dehors. Les capitaines, sergents-guide et surnuméraires des deux compagnies de la queue, se porteront rapidement dans le carré au moment où la troisième compagnie de la queue recevra le commandement *Sections—outwards*.

Pendant la marche, le peloton des drapeaux inclinera vers le centre de la compagnie qu'elle suit, et aux mots *sections—outwards*, elle conversera à droite (ou à gauche) et fera halte en arrière de la sub-division pivotante.

Etant en colonne ouverte, former le carré sur la compagnie en queue.

On suppose la colonne la droite en tête, et forte de huit compagnies. L'instructeur commandera

ON THE REAR COMPANY FORM SQUARE, COLUMN RIGHT ABOUT FACE, QUICK (OU DOUBLE)—MARCH

A ce commandement, toutes les compagnies se mettront en mouvement, excepté le N° 8 qui ne bougera pas, les files de flanc de cette compagnie faisant face en dehors. La compagnie N° 7 serrera sur elle et fera halte sans mot de commandement, les files de flanc faisant aussi face en dehors. La compagnie N° 6 serrera sur le N° 7, et recevra alors le commandement N° 6 *Front—turn, sections—outwards*, sur quoi elle fera face en tête et conversera en dehors par sections, les sections de flanc faisant halte

d'elles-mêmes, quand elles seront posées carrément, les deux sections du centre serrant sur elles, toutes touchant du côté de la compagnie de formation. Chaque compagnie, successivement, serrera sur la compagnie arrêtée en dernier lieu, et recevra alors le commandement *Front—turn, sections—outwards*, à l'exception des deux dernières N^{os} 1 et 2, dont les capitaines leur feront faire halte et front successivement, au moment où elles arriveront au carré, leurs files de flanc faisant face en dehors. Au commandement *QUICK—MARCH* donné par l'instructeur, les officiers et surnuméraires des compagnies N^{os} 7 et 8 courront se placer dans le carré; les officiers et surnuméraires des compagnies N^{os} 1 et 2, se porteront rapidement dans le carré au moment où la compagnie N^o 2 recevra le commandement *Front—turn, sections—outwards*.

Le peloton des drapeaux inclinera vers le centre de la compagnie N^o 4 pendant la marche, tournera en front et conversera avec elle.

Si une colonne en marche reçoit l'ordre de former le carré, la compagnie dirigeante recevra de suite le commandement de la halte de son capitaine qui courra aussitôt en arrière de la seconde compagnie; les surnuméraires se porteront en arrière en même temps. Si la colonne est en retraite, les officiers et surnuméraires des deux compagnies dirigeantes se porteront rapidement dans le carré au commandement de *Halt—Dress*.

Etant en colonne ouverte, former le carré sur une compagnie centrale.

L'instructeur commandera, si la colonne est la droite en tête

ON THE LEFT CENTRE COMPANY FORM SQUARE, RIGHT WING RIGHT ABOUT—FACE. QUICK (OU DOUBLE)—MARCH.

Si la colonne est la gauche en tête, l'instructeur commandera

ON THE RIGHT CENTRE COMPANY FORM SQUARE, LEFT WING RIGHT ABOUT—FACE. QUICK (OU DOUBE) MARCH.

A ce commandement, toute la colonne se mettra en mouvement, la compagnie de formation recevant de suite de son capitaine le commandement *Sections-outwards*. Quand les sections extérieures auront conversé un quart du cercle, elles feront halte, et les sections du centre serreront sur elles, les hommes touchant du côté des flancs pivotants. Les compagnies en face de celle de formation agiront tel que prescrit pour une colonne formant le carré sur une compagnie en queue, les capitaines donnant les commandements

No.—Front turn, Sections—outwards,
celle en arrière, agiront tel que prescrit pour une colonne formant le carré sur une compagnie en tête. Les capitaines donnant les commandements

No.—Sections—outwards.

Etant en marche par le flanc, en colonne ouverte,
former le carré sur une compagnie centrale.

Lorsqu'un bataillon en colonne ouverte, marchant par le flanc, doit se former en carré, l'instructeur commandera

ON THE LEFT (OU RIGHT) CENTRE COMPANY, FORM SQUARE, WINGS INWARDS TURN,

à ce commandement, les ailes tourneront en dedans, le capitaine de la compagnie désignée commandera

N^o—Sections—outwards,

Et le carré se formera tel que déjà indiqué.

Lorsque la colonne est la droite en tête, le carré se formera sur la compagnie du centre gauche ; si la gauche est en tête, sur la compagnie du centre droit.

Bataillon en colonne double, se formant en carré.

Une colonne double de subdivisions formera le carré sur les deux subdivisions dirigeantes, de la même manière qu'une colonne de compagnies forme le carré sur la compagnie dirigeante. Une colonne double de compagnies, lorsqu'elle est composée de dix compagnies ou plus, peut former le carré de la même manière, les faces latérales conversant en dehors par subdivisions au lieu de sections ; mais lorsqu'elle est composée de moins de dix compagnies, disons six, le carré se formera comme suit : on fera doubler les files et serrer sur le centre, les deux compagnies dirigeantes resteront de pied ferme, ou feront halte si la colonne est en marche, formant la face de front ; les deux suivantes avanceront, et rendues à distance de subdivision, du front, converseront en dehors par compagnies, formant les faces latérales, les deux compagnies de la queue serreront sur les flancs des deux faces latérales, feront halte, demi-tour à droite et compléteront ainsi le carré.

ARTICLE I.

Carré prenant ses dispositions contre la cavalerie.

Un carré prendra ses dispositions contre la cavalerie de la manière décrite aux mouvements d'une compagnie. Article 25.

Manières de faire feu.

Les troupes exécutant le feu par files, à 300 verges de distance, et au-dessous, ne feront pas usage du clapet de la hausse, mais prendront leur visée entre les rebords qui le protègent.

Feu de file.

Le tir à volonté, par files, en carré s'exécutera de la manière suivante :—

L'instructeur commandera

PREPARE FOR CAVALRY.

A cet avertissement, le second et le quatrième rang feront un pas de neuf pouces en avant.

Ready.

A ce commandement, le premier et le second rang tomberont de suite sur le genou droit comme premier et deuxième rang, s'agenouillant de la manière prescrite à la position d'amorçage, plaçant en même temps les crosses de leurs carabines (qui ne seront pas armées) à terre contre l'intérieur de leurs genoux droits, les platines dirigées en haut, la bouche relevée de manière à ce que la pointe de la baïonnette soit à peu près à la hauteur du nez d'un cheval ; la main gauche empoignant

fermement la carabine immédiatement au-dessus de la capucine, la main droite tenant la poignée de la crosse, le bras gauche appuyé sur la cuisse à environ six pouces en arrière du genou gauche. Le troisième et le quatrième rang viendront à la position d'apprêter les armes. Les bouches des carabines seront relevées, mais les hommes n'armeront pas la carabine.

L'instructeur commandera

FILE FIRING FROM THE RIGHT (LEFT OU BOTH FLANKS) OF FACES, COMMENCE.

A ce commandement, les rangs debout commenceront le feu de file, comme on l'explique ci-dessus, les hommes de chaque file armant leurs carabines pendant que la file voisine met en joue. Pour faire cesser le feu l'instructeur commandera

CEASE FIRING.

Chaque file, en achevant de charger, mettra l'arme à l'épaule. Dans les corps de carabiniers les hommes se mettront au repos sur les armes.

Si l'on croit nécessaire de tirer une volée, l'instructeur commandera

KNEELING RANKS (OU KNEELING RANKS OF THE—FACE) FIRE A VOLLEY AT—YARDS. READY, PRESENT.

Venez à la position d'amorçage, en même temps faites porter le poids du corps sur le talon droit, puis portez l'arme en joue et fixez fermement l'œil sur un objet en avant.

Après avoir fait feu, faites une pause de temps ordinaire, puis levez le corps de dessus le talon, et abaissez la carabine pour résister à la cavalerie, comme il est prescrit plus haut, restant parfaitement ferme.

L'instructeur commandera

LOAD.

Relevez-vous vivement en faisant un demi à droite, et amenez la carabine en position horizontale au côté droit, la saisissant en même temps de la main droite tout près et en avant de la gauche, et de là venez-en à la position de se préparer à charger comme rang debout, et procédez au chargement en temps accéléré.

Puis l'instructeur commandera

SHOULDER (OU ORDER)—ARMS.

Les troupes armées de la longue carabine la porteront à l'épaule, celles armées de la courte carabine se reposeront sur les armes.

On devra aussi enseigner aux troupes armées de la longue carabine, à en venir aux positions de se préparer contre la cavalerie après celle de repos sur les armes avec baïonnette au canon.

Dans les carrés sur deux de hauteur, le premier rang seulement s'agenouillera pour résister à la cavalerie.

ARTICLE LI.

Bataillon en carré, se réformant en colonne simple ou en colonne double.

L'instructeur commandera

REFORM COLUMN.

A ce commandement, les sections de derrière, des faces latérales, reculeront jusqu'à distance de conversion, et les pivots feront face au front propre de la colonne, les hommes de flanc des deux compagnies dirigeantes feront

aussi face en tête, et ceux des deux dernières compagnies feront face en arrière.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les sections des faces latérales converseront en arrière, et se reformeront en compagnies, leurs capitaines donneront les mots

N^o.—Halt—dress

en même temps, la compagnie de front avancera, et les deux compagnies de derrière, reculeront, recevant de leurs capitaines les mots

N^o.—Halt—dress, et Halt—front, Dress,

lorsqu'elles seront à la distance régulière.

Au moment où est donné l'ordre de la marche, les capitaines doivent courir s'aligner sur les flancs pivotants de leurs compagnies.

Une colonne double de subdivisions se reformera de la même manière au commandement de l'instructeur

REFORM DOUBLE COLUMN.

Reformant une colonne double de compagnies.

Un carré formé d'une colonne double de compagnies se reformera en colonne lorsqu'il consiste en dix compagnies ou plus, et qu'il a été formé d'après la première méthode, de la manière qu'un carré formé de colonne simple, les faces latérales conversant en arrière par subdivisions au lieu de sections, et les deux compagnies de tête et les quatre compagnies de derrière se mouvant jusqu'à distance de sub-division; mais lorsqu'il consiste en moins de dix compagnies, et qu'il a été formé

d'après la seconde méthode, les deux compagnies de tête resteront de pied ferme, les hommes de flanc (à l'avertissement) faisant face en tête ; les faces latérales, aux mots *Quick—march*, converseront en colonne par compagnies, et les compagnies de derrière reculeront et feront halte et front à distance de sub-divisions ; le tout sera alors formé sur deux de hauteur.

ARTICLE LII.

Bataillon déployé en ligne, se formant en carré.

Lorsqu'un bataillon en ligne doit se former en carré, il se mouvra d'abord en colonne à quart de distance sur une compagnie désignée, ou en colonne double de subdivisions à quart de distance, en arrière des deux subdivisions du centre, c'est ce qui se fait le plus généralement, après quoi, le carré sera formé sur la compagnie dirigeante, ou les deux sub-divisions dirigeantes, de la manière déjà décrite.

ARTICLE LIII.

Bataillon déployé en ligne ou formé en échelon oblique ou direct, formant des carrés de compagnies.

Il peut, dans certains cas, être jugé à propos de former toutes ou partie des compagnies d'un bataillon en carrés de compagnies indépendants. Dans ce cas, l'instructeur commandera

FORM COMPANIES SQUARES

Sur quoi, les capitaines procéderont de la manière déjà

expliquée aux mouvements d'une compagnie article 25. Lorsqu'on voudra faire rompre le carré, l'instructeur commandera

RE-FORM COMPANIES.

Sur quoi, les capitaines reformeront leurs compagnies de la manière déjà expliquée aux mouvements d'une compagnie.

ARTICLE LIV.

Un bataillon ployé en colonne serrée, se formant en carré.

Un bataillon en colonne serrée devra d'abord s'ouvrir à quart de distance, et alors former le carré de la manière déjà décrite dans cette partie. Dans le cas d'une attaque soudaine, il peut se disposer contre la cavalerie comme une compagnie en colonne serrée de sections.

ARTICLE LV.

Faire avancer, retirer e'c., un carré.

Lorsqu'on voudra porter le carré en avant etc., l'instructeur commandera

THE SQUARE WILL ADVANCE (RETIRE OU MOVE TO THE RIGHT OU LEFT) INWARDS FACE.

A ce dernier commandement, la face qui doit diriger reste de pied ferme, et les faces latérales feront face à droite et à gauche dans la direction indiquée; la face de derrière fera le demi-tour à droite. L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, le carré se mettra en marche, et il faudra faire bien attention que les hommes des faces qui se meuvent en files, restent parfaitement serrés.

Lorsque le carré marchera en avant il le fera par la gauche, et marchera par la droite, lorsqu'il marchera en retraite; lorsqu'il se mouvra à la droite il marchera par la gauche, et par la droite lorsqu'il marchera à la gauche; le sergent-major, à l'avertissement, ira se placer sur le flanc de direction pour régler la marche. Pour arrêter le carré, l'instructeur commandera

SQUARE—HALT.

A ce commandement, le carré fera halte et face en dehors, chaque homme se tenant parfaitement de pied ferme, à moins que l'ordre ne soit donné de serrer dans quelque direction, ou de s'aligner.

ARTICLE LVI.

Former un carré sur deux rangs et reformer la colonne.

Un bataillon en colonne ouverte ou à demi-distance peut reformer le carré sur deux de hauteur d'après les mêmes principes qu'il forme le carré sur quatre de hauteur, la compagnie dirigeante seule faisant halte pour former la face de tête, les compagnies suivantes conversant en dehors par sub-divisions, et la compagnie de la queue formant la face de derrière; l'instructeur fera le commandement

ON THE LEADING COMPANY TWO DEEP, FORM SQUARE.

QUICK—MARCH (et si en colonne à demi-distance) SUB-DIVISIONS OUTWARDS.

Si la colonne est à distance entière, les capitaines donneront ce dernier commandement à leurs compagnies respectives.

On reformera aussi la colonne, d'après les mêmes principes que ceux pour le carré sur quatre hauteur, la compagnie dirigeante restant de pied ferme, la faces latérales conversant en arrière par sub-divisions, et la compagnie de la queue reculant à distance de sub-division. L'instructeur commandera

REFORM COLUMN. QUICK—MARCH.

ARTICLE LVII.

Former une colonne double en carré sur deux rangs.

Les colonnes doubles formeront le carré sur deux de hauteur de la même manière que les colonnes simples. Si la colonne double est de compagnies, les deux compagnies dirigeantes et les deux de la queue formeront les faces de la tête et de la queue, le reste de la colonne conversant en dehors par compagnies. Si c'est une colonne double de compagnies, l'instructeur commandera

ON THE TWO CENTRE COMPANIES, TWO DEEP FORM SQUARE, QUICK—MARCH, COMPANIES OUTWARDS.

Lorsqu'on veut faire marcher un carré sur deux de hauteur, les faces latérales recevront d'abord l'ordre de former des groupes de quatre dans la direction voulue, et la face de derrière celui de volte-face.

**MOUVEMENTS ET CHANGEMENTS DE
FRONT EN ÉCHELONS.**—
PRINCIPES GÉNÉRAUX.

I.

Échelons.

On forme, de la ligne, deux espèces d'échelons, les échelons directs et les échelons obliques.

II.

Échelons directs.

Les échelons directs se forment par compagnies ou parties de compagnies marchant successivement en droite ligne vers le front, ou en arrière à commencer de l'un ou l'autre flanc du bataillon, à aucune distance l'une de l'autre que nommera l'officier commandant. Les échelons directs peuvent se reformer en ligne parallèle à celle dont ils sont partis, par la formation successive de leurs parties constituantes sur aucune partie désignée ou en halte ; mais on ne peut former la ligne d'échelons directs à angle avec l'alignement primitif sans ajuster de nouveau les distances entre les flancs pivotants de leurs parties constituantes.

III.

Usage des échelons directs.

On forme les échelons directs pour avancer ou refuser un flanc.

IV.

Échelons obliques.

1. On forme les échelons obliques, de la ligne, en conversant les compagnies ou parties de compagnies en avant sur l'un ou l'autre flanc. On peut former les compagnies en échelons obliques à aucun angle avec la ligne primitive, moindre que l'angle droit, lequel les placerait en colonne ouverte. La distance perpendiculaire entre les compagnies variera comme de raison, selon l'angle auquel les échelons seront formés, mais la distance du flanc pivotant d'une compagnie au flanc pivotant de la suivante, sera toujours égale à la largeur de la compagnie qui occuperait cet espace, en conversant en ligne ; conséquemment, un bataillon en échelons obliques peut, en aucun temps, converser en arrière en ligne parallèle à celle dont il a été formé.

2. Pendant la marche en échelons obliques, les files pivotantes de compagnies ou parties de compagnies doivent toujours être tenues aux distances régulières les unes des autres, de même qu'être maintenues avec soin dans leur alignement en ligne parallèle à l'alignement primitif. Les guides de compagnies, ou les files pivotantes de sub-divisions ou sections, regarderont au flanc vers lequel incline le bataillon, pour régler leur distance et leur alignement.

3. Lorsque les échelons obliques sont formés de compagnies, les capitaines, s'ils ne l'ont déjà fait, changeront toujours de flancs, prenant ceux qui deviennent pivots ; mais en gagnant du terrain dans une direction diagonale, en échelons de sub-divisions ou sections, les capitaines

retiendront les places qu'ils occupaient en ligne, vers quelque flanc que le bataillon ait ordre d'incliner; les pivots de toutes les sub-divisions ou sections maintenant leurs distances et alignement dans la ligne des pivots, excepté lorsqu'on inclinera vers la droite, les capitaines alors garderont les distances et l'alignement des sub-divisions ou sections de droite.

V.

Usages des échelons obliques.

On emploie les échelons obliques lorsqu'il devient nécessaire pour un bataillon de gagner du terrain diagonalement au front et à un flanc, ou lorsqu'il faut qu'une ligne change de front. Dans le premier cas, on peut faire converger les compagnies aucun nombre de pas; mais lorsque les échelons sont formés de sub-divisions ou sections on trouvera fort avantageux de les faire toujours converger jusqu'à un huitième de cercle. Dans le dernier cas, il faudra généralement adopter la formation des échelons de compagnies. Dans les changements de front les autres compagnies devront invariablement converger la moitié de l'angle qu'on aura fait converger la compagnie de formation, comme on le décrira ci-après.

VI.

Compagnies ou partie de compagnies en échelons, doivent être parallèles les unes aux autres.

Chaque compagnie, ou partie d'une compagnie, se mouvra en ligne perpendiculaire à son propre front; c'est pourquoi, dans le mouvement vers un flanc, toutes les parties consituantes des échelons doivent être parallèles

les unes aux autres, afin que leurs lignes, de direction soient aussi parallèles.

VII.

Prendre du terrain en arrière en échelons.

Lorsqu'un bataillon doit prendre du terrain dans une direction oblique, en arrière, ou lorsqu'un flanc du bataillon doit être porté en arrière, les compagnies ou parties de compagnies feront volte-face, et converseront ensuite en avant, le deuxième rang en tête.

VIII.

Conversion à pivots fixes et mobiles.

Lorsqu'on a besoin d'une grande précision, on peut faire converser les compagnies en échelons de la halte à pivots fixes, le sergent-guide prenant le nombre désigné de pas à compter de la huitième file de la manière décrite dans le livre II. article VII; mais en général on trouvera qu'il est plus commode et expéditif de faire converser la compagnie de base dans la direction voulue, et ensuite de faire converser les autres compagnies à pivots mobiles, donnant le mot FORWARD, quand elles ont gagné l'angle voulu. C'est de cette manière qu'on devra toujours faire converser les sub-divisiones et sections.

Lorsqu'on fera converser les compagnies, un seul pas, sur l'un ou l'autre flanc, on devra donner le commandement de "Quick—March."

Les majors et l'adjutant.

Dans toutes les marches en échelons, un des majors

surveillera la marche et ce, du flanc pivotant de la compagnie de direction ; si la droite est en tête, ce sera le major *senior*, si la gauche est en tête, ce sera le major *junior*, celui des majors qui n'a pas à surveiller la marche ainsi que l'adjudant, devront avoir l'œil à l'alignement de la ligne des pivots.

Étant en échelons, former la ligne dans une direction oblique.

Dans ce mouvement, afin de placer les compagnies perpendiculairement aux lignes par lesquelles elles doivent marcher à leurs points de formation, la principale chose à observer est la règle posée dans les principes généraux des échelons, No. V, savoir : que la compagnie de formation doit converser de son alignement primitif au double de l'angle que conversent les autres compagnies, ou les autres compagnies doivent converser moitié de l'angle que converse la compagnie de formation, ainsi :—

1°. Si la compagnie de formation (a. b. Planche 48) converse des échelons dans le nouvel alignement, autant de pas de plus (c. b.) qu'elle conversa primitivement en passant de la ligne en échelons (d. c.), les autres compagnies resteront de pied ferme.

2°. Si le nombre de pas (b. d. Planche 49) que la compagnie de formation converse des échelons dans le nouvel alignement, excède le nombre qu'elle conversa de la ligne en échelons, les autres compagnies doivent converser la moitié de cet excédant : ainsi, si les compagnies ont primitivement conversé trois pas en échelons, et que la compagnie de formation en converse cinq de plus dans le nouvel alignement, étant, un excédant de deux sur le nombre primitif, et faisant en tout huit, les

un des majors

autres compagnies doivent converser un pas, moitié de cet excédant, faisant quatre en tout.

3°. Si la ligne doit se former sur le prolongement de la compagnie en tête comme elle se trouve placée, Planche 48 les autres compagnies converseront en arrière sur leurs flancs pivotants moitié du nombre de pas qu'elles conversèrent primitivement en avant, en partant de la ligne.

4°. Lorsqu'en échelons, on ne pourra former la ligne que sur la compagnie en tête de l'échelon ou sur celle en queue ; et si l'échelon était en marche il faudrait d'abord l'arrêter.

Dans tous les changements de front, toutes les compagnies, excepté celle de formation, recevront le commandement *dress up* après celui de la *halte* ; et le commandement *Forward* après celui de *wheel*, si la compagnie manœuvre rang de serre-file en avant.

Le mot *dress-up* se dira toujours lorsqu'au moment où le commandement de la halte est donné, ni l'un ni l'autre des flancs reposent dans le nouvel alignement.

ARTICLE LVIII.

MOUVEMENTS ET CHANGEMENTS DE FRONT EN ÉCHELONS.

Converser de ligne en échelons.

Lorsqu'on converse en échelons par compagnies, à l'avertissement, les capitaines devront se porter au pivot de la conversion, et y resteront tout le temps que les

compagnies sont en échelons ; si l'on converse en échelons, par sub-divisions ou sections, les capitaines ne devront point changer leur flanc, à moins d'un ordre contraire.

A pivot fixe.

Pour converser de ligne en échelons par le premier rang, l'instructeur commandera

WHEEL INTO ECHELLON OF COMPANIES TO THE RIGHT (OU LEFT).

A ce commandement, les capitaines, s'ils n'y sont déjà, se porteront aux flancs désignés de leurs compagnies.

Puis l'instructeur commandera

COMPANIES—PACES TO THE RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

A ce commandement, les sergents-guide se placeront en avant des huitièmes files des flancs désignés de leurs compagnies, et prendront le nombre de pas ordonné, et les capitaines et les pivots se mouvront de la manière décrite aux mouvements d'une compagnie, article 7. Tous les sergents-guide devront ainsi être en ligne (c.c.c.) ; mais s'il devient nécessaire de faire quelque légère correction, elle sera faite par le major qui se portera à cette fin au flanc qui doit diriger. Si les compagnies conversent à la droite, le major *senior* alignera les sergents-guide, si c'est à la gauche, le major *junior* les alignera.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les compagnies converseront comme il est prescrit dans le livre II., chaque capitaine donnera le commandement *No. Halt—dress, Eyes—front*,

et se rangera ensuite sur le flanc pivotant de sa compagnie ; son sergent-guide se portant en même temps sur le flanc marchant du premier rang.

Pour faire exécuter une marche au bataillon formé de cette manière, l'instructeur commandera

THE ECHELON WILL ADVANCE.

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les échelons avanceront, le capitaine de la compagnie dirigeante choisissant avec soin les points de direction, et toute attention étant donnée aux règles posées dans les principes généraux des échelons. Le major de l'aile la plus près du flanc de direction se placera en arrière du capitaine de la compagnie dirigeante, et en surveillera la direction pendant la marche, l'autre major et l'adjudant auront l'œil à l'alignement de la ligne des pivots.

Pour arrêter l'échelon l'instructeur commandera

ECHELON—HALT.

A pivot mobile.

Pour converser en échelons à pivot mobile, l'instructeur commandera

TAKE GROUND TO THE RIGHT (OU LEFT) IN ECHELON OF COMPANIES, (SUB-DIVISIONS OU SECTIONS).

A ce commandement, si le mouvement doit s'exécuter par compagnies, les capitaines changeront de flancs en passant par derrière le 2e rang ; si le mouvement doit s'exécuter par sub-divisions ou sections, les capitaines ne bougeront point.

L'instructeur commandera,

ON THE MOVE BY COMPANIES (SUB-DIVISIONS OU SECTIONS), RIGHT (OU LEFT) WHEEL. QUICK—MARCH, FORWARD.

A ce commandement, les compagnies, sub-divisions ou sections, converseront en avant en échelons, et, ayant gagné l'angle voulu au commandement FORWARD, elles se porteront dans la nouvelle direction, les sergents-guide, si les échelons sont formés de compagnies, se portant sur le flanc marchant de leurs compagnies respectives ; les officiers à cheval agiront comme il est prescrit dans le numéro précédent, et le guide de la compagnie, sub-division ou section dirigeante, choisira des points de direction.

Si l'on veut faire converser un bataillon en échelons en arrière, on lui fera faire volte face, et les compagnies, sub-divisions ou sections, converseront en avant le deuxième rang en tête.

En marche.

Un bataillon déployé en ligne étant en marche, soit en avant ou en retraite, on pourra faire converser les compagnies en échelons, l'instructeur commandant à cet effet ;

TAKE GROUND TO THE RIGHT (OU LEFT) IN ECHELONS OF COMPANIES (SUB-DIVISIONS OU SECTIONS) BY COMPANIES (SUB-DIVISIONS OU SECTIONS) RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

Lorsqu'en échelon,
FORWARD.

Dans les échelons obliques, les drapeaux et les sergents du centre converseront et feront une section par eux-

mêmes. Ainsi ils occuperont la même position, soit que la ligne prenne du terrain vers un flanc par échelons de compagnies, de sub-divisions ou de sections.

ARTICLE LIX.

Un bataillon en échelons de compagnies, reconversant en ligne parallèle à celle d'où il s'est formé.

(Pl. 47) Etant en échelons, pour converser en ligne parallèle à celle d'où on est conversé en échelons, l'instructeur commandera

REFORM LINE.

A ce commandement, les pivots feront face dans la ligne et lèveront la main droite, et le major les alignera du flanc de direction ; les capitaines feront un pas en avant, et feront face à leurs compagnies.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, chaque compagnie reconversera sur son flanc pivotant.

Pour arrêter leurs compagnies, les capitaines commanderont

N^o—Halt—dress, Eyes—front.

Après avoir donné ce dernier commandement, les capitaines reprendront leurs places en ligne.

La garde des drapeaux reconversera en ligne avec les compagnies, et prendra son alignement avec la compagnie qui de la formation en échelon reconverse à elle.

Ce mouvement peut aussi s'exécuter pendant la marche, les capitaines marquant le pas et leurs compagnies reconversant sur eux en ligne ; l'officier commandant donnera le mot FORWARD quand les conversions seront achevées, sur quoi, si le mouvement a été à la gauche, les capitaines changeront de flancs.

ARTICLE XL.

Étant en échelons obliques, former la ligne sur la compagnie dirigeante.

(Pl. 48) Ce mouvement ne pourra s'exécuter que de pied ferme, et sur la compagnie dirigeante, ou sur celle en queue, ou sur toute autre compagnie.

L'instructeur commandera

FORM LINE ON THE LEADING COMPANY.—REMAINING COMPANIES,—PACES ON THE RIGHT (OU LEFT) BACKWARDS WHEEL. QUICK—MARCH.

ou

FORM LINE ON THE LEADING COMPANY, WHICH WILL WHEEL—PACES &c., &c.

REMAINING COMPANIES,—PACES TO THE RIGHT (OU LEFT) OU ON THE RIGHT (OU LEFT) BACKWARDS WHEEL. QUICK—MARCH.

A ce commandement, l'adjudant marquera le flanc distant du bataillon, et, les compagnies ayant conversé d'après les règles ci-dessus, le sergent-guide et le sergent surnuméraire de la compagnie de formation jalonneront les points d'appui. Le major le plus près de la compagnie de formation ira aligner les jalonneurs.

L'instructeur commandera

FORM LINE. QUICK—MARCH.

A ce commandement, toutes les compagnies, excepté celle de formation, se mettront en mouvement, les sergents-guide étant postés sur les flancs extérieurs jusqu'à ce qu'ils arrivent à 20 ou 30 pas du terrain que leurs compagnies doivent occuper, et alors ils courront marquer les flancs extérieurs de leurs compagnies respectives. Chaque compagnie successivement, en arrivant au deuxième rang de la compagnie qui vient de se former, recevra les mots *N°.—Right* (ou *Left*)—*Wheel, Halt—Dress up*, donnés par son capitaine, qui alignera alors ses hommes, donnera les mots *Eyes—Front*, et prendra son poste ligne, les sergents-guide prenant successivement leurs places selon le règlement.

Le peloton des drapeaux se portera en ligne indépendamment et sera aligné par le capitaine de la compagnie du centre qui converse sur elle en ligne.

ARTICLE LXI.

Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front en avant vers la droite ou la gauche sur une compagnie des ailes.

RÈGLES GÉNÉRALES.

Dans tous les changements de front en avant ou en arrière, de pied ferme comme en marche, à l'avertissement, les capitaines des compagnies, sur la droite de celle de formation, changeront leurs flancs, en passant par derrière le deuxième rang. Si le mouvement s'exécute

sur la compagnie de l'extrême gauche, à l'avertissement, tous les capitaines changeront de flancs.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie des flancs, cette compagnie devra converser en avant ou en arrière ; sur la droite, si le mouvement s'exécute sur la compagnie N^o un ; et sur la gauche, si le mouvement s'exécute sur la compagnie de l'extrême gauche.

Si le mouvement s'exécute sur une compagnie intérieure, cette compagnie devra toujours converser sur le centre.

Si le mouvement s'exécute sur les deux compagnies du centre, les capitaines de la compagnie du centre gauche feront les commandements nécessaires pour faire converser ces compagnies.

On pourra changer le front d'un bataillon déployé en ligne en avant ou en arrière, sur une compagnie des ailes de pied ferme comme en marche, que le bataillon marche en avant ou en retraite ; mais lorsque le mouvement devra s'exécuter sur une compagnie intérieure, il ne s'exécutera que de pied ferme.

On peut changer le front d'un bataillon en marche sur une compagnie de flanc, sans faire halte, les compagnies conversant à pivots mobiles ; dans ce cas la compagnie de formation conversera au pas redoublé, afin qu'elle puisse s'arrêter et s'aligner à temps pour permettre aux autres compagnies de se former sur elle. Lorsqu'un changement de front en échelons s'opère après la halte, sur une compagnie de flanc ou sur une compagnie intérieure, on pourra faire converser la ou les compagnies de formation dans l'alignement requis, sur le commandement du capitaine, soit à pivot fixe soit à pivot mobile, les autres

compagnies converseront à pivots mobiles au commandement de l'officier commandant, qui donnera le mot FORWARD, lorsqu'elles auront gagné la direction convenable, aucun serre-file ne marquant les pas qu'elles auront à converser; en pratique, c'est la méthode qui devrait être généralement adoptée, comme étant la plus expéditive et la plus facile. Lorsque les compagnies conversent en échelons pendant la marche, les serre-files, au mot FORWARD, se porteront sur les flancs marchants.

Lorsqu'une ligne reçoit le commandement de changer de front à angle droit, la ou les compagnies de formation converseront à droite, ou à gauche,—à droite, ou à gauche, en arrière,—ou sur le centre à droite ou à gauche, selon l'exigence, de la manière ordinaire; les autres compagnies conversant de quatre pas en échelons, ou de la huitième partie du cercle pendant le mouvement, selon le commandement. L'officier commandant dira, dans son avertissement, si la droite ou la gauche sera portée en avant ou en arrière le quart du cercle.

Pendant un changement de front, comme il est décrit dans les sections précédentes, on pourra commander à la partie du bataillon qui est en échelons, s'il en est besoin, de faire halte, et de converser en arrière en une ligne parallèle à la ligne primitive, en aucun temps,—formant ainsi les deux parties du bataillon en ligne à un angle l'une avec l'autre, après quoi on pourra faire de nouveau converser les compagnies en avant en échelons, et le mouvement sera complété.

En aucun temps, pendant un changement de front en échelons, on pourra faire converser toutes les compagnies d'un bataillon en colonne ouverte vers le point de forma-

tion, et les faire alors se former en carré sur la compagnie dirigeante, ou on pourra former les compagnies en échelons en carrés de compagnies.

Pour un changement de front perpendiculaire sur une compagnie des ailes en avant ou en arrière, l'instructeur commandera

CHANGE FRONT ON THE RIGHT (OU LEFT) COMPANY ;
LEFT (OU RIGHT) THROWN FORWARD (OU RIGHT OU
LEFT THROWN BACK) THE QUARTER CIRCLE.

A ce commandement, l'adjudant marquera le flanc distant du bataillon.

Si la compagnie désignée est à la gauche du bataillon, les capitaines changeront de flancs, mais si elle est à la droite, ils resteront de pied ferme ; le major *junior* si le mouvement s'exécute sur la compagnie de gauche, ou le major *senior*, si sur la droite, se portera au point de formation pour aligner les sergents-guide ; l'officier commandant, pour s'assurer du nombre de pas que les compagnies auront à converser pour se former en échelons, se placera au point d'appui, et ordonnera au sergent-guide de la compagnie désignée, lequel sortira des rangs à cette fin, de converser de la huitième file, comme il a déjà été prescrit, et lui commandera d'arrêter quand il aura atteint l'alignement voulu ; à moins que le changement de front ne doive être d'un quart de cercle, dans lequel cas le capitaine fera converser la compagnie de la manière ordinaire ; le capitaine de la compagnie de formation faisant à cet effet le commandement

N^o—*To the right ou left wheel, (ou paces to the right ou left) wheel. Quick—march.*

La compagnie ayant terminé sa conversion, le capitaine commandera

N^o— Halt. Dress, Eyes—front.

Au commandement de *Halt*, le sergent-guide et le sergent surnuméraire jalonneront les points de base du bataillon, le premier sur le flanc extérieur, le dernier sur le flanc intérieur de la compagnie, tous deux faisant face au point de formation. L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES— PACES TO THE RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

A ce commandement, les autres sergents-guide se porteront en avant de la huitième file à compter des flancs pivotants de leurs compagnies, et feront le nombre de pas ordonné, qui sera la moitié du nombre fait par le sergent-guide de la compagnie de formation ; les capitaines et les pivots feront face tel que déjà prescrit. L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

Et chaque capitaine arrêtera sa compagnie. L'instructeur commandera de nouveau

FORM LINE, QUICK—MARCH.

Les compagnies converseront alors en échelons, et d'échelons se formeront en la nouvelle ligne, comme il est prescrit dans la section précédente.

ARTICLE LXII.

Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front en avant ou en arrière sur une compagnie des ailes.

L'instructeur commandera,

le capitaine

CHANGE FRONT ON THE LEFT (OU RIGHT) COMPANY, RIGHT (OU LEFT) THROWN BACK THE 8th (OU 1/8th) OF A CIRCLE.

Ou

CHANGE FRONT ON THE LEFT (OU RIGHT) COMPANY, RIGHT (OU LEFT) THROWN BACK THE QUARTER CIRCLE.

A cet avertissement, l'adjudant sortira des rangs et ira jalonner le flanc distant du bataillon.

Les capitaines et major agiront comme il est prescrit dans la section précédente, et l'officier commandant s'assurera du nombre de pas à converser de la manière y décrite, le sergent-guide conversant de l'arrière de la huitième file (à moins que la conversion ne soit d'un quart de cercle), et faisant halte à une distance suffisante au-delà de l'alignement pour admettre les deux rangs.

Le capitaine de la compagnie de formation commandera

N°—*On the right (ou left) backwards—wheel, ou*

N°—*Paces on the right (ou left) backwards—wheel.*

Quick—march. Halt, Dress.

Ou *Right about—face, Quick—march, Halt—front, Dress. Eyes—front.*

La compagnie nommée, conversera dans la direction requise, et au mot *Halt*, les sergents-guide et surnuméraire donneront les points de base du bataillon, le premier sur le flanc extérieur, le second sur le flanc intérieur de la compagnie, tous deux faisant face au point d'appui.

L'instructeur commandera

REMAINING COMPANIES, RIGHT ABOUT—FACE,— PACES RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

A ce commandement, le bataillon fera volte-face et au

mot *WHEEL* donné par l'officier commandant, le reste des sergents-guide se porteront aux huitièmes files à compter des flancs pivotants de leurs compagnies et prendront le nombre de pas indiqué, qui sera, comme à l'ordinaire, la moitié du nombre pris par le sergent-guide de la compagnie de formation ; et le capitaine et les pivots feront face comme déjà prescrit.

L'instructeur commandera

QUICK—MARCH.

A ce commandement, les capitaines des autres compagnies respectivement les feront converser le nombre de pas désigné, et leur feront faire halte et s'aligner le deuxième rang en tête, et aux mots, *Eyes—Front*, ils se porteront sur les flancs intérieurs de leurs compagnies, les sergents-guide se postant sur les flancs marchants.

L'instructeur commandera

FORM LINE. QUICK—MARCH.

A ce commandement, toutes les compagnies, excepté la compagnie de formation, se mettront en mouvement, et au moment où chacune arrivera successivement au flanc extérieure de la compagnie qui s'est formée et a fait halte la dernière, elle recevra les mots *N^o. Right* (ou *Left*) *Wheel*, et arrivée à l'alignement, *Forward*, et lorsque son rang de front propre sera en ligne avec le deuxième rang de la compagnie qui a fait halte, on lui fera faire halte face en tête, et prendre son alignement ; *N^o.—Halt, front, Dress—up*, puis le capitaine donnera alors le commandement *Eyes—Front*, et prendra sa place dans la ligne. Chaque serre-file, en arrivant successivement à 20 ou 30 pas du terrain que sa compagnie doit occuper, courra jalonner le flanc extérieur de sa compa-

gnie, faisant face au point d'appui, laissant assez de place pour que sa compagnie le passe sans le toucher, et, lorsqu'elle sera rendue en arrière, fera un pas en avant sans perdre son chef de file afin de ne pas gêner le flanc pivotant de la compagnie suivante.

Le peloton du drapeau se mettra en ligne comme section indépendante dans la formation en échelons, et sera aligné par le capitaine de la compagnie du centre qui converse sur lui en ligne.

ARTICLE LXIII.

Le bataillon étant déployé en ligne, changer le front sur une compagnie intérieure, ou sur les deux compagnies du centre.

(Pl. 51) Si le mouvement doit s'exécuter sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

CHANGE FRONT ON No.—COMPANY, RIGHT (OU LEFT)
THROWN FORWARD THE 8th (OU 16th.) OF A CIRCLE.

ou

CHANGE FRONT ON No.—COMPANY RIGHT (OU LEFT)
THROWN FORWARD THE QUARTER CIRCLE.

A ce commandement, le second major et l'adjudant, iront jalonner la gauche et la droite de la ligne.

L'officier commandant s'assurera du nombre de pas à converser, de la manière déjà prescrite, le sergent-guide conversant de la huitième file à partir du pivot, en comptant vers le flanc de la compagnie ou sub-division qui converse en avant, à moins que la conversion ne doive être d'un quart de cercle. Le capitaine de la compagnie de formation commandera

N^o.—On the centre Right (ou left) Wheel ou N^o.—on the centre—paces Right (ou left) Wheel ; Quick—March, N^o.—Halt—Dress Eyes—Front.

Le premier major se portera au centre pour aligner les jaloneurs, et les capitaines à la droite de la compagnie ou des compagnies de formation changeront de flancs.

Si le mouvement doit s'exécuter sur les deux compagnies du centre, l'instructeur commandera

CHANGE FRONT ON THE CENTRE, RIGHT (OU LEFT)
THROWN FORWARD THE 8th (OU 16th) OF A CIRCLE—OU
CHANGE FRONT ON THE CENTRE, RIGHT (OU LEFT)
THROWN FORWARD THE QUARTER CIRCLE.

Si le changement de front doit s'opérer sur les deux compagnies du centre, elles converseront sur le commandement du capitaine de la compagnie du centre gauche qui commandera à cet effet.—*Two centre companies on the centre right (ou left) wheel, ou paces right (ou left) wheel. Quick—march ;* le chef de file de la file intérieure de la compagnie qui converse en avant sera le pivot. Au mot *Halt*, donné par le capitaine de la compagnie du centre gauche, le sergent du centre sortira des rangs et fera face à sa droite pour marquer un point central, son homme du deuxième rang prenant sa place ; les deux sergents-guide des compagnies du centre se placeront en jaloneurs sur les flancs extérieurs de leurs compagnies, faisant face en dedans ; les deux capitaines aligneront alors leurs compagnies du centre du bataillon. Dans les deux cas, le capitaine fera trois pas au front, et face à ses hommes.

Si le changement de front doit s'opérer sur le centre d'une compagnie, le capitaine de cette compagnie la fera converser sur son centre à l'alignement voulu, et, au mot

Halt, le sergent-guide et le sergent surnuméraire marqueront la nouvelle ligne comme il a déjà été prescrit.

Les compagnies qui doivent converser en arrière feront ensuite un demi-tour à droite sur le commandement de l'instructeur

LEFT (OU RIGHT) WING, RIGHT—ABOUT FACE, OU COMPANIES ON THE LEFT (OU RIGHT RIGHT) ABOUT—FACE.

Au commandement de l'instructeur

REMAINING COMPANIES—FACES, RIGHT (OU LEFT) WHEEL, QUICK—MARCH,

les sergents-guide, à l'exception de ceux de la ou des compagnies de formation, se porteront aux huitièmes files, et feront le nombre de pas ordonné; les capitaines et les pivots feront face comme déjà prescrit.

Au commandement de *March*, le bataillon conversera en échelons, après quoi la ligne se formera comme déjà prescrit, au commandement de l'instructeur

FORM LINE. QUICK—MARCH.

ARTICLE LXIV.

Changement de front en marche.

Lorsqu'en marche, soit en avant soit en retraite, on pourra changer le front du bataillon en portant en avant ou en arrière la droite ou la gauche du bataillon; la compagnie de formation recevant de son capitaine le commandement, *Double*, immédiatement après que les compagnies ont reçu l'ordre de converser. Supposant qu'un bataillon en ligne exécute une marche en avant pour changer le front du bataillon, la droite ou la gauche portée en arrière le quart du cercle, l'instructeur commandera

CHANGE FRONT ON THE RIGHT (OU LEFT) COMPANY LEFT (OU RIGHT) THROWN BACK THE QUARTER CIRCLE, BATAILLION RIGHT ABOUT TURN, BY COMPANIES LEFT (OU RIGHT) WHEEL, (et lorsqu'en échelons) FORWARD.

Le capitaine de la compagnie de formation au mot *Wheel* donnera immédiatement l'ordre à sa compagnie de prendre le pas de course, *N°—Double*.

Le mouvement s'exécutera alors de la manière ordinaire.

Des échelons directs.

On ne pourra avancer ou se retirer en échelons directs de compagnies, que de l'un ou de l'autre flanc et que de pied ferme.

Les compagnies pourront marcher à distance de conversion, ou à toute autre distance moindre ; le nombre de pas, auquel les compagnies doivent marcher l'une de l'autre, devant être indiqué dans le commandement de l'instructeur. Si l'instructeur doit former la ligne à droite ou à gauche, d'échelons directs, les compagnies devront recevoir l'ordre d'avancer ou de se retirer à distance de conversion.

On devra avancer de la droite, si, avec l'alignement primitif, on doit former la ligne à angle droit vers la gauche, et de la gauche, si on doit former la ligne à angle droit avec l'alignement primitif vers la droite.

Si on avance en échelons directs par demi-bataillon, la distance qu'il devra y avoir entre les demi-bataillons, ne devra pas excéder 100 pas. La position des officiers montés est expliquée à l'article 9 de ce livre.

Etant en échelons directs de compagnies, on pourra for-

mer la ligne sur les compagnies des ailes ou sur toute autre compagnie, lorsqu'on le jugera nécessaire.

Ce mouvement s'exécutera de pied ferme et en marche.

Si on avance de la droite, à l'avertissement, les capitaines ne bougeront point ; si on avance de la gauche, à l'avertissement, tous les capitaines changeront leurs flancs.

Si l'on veut se reformer en ligne parallèle à l'alignement primitif, il faudra faire rompre les compagnies à aucune distance désignée l'une de l'autre, mais si on veut changer de front vers l'un ou l'autre flanc à angle droit, il faudra les faire rompre à distance de conversion l'une de l'autre.

Les sergents-guide, lorsqu'il sera nécessaire, changeront de flancs en recevant l'avertissement, mais ils resteront invariablement à l'arrière propre jusqu'à ce que leurs compagnies respectives aient dépassé le reste de la ligne, ils se posteront alors sur leurs flancs marchants. Les capitaines marcheront en ligne avec le dernier rang propre, lorsque retraitant.

ARTICLE. LXV.

Le bataillon étant déployé en ligne, avancer ou retraiter en échelons directs, par compagnies, de l'un ou de l'autre flanc.

(Pl. 52) Pour faire exécuter ce mouvement l'instructeur commandera

THE BATALLION WILL ADVANCE (OU RETIRE IN DIRECT ECHELLON OF COMPANIES AT WHEELING (OU AT —FACES) DISTANCE FROM THE RIGHT (OU LEFT).

A ce commandement, si le mouvement doit se faire de la gauche propre, soit en avançant soit en retraitant, les capitaines changeront de flancs ; si c'est de la droite ils ne bougeront pas. Le capitaine de la compagnie sur le flanc désigné, si le bataillon doit avancer, donnera alors le commandement

N^o— By the right (ou left). Quick—march,
et avancera droit en front. Lorsqu'il aura atteint la distance voulue, la compagnie suivante recevra de son capitaine les mêmes commandements et ainsi de suite successivement jusqu'à ce que toutes soient en mouvement. Si le mouvement doit se faire en arrière, on fera faire volte-face aux compagnies successivement, et on les fera avancer l'une après l'autre jusqu'à la distance ordonnée comme on le décrit ci-dessus, les capitaines donnant à cet effet les commandements

N^a— Right about—face, by the right (ou left). Quick—march.

ARTICLE LXVI.

Reformer la ligne d'échelons directs.

On pourra reformer la ligne sur la compagnie dirigeante, ou sur une compagnie intérieure, de pied ferme comme en marche, que la marche soit en avant ou en retraite.

Si la ligne doit se former sur la compagnie dirigeante, le sergent-guide et le sergent surnuméraire de cette compagnie feront l'office de jalonneurs pour marquer l'alignement. L'instructeur commandera

RE-FORM LINE ON THE LEADING COMPANY. REMAINING COMPANIES QUICK—MARCH.

Au commandement MARCH, les autres compagnies se porteront successivement en ligne, les sergents-guide jalonnant leur flanc extérieur, les capitaines, pour arrêter leurs compagnies, donnant les commandements

N°— Halt, front, Dress up, Eyes—front.

Si la ligne doit se former sur la dernière compagnie, le sergent-guide et le sergent surnuméraire de cette compagnie marqueront l'alignement, et la compagnie sera alignée par son capitaine. On fera faire alors aux autres compagnies un demi-tour à droite, les capitaines et les sergents-guide changeront de flancs.

L'instructeur commandera à cet effet

RE-FORM LINE ON THE REAR COMPANY. REMAINING COMPANIES RIGHT ABOUT—FACE. QUICK—MARCH.

Au commandement de March, les compagnies faisant face en arrière se mettront en marche et iront se former successivement sur la dernière compagnie, chacune recevant le commandement

N°— Halt, Front, Dress up, Eyes Front,

lorsque son premier rang propre arrivera en ligne avec le deuxième rang de la compagnie qui a fait halte en dernier lieu, les sergents-guide courant jalonner les flancs extérieurs de leurs compagnies respectives de la manière ordinaire.

Lorsque la ligne devra se former sur une compagnie intérieure, l'instructeur commandera

RE-FORM LINE ON N°—COMPANY. COMPANIES IN FRONT RIGHT ABOUT—FACE, FORM LINE. QUICK—MARCH,

le sergent-guide et le sergent de cette compagnie jalonneront comme à l'ordinaire, faisant face en dedans. Alors on fera faire un demi-tour à droite aux compagnies en tête de la compagnie désignée, leurs capitaines et sergents-guide changeant de flancs aux mots *Right about—face* et au commandement de *March* la ligne sera formée comme il a déjà été dit.

Dans ces mouvements là, ou les flancs distants seront marqués par l'adjutant ou le second major et l'adjutant, comme à l'ordinaire.

En marche.

Un bataillon en échelons directs en marche peut former la ligne de la même manière; si c'est en front la compagnie dirigeante sera arrêtée par son capitaine à l'avertissement; si c'est sur la dernière compagnie ou sur une compagnie intérieure, le capitaine de la compagnie désignée arrêtera sa compagnie aux mots

REMAINING COMPANIES, OU COMPANIES IN FRONT,
RIGHT ABOUT—TURN,

et le mouvement s'exécutera tel que déjà prescrit.

ARTICLE LXVII.

Changement de direction.

On pourra ordonner à l'échelon de changer de direction soit vers la droite ou la gauche; l'instructeur commandera à cet effet

CHANGE DIRECTION TO THE RIGHT (OU LEFT), BY
COMPANIES RIGHT (OU LEFT) WHEEL.

et lorsque les compagnies auront conversé le quart du cercle, l'instructeur commandera

FORWARD.

Les capitaines changeront de flancs pendant la conversion de la manière ordinaire.

ARTICLE LXVIII.

Former la ligne à angle droit avec l'alignement primitif.

Si on a avancé en échelons directs de compagnies, de la droite à distance de conversion, on pourra former la ligne à gauche, et vice-versâ. Si le bataillon est avancé de la gauche, en échelons directs de compagnies (a. a. a.), Planche 52, à distance de conversion, et si l'on veut le former en ligne à la droite (d. d. d.), on fera converser les compagnies d'un quart de cercle vers ce flanc, les capitaines changeant de flancs pendant la conversion, après quoi la ligne se formera sur la compagnie dirigeante (b. c.), comme on l'a déjà décrit. (Pl. 52.)

L'instructeur commandera à cet effet

FORM LINE TO THE RIGHT.

BY COMPANIES RIGHT—WHEEL, FORWARD.

Le capitaine de la compagnie dirigeante donnant immédiatement l'ordre de la halte à sa compagnie,

No.—Halt, Dress, Eyes—Front.

ARTICLE LXIX.

Étant en échelons directs, former la ligne dans une direction oblique.

Lorsqu'en échelons directs, s'il faut former la ligne à un

angle avec l'alignement primitif, on fera converser les échelons en avant, en colonne ouverte, et les capitaines recevront ordre de rectifier leurs distances et leur alignement dans la direction requise ; après quoi la colonne fera conversion en ligne.

L'instructeur commandera à cet effet

BY COMPANIES RIGHT (OU LEFT) WHEEL ;
lorsqu'en colonne

MARK—TIME, CORRECT YOUR DISTANCE, AND COVERING.

Chaque capitaine agira tel que déjà prescrit

ARTICLE LXX.

Combinaisons de manœuvres exceptionnelles.

Les manœuvres simples expliquées dans ce livre seront trouvées suffisantes pour tous les mouvements ordinaires des troupes, et il n'en faut pas pratiquer d'autres ; il peut cependant arriver quelquefois qu'une simple manœuvre ne placera pas le bataillon dans l'exacte position ou formation requise ; en pareil cas l'officier commandant doit être préparé à effectuer l'objet qu'il avait en vue par une combinaison de deux manœuvres ou plus. C'est ce qu'on pourra toujours faire sans dévier du tout des principes posés, attendu qu'il n'est aucune position ou formation à laquelle leur application convenable ne puisse atteindre. Par exemple, un bataillon en ligne pourra changer de front en arrière sur le centre, en conservant toujours son ordre ordinaire, comme suit :—Faites contremarcher le peloton du dra-











peau, commandez à l'aile gauche de faire volte-face et de se replier, et à l'aile droite d'avancer ; lorsqu'elles auront fait quatre pas environ, faites converser les deux ailes à gauche par sections, prononcez le mot FORWARD, et alors commandez aux deux ailes de se former en ligne sur le flanc marchant. Encore, on peut convertir une colonne double de sub-divisions en une colonne simple à quart de distance, comme suit :—Commandez à chaque aile de se former en compagnies, puis donnez l'avertissement qu'aux mots QUICK-MARCH l'aile gauche se serrera à quart de distance sur sa compagnie dirigeante, et que l'aile droite avancera, chaque compagnie se portant successivement à sa place en tête de l'aile gauche par la marche de flanc par quatre ou files doublées au pas redoublé. On peut aussi former des colonnes à quart de distance en commandant aux hommes de rompre et de se rassembler sur leurs serre-files, ces derniers ayant été d'abord placés dans leur ordre propre.












Comme il est abondamment pourvu à l'instruction des officiers, sous-officiers et des hommes dans les manœuvres expliquées dans le *Field Exercise*, on ne devrait jamais, dans les parades et exercices ordinaires d'un bataillon, pratiquer les combinaisons de mouvements dont on vient de parler, qui toutes dépendent entièrement de l'intelligence de l'officier commandant.

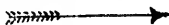


一
二
三
四
五
六
七
八
九
十


Explication des signes, etc.

-  Colonel
-  Lieutenant-Colonel
-  Major
-  Adjudant
-  Capitaine
-  Lieutenant
-  Enseigne.
-  Officier d'Etat Major
-  Drapeau de la Brigade
-  Drapeau du Régiment

-  Sergent Major
-  Sergent Guide
-  Sergent
-  Sergent d'Etat Major
-  } Soldat du 1^{er} Rang.
-  } Soldat du 2^o rang
-  Trompette
-  } Sergent du corps de mus.
-  } Musicien
-  Tambour Major
-  Tambour ou clairon

Direction des mouvements 

La partie ombrée, indique le front. 

Formation primitive. 

La formation intermédiaire, est en rouge.



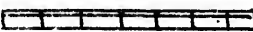
Formation finale { ^{1^{er} Rang}  ou 
_{2^e Rang} 

Fig 1

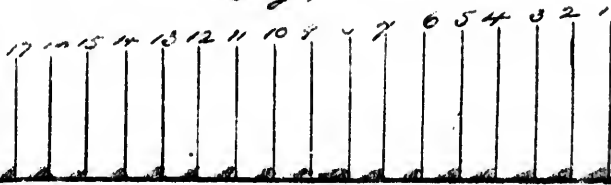


Fig 2

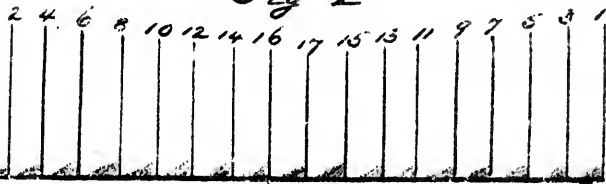


Fig 3

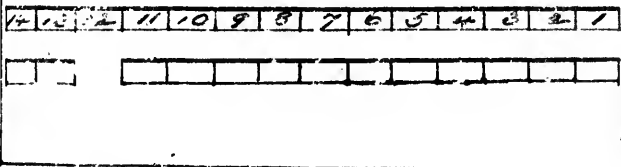




Fig 1

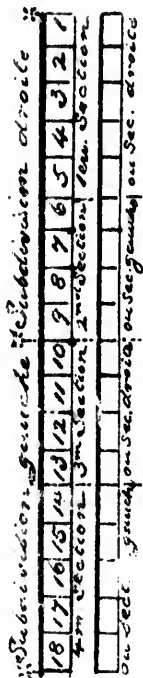
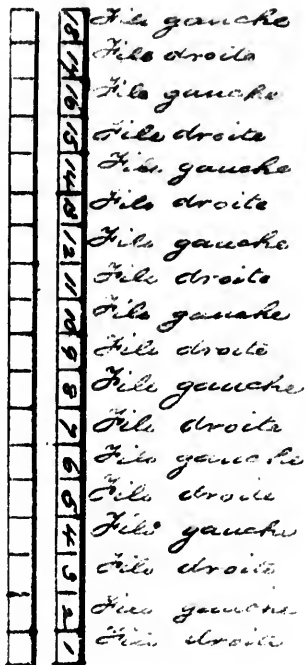


Fig 2



⊙

⊙

⊙

⊙

Fig 1

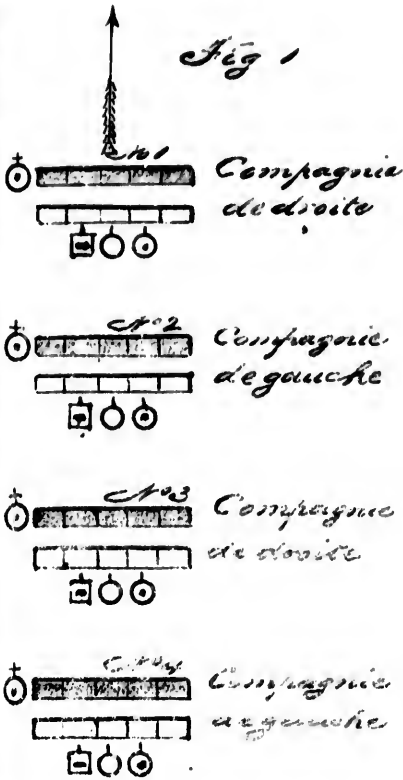
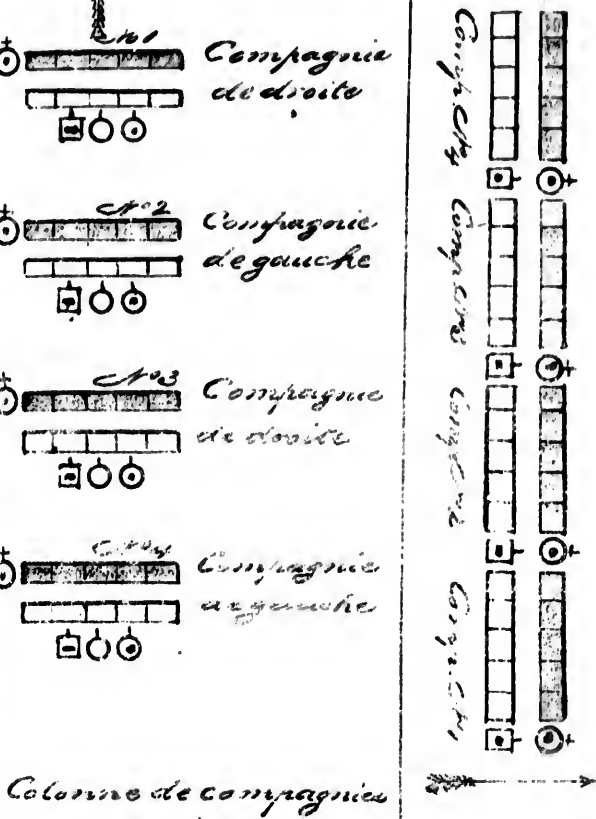


Fig 2



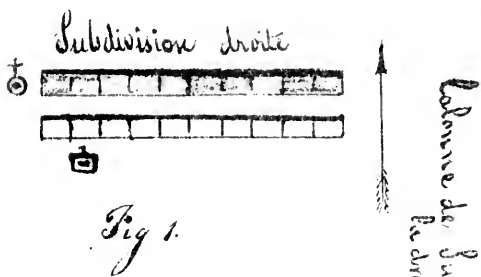


Fig. 1.

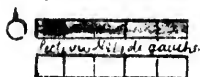
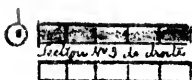
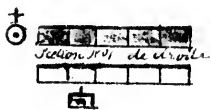
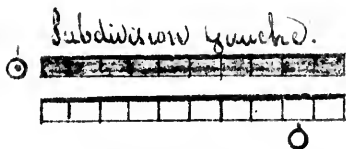


Fig. 2

Colonne de Sections
à droite en tête



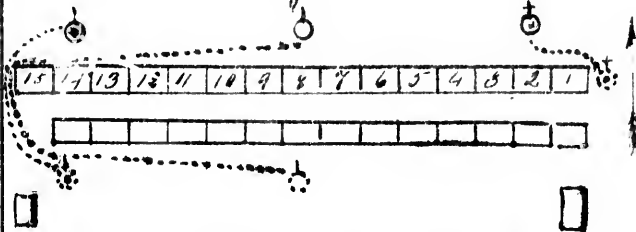
- Lieutenant ○
- 1^{er} Sergent □
- 3^{em} Sergent □
- Pionnier ▽
- Ensigne ○
- Clairon ▽
- 4^{em} Sergent □
- 2^{em} Sergent □



Compagnie en ligne.

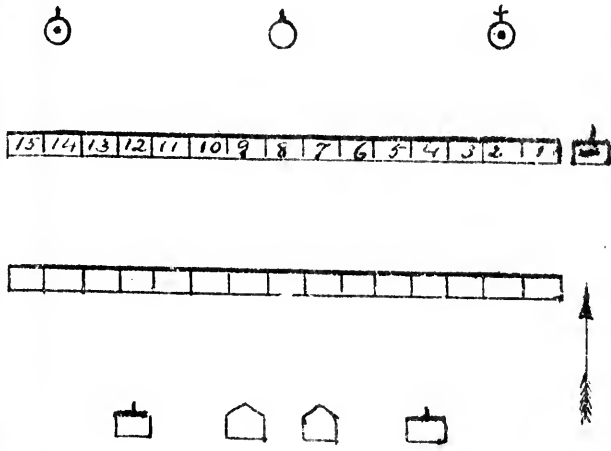


Fig. 1

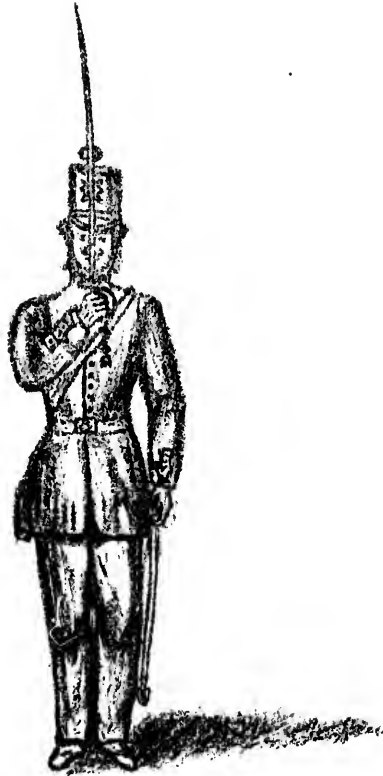


Rear rank take open Order.

Fig. 2.



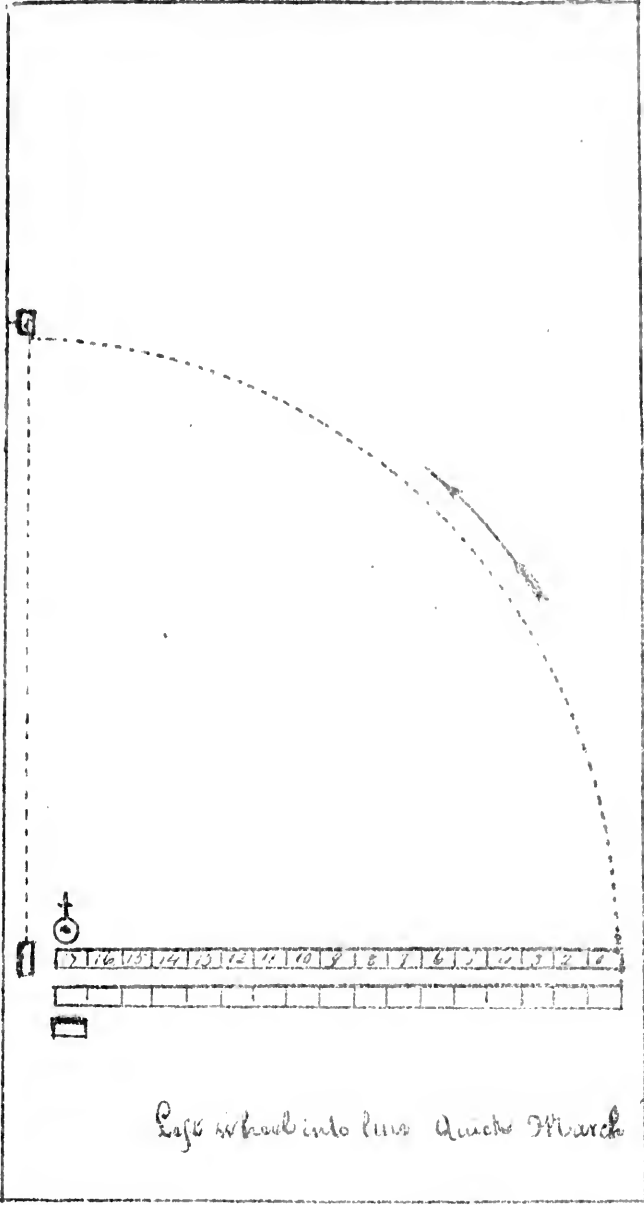
March.



Recover Pward.

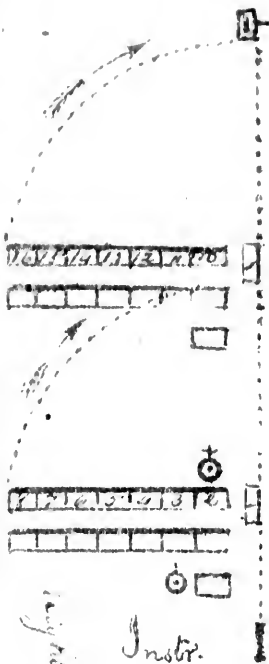


Port Guard.



Left wheel into line Quick March

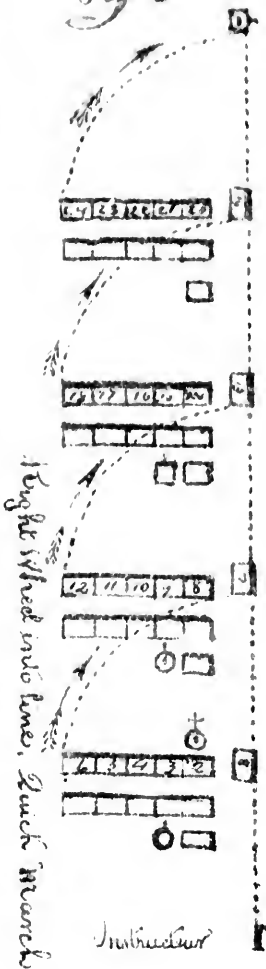
Fig 1



right wheel into line
Quick March

Instr.

Fig 2



right wheel into line. Quick March

Instructor



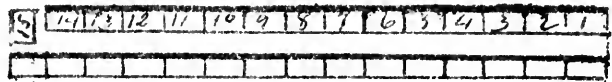


Fig 1

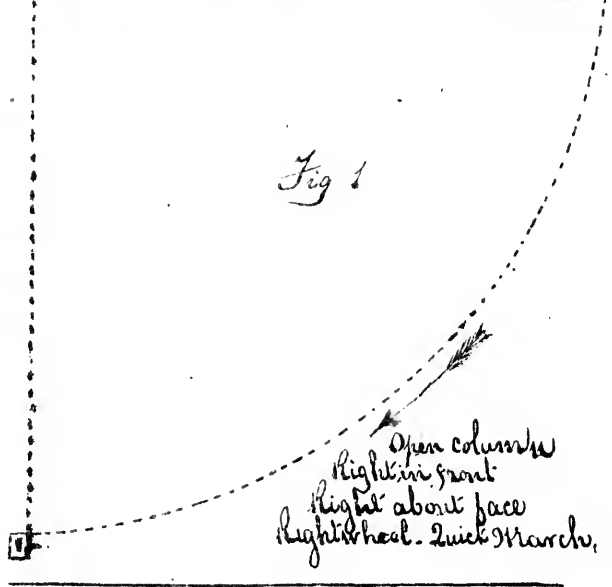
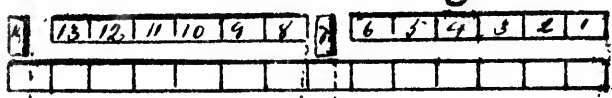
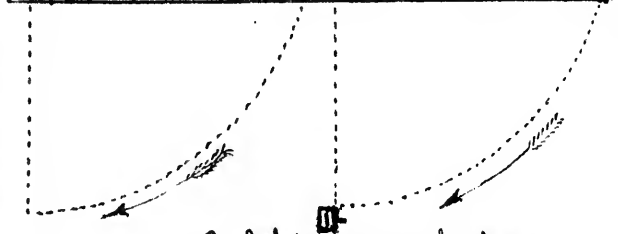
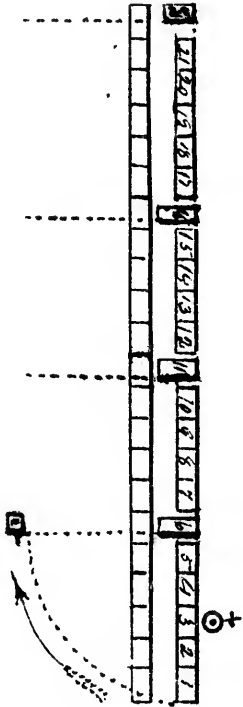


Fig 2



By Subdivision on the left.
Backward wheel. Quick March.





By Sections on the left backwards March.
Quick March.

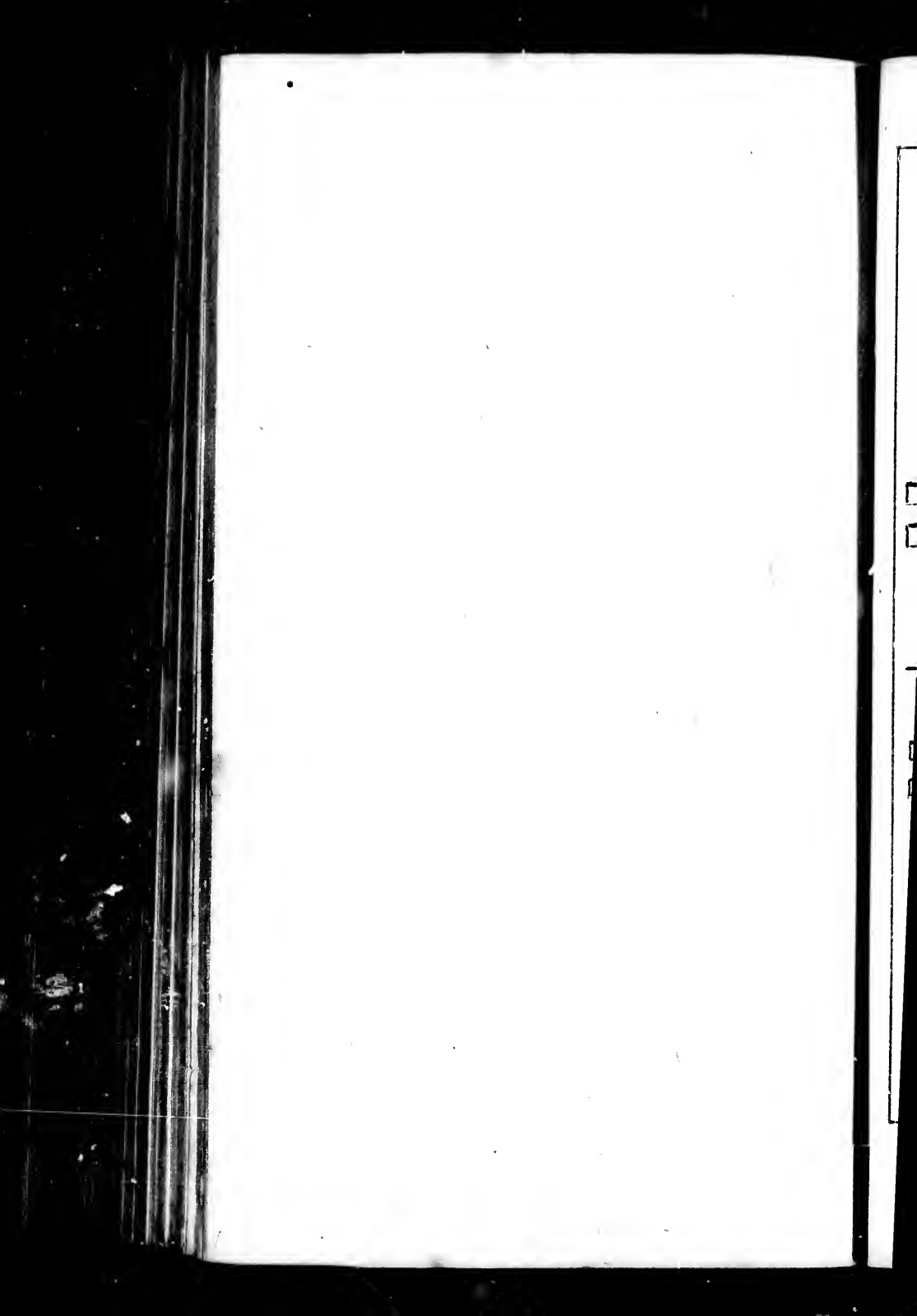
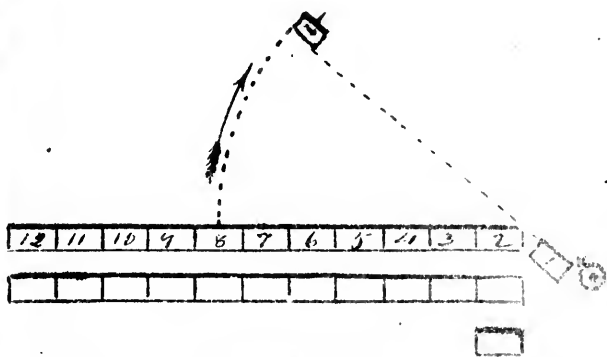
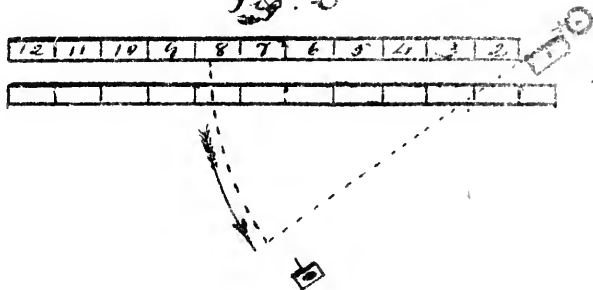


Fig 1

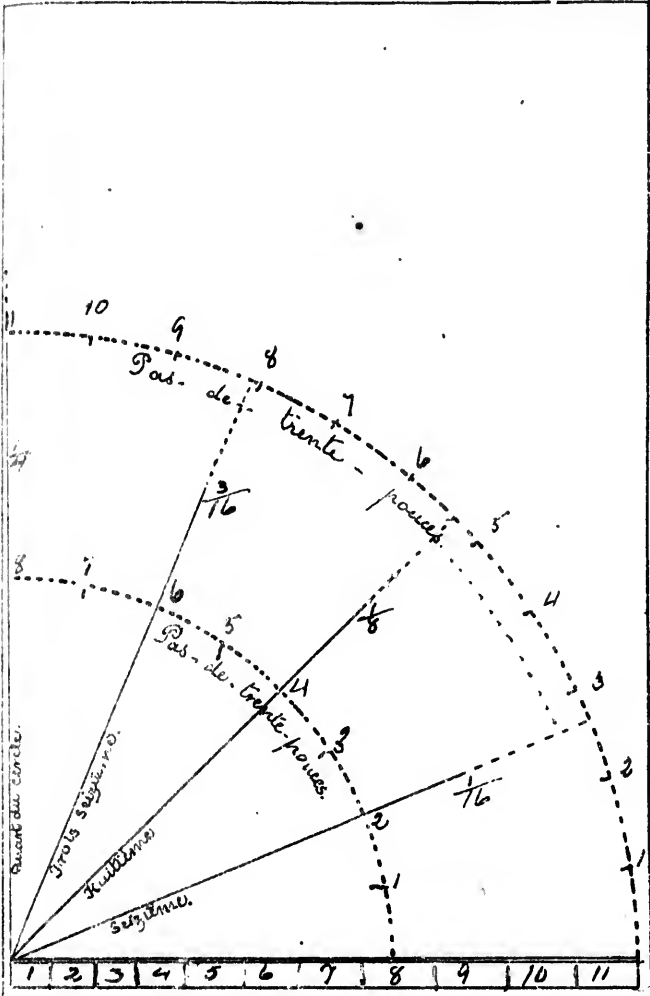


Four paces Right Wheel.
Quick March.

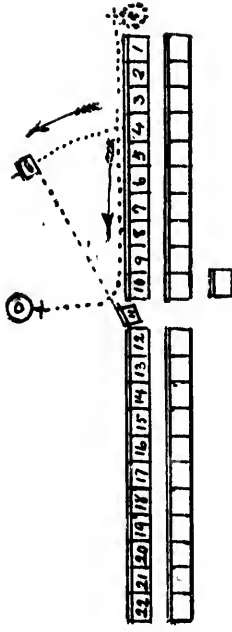
Fig. 2



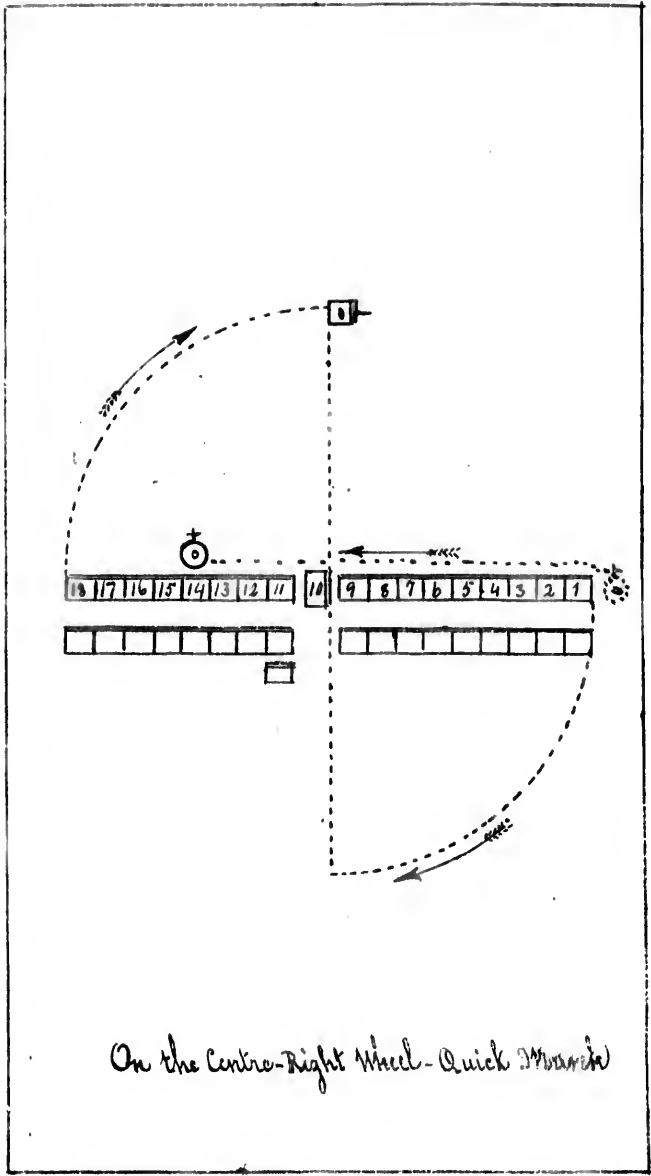
Four paces on the right,
Backwards Wheel,
Quick March.



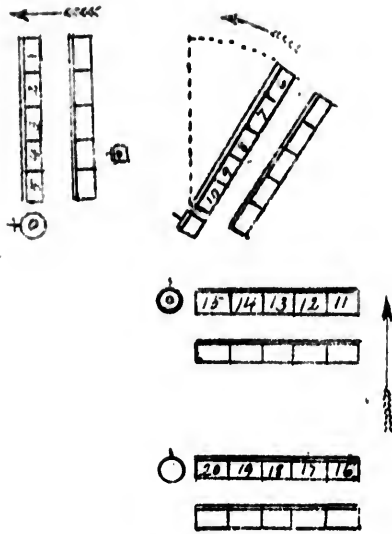
Nombre de pas dans
le $\frac{1}{8}$ $\frac{3}{16}$ $\frac{1}{4}$ du
Cercle.



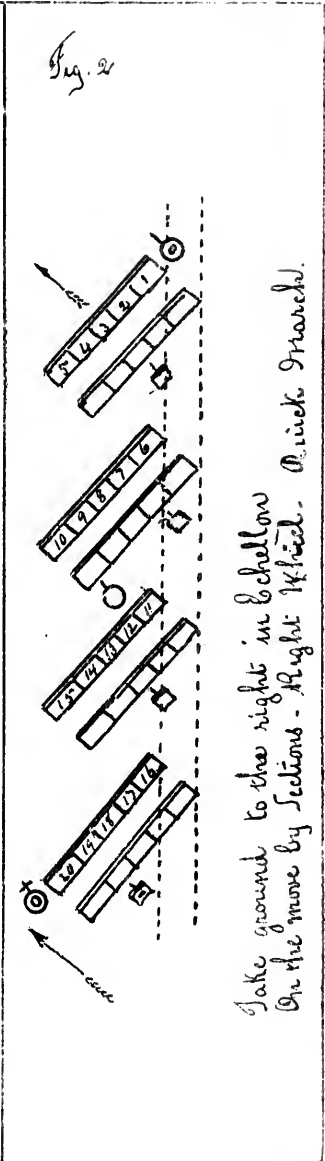
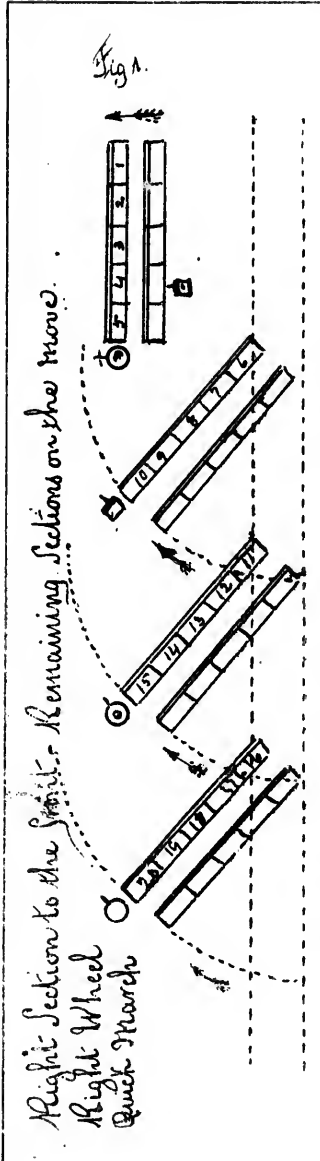
The Company will wheel on the Centre 4 paces to the left.
 On the Centre four paces left wheel.

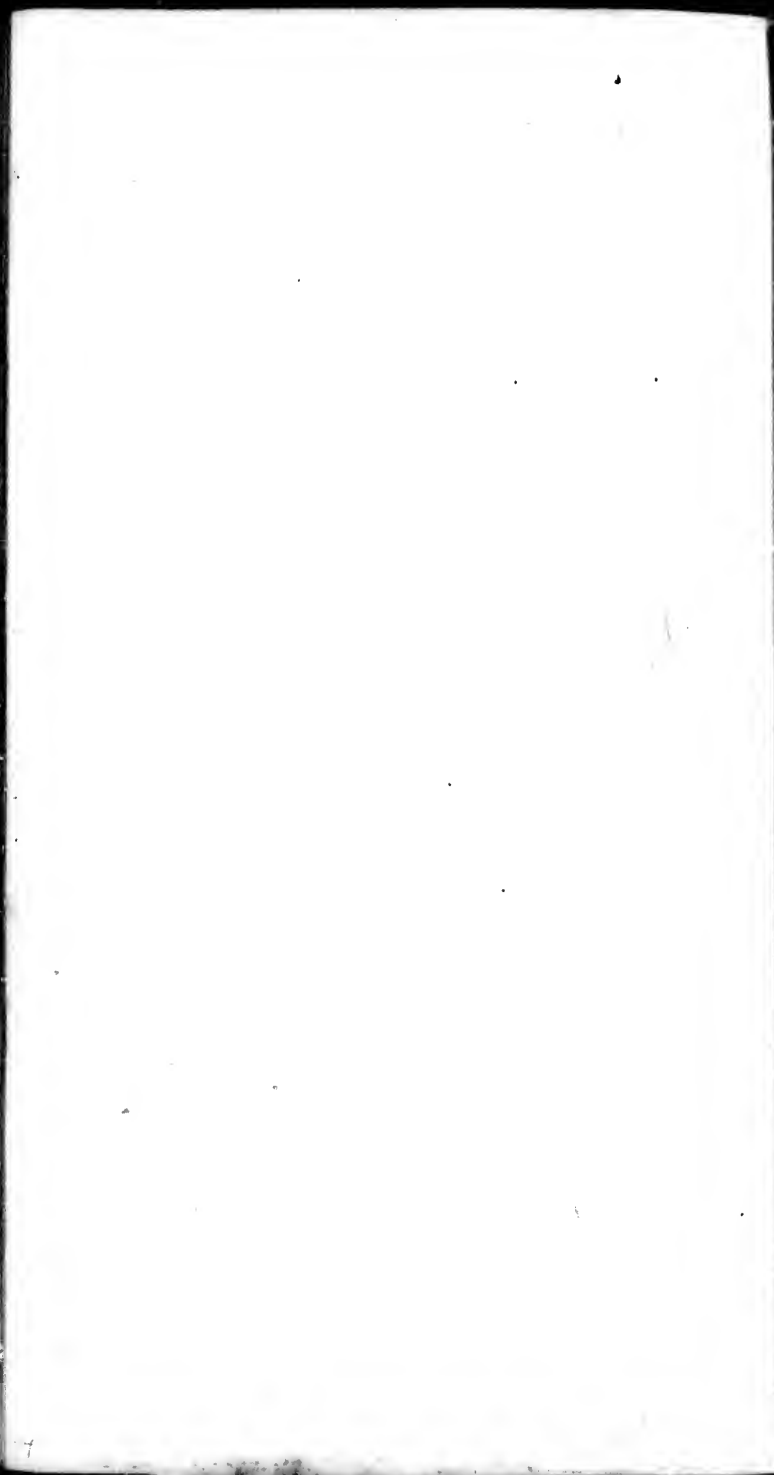


On the Centre-Right Wheel-Quick Machine

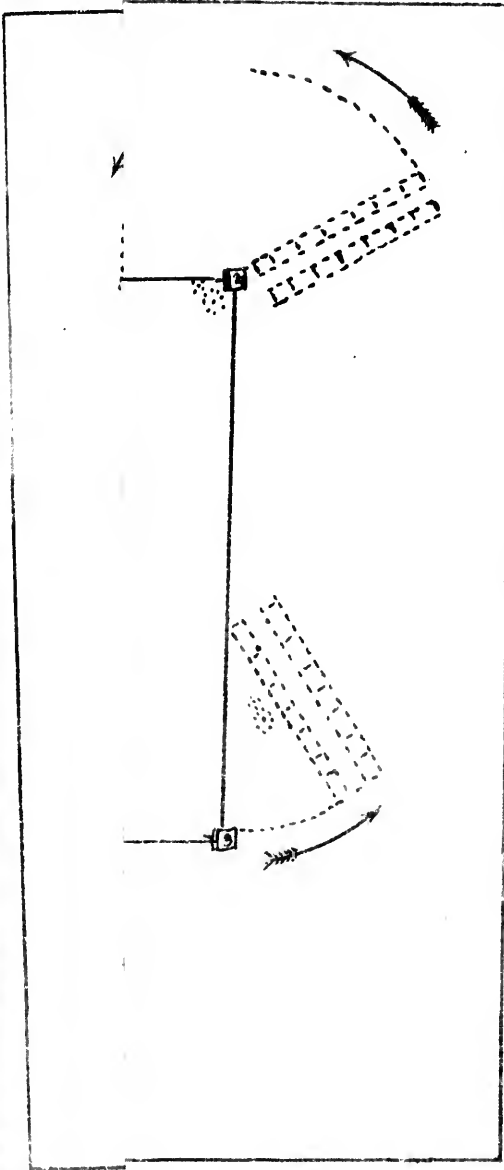


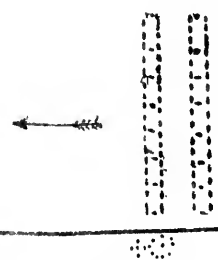
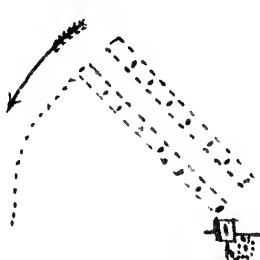
Change Direction to the Left
Forward.



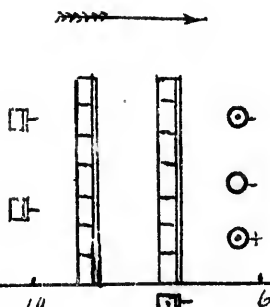
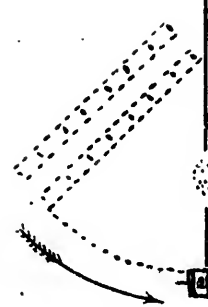


PL. XX



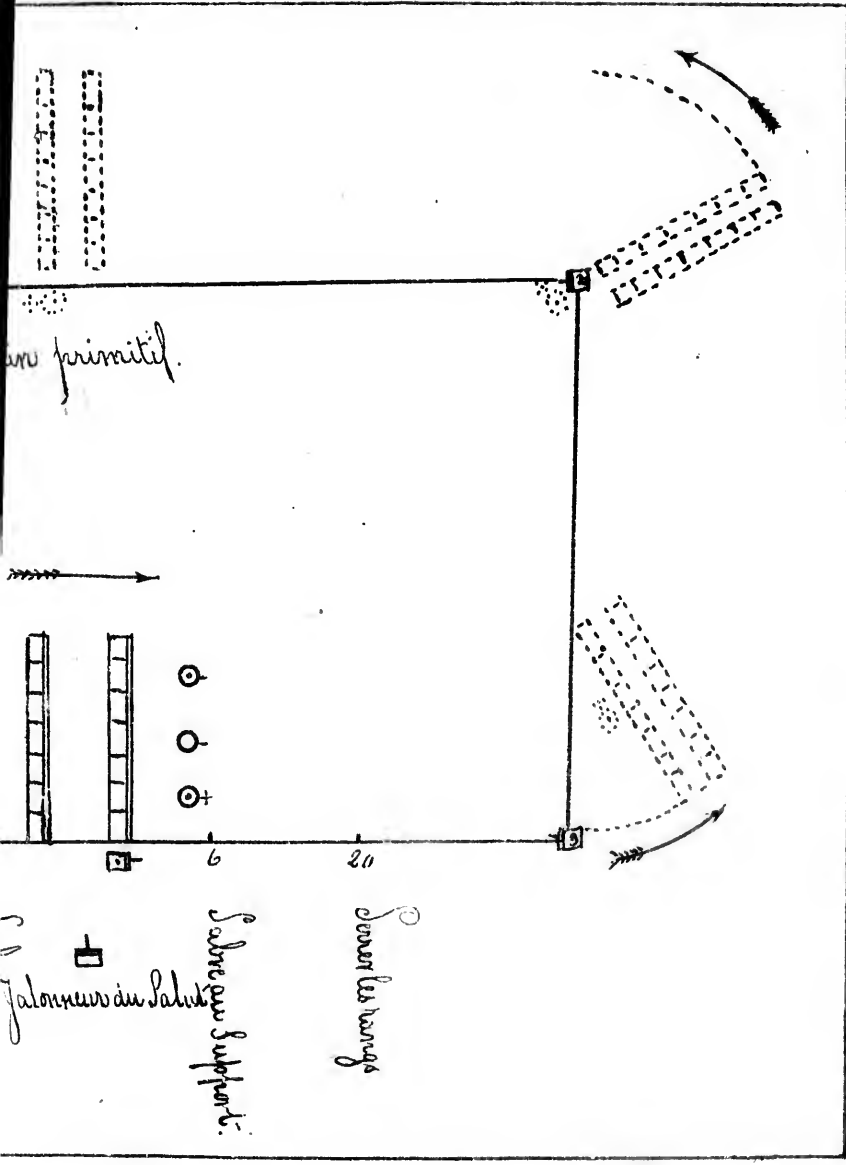


Servais primitif.



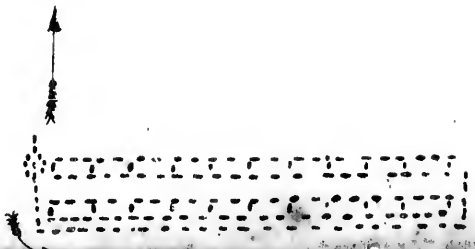
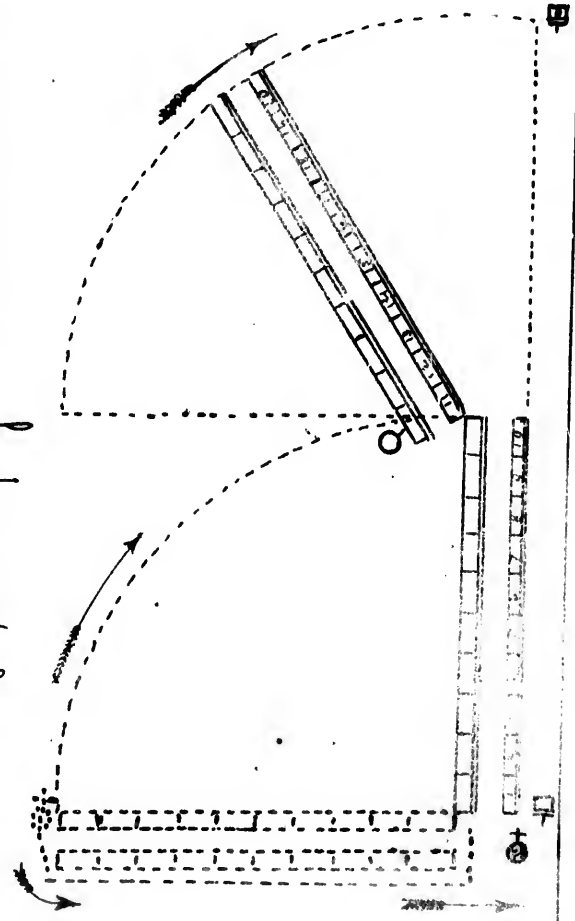
30
Dau sur les rangs.

10 6
Salut
Fabriqueur du Salut
Salut ou Supplément.



Right form Company.

Right four Company.



8

2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

On the leading side left from Company.

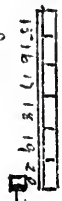
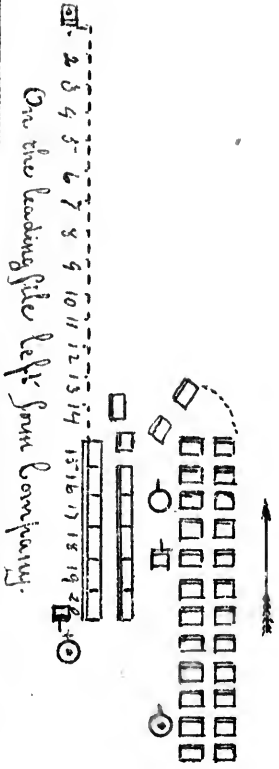
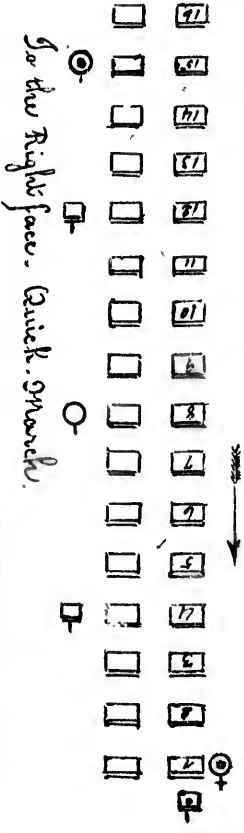


Fig. 1



On the leading file left from Company.

Fig. 2.

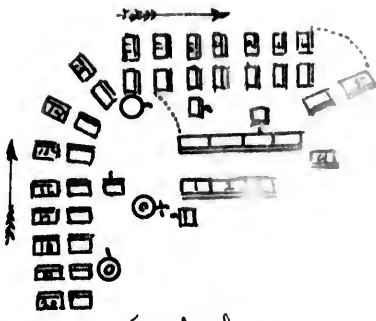


Go the Right face. Quick March.

Fig. 1.

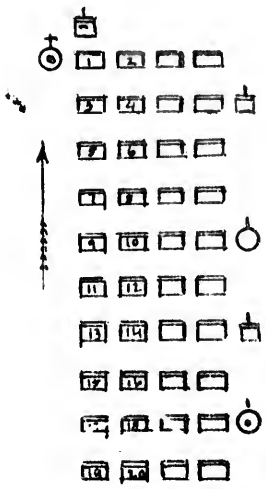
Fig. 2.

Fig. 1.

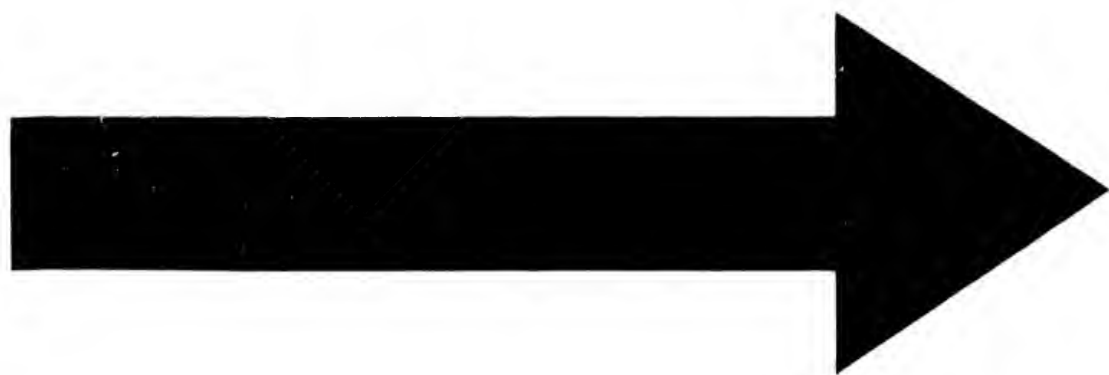


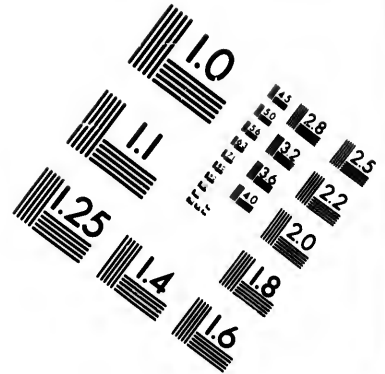
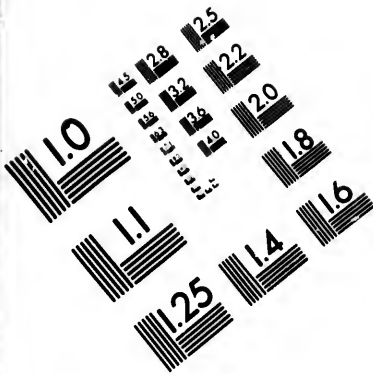
On the leading,
Right about form company.

Fig. 2.

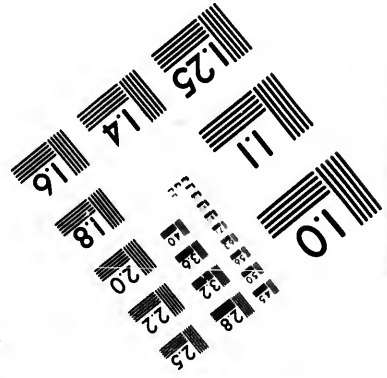
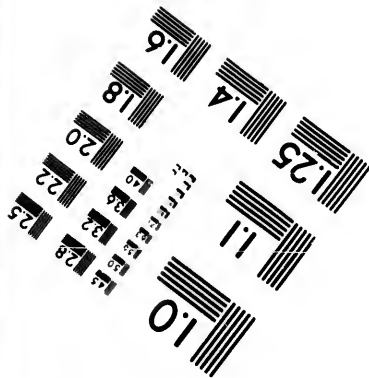
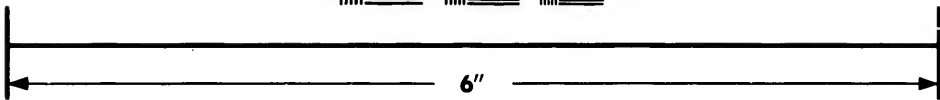
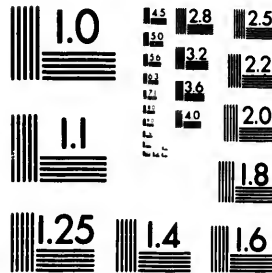


Form fours Right
Quick March





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

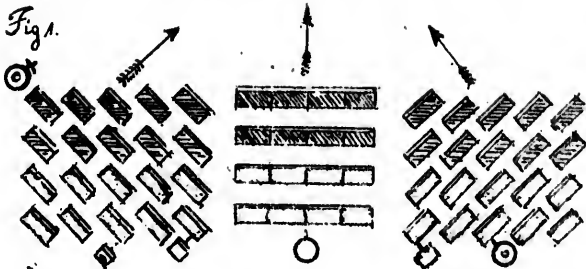
23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

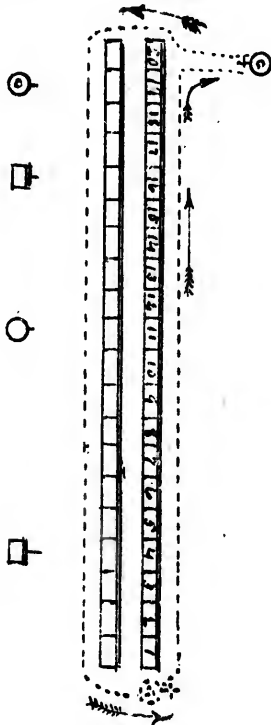
Fig. 1.





Form four, deep. On the centre close
forward.

Fig. 2



Comparing left close - Quick March.

Fig 2

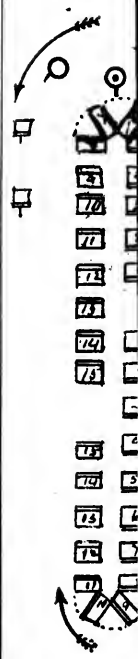
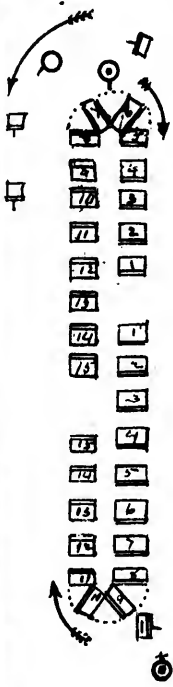


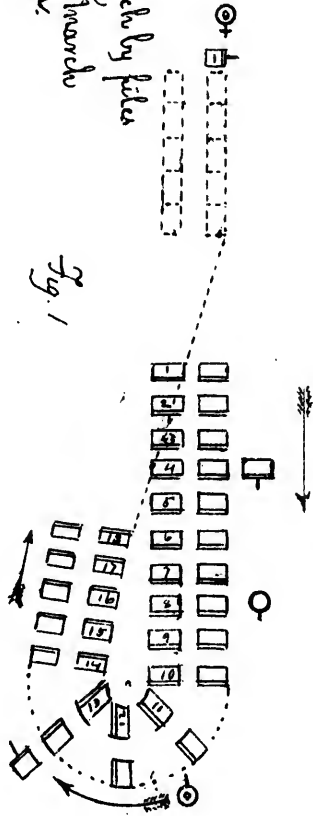
Fig 2



Counter March by ranks. Right and left face. Quick March.

Counter March by files
to the left face
Right Shoulder March
Quick March

Fig 1

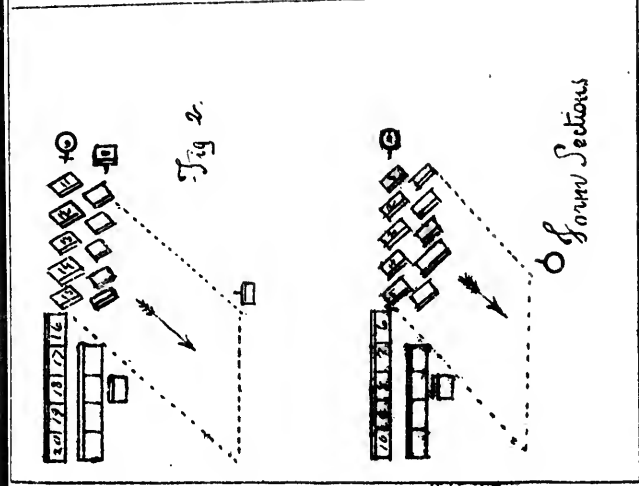
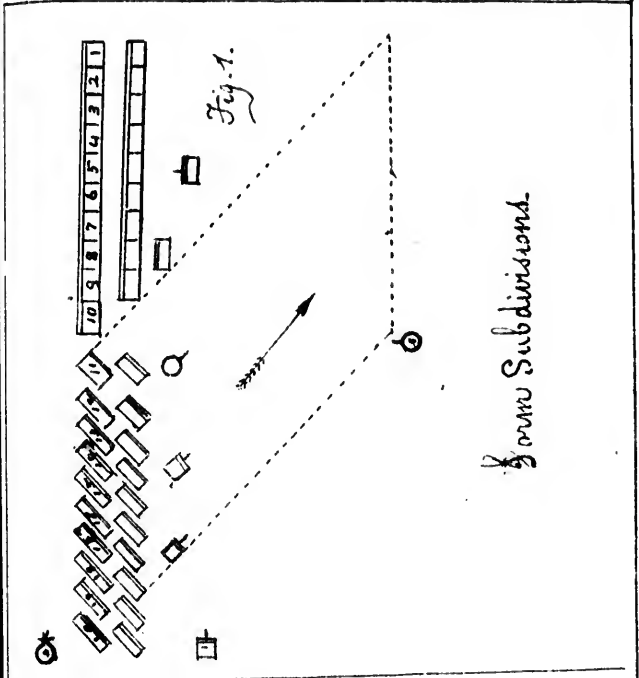


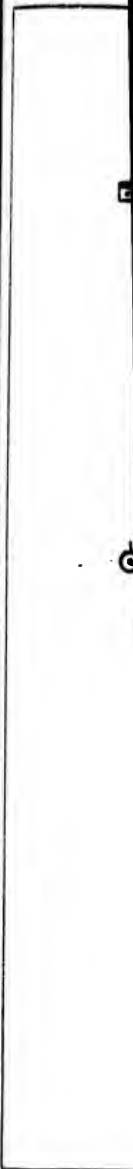
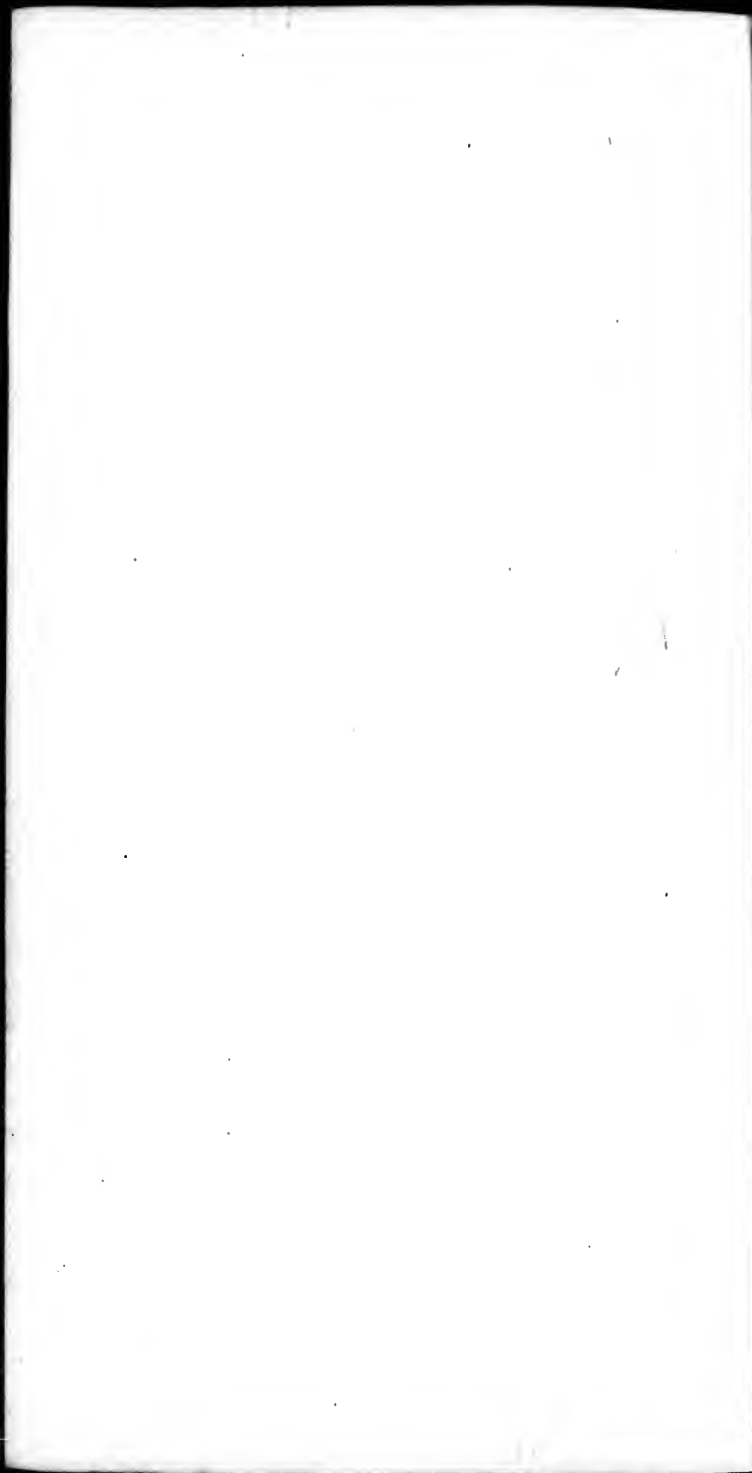
10 9 8 7 6 5 4 3 2 1

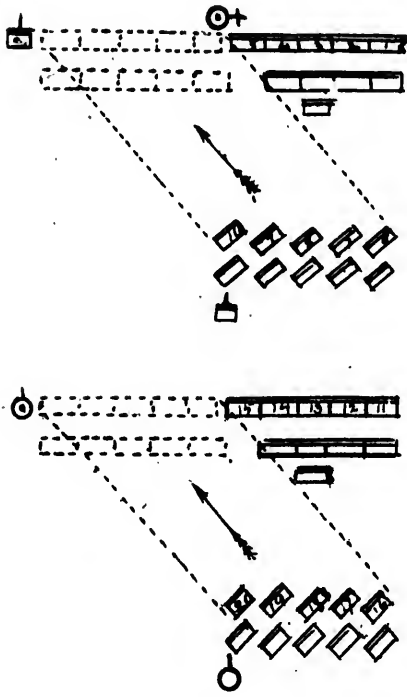


⊙

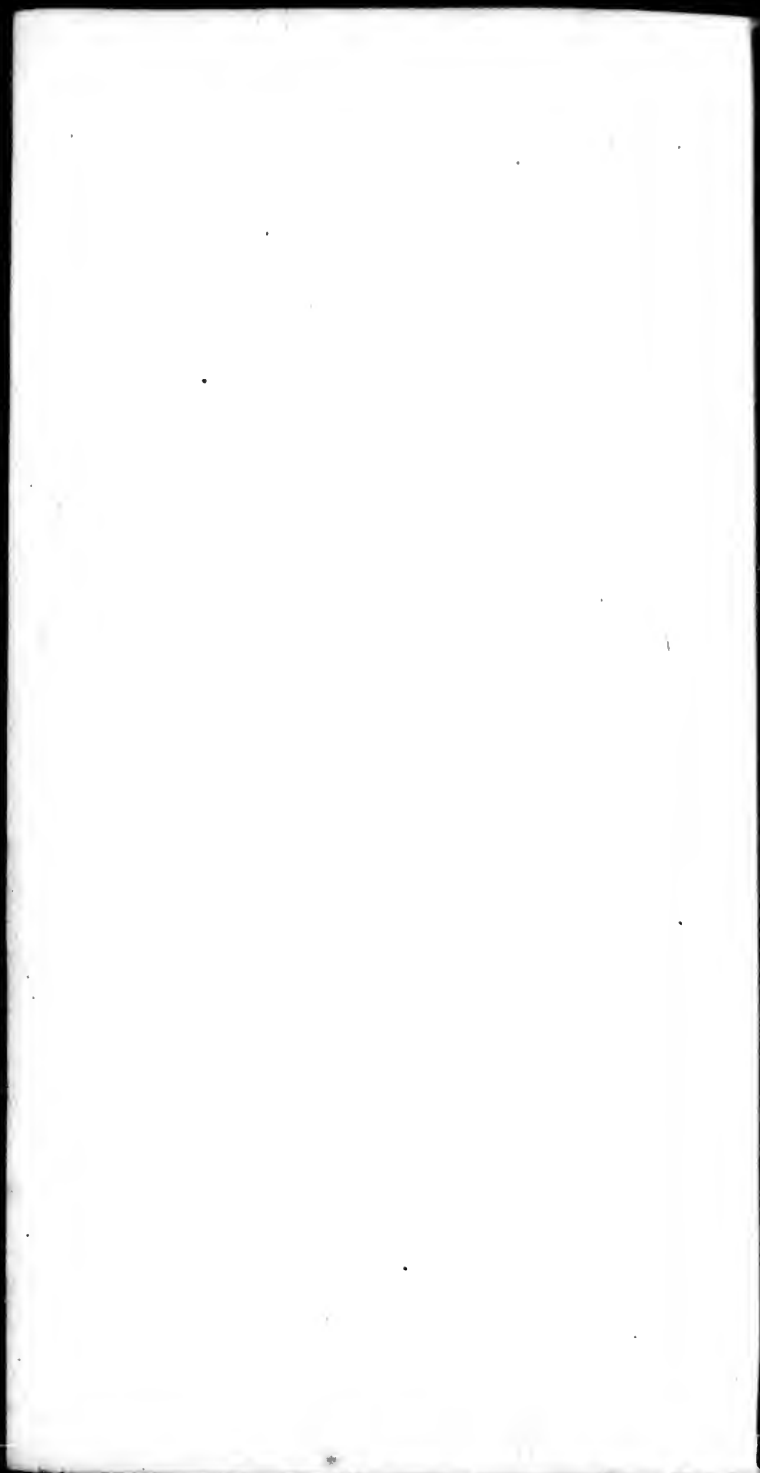


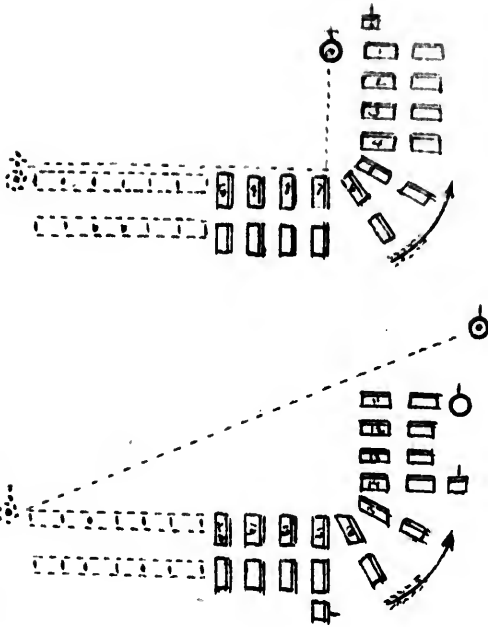






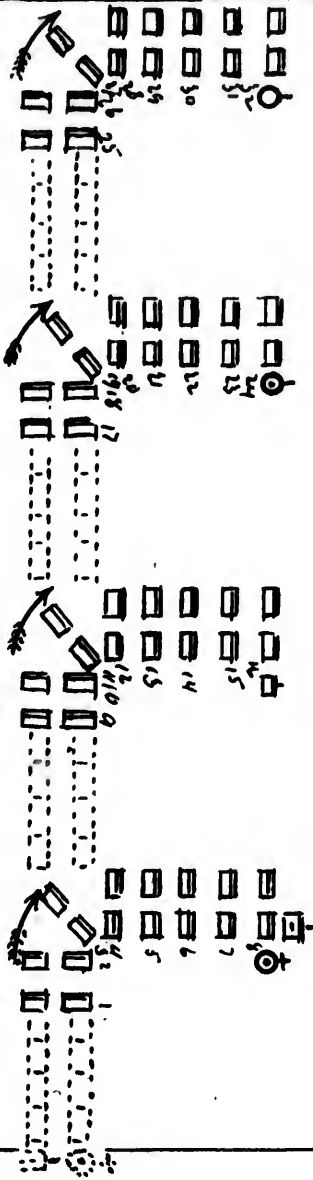
Some Subdivisions





To the Right turn, left Wheel.

As near the left of sections pass by files to the front
to the left face. Right Wheel. Quick Shards.



From the left of Deton's pass by files to the front
to the left face. Right Wheel. Quick March.

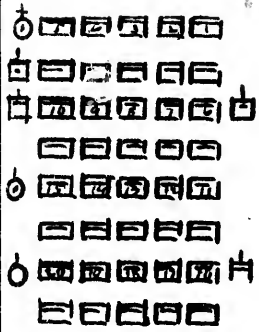
6

7

○ ㊦ ㊧ ㊨
㊩ ㊪ ㊫ ㊬
㊭ ㊮ ㊯ ㊰
㊱ ㊲ ㊳
○ ㊴ ㊵ ㊶
㊷ ㊸ ㊹
○ ㊺ ㊻ ㊼
㊽ ㊾ ㊿

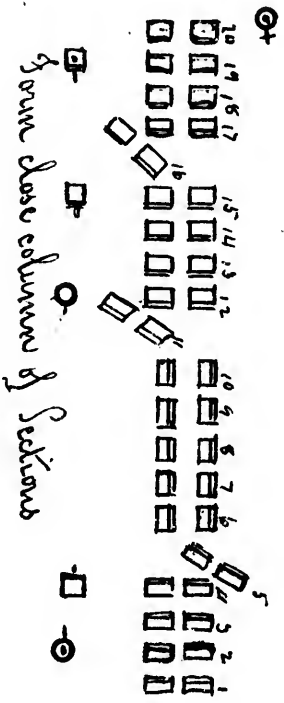
Que

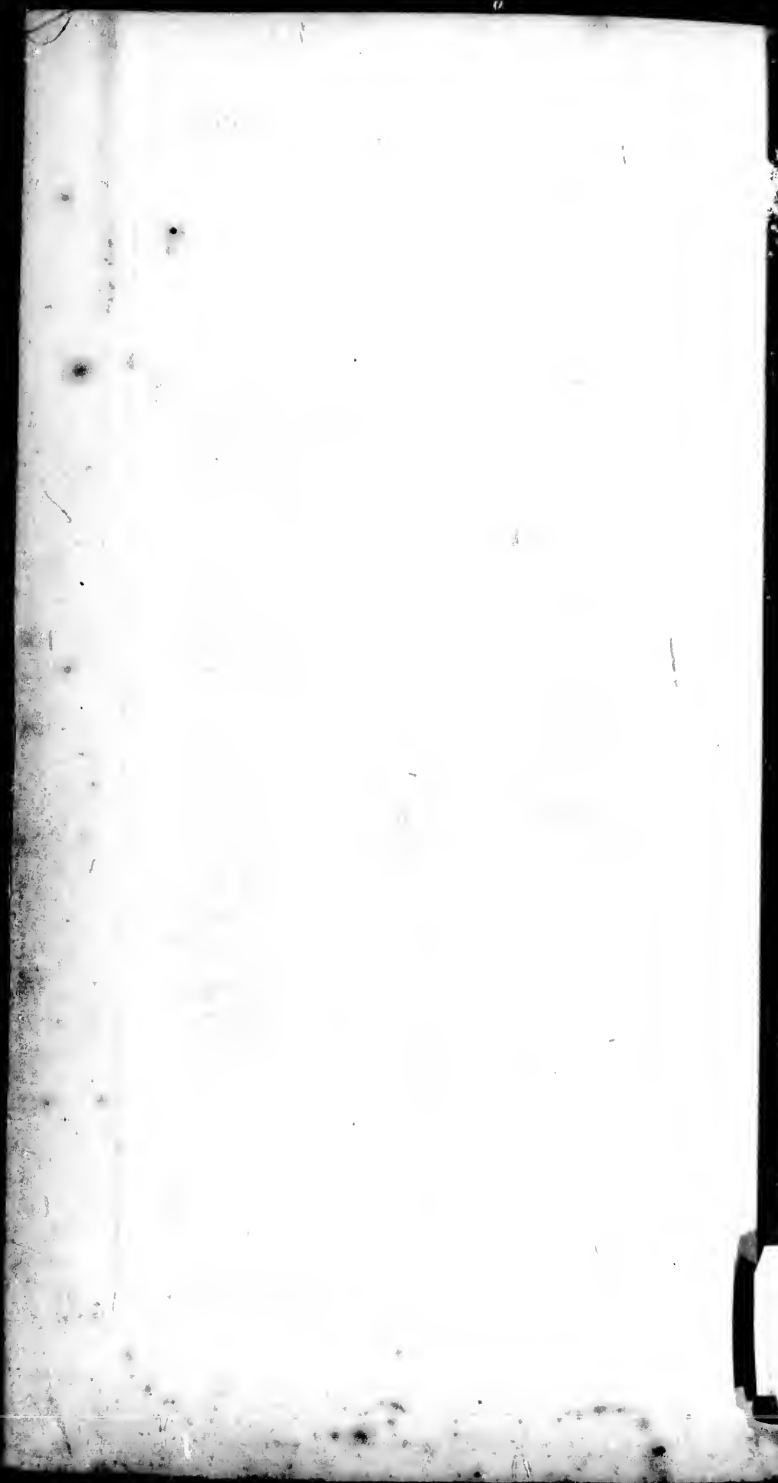
Fig 2



Quick March.

Figs.





① ㄱ

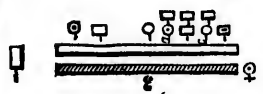
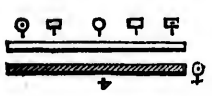
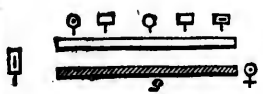
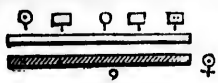
② ㄴ

③ ㄷ

④ ㄹ

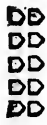
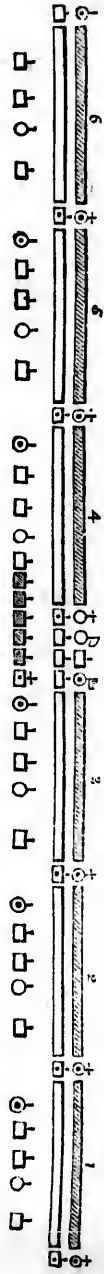
⑤ ㅁ

⑥ ㅂ



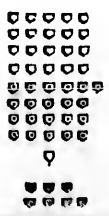
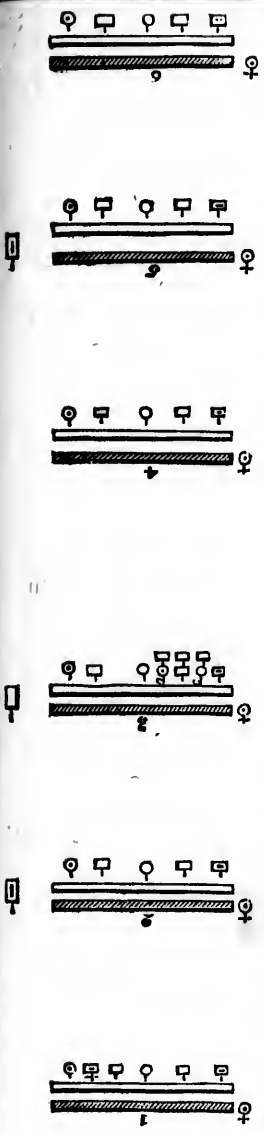
FORMES SEUL A LA PARADE EN COLONNE OUVERTE DROITE ET

PLANCHE XXXI.—BATAILLON EN LIGNE EN ORDRE SERRÉ.



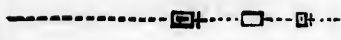
§

BATAILLON FORMÉ SEUL À LA PARADE EN COLONNE OUVERTE DROITE EN TÊTE.



[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

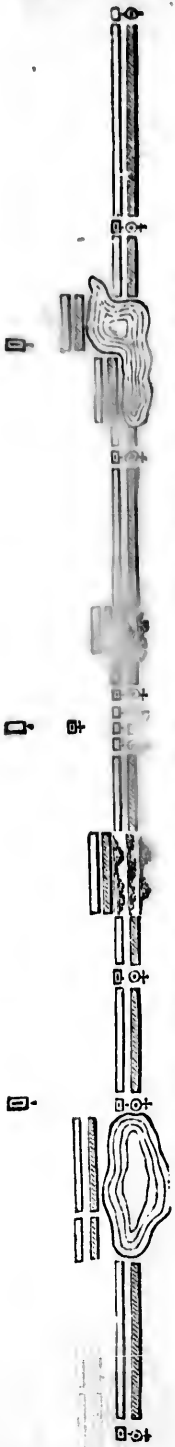
[Faint, illegible text on the right edge of the page, possibly from an adjacent page]



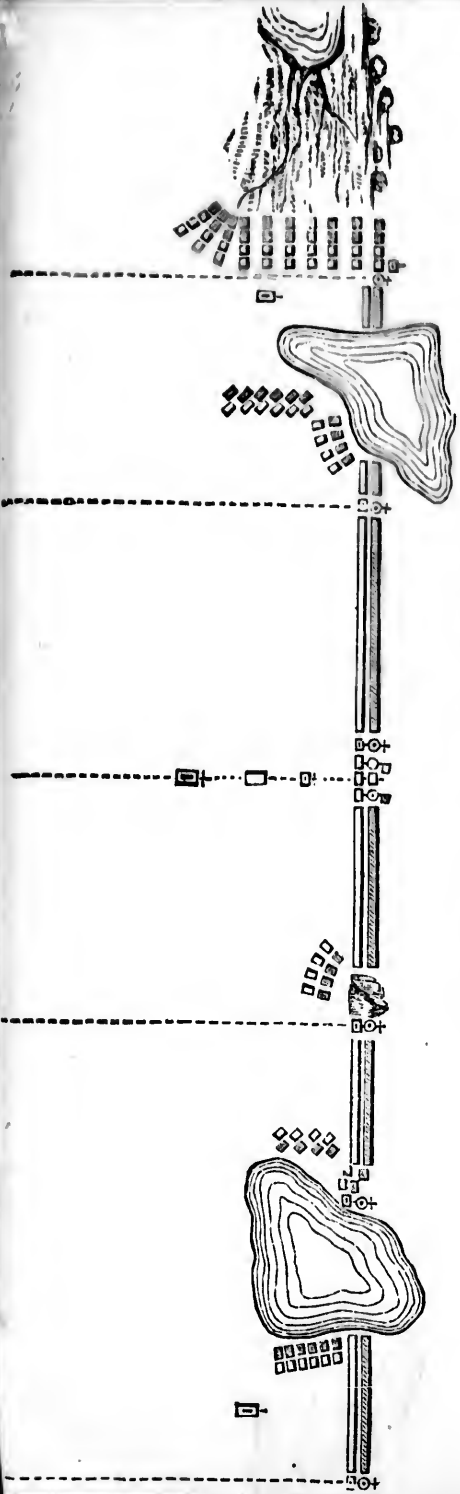
ALICE M. BROWN
1871-1872

PLANCHE XXXIII.

BATAILLON EN LIGNE FAISANT HAUTE ÉTANT ROMPU PAR DES OBSTACLES.



BATAILLON EN LIGNE PASSANT DES OBSTACLES.



BATA
DRO
I

BATAILLON EN C
 DROITE DOIT S'
 DANS LE NOU

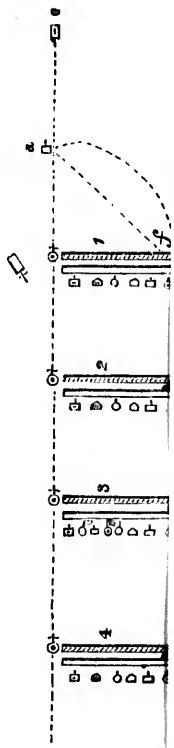
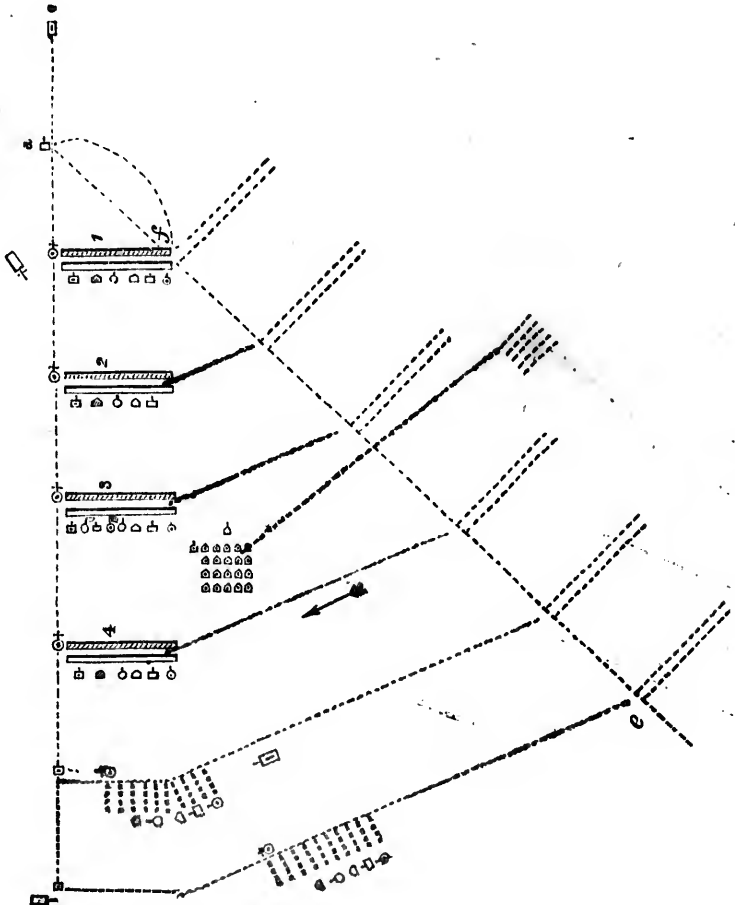


PLANCHE XXXIV.

BATAILLON EN COLONNE OUVERTE MARCHANT SUR LE POINT, OÙ SA DROITE DOIT S'APPUYER LORSQU'IL SERA EN LIGNE, ET ENTRANT DANS LE NOUVEL ALIGNEMENT PAR LA MARCHÉ DE FLANC DE COMPAGNIES PAR QUATRE.



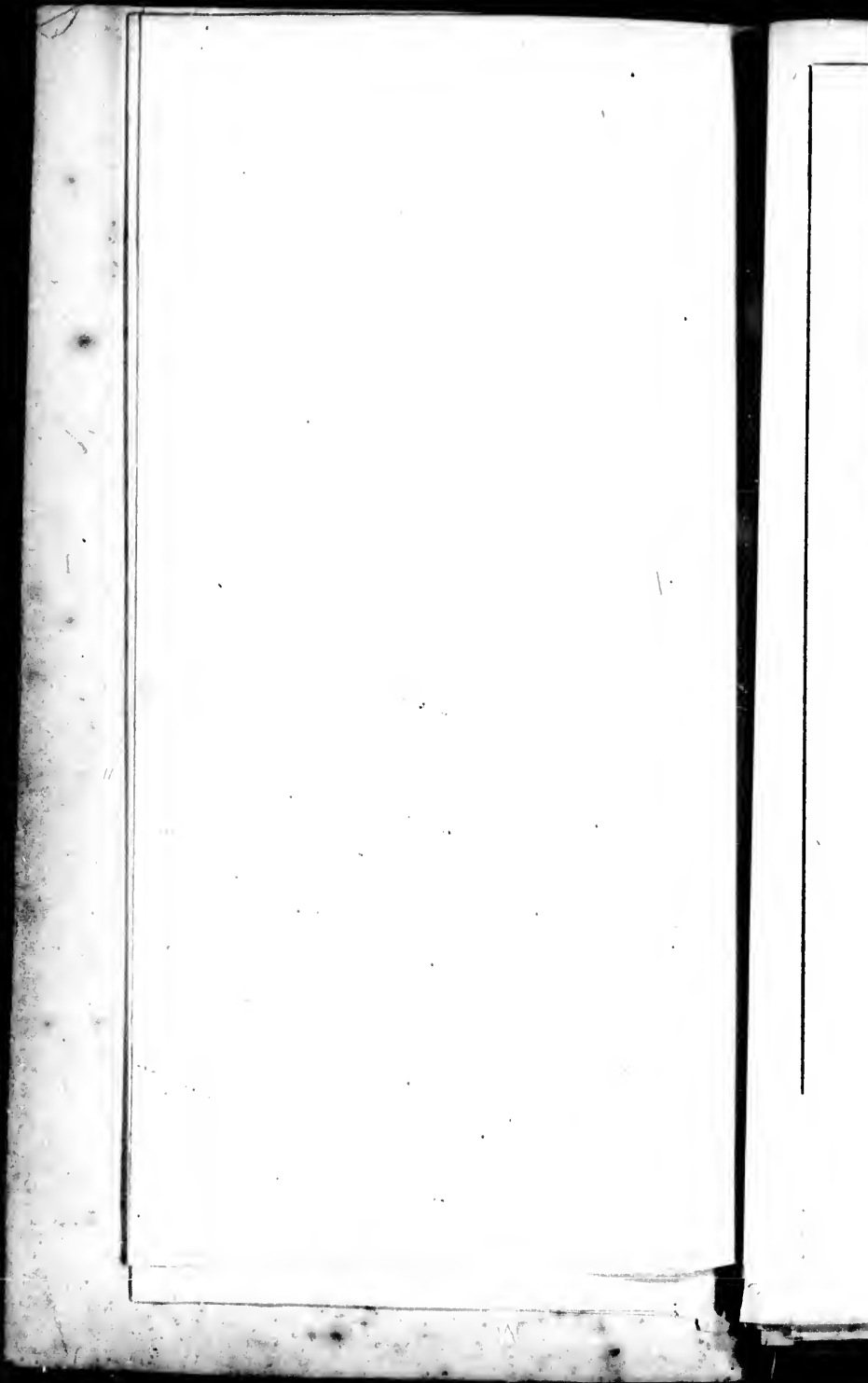
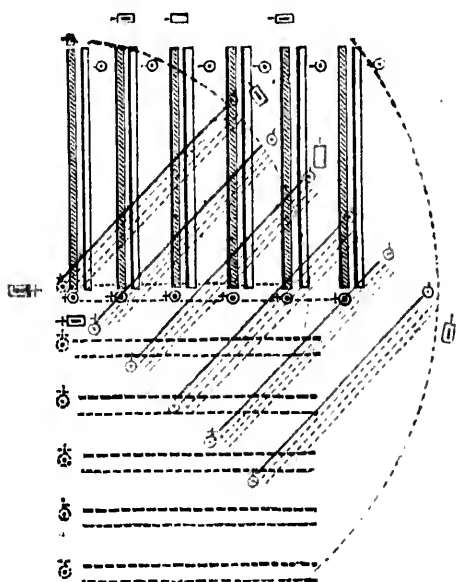


PLANCHE XXXV.

COLONNE A QUART DE DISTANCE
CONVERSANT VERS UN FLANC.



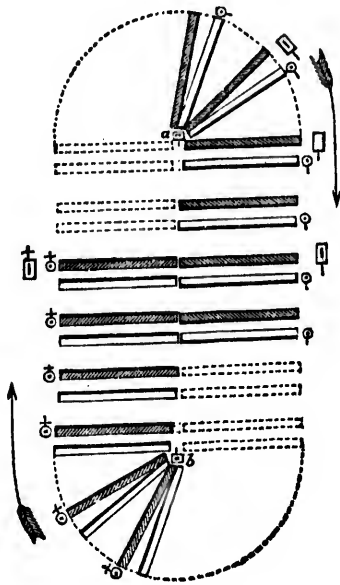
PLA

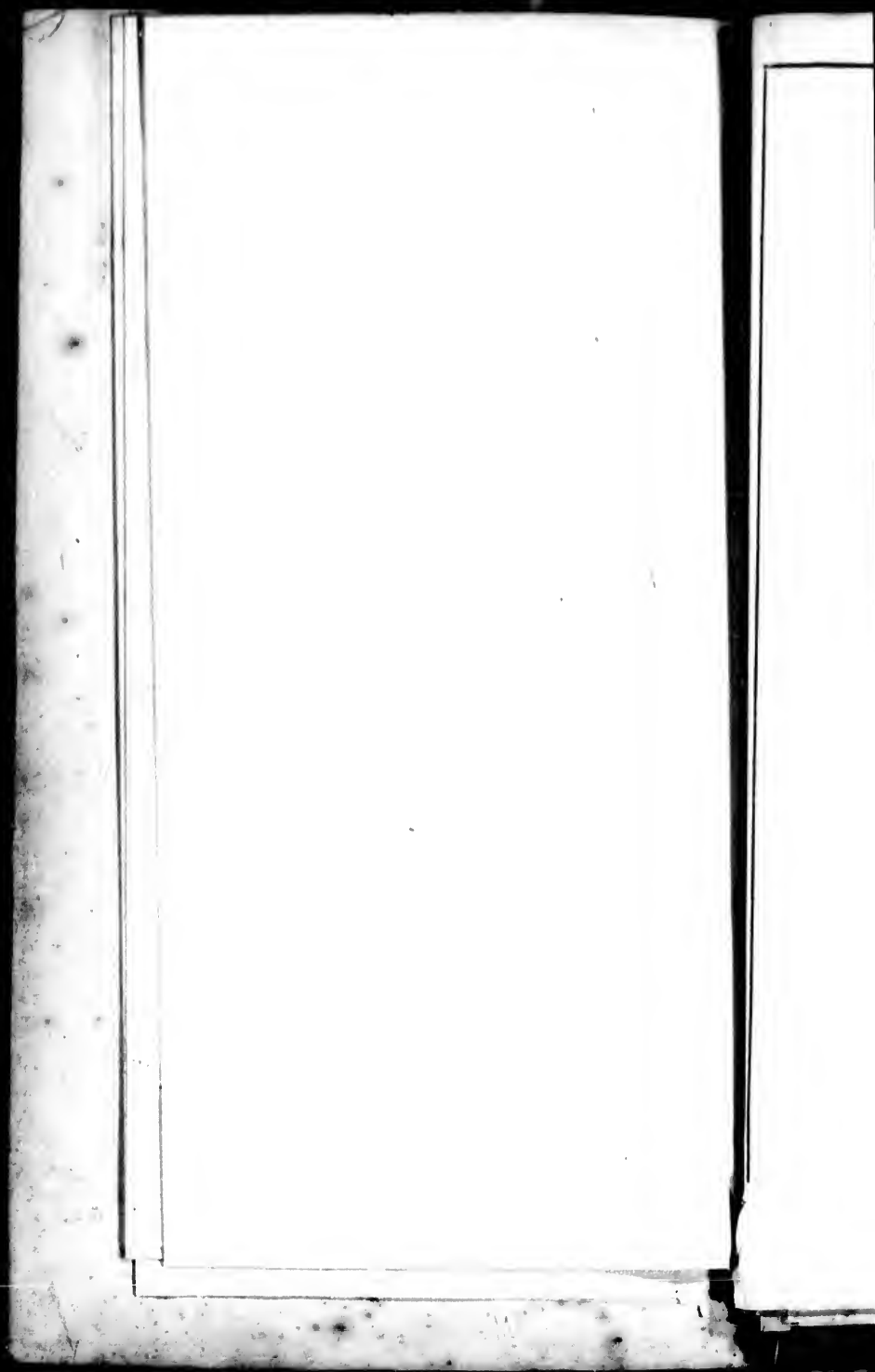
COLONNE A QUART D'
ARRIERE PAR LA C
DU CENTRE.



PLANCHE XXXVI.

COLONNE A QUART DE DISTANCE CHANGEANT DE FRONT EN
ARRIERE PAR LA CONVERSION DE SUBDIVISIONS AUTOUR
DU CENTRE.





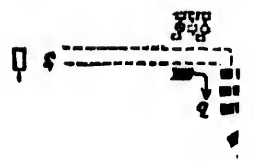
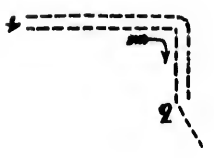
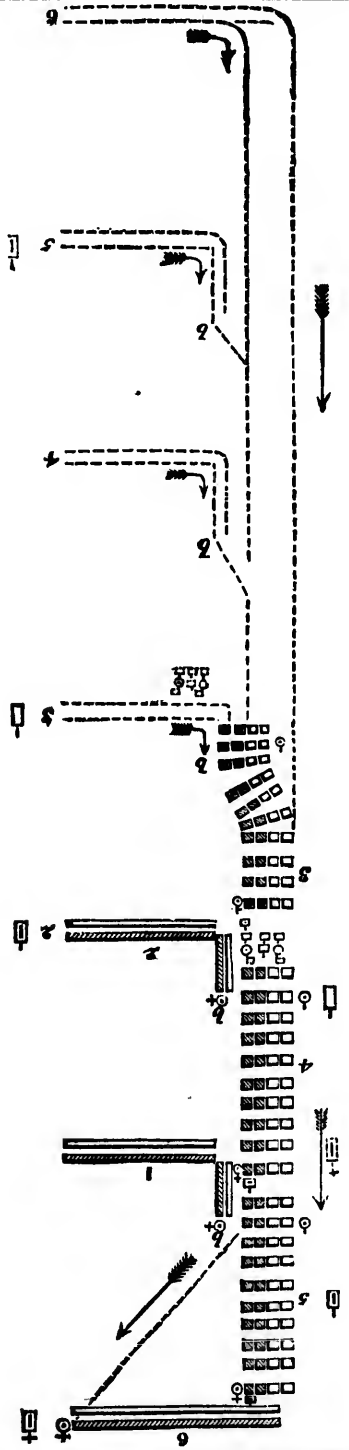


PLANCHE XXXVII.

PAR QUATRE DE LA GAUCHE AILE DE LA QUEUE EN FRONT.





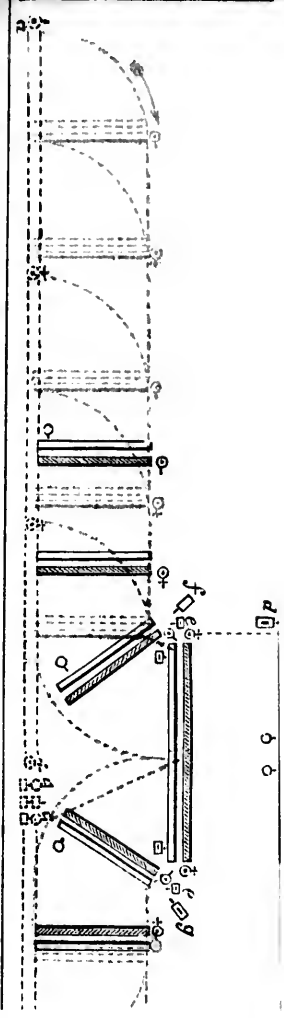
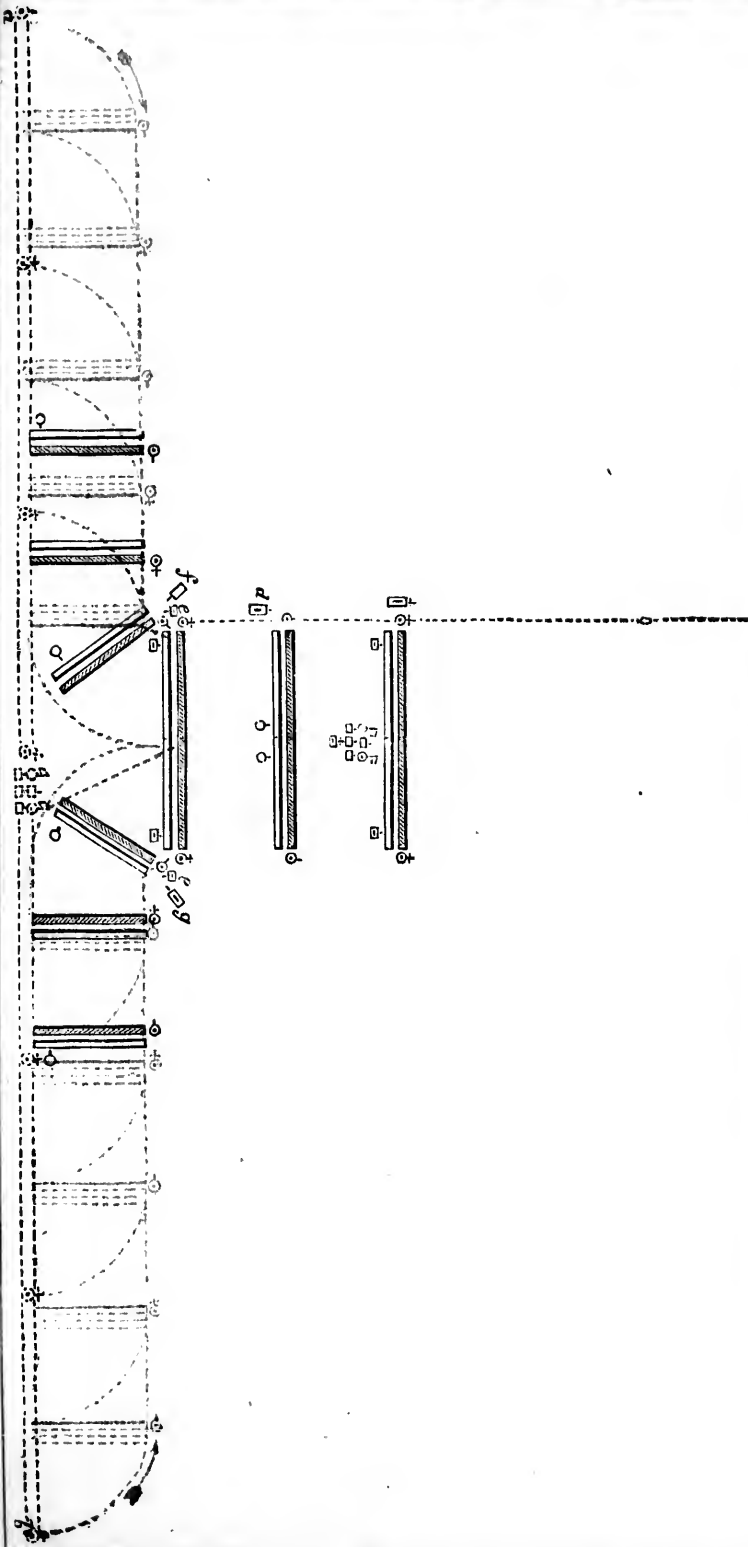
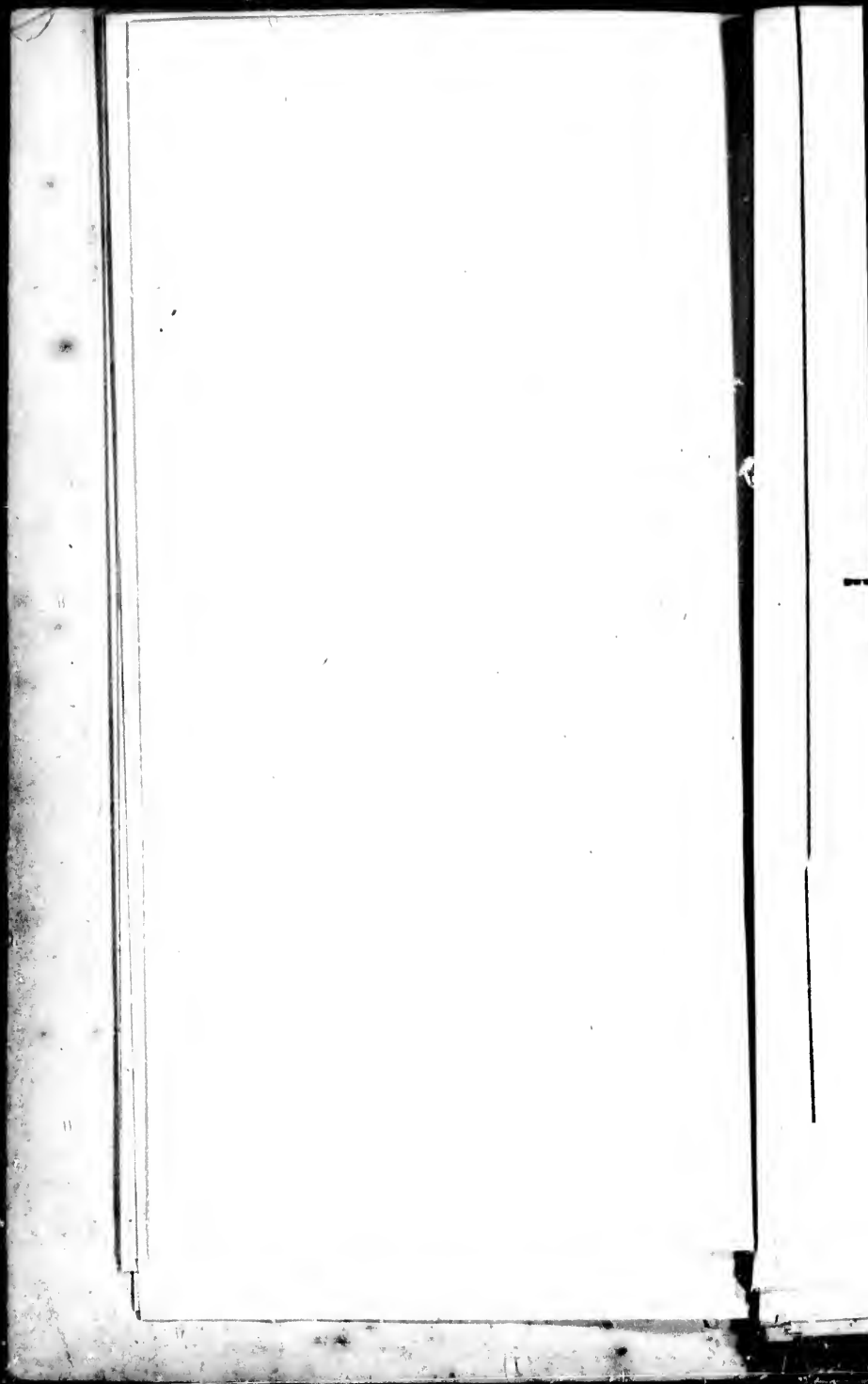


PLANCHE XXXVIII.—MARGE EN AVANT EN COLONNE DOUBLE DESUBDIVISION.





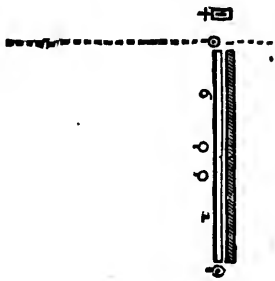
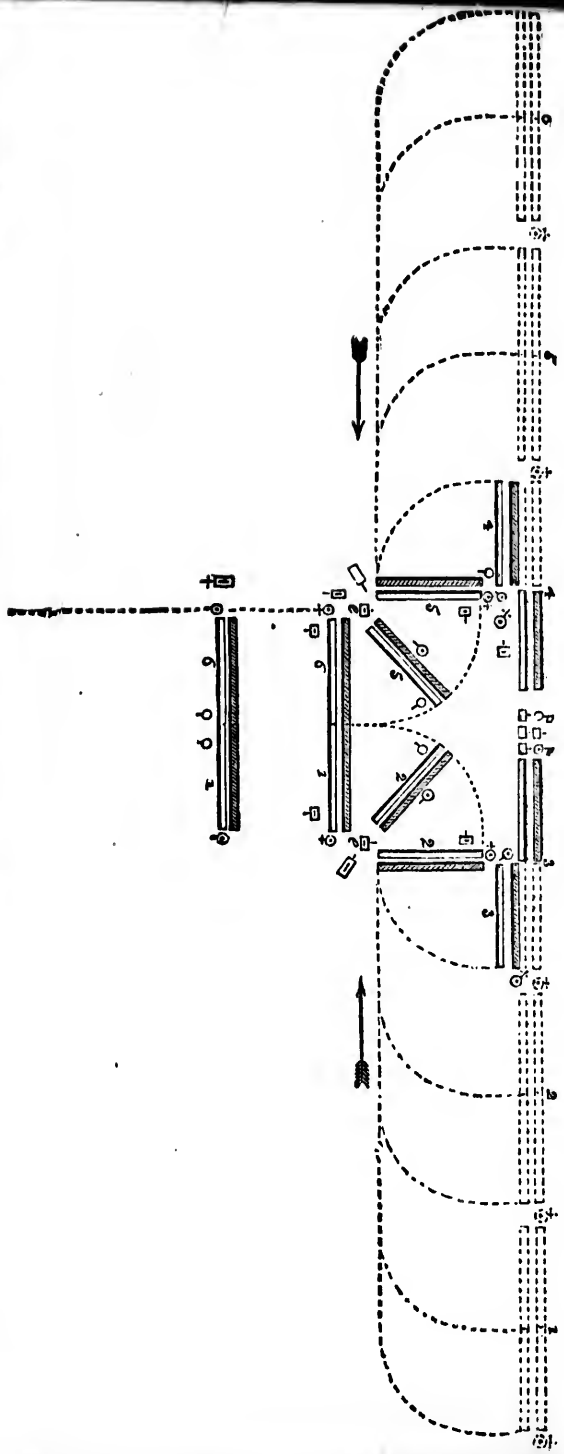


PLANCHE XXXIX.

EN RETRAITE EN COLONNE DOUBLE DE SUBDIVISIONS DES DEUX FLANCS EN ARRIÈRE DU CENTRE.





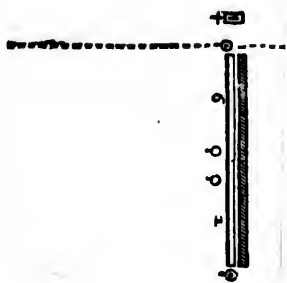
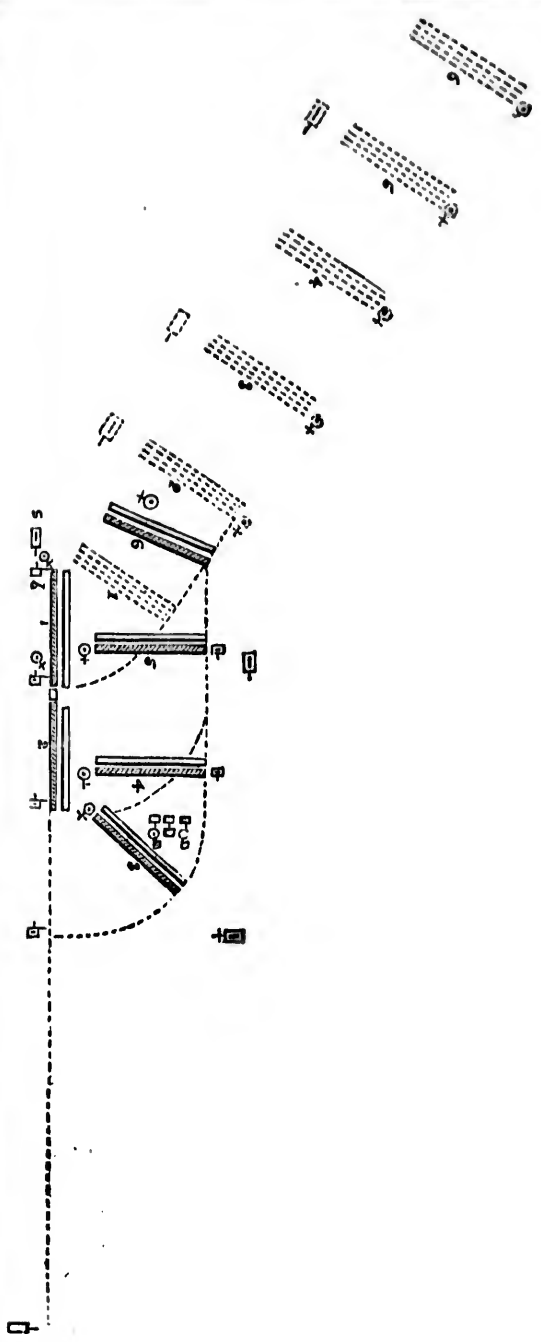


PLANCHE XL.

COLONNE OUVERTE FORMANT LA LIGNE SUR LE FLANC MARCHANT, A UN ANGLE MOINDRE QUE L'ANGLE DROIT.



7

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text on the right-hand page]

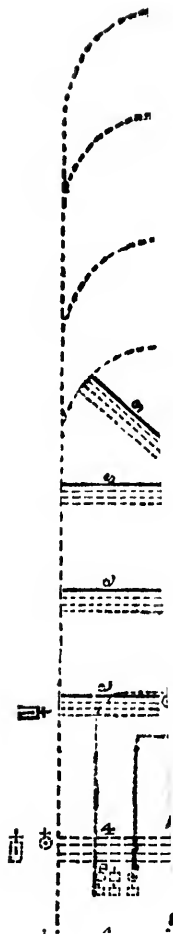
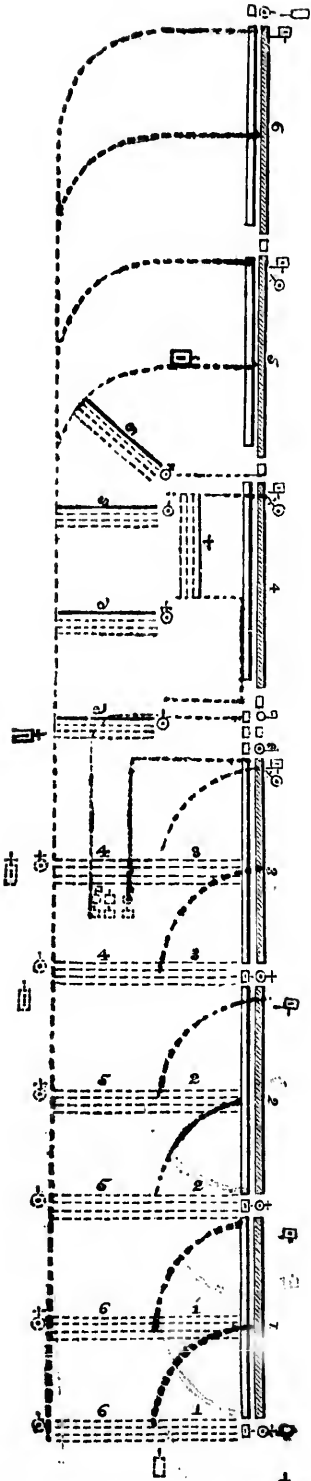


PLANCHE XII.

COLONNE DOUBLE DE SUBDIVISIONS FORMANT LA LIGNE SUR LA DROITE.



Handwritten text in a vertical column, possibly a list or index, with some characters appearing to be in a non-Latin script. The text is faint and difficult to decipher.

PLANCHE XLII.

COLONNE A QUART DE DISTANCE, DROITE EN TÊTE, SE DÉPLOYANT SUR SA COMPAGNIE DE DIRECTION.

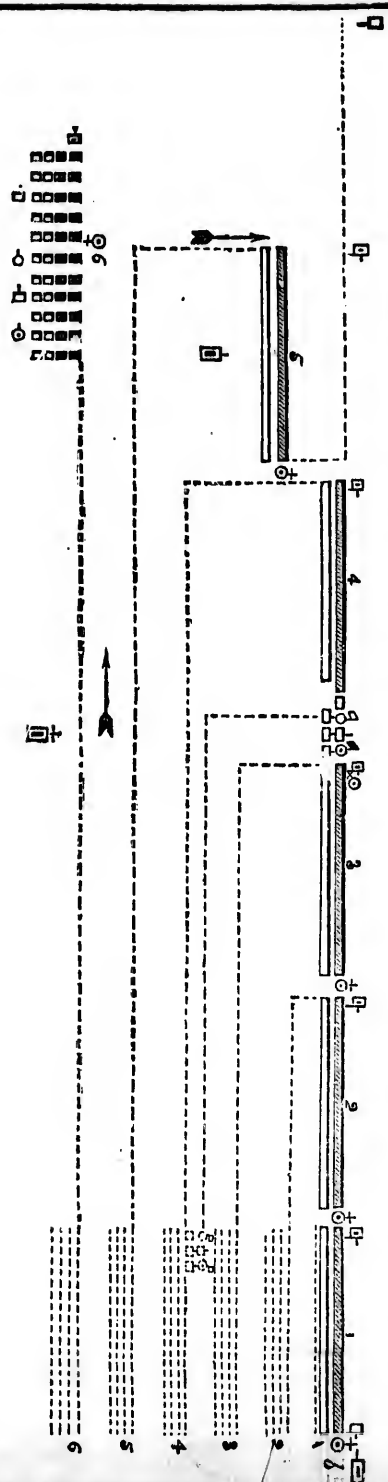
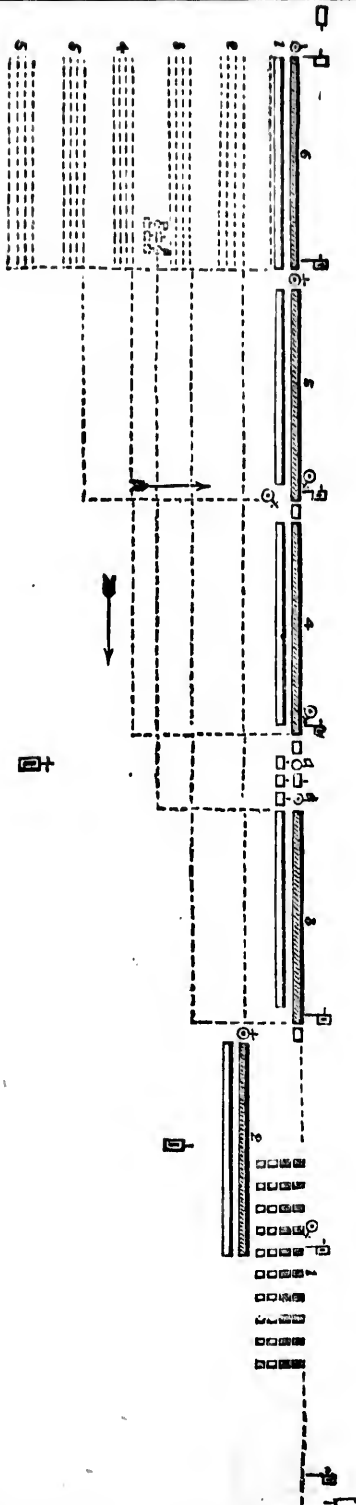
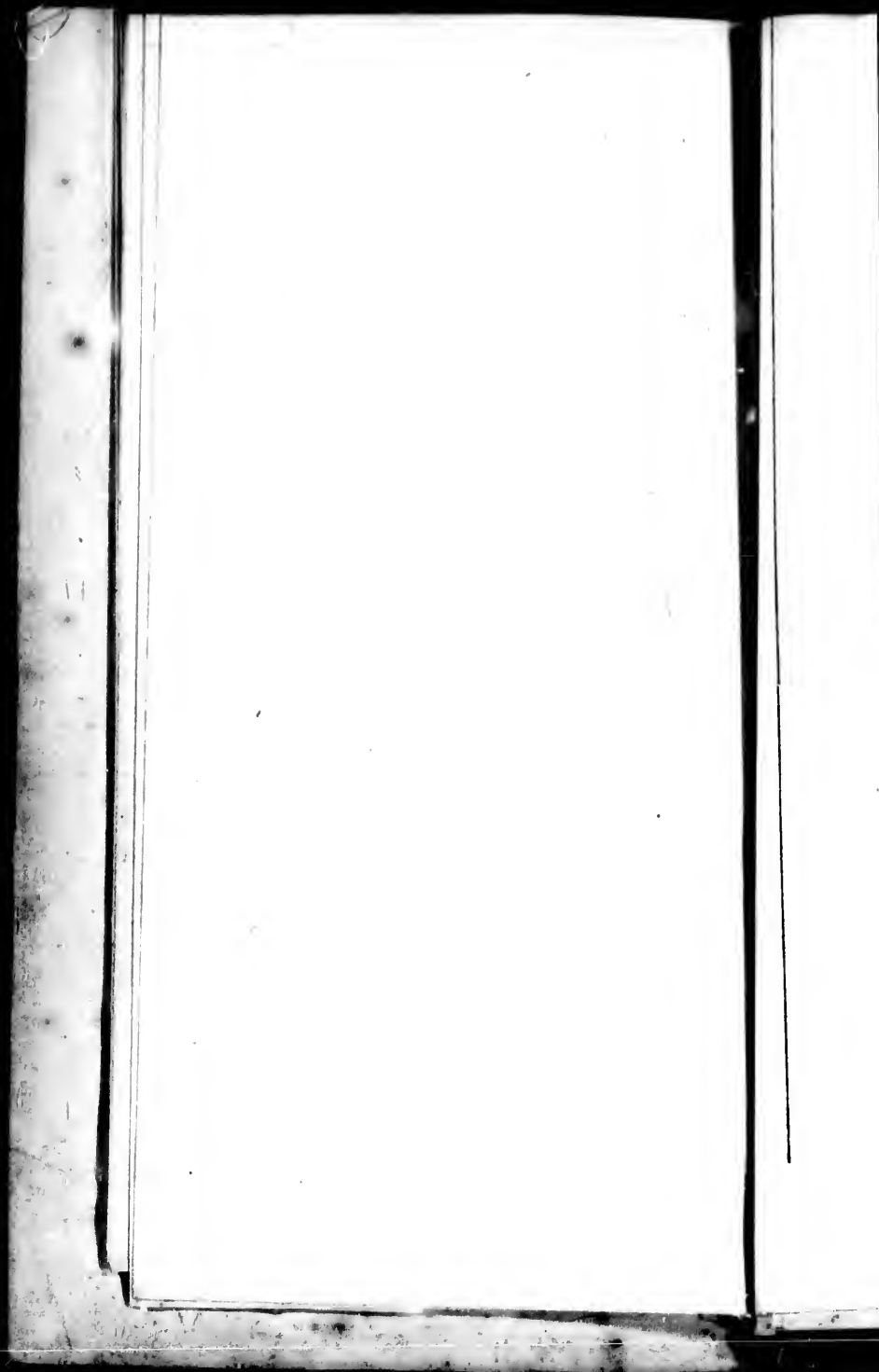
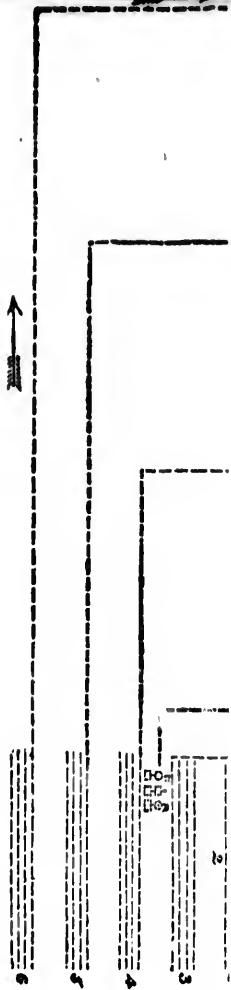


PLANCHE XIII.

COLONNE A QUART DE DISTANCE, DROITE EN TETE, SE DÉPLOYANT SUR SA COMPAGNIE DE LA QUEUE.





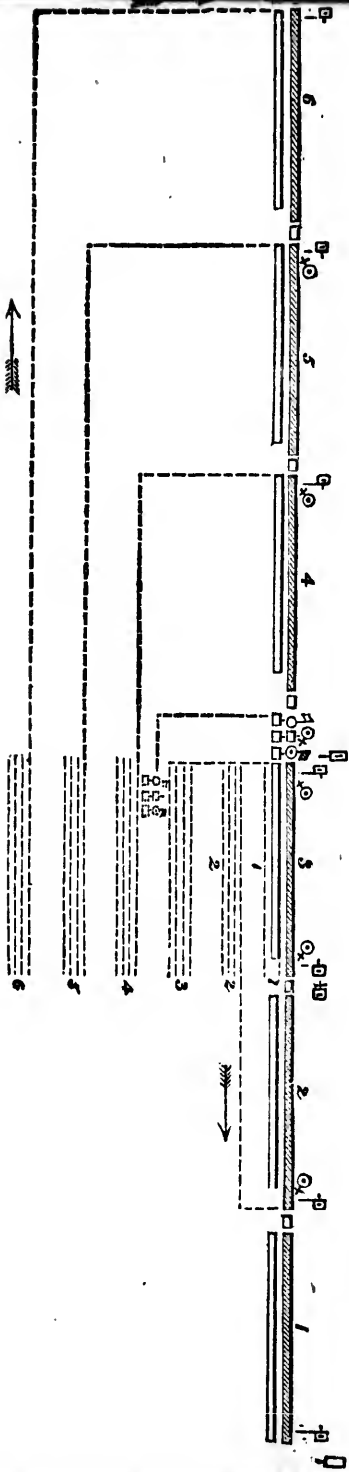


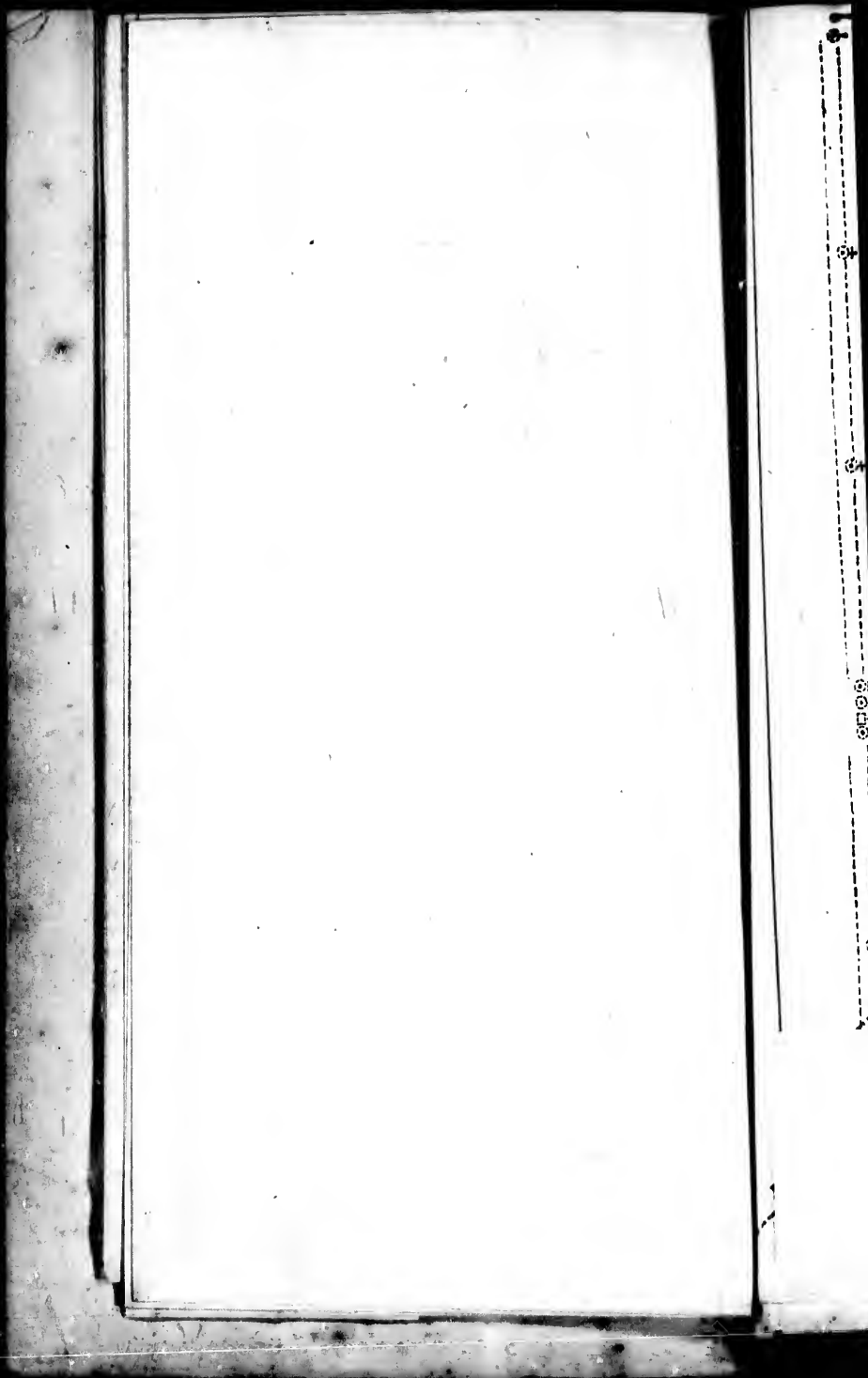
DO
CH
DO

to

PLANCHE XLIV.

COLONNE A QUART DE DISTANCE, DROITE EN TÊTE, SE DÉPLOYANT SUR SA COMPAGNIE DE CENTRI.





1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Et

101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

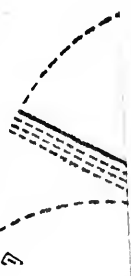
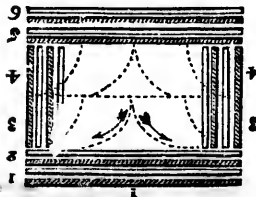
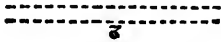
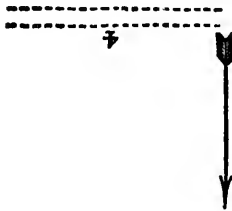
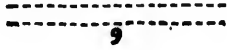




PLANCHE XLVI.

COLONNE OUVERTE FORMANT LE CARRÉ SUR LA COMPAGNIE DE DIRECTION.



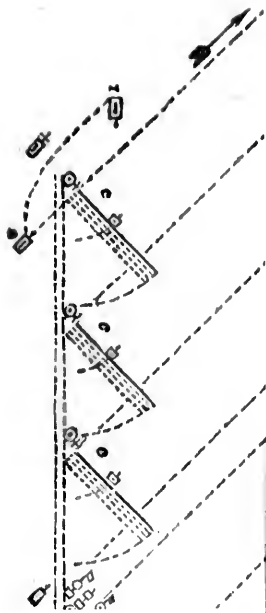
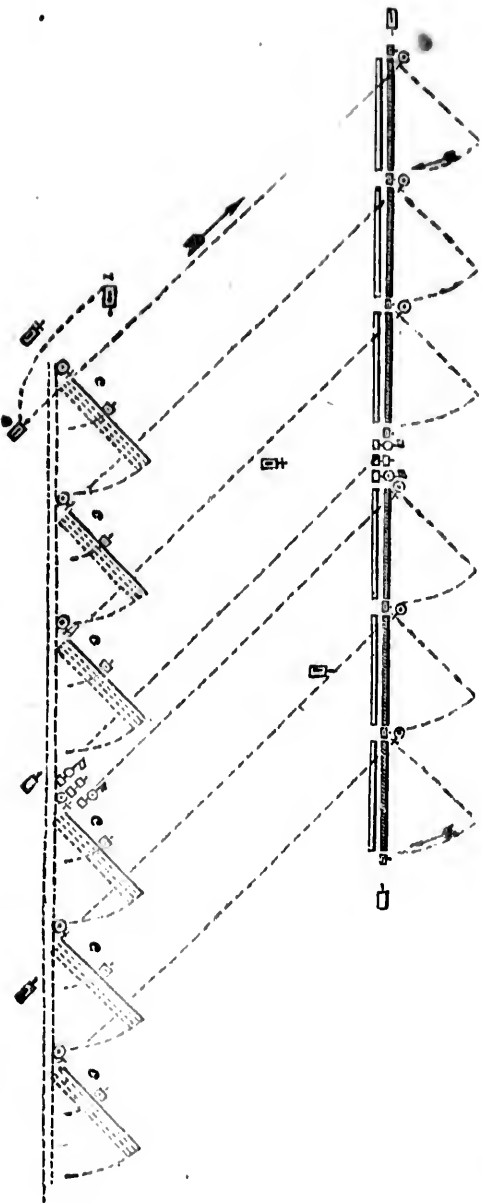


PLANCHE XLVII.

COMPASSION EN AVANT PAR COMPAGNIES DE LA LIGNE EN ECHELONS, AVANÇANT, PUIS REFORMANT LA LIGNE.



BA



PLANC

BATAILLON EN ECHEL

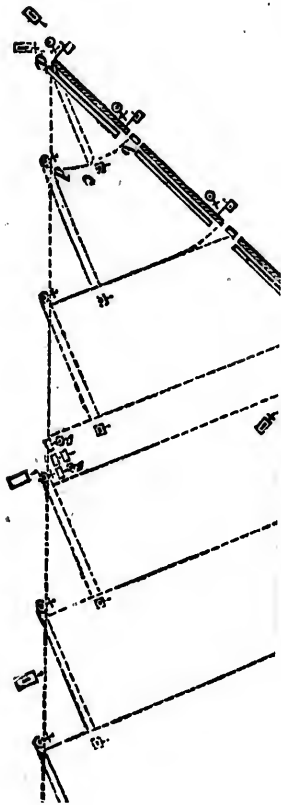
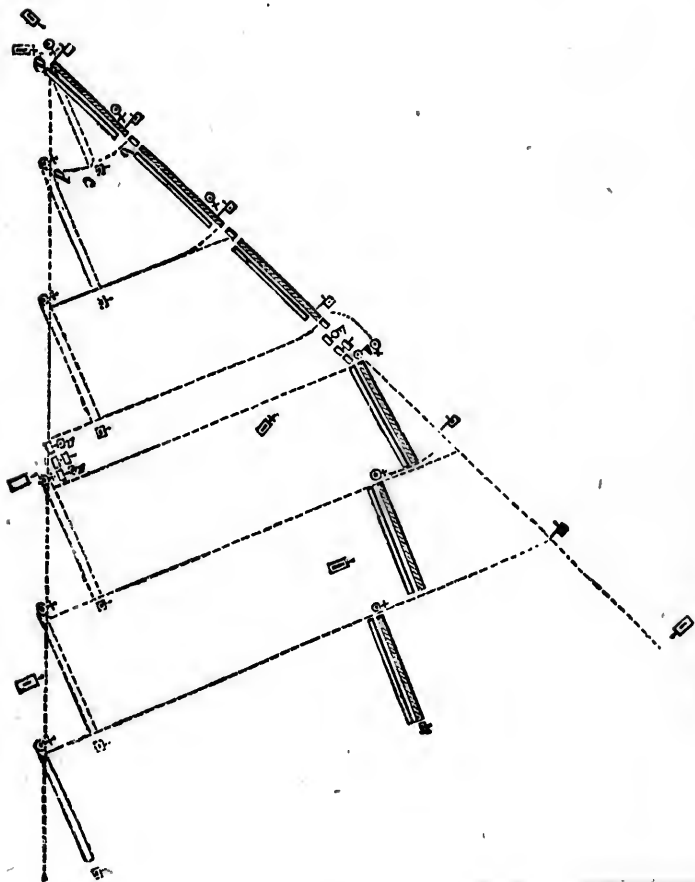
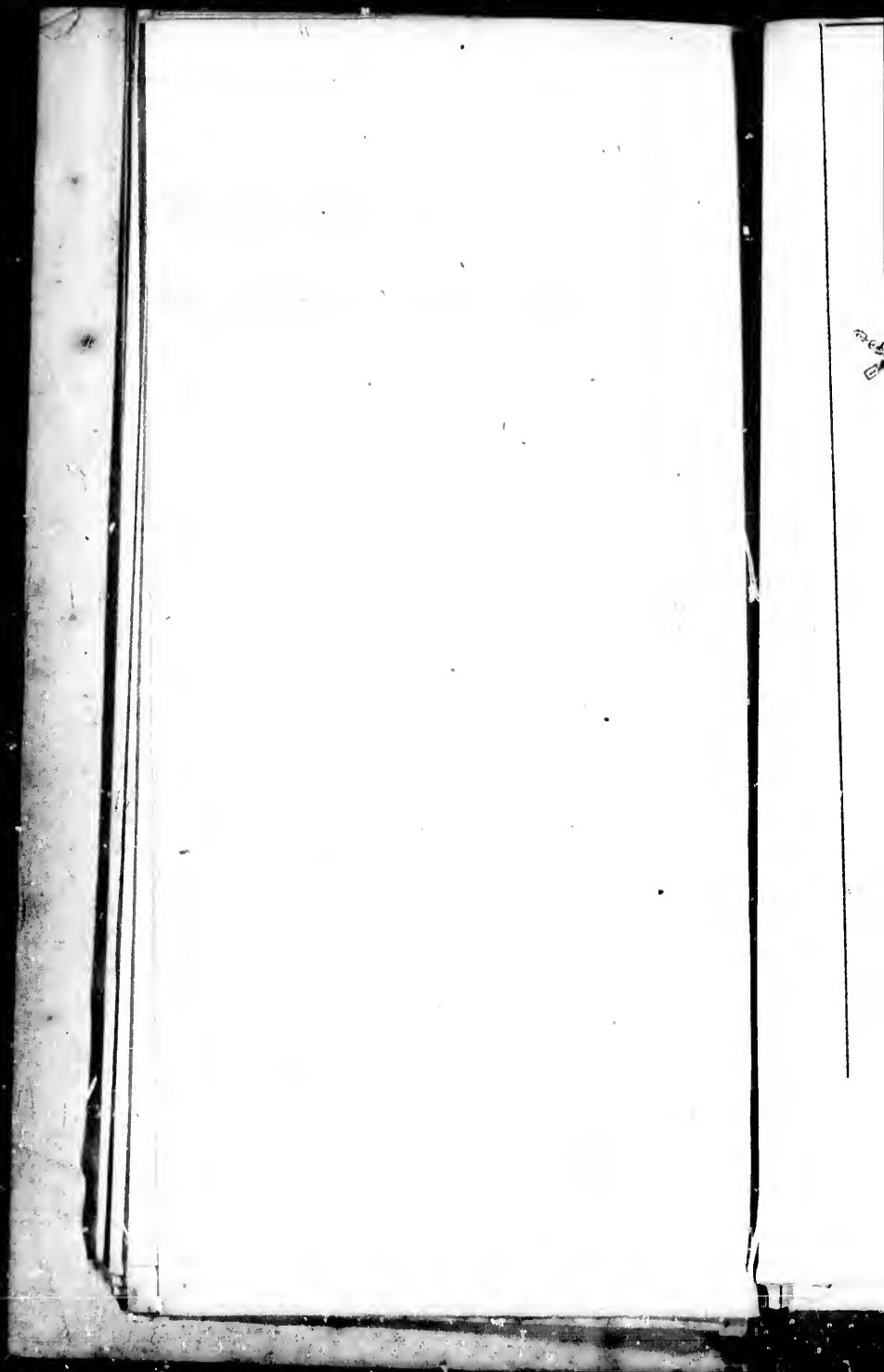


PLANCHE XLVIII.

BATAILLON EN ECHELONS SE FORMANT EN LIGNE.





BATAIL

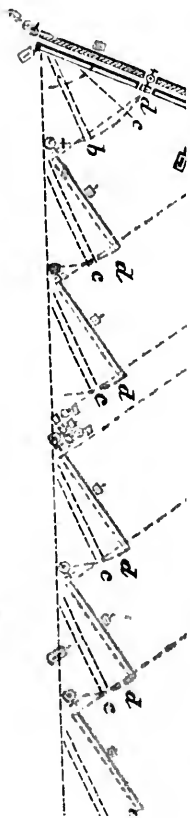
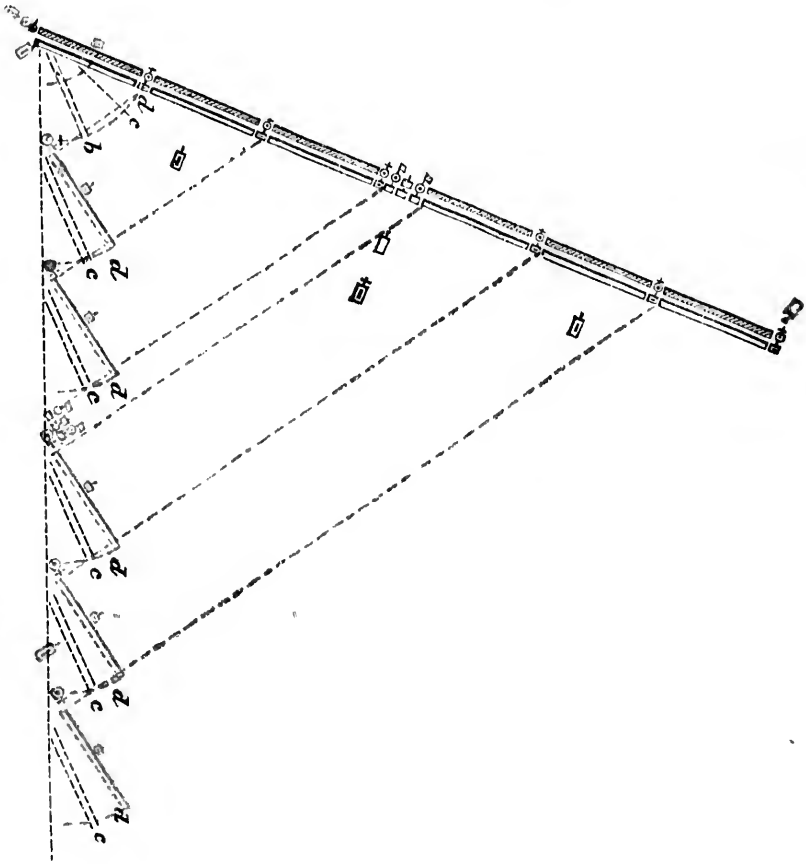
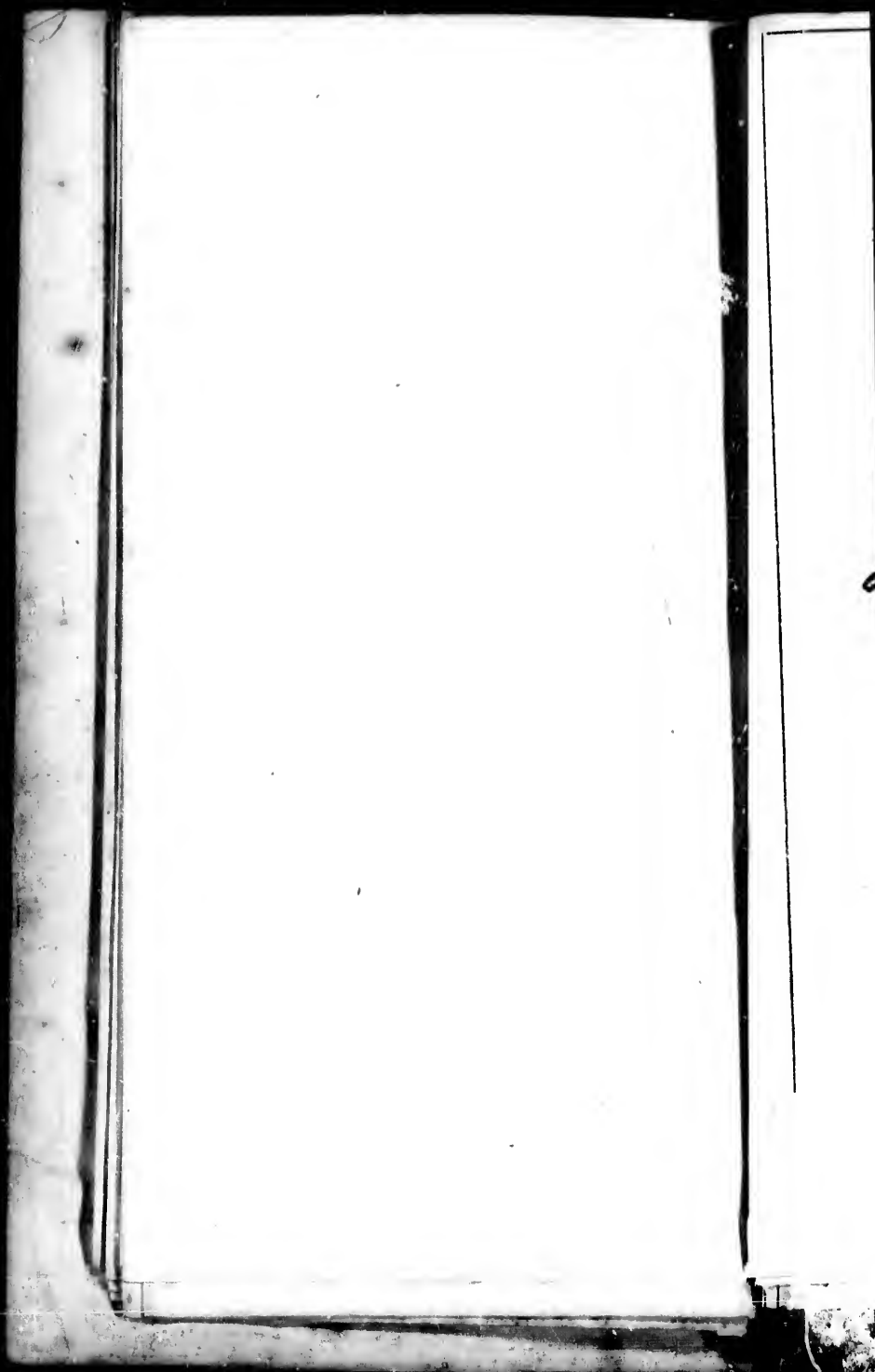


PLANCHE XLIX.

BATAILLON EN ECHELONS SE FORMANT EN LIGNE.



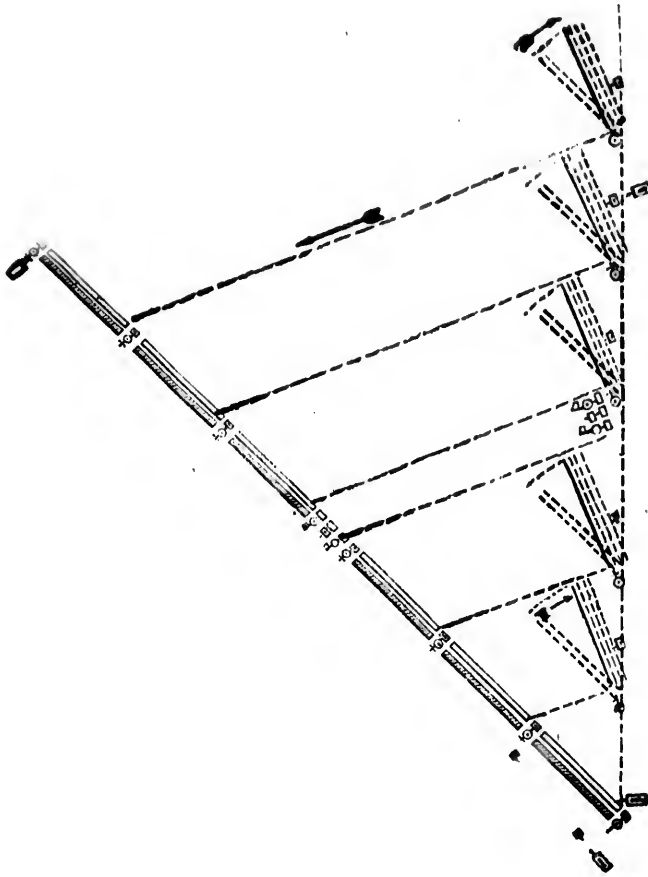


BATAI

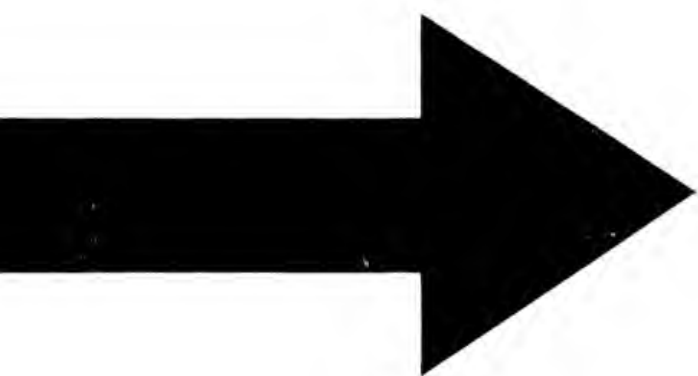


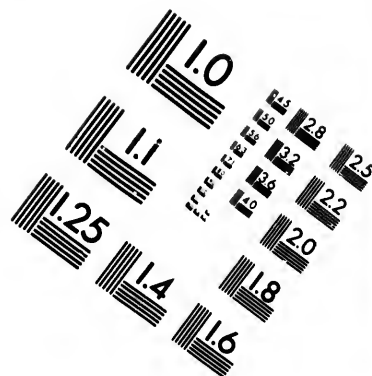
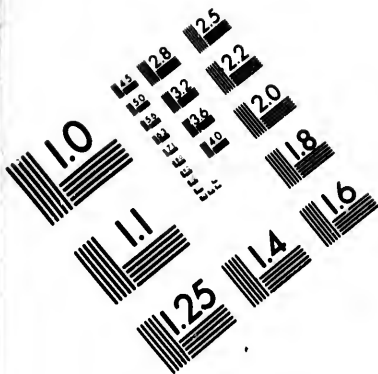
PLANCHE L.

BATAILLON EN ECHELONS SE FORMANT EN LIGNE.

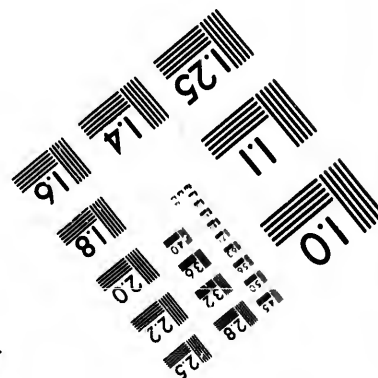
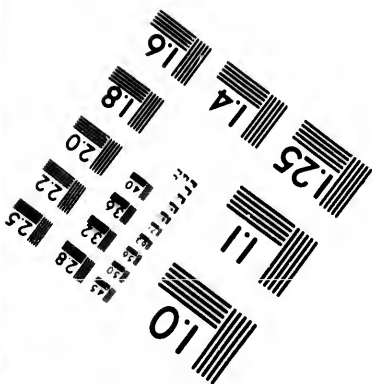
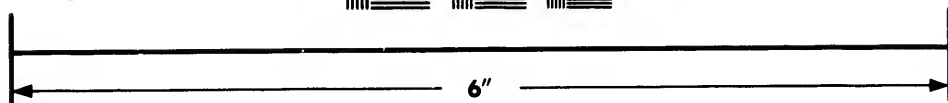
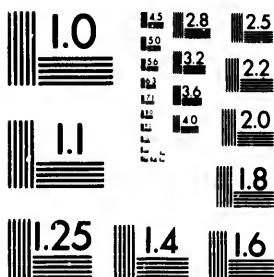








**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**

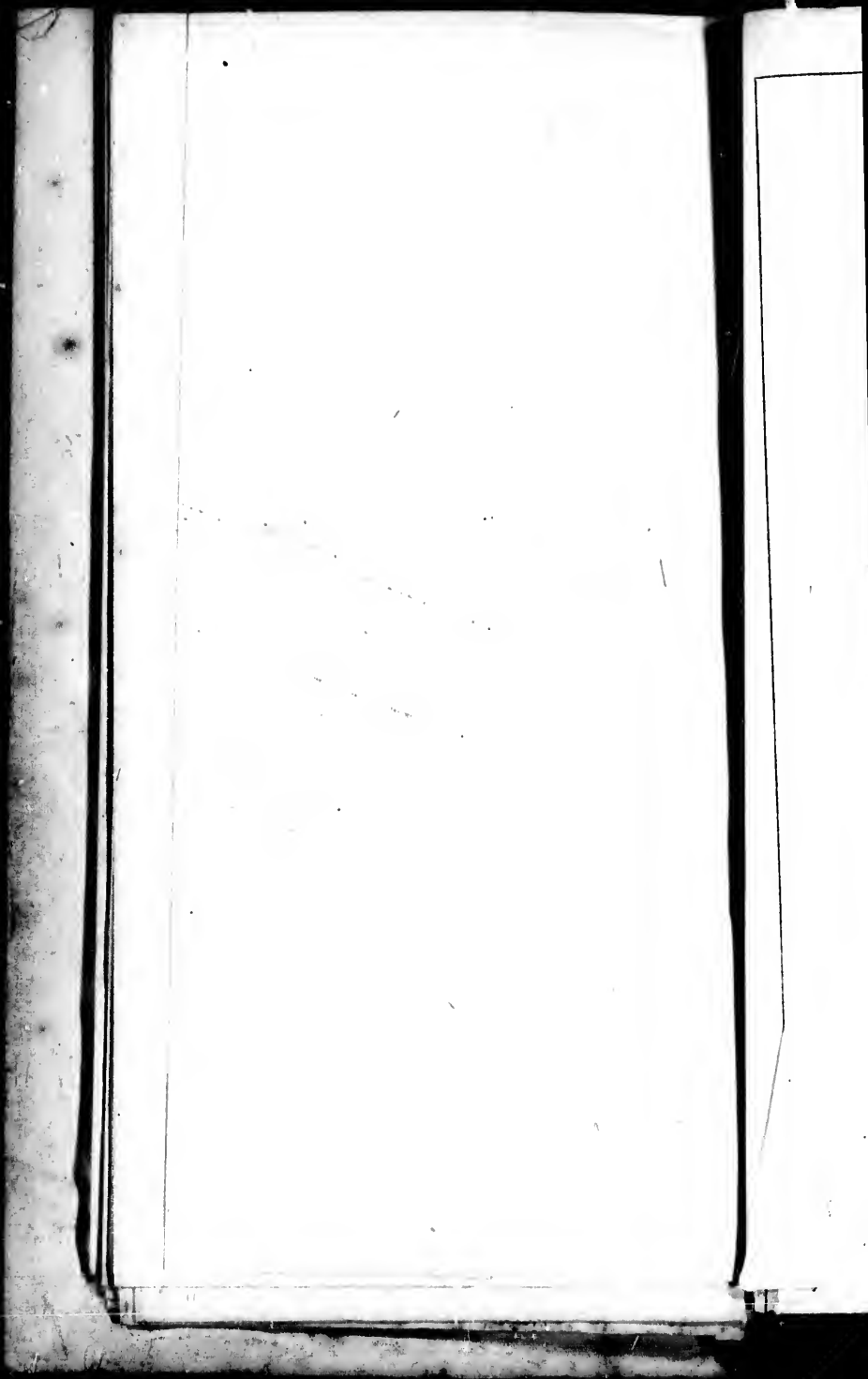


**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

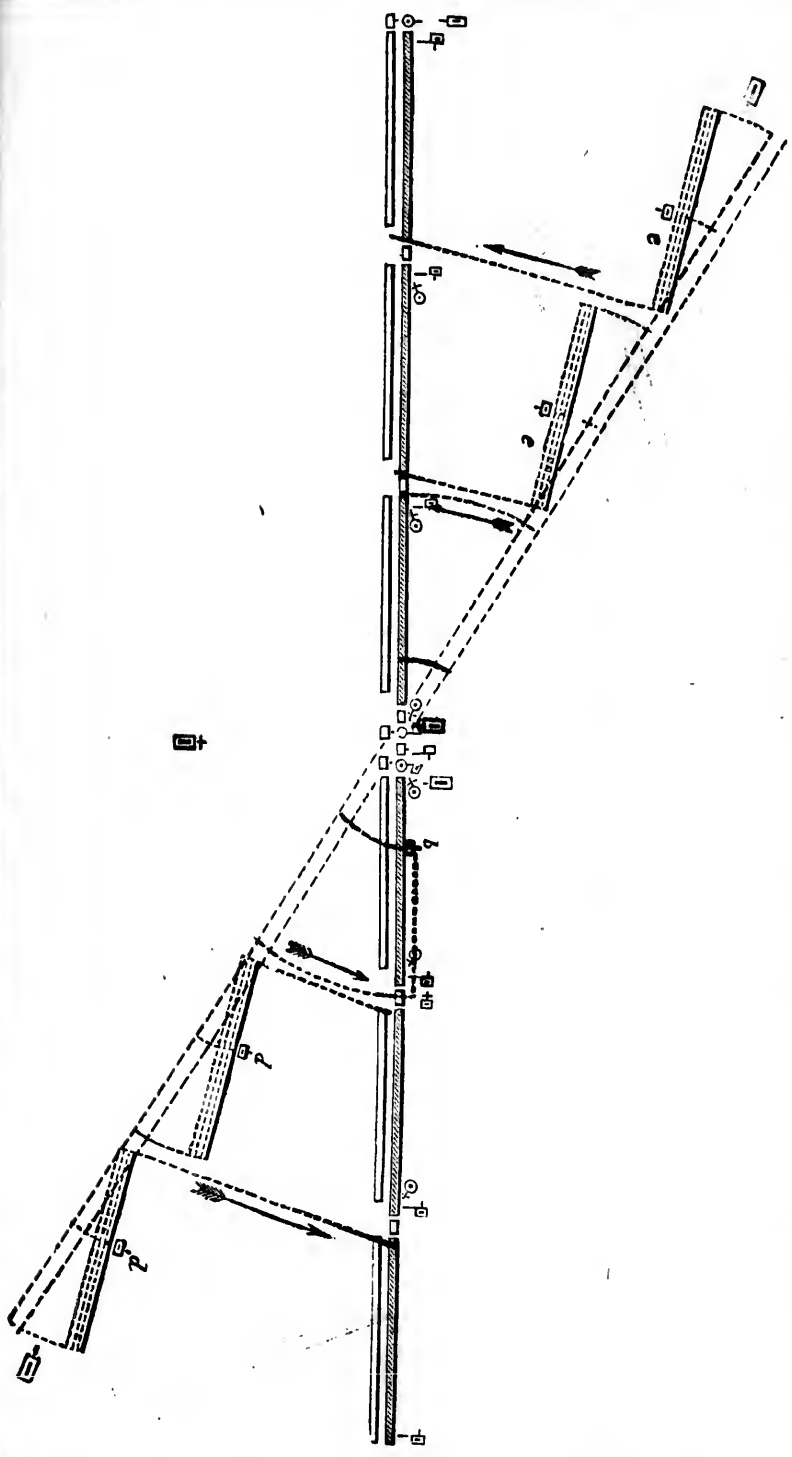
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0



前



PLANCHE LI.—BATAILLON EN LIGNE CHANGEANT DE FRONT VERS LA GAUCHE SUR LE CENTRE.



BATAILL
COMP
TOIR



BATAILLON AVAN
COMPAGNIES, ET
TOIREMENT A J

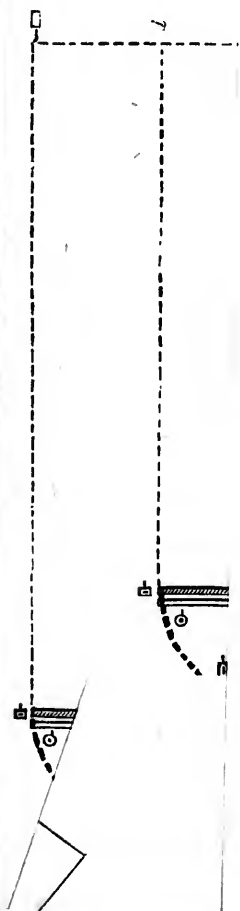


PLANCHE LII.

BATAILLON AVANÇANT DE LA GAUCHE, EN ECHELONS DIRECTS DE COMPAGNIES, ET CHANGEANT DE DIRECTION A DROITE PREPARATOIREMENT A LA FORMATION DE LA LIGNE A ANGLES DROITS AVEC L'ALIGNEMENT PRIMITIF.

